

LE GARD - CHARTREUX



TABLE des MATIERES

=====

	<u>Pages</u>
Préface	3
Chapitre I - La Fondation	5
" II - L'Installation	30
" III - Mgr. Boudinet Institution Canonique	47
" IV - Consécration des Vierges	66
" V - Id. suite	82
" VI - Vie contemplative	93
" VII - L'aumône au Gard	112
" VIII - Comment on mourait au Gard	128
" IX - La Persécution	148
" X - Id. suite	163
" XI - Id. Mort du V. D. Pierre Ligeon	177
" XII - Liquidation et expulsion	197
" XIII - Le Départ	212
" XIV - Bardanne	223

Pages

Chapitre XV	- Le Gard après le départ	257
" XVI	- L'Epreuve	257
" XVII	- Après l'Epreuve	279
Courte Notice sur le V. P. Dom Tharibe Rocher, décédé à Burdinne (Belgique) le 20 Août 1909.		289

PREFACE :

Sur le parcours de la voie Paris, Amiens, Abbeville, Boulogne, Calais et Londres, on aperçoit à gauche, peu après avoir dépassé la station de Picquigny, (Somme), l'ancienne Abbaye de Notre-Dame-du-Gard, avec son grand corps de bâtiments aux nombreuses croisées, son clocher, sa tour d'horloge et ses murs de clôture qui s'avancent jusque sur la ligne du chemin de fer.

M. l'Abbé Delgove, ancien curé de Long, membre titulaire de la Société des Antiquaires de Picardie, dans une savante monographie de 200 pages in 8°, publiée en 1866 à Amiens chez Lemer, Imprimeur, nous fait connaître le passé de cet établissement religieux, surtout depuis sa fondation par Gérard vidame de Picquigny au XII^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e.

De nouvelles et très heureuses recherches faites depuis son intéressante publication, permettent aujourd'hui, non de prendre notre auteur en défaut, mais de le compléter, en ce qui regarde principalement les différents Abbés grands Seigneurs, qui possédèrent l'Abbaye, après qu'elle fût tombée dans la malheureuse comande.

De plus M. l'Abbé Delgove qui voulait avant tout, faire une oeuvre d'antiquaire et d'archéologie, s'est arrêté, comme nous l'avons dit, à l'époque révolutionnaire exclusivement, laissant à d'autres le soin de continuer et achever une monographie complète, ancienne et contemporaine en même temps.

Pour la si triste fin du XVIII^e siècle les documents sont nombreux en effet et intéressants : restés en grande partie inédits, il est bon de les faire connaître aux amateurs d'histoire locale.

Que devint donc l'antique Abbaye à ce moment-là ? Entre quelles mains passa-t-elle ? Que devint-elle pendant tout le XIX^e siècle, à l'aurore du XX^e et jusqu'à nos jours ? Répondre à ces questions : telle est la tâche qui nous incombe.

Mais d'abord il faut savoir que dans tout l'ensemble du passé du Gard, il est nécessaire de distinguer quatre phases ou époques principales correspondant aux quatre familles religieuses qui l'ont successivement habité :

- 1^o - Les Cisterciens de 1137 à 1792
- 2^o - Les Trappistes de 1816 à 1848
- 3^o - Les Pères du Saint-Esprit du P. Libermann
- 4^o - Les Chartreux depuis 1870 jusqu'au 12 8^{bre} 1906 !.....

Une odieuse persécution nous ayant, comme tant d'autres Congrégations, violemment expulsés de notre pieux asile, et forcés de nous expatrier, nous avons dû, on le comprendra facilement, interrompre nos études sur les trois premières phases de l'Abbaye, pour nous consacrer entièrement à la quatrième. Toutefois, nous nous proposons de revenir en arrière aussitôt que possible, et, avec l'aide de Dieu, accomplir notre tâche toute entière.

Bardienne, le 23 avril 1908 .

CHAPITRE I

FONDATION du GARD - CHARTREUX -

Pendant le long espace de 653 ans, c'est-à-dire, depuis sa fondation jusqu'en 1790, l'Abbaye de Notre-Dame du Gard fut habitée par les fils de Saint Benoît de la branche de Cîteaux, d'où leur nom de Cisterciens. Devenue alors propriété nationale, achetée et revendue par divers particuliers, elle voyait, en 1816 revenir à elle, la même famille religieuse, mais, cette fois, sous le nom de Trappistes, comme appartenant à la réforme de l'Ordre bénédictin établie en 1662 au monastère de la Trappe, par le célèbre Abbé de Rancé. Après avoir, pendant vingt-neuf ans, sanctifié l'Abbaye, par leurs prières, leurs pénitences, et fécondé son sol de leurs sueurs, ces derniers, pour des motifs que déjà, nous avons fait connaître (1), transportèrent leurs tentes sous d'autres cieux, dans une autre antique Abbaye de leur ordre, celle de Sept-Fonds, du diocèse de Moulins. En quittant les rives de la Somme, ils faisaient place à une autre famille religieuse de fondation très récente, appelée du Saint-Coeur de Marie, créée par le Vén. Père Libermann, dans le but de travailler activement à la conversion des noirs sur les côtes d'Afrique, et dans les Colonies. Et là, où les fils de Saint Benoît avaient travail-

(1) Que nous avons fait connaître dans les Chapitres qui précèdent et ont trait au séjour des P. Trappistes au Gard.

lé et défriché la terre, la Congrégation naissante établit son noviciat, d'où devaient sortir bientôt de nombreux ouvriers apostoliques, tout dévoués à leur oeuvre de défrichement spirituel et de régénération d'une portion si déshéritée de l'humanité, et jusqu'alors si abandonnée et méprisée ! Mais bientôt le Ciel les bénissant et les multipliant, les enfants du P. Libermann se dilatèrent et agrandirent leur champ d'action. Invités alors par l'autorité ecclésiastique à venir prendre la direction du Séminaire des Missions étrangères à Paris,⁽¹⁾ ils durent abandonner le Gard. Après eux, vint le charitable et zélé M. l'Abbé de Jenlis, qui essaya de conserver à l'antique Abbaye sa pieuse destination, en y créant une oeuvre de charité. Toutefois, l'entreprise se trouva être au-dessus de ses forces; il succomba à la peine en léguant son immeuble à l'évêché d'Amiens. C'était, comme nous l'avons vu précédemment, à la fin de l'année 1863.

Six ans plus tard, en 1869, s'ouvrait à Rome le Concile du Vatican, Mgr. Boudinet, Evêque d'Amiens, propriétaire du Gard, s'y rencontrait avec le R.P. Général des Chartreux, Dom Charles-Marie Saisson. Le moment était venu où Dieu allait repeupler l'ancien monastère, et le faire revivre d'une vie toute nouvelle, et à lui jusqu'alors inconnue. Les fils de Saint Bruno se disposaient à venir remplacer les fils de Saint Benoît, et la coule blanche du Chartreux allait se substituer à la coule noire du Bénédictin.

(1) C'est-à-dire, du Séminaire des Missions Coloniales, rue L'Homond. Ne pas confondre avec le Séminaire des Missions étrangères, rue du Bac.

Après la tourmente révolutionnaire, un certain nombre de Chartreux survivants s'étaient réunis, déjà avant 1810, à Romans (Drôme), et y vivaient en communauté dans l'ancien couvent des Recollets, où vint alors les rejoindre D. Antoine Vallet, devenu vicaire général de l'Ordre depuis la mort de D. Nicolas Albergati de Geoffroy, dernier Général (1). D. Vallet mourut le 25 juin 1813. Il avait eu pour scribe D. Romuald Moissonnier, auquel Dieu réservait la gloire d'être le second fondateur de la Grande-Chartreuse, et qui était alors prieur de la Part-Dieu en Suisse (2).

D. Moissonnier, successeur de D. Vallet, se donna en 1814 et 1815, tous les soins imaginables pour le rétablissement de la Grande-Chartreuse dont il était lui-même profès. La divine

(1) Dom Nicolas Albergati de Geoffroy s'était réfugié d'abord à Bologne, puis de là, il se rendit à Rome et y mourut le 22 décembre 1801. C'est aussi de Rome où il s'était lui-même réfugié que D. A. Vallet se rendit à Romans en 1810.

(2) D. Jean-Louis Moissonnier naquit à Lyon le 31 décembre 1742. Profès de la Grande-Chartreuse en 1762, Prieur de la Sylve-Bénite en 1789, il quitta la France en 1792, habita successivement les Chartreuses de Bologne, Terrare, Trieste, Florence, jusqu'au moment où il fut nommé Prieur de la Part-Dieu. La Grande-Chartreuse par un Chartreux, 5ème édition, p. 194 et 59.

Providence bénit ses démarches, et, le samedi 27 avril 1816, une ordonnance royale lui ayant accordé ce qu'il avait tant désiré, il quitta la Part-Dieu le 25 juin suivant, et arriva à Grenoble le jeudi 4 juillet. Le lundi 8, il se mit en route pour la Grande-Chartreuse, et rentrait au monastère accompagné de huit ou dix confrères, au milieu des acclamations de toute la population des pays environnants, accourue pour le recevoir en grande solennité (1).

De leur côté, quelques-unes des Moniales Chartreuses, qui vivaient encore à cette époque, respectables débris des couvents de Prémol, Meylan, Salettes et Gosnay, désireuses, elles aussi de reprendre leur ancien genre de vie, se réunirent en 1820, à l'Osier, paroisse de Vinay (Isère). Mais voyant qu'elles ne pouvaient trouver en cet endroit la pieuse solitude qui fait le charme et les délices d'une âme entièrement consacrée à Dieu, elles vinrent s'établir le 6 juin 1822, au château de Beauregard dans la paroisse de Coublevie, près Voiron, à peu de distance de la Grande-Chartreuse. Elles y construisirent une chapelle avec l'aide de Mgr. de Bruillard, Evêque de Grenoble, et de quelques autres bienfaiteurs. Cette maison prit dès lors le nom de Sainte Croix de Beauregard (2).

Avec le temps cette famille religieuse, bénie du Ciel, s'étant multipliée, put en 1852, envoyer plusieurs de ses sujets fonder un second monastère dans le département du Tarn-et-Garonne, près de Montauban, qui fut appelé la Maison des Saints-Coeurs. Mais depuis, pendant plusieurs années,

(1) *Ibid.*, *ibid.*

(2) St Bruno et l'ordre des Chartreux, par l'Abbé F.A. Lefebvre, Tom 2 p. 376.

il ne fut pas question d'autre fondation, ainsi que l'écrivait le Révérend Père Général, en date du 4 octobre 1866, à une vén. Soeur de Beauregard :
 " Je ne crois pas, disait-il, que le moment actuel soit favorable pour faire une troisième fondation de nos Soeurs. Je serais très heureux si les deux maisons existantes se conservaient en nombre suffisant de bons sujets dans le bon esprit de Saint Bruno ". (1).

Néanmoins, le Chapitre Général de l'année 1869 ayant décidé cette troisième fondation, on se mit aussitôt à la recherche du petit coin de la France, où se pourrait faire la plantation nouvelle. On pensa au diocèse de Nîmes, on pensa également à la Provence, où était née Sainte Roseline, comme le prouve une autre lettre du même Révérend Père Général à la même religieuse, et datée de la Grande-Chartreuse au 15 mai, c'est-à-dire peu après la décision du Chapitre :
 " Il est vrai, y est-il dit, que nous cherchons une maison, et que notre ambition se trouve du côté de Sainte Roseline. Recommandez bien cette affaire au Bon Dieu ". (2).

Nous ne saurions dire pourquoi ce dernier projet surtout n'aboutit point; en tous cas, vers la même époque, le V. P. D. Vincent Celle, procureur de la Grande-Chartreuse, revenant, croit-on, d'un voyage en Angleterre, aperçut du train, entre Hangest et Picquigny, l'antique Abbaye de Notre-Dame du Gard, avec son bâtiment principal

(1) Manuscrit de V. S. M. du Sacré-Coeur de Jésus Sournin.

(2) *Ibid.*

aux proportions grandioses et son vieux clocher. Il prit sans doute des informations, visita probablement le monastère, et, le trouvant à sa convenance, en écrivit au T.R. Père Général à Rome. Sa Révérence, déjà autorisée par le Saint-Siège, à fonder une troisième maison de Moniales Chartreuses, entra en pourparlers avec Mgr. Boudinet, Evêque d'Amiens, propriétaire de l'immeuble, et, l'entente s'étant faite de part et d'autre, une première vente conditionnelle (1) fut passée, par devant M^e Lepreux, notaire à Amiens, le 13 août 1870, entre Mgr. Boudinet et l'Abbé Celtes. Mais déjà au 10 mai précédent, jour de la fête de notre Bienheureux Nicolas Albergati, le V. P. D. Philibert, Marie Ramirez, et D. Vincent Celle avaient pris possession de l'Abbaye, où ils s'étaient rendus, en compagnie de M. l'Abbé Morel; vicaire général, représentant de l'Evêché. Le lendemain y arrivait aussi, le V. P. D. Jacques Fran, avec le cher frère Vincent convers. Est-il nécessaire d'ajouter que ces premiers Chartreux trouvèrent, à leur entrée au Gard, M. le Doyen de Picquigny et plusieurs curés des environs, venus tout exprès pour leur souhaiter la bienvenue, et les assurer de la sympathie de toute la population du voisinage. On se mit alors sans retard à nettoyer et préparer l'église, et, le 12, on y célébrait la Sainte Messe pour la première fois (2).

Grande fut la joie à Beauregard lorsqu'on y apprit que notre R.P. Général avait, pendant son séjour dans la ville éternelle, fait l'acquisition

(1) C'est-à-dire, sous la réserve que le gouvernement autoriserait Mgr. d'Amiens à vendre.

(2) Livre des Mémoires, archives de Notre-Dame du Gard.

de Notre-Dame du Gard. " En apprenant (y écrivait-on à la Grande-Chartreuse) l'achat d'une nouvelle maison que venait de faire notre Révérend Père pendant son séjour à Rome, et précisément, pendant la tenue du Concile du Vatican, nous nous en sommes réjoui, et en avons rendu grâces à la divine Providence. Daigne le Seigneur continuer Son œuvre, et répandre sur elle ses plus abondantes bénédictions. Qu'Il daigne aussi se choisir Lui-même, et former les pierres qui doivent servir à fonder et élever cet édifice pour sa plus grande gloire, et pour l'accroissement et l'honneur de notre Ordre. Puissent ces premières pierres remplir les intentions de notre Mère la Sainte Eglise et répondre fidèlement aux obligations qu'elle nous impose, lorsqu'elle nous enrôle dans la milice du Seigneur " (1).

Dans le même temps, notre Révérend Père Général désignait la Religieuse qui devait être placée à la tête de la fondation nouvelle, en adressant de Rome à Beauregard, à la date du 2 Juillet 1870, la lettre suivante :

" Frère Charles-Marie Prieur de Chartreuse et Ministre Général de l'Ordre des Chartreux, à la Vénérable Mère Marie-Joséphine Darand, Moniale professe du même Ordre, salut et abondance des dons du Saint-Esprit.
" La divine Providence nous ayant fait trouver un accueil favorable auprès de Sa Grandeur Monseigneur Boudinet, Evêque d'Amiens, pour fonder un monastère de nos Moniales dans

(1) Ibid.

" son diocèse, et à Notre-Dame du Gard, paroisse
 " de Crouy; nous avons dû chercher une religieuse
 " ayant l'expérience de l'administration, et les
 " qualités requises pour une oeuvre de cette im-
 " portance. Après mûres réflexions, nous avons
 " arrêté notre choix sur vous, dont la bonne vo-
 " lonté nous est bien connue; avec la confiance
 " que le Seigneur donnera sa bénédiction à votre
 " entreprise, et que ce nouveau monastère devien-
 " dra une pépinière de vierges sages qui, par la
 " sainteté de leur vie, et l'observance de nos
 " saintes règles, édifieront l'Eglise de Dieu, et
 " contribueront à la sanctification des enfants
 " de Saint Bruno. A ces vœux, nous vous établis-
 " sons Prieure de la Chartreuse de Notre-Dame du
 " Gard. Au nom du Père + et du Fils + et du Saint-
 " Esprit + ainsi soit-il. Nous vous donnons pour
 " premières compagnes, la V. Soeur Marie du Très
 " Saint-Sacrement de la Rochette professe, et la
 " Soeur Catherine Rien. Que la Sainte Obéissance
 " dirige vos pas maintenant et toujours."

Donné à Rome, sous le sceau de l'Ordre, pendant
 le Saint Concile du Vatican, le 2 juillet 1870

J. C. Marie,

Prieur de Chartreuse.

Quelques jours après, les religieuses ci-dessus
 désignées, recevaient de l'évêché de Grenoble,
 l'autorisation de quitter leur monastère pour se
 rendre à Notre-Dame du Gard, ainsi qu'il suit :

" Nous Vicaire Capitulaire de Grenoble, le Siège
 " vacant, ayant pris connaissance des lettres d'o-
 " béissance, par lesquelles, le Très Révérend Père
 " Charles-Marie, Prieur de Chartreuse, et Général
 " de l'Ordre des Chartreux, établit la V. Mère Ma-
 " rie-Joséphine Durand, Moniale professe du monas-

" tère des Chartreuses de Beauregard, Prieure
 " du Monastère, qu'elle reçoit en même temps
 " commission de fonder à Notre-Dame du Gard, pa-
 " roisse de Crouy, au diocèse d'Amiens, et lui
 " donne pour premières compagnes la vén. Soeur
 " Marie-des-Anges Terver, professe, et la Soeur
 " Catherine Rien. Nous autorisons les trois re-
 " ligieuses sus-nommées, à sortir du monastère
 " de Beauregard, à l'effet de remplir la mission
 " qui leur est donnée par le T.R. Père Prieur
 " de la Chartreuse dans les lettres d'obéissance
 " susvisées ". (I)

Grenoble, le 8 juillet 1870

Orcel vic. gén. cap.

Toutefois nos deux Pères installés au Gard de-
 puis quelques semaines seulement, auraient dési-
 ré qu'on leur donnât un peu plus de temps, afin
 d'aménager l'ancienne Abbaye, sommairement au
 moins, pour recevoir la vénérée fondatrice et
 ses deux compagnes.

En tous cas, ce répit nécessaire, la divine
 Providence allait Elle-même l'accorder : la
 guerre éclatait soudain entre la France et l'Al-
 lemagne, et, à la suite de nos terribles désas-
 tres, une grande partie du territoire français
 était bientôt envahie par les armées prussien-
 nes. Le départ de nos trois religieuses fut
 donc nécessairement renvoyé à des temps meilleurs.

Au Gard, D. Ramirez offrit son Abbaye au gou-
 vernement pour y recevoir des blessés qui ne fu-
 rent point envoyés. Il fallut néanmoins y loger,
 pendant huit jours, un régiment de volontaires
 de la Somme, dont la conduite laissa à désirer.

(I) Ibid. Archives.

Ils consentirent cependant à assister en corps à une Sainte Messe, célébrée par D. Ramirez, pour le repos de l'âme du Commandant mort sur le champ de bataille. Après la prise de la ville d'Amiens, par les Prussiens, ces pauvres volontaires quittèrent le Gard (1).

Aussitôt que fut consentie l'armistice entre les parties belligérantes, le Révérend Père D. Charles-Marie, reprenant, sans plus attendre, son projet de fondation, envoya une nouvelle lettre d'Obédience, datée cette fois de la Grande-Chartreuse, à la V. M. Marie-Joséphine Durand. Nous la trouvons si belle que nous n'hésitons pas à la citer en entier, malgré sa longueur.

" Fr. Charles-Marie, Prieur de Chartreuse, et Ministre Général de l'Ordre des Chartreux,

" A la V. M. en N. d. Marie-Joséphine Durand, Pro-fesse de la Chartreuse de Sainte Croix de Beauregard :

" Salut en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

" Comme il a plu au V. Chapitre Général de notre Ordre, célébré au mois d'avril 1869, de répondre aux désirs de nos chères Moniales, et surtout aux vœux de la divine Providence, qui semble vouloir augmenter le nombre des filles de Saint Bruno; obéissant à l'Ordonnance du dit Chapitre Général, qui nous a imposé l'obligation de fonder une troisième maison pour nos bien-aimées Soeurs. Nous nous sommes empressés de conduire cette affaire au résultat désiré, aussi promptement que nous

(1) Hid. Les Prussiens de passage au monastère, après la signature de l'armistice, se montrèrent, les chefs surtout, pleins de déférence à l'égard des premières religieuses qui arrivèrent au Gard.

" l'avons pu. Après avoir conféré avec Sa Grandeur Mgr. l'Evêque de Grenoble, et, après avoir pris des informations sur le bien qui conviendrait le mieux à la nouvelle fondation, il nous a semblé trouver dans l'ancienne Abbaye de Notre-Dame du Gard, près de Picquigny, au diocèse d'Amiens, tout ce que nous pouvions désirer pour ce pieux établissement. L'affectueux empressement de Sa Grandeur Mgr. l'Evêque d'Amiens à accueillir notre demande pendant notre séjour à Rome, au temps du Concile du Vatican, et à nous faciliter l'acquisition de la maison, les bénédictions qu'il a bien voulu répandre et qu'il nous a promis de verser sur ce nouveau bercail, dont il veut bien aussi se considérer comme le pasteur, nous ont déterminé à choisir définitivement l'ancienne Abbaye des enfants de Saint Bernard, pour y établir une nouvelle colonie.

" Déjà, deux de nos Vén. Pères et l'un de nos chers frères, en ont pris possession; et, malgré les terribles événements qui ont bouleversé notre malheureuse patrie, le calme dans lequel ils ont vécu, au milieu des bruits et des désastres de la guerre, nous confirme, ainsi que les bienveillantes instances de Sa Grandeur Mgr. l'Evêque d'Amiens, dans la douce pensée que la volonté de Dieu appelle réellement nos chères Soeurs dans ce lieu sanctifié déjà par les austérités de ceux qui l'ont habité pendant plusieurs siècles.

" C'est pourquoi, après avoir invoqué les lumières d'en haut, nous avons jugé à propos de ne pas retarder davantage le départ de celles qui doivent former le noyau de la Nouvelle

"Chartreuse. Et, considérant que votre amour pour
 "nos saintes règles, l'expérience que vous avez dé-
 "jà des choses de notre Ordre, et votre zèle pour
 "les œuvres de Dieu, vous rendent apte à diriger
 "cette maison naissante, nous vous avons nommée,
 "comme nous vous nommons, par les présentes, Prieu-
 "re de la dite Maison de Notre-Dame du Gard, avec
 "les mêmes droits et privilèges, mais aussi, avec
 "les mêmes obligations qui incombent aux V.V. M.M.
 "Prieures de Sainte Croix et des Saints Coeurs.

"Nous vous joignons dès aujourd'hui les V.V.

"Soeurs Marie du Sacré-Coeur de Jésus, Savournin,
 "Marie du Saint-Sacrement de la Rochette, et Marie
 "Séraphine Bigatti, toutes les trois religieuses
 "de chœur (1), auxquelles nous unissons les Soeurs
 "converses, Cécile Parent et Agathe Pellin (2).

(1) Sr Marie du Sacré-Coeur de Jésus (Louise) Savournin née le 29 janvier 1830, aux Pennes, Diocèse d'Aix.
 Entrée à Beauregard le 20 avril 1852, professe le
 22 juillet 1854, consacrée le 7 juillet 1861, par
 Mgr. Ginouilhac, Evêque de Grenoble.

Sr Marie du Saint-Sacrement de la Rochette, ne res-
 ta que peu de temps au Gard, au mois d'août suivant
 elle retourna à Beauregard en 1863, selon la carte
 du Chapitre Général de cette année.

Sr Marie Séraphine Bigatti, après quelques mois au
 Gard, retourna à Beauregard.

(2) Sr Agathe (Marguerite) Pellin, converse, née le
 11 novembre 1837 à Coublevie, diocèse de Grenoble.
 Entrée à Beauregard le 19 mars 1859, professe le 19
 mars 1866. Elle avait fait auparavant la première
 profession de 5 ans.

Sr Cécile (Marine) Parent, née le 17 mai 1822, au
 Péron, commune de Saint-Laurent-du-Pont (Isère).
 Entrée à Beauregard le 14 juillet 1850, 1ère profes-
 sion le 8 décembre 1857, 2ème profession le 8 décem-
 bre 1862.

"Allez donc, vous et les V.V. et chères
 "Soeurs que nous vous avons adjointes, pren-
 "dre possession de votre nouveau désert. Por-
 "tez-y le même esprit que celui qui anime la
 "maison mise aux pieds de la Sainte Croix et
 "la maison qui cherche ses inspirations dans
 "les Saints Coeurs de Jésus et Marie. Levez
 "les yeux vers Marie, vous l'avez toujours ai-
 "mée dans le monde, vous l'avez aimée encore
 "plus depuis que vous êtes sous la règle de
 "Saint Bruno, vous allez lui devenir plus at-
 "tachées et plus chères encore, puisque vous
 "voici sous la garde de Notre-Dame.

"La présente Obédience devra, à votre arri-
 "vée, être remise, ainsi que celle de S.G. Mgr.
 "l'Evêque de Grenoble, entre les mains de vo-
 "tre V. P. Vicaire Dom Philibert Marie Ramirez,
 "afin qu'il les soumette sans retard à S.G.
 "Mgr. l'Evêque d'Amiens; et quand l'acte d'ins-
 "titution canonique de votre communauté aura
 "été dressé, ces trois pièces seront déposées
 "et conservées dans les archives de votre mai-
 "son que je bénis, ainsi que vous et vos V.V.
 "et chères Soeurs, au nom du Père, du Fils,
 "et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il."

Fait en Chartreuse, sous le sceau de l'Ordre,
 le 29 avril 1871.

F. Charles-Marie, Prieur de Chartreuse (1)

(1) Cette lettre d'un mérite littéraire incont-
 testable, fut rédigée par le V. P. D. Ildefonse
 Roguet, alors scribe du R. P. Général, ancien
 censeur, à la célèbre école libre de Pontlevoy;
 près Blois, et mort Prieur de la Chartreuse de

De son côté, Mgr. Pierre Antoine Justin Paulmier alors Evêque de Grenoble, envoya en même temps à nos six religieuses l'autorisation de quitter leur monastère. Dans sa lettre, adressée en cours de visite diocésaine et datée de Villard-Benoît, le 24 avril 1871, nous remarquons les lignes suivantes :

" Sur la demande de Sa Révérence et nous estimant
" heureux de concourir de quelque manière à la di-
" latation d'un Ordre religieux qui nous est cher
" à tant de titres :

" Nous permettons, en ce qui nous concerne, et
" en leur rappelant la sainte vertu d'obéissance

Suite de la Note (I) de la page 17 .

Séguinac (Ain) le 5 septembre 1878. En l'année 1867, il revit et réédita, chez Aubanel Frères à Avignon, les Pratiques saintes, etc. de D. Innocent Le Masson. Sa Préface en tête du petit volume, suffit à faire apprécier son érudition et son talent d'écrivain. D. Ildefonse prépara également la même année (Sratianopoli et Typis Baratier) la nouvelle édition de l'Ordinarium Cartusien, décrétée par le Chapitre Général de 1866. Pendant qu'il occupa la charge de scribe, il mit tous ses soins à fournir les bibliothèques privées des religieux de toutes nos Maisons, des livres spirituels bien choisis et adaptés à leurs besoins. Il a aussi laissé un manuscrit, une notice sur le bienheureux Azoald chartreux et évêque de Maurienne. Voir sur les derniers instants de sa vie, Chartreuse et Seigneurie de Séguinac, pag. 413 et 59 - Paris, Librairie Catholique, internationale de l'oeuvre de Saint Paul, 1884.

" (suivant les noms indiqués ci-devant) de quit-
" ter leur monastère pour se rendre, etc
" Et nous appelons sur les chères Soeurs la
" bénédiction céleste, afin qu'elles puissent
" réussir dans cette importante mission pour la
" gloire de Dieu et l'extention de l'Ordre des
" Chartreux.

Donné

+ Justin Ev. de Grenoble

Pour Monseigneur

Auvergne Ch. "

Ainsi fortifiées et encouragées par leurs Supérieurs, nos religieuses se disposèrent à se transporter où les envoyait la sainte obéissance.

Le 4 Mai, après avoir entendu la Sainte Messe, communiqué, récité les prières de l'itinéraire et reçu la bénédiction du V. P. Vicaire D. Stanislas Siguré, elles se mirent en route faisant une première halte à Voiron, où elles trouvèrent leur Ange Raphaël dans la personne du très honorable M. Nicol, chef du personnel commercial de la Grande-Chartreuse, auquel sa Révérence avait confié le soin de les accompagner dans leur long voyage. Cette précaution toujours nécessaire en pareille circonstance, l'était bien davantage alors, puisqu'on était au plus fort de la Commune !

Ne pouvant passer par Paris cerné par l'armée de Versailles, nos six voyageuses durent prendre la ligne de l'Est, et passer par la ville de Reims, tant illustrée, il y avait près de neuf siècles par Saint Bruno notre fondateur. Elles en prirent occasion de visiter l'ancienne basilique, où autrefois, nos Rois venaient se

faire sacrer avec tant de pompe et de solennité. Dans la sacristie il leur fut permis de vénérer des reliques très insignes, entr'autres : une épine de la Sainte Couronne de Notre-Seigneur, enchaissée dans un reliquaire de cristal, surmonté de lames d'or; le calice de Saint Rémi en or massif; la Sainte Ampoule (1); la barque de Sainte Ursule, magnifique reliquaire en or massif, de la forme d'une petite barque et, au pied de laquelle, sont figurées Sainte Ursule et ses compagnes, etc. (2).

De Reims, elles arrivèrent à Amiens le samedi 6 mai, et, après avoir admiré la belle cathédrale, repartaient le soir même pour le Gard, où elles étaient reçues avec joie par nos deux vénérables Pères. Le lundi suivant, Mgr. Boudinet venait les visiter, et leur apporter sa première bénédiction. Sa Grandeur était accompagnée de ses deux Vicaires Généraux, M.M. Morel et Faillières, et de son secrétaire M. l'Abbé Duclerq.

Le 24 mai, fête de Notre-Dame Auxiliatrice, le pieux D. Philibert voulut sans tarder consacrer la nouvelle fondation et son personnel bien que peu nombreux encore, à la Très Sainte Vierge. Malgré

(1) La Sainte Ampoule, fiole conservée dans la Cathédrale de Reims, et contenant l'huile qui servait à la consécration des Rois de France, dans la cérémonie du Sacré. La légende la faisait dater de Saint Rémi qui sacra Clovis. Le conventionnel Bhal la brisa à coups de marteau en 1793. Larousse illustré, pag. 1125 - On en vénère encore aujourd'hui les débris renfermés dans un reliquaire.

(2) Manuscrit, etc.

son état de souffrance, il adressa à son petit auditoire quelques paroles bien édifiantes, laissant parler son cœur si dévot à la Mère de Dieu, et lut ensuite une formule de consécration.

Au reste, ce vrai fils de Saint Bruno, ne voulant manquer aucune occasion de témoigner son attachement à cette tendre Mère, faisait placer le 16 juillet suivant, fête de Notre-Dame du Mont-Carmel, avec le concours de M. le Doyen de Ficquigny, une belle statue de Marie en fonte bronzée, avec franges et couronne dorées, sur la porte extérieure du Monastère. Cette statue avait environ un mètre de hauteur, et à ses pieds on lisait l'inscription suivante tirée de la Sainte Ecriture : "possuerunt me custodem", ils m'ont constituée la gardienne de cette maison !.... (1)

Ce jour-là, précisément, M. le Doyen, qui était venu en pèlerinage à l'Abbaye avec les enfants de la première communion, consentit volontiers à présider la cérémonie. Tout d'abord la statue placée devant l'autel sur un trône tout entouré de fleurs, fut ensuite portée par quatre premiers communiant, au chant des cantiques des enfants, jusqu'au lieu qu'elle devait occuper. Arrivés à la porte d'entrée, on la plaça de nouveau sur un petit autel provisoire, préparé par les ouvriers employés aux réparations du monastère. On chanta le Magnificat, et, après l'oraison dite par M. le Doyen, on installa l'image de Marie Immaculée dans la niche, où elle devait rester jusqu'à une époque très douloureuse dont nous parlerons bientôt !..

(1) Livre des Mémoires, Archives du Gard.

Désirant augmenter peu à peu le personnel du Gard, notre Révérend Père y envoyait le mois suivant une colonie nouvelle : " Voici encore huit filles de Saint Bruno, écrivait-il en date du 18 août à la V. M. Marie Joséphine Durand. Vous trouverez leurs noms dans la lettre d'Obédience que j'ai prié Monseigneur de Grenoble de leur adresser. Nous espérons que la famille religieuse croissant en nombre, croîtra encore en vertus et en mérites, et que, de chez vous, comme de Beauregard et des Saints Coeurs, et de tous les lieux où s'observe notre Sainte Règle, il s'élèvera vers le Ciel un concert de louanges à la gloire de Dieu, pour la consolation du Souverain Pontife, Vicaire de Jésus-Christ, l'édification des fidèles et notre salut à tous.

" C'est avec ces désirs que je supplie notre divin Maître de vous bénir toutes et me dis en union à vos bonnes prières,

Grande-Chartreuse le 18 août 1871

F. Charles-Marie, Prieur de Chartreuse
Ministre Général de l'Ordre des Chartreux" (1)

La lettre d'Obédience de Mgr Paulinier, Evêque de Grenoble, donnait en effet les noms des huit religieuses, qui devaient faire parti de ce second envoi, c'étaient les V.V. H.M. Soeur Marie du Saint Enfant Jésus Rey, Soeur Marie-Bruno Ligonès, Soeur Marie-Germaine Crollin, Soeur Marie-Gabrielle Antoine, Soeur Marie-Arsène Petitmangin, professes, Soeur Marie de la Croix Sage novice, chères Soeurs Catherine Rien, et Ursule Gaudé converses (2).

(1) Archives - Mémoires.

(2) Sr Marie du Saint Enfant Jésus (Valérie) Rey, née le 31 janvier 1839 à Charavines, diocèse de

Ce second départ de Beauregard eut lieu à la date ci-dessous indiquée. On en fut aussitôt informé par le télégraphe au Gard, où la joie fut grande, surtout de la V. Mère Prieure. Le jour même de leur arrivée, malgré l'heure avancée de la nuit - il était 11 heures du soir - malgré aussi les fatigues d'un si long voyage, nos pieuses filles de Saint Bruno voulurent psalmodier ensemble les matines. C'est ainsi que s'inaugura dans la fondation nouvelle, ce zèle pour le Saint Office, cette ferveur dans la prière qui ne devaient jamais diminuer.

Suite de la Note (2) de la page 22. (1)

Grenoble. Entrée à Beauregard le 19 juillet 1859. Professe le 8 décembre 1861. Consacrée le 24 avril 1867 par Mgr. Ginouilhac.

Sr Marie-Bruno (Pauline) Ligonès, née le 12 janvier 1838 à Saint Alexandre diocèse de Nîmes. Entrée à Beauregard le 19 juillet 1859. Professe le 8 décembre 1861. Consacrée le 24 avril 1867 par Mgr. Ginouilhac Evêque de Grenoble.

Sr Marie-Germaine (Marie) Crollin, née le 5 janvier 1845 à Montpezat, diocèse de Vivier. Entrée à Beauregard le 11 novembre 1866. Professe le 24 mai 1869. Consacrée le 28 octobre 1874 par Mgr. Bataille, Evêque d'Amiens. Elle est retournée du Gard à Beauregard le 30 juin 1890. Pour les autres consacrées, voir aux chapitres suivants.

Sr Ursule (Clotilde) Gaudé, converse, née le 1er novembre 1831, à Qugney-sous-Vaudémont, diocèse de Nancy. Entrée à Beauregard le 3 août 1859. Professe le 14 Tbre 1870. — Décédée à Notre-Dame du Gard le 3 juin 1901.

Sr Catherine (Monique) Rien, converse, (voir au chapitre VIII).

Le 8 septembre suivant, Mgr. Théodore Legain, Evêque de Montauban, accordait également l'autorisation de se rendre au Gard, à trois autres religieuses de notre maison des Saints Coeurs désignées préalablement par Notre Révérend Père Général : c'étaient les V.V. Soeurs Marie-Elizabeth Bastient, Marie de la Présentation Bernardin, et Marie de la Croix, professes (I).

Confiaées par le V. P. D. Pierre-Marie, Vicaire au R. P. Poujol, jésuite, supérieur du grand Séminaire de Montauban, ces trois filles de Saint Bruno,

(I) Sr Marie-Elizabeth (Joséphine) Bastient, née le 4 février 1828 à Qugney-sous-Vaudémont, diocèse de Nancy. Entrée à Beauregard le 23 avril 1862. Professe à la Chartreuse des Saints Coeurs le 24 mai 1864. Consacrée le 24 avril 1867 par Mgr. Doney, Evêque de Montauban. Retournée aux Saints Coeurs en mai 1885.

Sr Marie de la Présentation (Jeanne) Bernardin, née le 13 juillet 1841 à Montauban, (Tarn-et-Garonne). Entrée à la Chartreuse des Saints Coeurs La Bastide de Saint Pierre le 11 novembre 1863. Professe le 8 décembre 1865. Consacrée le 24 avril 1867 par Mgr. Doney, Evêque de Montauban. Décédée à Notre-Dame du Gard le 24 mai 1899.

Sr Marie de la Croix (Marie) Rochette, née le 26 octobre 1831 à Sarlat, diocèse de Périgueux. Entrée aux Saints Coeurs, le 20 février 1867. Professe le 20 mars 1869. Consacrée comme on le verra aux chapitres suivants. Elle est retournée aux Saints Coeurs le 5 mai 1885.

revêtues, cette fois, de leur robe blanche, attirèrent l'attention des employés de chemin de fer, et beaucoup d'autres personnes étonnées à la vue d'un costume si nouveau. On s'approchait de leur vénérable compagnon de voyage pour s'informer à quel Ordre elles appartenaient. A Picquigny, le bruit s'étant répandu de leur arrivée en costume religieux, on accourut en nombre pour les voir et les saluer.

Il va sans dire que, selon l'ordinaire, en pareille circonstance, notre jeune communauté eut à souffrir, dans les commencements, de bien des choses, même nécessaires. Ainsi les ustensiles indispensables au fonctionnement des diverses obédiences, faisaient absolument défaut; à la cuisine, à peine une marmite, dans les cellules, ni meuble quelconque, ni paille, ni couvertures, et, pour s'éclairer la nuit, point de lampe; il fallait marcher dans l'obscurité, etc

L'auteur des Mémoires, témoin lui-même de cette situation si précaire, ne trouve pas de paroles assez élogieuses pour nous redire le bon esprit de nos commençantes : il exalte leur sainte résignation dans le sacrifice, la souffrance, le renoncement, et leur amour pour la sainte pauvreté. D'autre part, cependant, il rappelle aussi les paroles que Sainte Thérèse adressait à ses filles qui devaient la remplacer dans quelque fondation nouvelle : " Je vous prie, de ne jamais oublier dans vos prières, ceux qui ont contribué par leurs soins et leurs biens à la tranquillité dont vous jouirez ! " Et notre auteur d'ajouter : " Nous pouvons dire la même chose, proportion

" gardée, à nos Soeurs qui viendront dans la suite habiter cette maison de Notre-Dame du Gard, pour trouver dans cette solitude, le repos et le calme de la vie contemplative. Quel bonheur alors de rencontrer chaque chose à sa place, de ne plus entendre le marteau de l'ouvrier qui fait du tapage, même dans le saint asile de la prière. Alors, à tout ce bruit, aura succédé ce silence profond qui permet mieux d'entendre la voix de l'Époux sacré de nos âmes. *Ducum eam in solitudinem, et loquar ad cor ejus, Je la conduirai dans la solitude et je parlerai à son coeur !* " (1).

Peu de temps après l'arrivée des trois religieuses de Montauban, l'acte définitif de vente de l'Abbaye du Gard par l'Évêché d'Amiens, à l'Ordre des Chartreux était passé ainsi qu'il suit :

" Le 31 Septembre 1871, comparaissaient devant M^e Lepreux et son collègue, notaires à Amiens : Mgr. Jacques Antoine Boudinet, Evêque d'Amiens, officier de la Légion d'honneur, en son palais épiscopal. Agissant en qualité d'Evêque, et en outre comme spécialement autorisé par arrêté du Président du Conseil, Chef du pouvoir exécutif de la République française, en date de Versailles, du 17 août dernier.

" Lequel, voulant réaliser la vente qu'il a faite, sous la condition de l'autorisation sus-nommée à M. l'Abbé Celle ci-après nommé, depuis décédé, suivant acte passé devant le dit M^e Lepreux, le 13 août 1870, a, par ces présentes, vendu sous la garantie ordinaire et de droit.

(1) L'auteur des Mémoires pour les commencements de la fondation fut le V. P. D. Jacques Frau, l'un des deux premiers Pères Chartreux prêtres qui y arrivèrent.

" A M. Jacques Félix Boucher, prêtre à Vauclaire, commune de Ménéstrel Montignac, C^{ton} de Montpont, (Dordogne), et précédemment à la communauté de Valbonne, C^{on} du Pont-Saint-Esprit (Gard). Ce qui est accepté pour lui, par M. Pierre Joseph Duclerq, secrétaire général de l'évêché d'Amiens, d^t en la dite ville, son mandataire, en vertu des pouvoirs qu'il a conférés à M. Jean-Antoine-Laurent Saisson d^t à la Grande-Chartreuse (Isère), commune de Saint Pierre de Chartreuse, (Isère), et suivant acte passé par-devant M^e Barrat, notaire à Montpont, le 5 Septembre courant, M. Saisson, substitut M. Leclerq.

" M. l'Abbé Boucher, ayant droit à la réalisation à son profit, de la vente dont il s'agit, comme se trouvant aux lieu et place de M. Celle, propriétaire, d^t à la Grande-Chartreuse, où il ^{est} décédé le 6 août dernier, étant légataire universel de ce dernier, aux termes de son testament olographe en date du 3 mars 1867.

Désignation

" 1^o - Une propriété dite le Gard, en ancienne Abbaye de Cîteaux, située sur le terroir - de la commune de Crouy, canton de Picquigny, comprenant :

" Principal corps de bâtiment, dit le château, chapelle et autres bâtiments à usage d'habitation et d'exploitation, cour, jardin, enclos, dit le Pavillon, un autre enclos, dit le Fer à cheval, en face de la porte de fer, entièrement fermé de haies vives, dépendant exclusivement de la propriété, troisième enclos également fermé de haies vives, appartenant

"aussi à la propriété, régnant sur la façade ouest,
entre le chemin de fer et l'autre clôture, et se
prolongeant en retour d'équerre, le long de la
façade du côté du fer à cheval.

"2^e. Une pièce de terre labourable, située ter-
roir de Crouy, lieu dit les prés du Gard, conte-
nant 2 hectares 81 ares.

"3^e. Le mobilier qui garnit l'église et la sa-
cristie.

"L'acquéreur aura la propriété des immeubles et
du mobilier vendus à partir de ce jour, il en au-
ra la jouissance à partir du 1^{er} août, dernier
jour de l'arrêté autorisant cette vente.

"Cette vente a lieu, sous les conditions suivan-
tes, que l'acquéreur sera tenu d'exécuter, ainsi
que son mandat l'y oblige, savoir :

"1^o de prendre les immeubles vendus dans l'état
où ils se trouvent actuellement, sans pouvoir pré-
tendre à aucune indemnité.

"2^o de souffrir toutes les servitudes positives
apparentes ou occultes, continues ou discontinues
dont ces immeubles peuvent être grevés.

"3^o d'acquitter les contributions et autres char-
ges auxquelles ces immeubles sont assujettis ou
pourront être assujettis à compter de l'entrée
en jouissance.

"4^o de payer les frais et honoraires des présen-
tes et ceux de la promesse de vente.

"En outre, cette vente est faite, moyennant le
prix principal de quarante mille francs, que Mgr.
Boudinet reconnaît avoir reçu, et dont, il donne
bonne et valable quittance à M. Boucher.

"Dont acte fait et passé à Amiens, au palais é-
piscopal, l'an mil-huit-cent-soixante-et-onze, le
30 Septembre.

"Enregistré à Amiens, le 5 octobre 1871,
fol. 76, verso, case 8. - Reçu deux mille
deux cents francs, et quatre cent quarante
francs pour décimes.

Signé : Lavangot .

CHAPITRE II

L'INSTALLATION

L'Abbaye de Notre-Dame du Gard, vieille déjà de plus de cinq siècles, fut en partie restaurée vers 1655 par le plus illustre de ses Abbés le Cardinal Mazarin. C'est lui, qui selon l'Abbé Delgove, " fit " reconstruire entièrement, le principal édifice " du monastère, tel qu'il s'élève encore aujourd'hui, " majestueux au sein de la solitude, remarquable " par sa distribution intérieure, et surtout par " les proportions luxueuses du grand salon " (1).

Néanmoins, ce n'était là qu'une partie de l'établissement, l'autre partie, c'est-à-dire, l'église et les lieux claustraux avaient aussi besoin de réparations sérieuses; D. Jean Delard, prieur en 1707, s'en chargea, et y ajouta même d'autres importantes constructions. Nous pouvons donc dire que, au départ des Cisterciens en 1790, l'ensemble des bâtiments du Gard était dans un état convenable de conservation.

Construite toutefois pour abriter une communauté religieuse, à laquelle sont nécessaires de nombreuses dépendances, diverses Obédiences et des lieux réguliers, tels que chapelle, chapitre, réfectoire, cellule, etc ..., quel sort pouvait lui être réservé à cette chère Abbaye, comme du reste à ses soeurs si nombreuses en France, lorsque, par l'effet de l'ouragan révolutionnaire, elle tomba entre les mains d'un simple cultivateur. Est-ce qu'à ce nouveau venu, peu gêné, sans doute, par les scrupules de sa conscience, ne devait pas suffire, au milieu

(1) L'Abbaye du Gard, p. 166 .

de toutes ces constructions, un petit coin bien modeste pour les besoins de son exploitation sacrilège ? La partie la plus considérable des bâtiments se trouvait donc nécessairement vouée aux démolitions, ou abandonnée aux ravages du temps, ou aux intempéries de l'air !

C'est ce qui arriva le jour où le Gard, devenu propriété de l'Etat, fut cédé par lui, " à " Monsieur Grenier fils négociant à Amiens, au " moyen de l'adjudication prononcée à son profit, sous le nom de François Omer Fouquet demeurant à Corbie, son mandataire, et, suivant " procès-verbal dressé au Secrétariat du district d'Amiens, le 15 mars 1793 et enregistré " à la requête de l'administration pour le compte de la nation " (1).

Alors probablement, commencèrent aussitôt les démolitions, et premièrement, par une aile considérable de bâtiment, construite en 1757, et ensuite, par la belle église tant admirée par Mgr. de la Mothe qui se plaisait à l'appeler "sa petite cathédrale " (2). Et alors aussi, la cour vaste et spacieuse, dit encore M. l'Abbé Delgove, fut réduite aux exigences d'une maison de culture (3).

Grenier fils revendit bientôt le Gard à M. Grenier père qui, à son tour, le céda le 7 8bre 1807, à M. et M.me Vassel d'Abbeville, lesquels, en date du 24 août 1819, achetèrent les P. P. Trappistes. Voici donc déjà près de trente années, où les orages, les pluies torrentielles,

(1) Archives du Gard.

(2) Histoire de la Trappe par Gaillardin, tome II, p. 379 .

(3) L'Abbaye, etc., p. 190 .

l'humidité et un triste abandon exercèrent leur œuvre néfaste sur les bâtiments de la pauvre Abbaye (1).

Les Pères Trappistes étaient trop peu fortunés pour entreprendre des réparations sérieuses, et, ce fut déjà un grand effort de leur part, que de reconstruire l'église en 1824. Quant aux fils du Père Libermann, ils se bornèrent à s'installer le moins mal possible. Et que pouvait bien faire le bon Abbé de Jenlis constamment préoccupé de l'avenir si incertain de son œuvre ?

C'était donc à l'Ordre des Chartreux que la divine Providence allait confier le soin de restaurer complètement cet asile de la prière, et de le rendre à sa destination primitive. Pour une œuvre aussi grandiose, il fallait du courage, et un vif désir de procurer la gloire de Dieu; il fallait aussi des ressources que, dans nos jours si tristes, si éprouvés, on ne pourrait plus se procurer !

En tous cas, ce ne fut pas sans motifs sérieux que le dernier propriétaire de l'Abbaye avait fait insérer, dans l'acte de vente, cette condition en tête de toutes les autres : " L'acheteur devra prendre les immeubles vendus dans l'état où ils se trouvent actuellement, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité pour raison des réparations qui pourront être faites aux bâtiments " (2).

Nous avons encore aujourd'hui, au milieu de nous, et, grâce à Dieu, pleines de vie et de santé, plusieurs des religieuses arrivées au Gard, et auprès desquelles naturellement, il nous a été bien facile de nous renseigner.

(1) Archives, etc.

(2) Archives, id.

Elles trouvèrent l'Abbaye dans l'état le plus lamentable ! A l'extérieur, c'était la couverture entière des immenses toits à refaire, toute la charpente à changer, les conduites d'eau à remettre à neuf, les murs principaux ébranlés et lézardés par le passage si voisin des nombreux trains, à réparer et à consolider !

L'église, à l'intérieur, était si endommagée et détériorée qu'il n'était pas possible d'y célébrer décemment le saint sacrifice, et ce fut une chambre voisine qui, pendant 17 mois, servit de chapelle à la communauté. Quant au fameux mobilier de l'église et de la sacristie mentionné dans l'acte de vente, à quoi se réduisait-il ? Un simple autel en bois s'élevait dans le sanctuaire, lequel plus tard, fut affecté à la chapelle des reliques. Dans la nef, les quarante stalles en chêne des P.P. Trappistes étaient encore là, adossées aux murs, réclamant une sérieuse réparation. Dans la sacristie, un meuble à doubles tiroirs vides, et c'était tout ! Cependant, non, car dans le sanctuaire, derrière l'autel, nos filles de Saint Bruno trouvèrent avec bonheur, conservée dans sa niche, et entourée de figures d'anges, la belle statue de Notre-Dame du Gard, érigée solennellement par l'Abbé de Jenlis, le 10 août 1856. Nul doute qu'elles ne se prosternèrent à ses pieds, pour recevoir de notre tendre et douce Mère une première bénédiction !

En outre, construite, il y avait déjà 54 ans, pour contenir une nombreuse communauté de religieux Trappistes, cette église vaste et spacieuse ne pouvait plus convenir à une petite famille de l'Ordre de Saint Bruno. Il fallait donc

la diviser en plusieurs parties, et y faire entrer le chapitre et le chœur des religieuses, le chœur des chères Sœurs converses, et le sanctuaire. Tous les planchers étaient à refaire. Il fallait aussi construire un chapitre pour les V.V. Pères ainsi que les cloîtres ou corridors, qui devaient conduire à l'église, et doter le sanctuaire et le chapitre des Pères d'un autel convenable, etc. etc... Les travaux commencés au 10 mars 1870, sous la direction des V.V. P.P. Dom Philibert-Marie Ramirez, et Dom Jacques Fran, avec le concours de M. Viennot architecte d'Amiens, et de Sanval entrepreneur, ne furent terminés, et tous les comptes réglés qu'à la fin de décembre 1873.

Mais, ainsi que nous l'avons dit précédemment, à peine avait-on mis la main à l'œuvre qu'éclata soudain, comme un coup de foudre, la guerre franco-allemande ! Au mois d'août, les défaites sanglantes de Wissembourg, Froeschviller, Reichshoffen, plongeant la France entière dans le plus grand deuil ! Septembre voit ensuite avec le désastre inouï de Sedan, la chute de l'Empire, la proclamation de la République, et l'envahissement d'une partie considérable de notre territoire par les armées allemandes !.....

Malgré tant de malheurs successifs, (nous l'avons vu au chapitre premier) on ne fut pas trop inquiété au Gard, et les travaux y furent quand même poussés avec activité.

Depuis le 10 mai jusqu'à fin décembre 1870, la dépense s'éleva à 27536 fr. 50 centimes, de laquelle somme M. Sanval entrepreneur reçut 17050 fr. pour maçonnerie, enduit, carrelage en losange, carreaux rouges de Beauvais, carreaux rouges et blancs, carrelage briques, fondations etc. Pauchet et Cam

pâgneux charpentiers, Becquin couvreur, reçurent ensemble 6072,50 c., Laurent menuisier pour travail et bois acheté, reçut 2537,20 ^c, le serrurier et forgeron 129,30^c, le ferblantier 666,25^c et le peintre 43,60^c, etc. etc.

Les travaux suspendus ensuite, à cause de la rigueur de l'hiver, ne sont repris qu'en avril 1871, alors, de nouveau reviennent maçons, plâtriers, charpentiers, couvresseurs et menuisiers.

C'est aussi vers la fin de ce même mois d'avril qu'arrivèrent au Gard, la V. Mère Marie Joséphine Durand et ses compagnes. Messagères de paix, elles pouvaient, en effet, s'y présenter un rameau d'olivier à la main, puisque, peu de jours après, en date du 20 mai, était signée la paix de Francfort qui mettait fin à des jours si malheureux et d'un si grand deuil ! On était au printemps, elles venaient donc aussi ajouter, au parfum des fleurs de la saison, celui de leurs vertus !..... Nous ne doutons pas que leur présence fut, non seulement, pour tous une grande édification, mais encore une bénédiction et un stimulant général, car, à partir de ce moment, les travaux marchèrent avec une rapidité plus grande encore !

Les dépenses pour cette seconde année s'élevèrent en effet à 59051 fr. 60^c, plus du double de l'année précédente. Pour la 3^e, elles arrivent au chiffre de 58036 fr. 30^c, et, pour la quatrième, c'est-à-dire de janvier 1873 jusqu'à fin décembre, nous avons encore 34613 fr. 15^c ce qui fait un total pour l'ensemble des réparations, de 179.237 fr. 55^c, soit exactement quatre fois le prix de l'achat de l'Abbaye, plus une somme de 8677 fr. 55^c.

Ce chiffre de 179.237 fr. 55 centimes, peut être réparti comme il suit, au moins approximativement, pour les dépenses les plus considérables des divers corps de métiers :

Charpentiers	14750,50
Couvreurs	9596,75
Menuisiers	16825,15
Ferblantiers	10026,10
Journées des Menuisiers, maçons, manoeuvres	17822,60
Serrurier	3305,65
Plâtrier	417,25
Bois acheté	10414,75
Briques, carreaux, tuiles	7886,90
Peintre	4339,90
M. Viennot, architecte	410.- (I)

De ces dépenses générales extrayons quelques chiffres particulièrement intéressants :

1870

Mars Acheté une vache 255 fr., une chèvre 26,50 .

1871

Mars Acheté une vache 255 fr.,
une chèvre 26,50 } 281,50

" Payé à M. Carton de Creay pour des chaises 170,00

Sept. Payé à M. Laurent-Sorel pour la mécanique du puits 300,00

" Remis au V. P. D. Philipert à son départ 300 "

Oct. Payé à M. Sorel pour la même mécanique 600 "

" Payé pour la Vierge de Munich placée dans le chœur des religieuses 520 "

" Payé à M. Sorel pour le toit de l'église 500 "

(I) Beaucoup d'autres dépenses moins considérables ne sont pas comprises dans cette nomenclature.

1872

Janv. 7	Payé à M. de Beauvais métreur	432,40
" "	Payé à M. Crépin pour les grilles et fourneaux de la buanderie	931,40
" "	Payé à M. Colas plâtrier, pour la voûte du chapitre des religieuses	240, "
" "	Payé à M. Delattre, les cintres de cette voûte	640,65
Févr. 3	Payé à M. Cailby pour sable et gravier	500, "
" 26	Payé à M. Dantonie orfèvre à Amiens un petit ciboire (payé en réalité le 20 février 1873)	95, "
" "	Payé à M. Boutelier, à compte sur son camionnage	50, "
" "	Payé à M. Cailby de St Valery, pour sable de mer	71,65
" "	Payé à M. Bardin sculpteur	211, "
" "	Payé à M. Pauchet, menuisier, la boiserie sur la corniche de la grille (19 journées de travail)	139, "
" "	Payé à M. Dupont, menuisier, la corniche de la grille, le meuble de la dépense, des portes, etc.	522,50
" 28	Payé à M. Coënen, marbrier, à compte de l'autel qu'il fait	1000, "
Mars 17	Payé pour un bateau de sable	122 "
" 19	Payé à M. Magnet pour le fourneau du parloir	259,70
" "	Payé à M. Crépin pour la petite grille de la chapelle et le posage de la grande	275 "
" 27	Payé pour un wagon de pierre	94,70
Avril 29	Payé au marbrier Coënen	500 "
Juin 1 ^{er}	Payé au même un à compte sur l'autel	500 "

Sept. 7	Payé à M. Pauchet pour le meuble à tiroirs des deux côtés	100
" 23	Payé à M. Coënen pour le petit autel	1000
Oct. 30	Payé à M. Bardin pour diverses sculptures	103
" "	Payé au V. P. Recteur de Montreuil pour lectoires, pierre d'autel et cordes	145
" 31	Payé pour les marchepieds des autels	1170
" "	Payé à M. Lassez les grisailles des deux fenêtres du chapitre des Pères	125
Déc. 20	Payé à M. Dupont pour 18 stalles qu'il a faites	1319,50
" 24	Payé à M. Coënen, marbrier pour solde de paiement des deux autels (I)	696
" 27	Payé à M. Bardin, sculpteur, un dernier à compte	70
" 30	Payé à M. Viennet, architecte	300
1873		
Janv. 6	Payé pour le voyage du V. P. D. Philibert	375
" 31	Payé à M. Sauvé pour une lampe d'église	255
Fév. 26	Payé à M. Biais de Paris, une grande statue de Marie	97
Avril 1 ^{er}	Payé les honoraires et voyages de M. Viennet	110
" 15	Payé à M. Calais 33 crucifix	104,35
" "	Payé au même 31 statues grandes et petites	375,45
Mai 6	Pour réparations aux pompes l'an dernier	236,50

(I) On a donc payé au marbrier pour les deux autels en marbre une somme de 3696 fr., et si on y ajoute les 1170 fr. pour les marchepieds, on a un total de 4866 francs.

Juin 20	Payé à M. Carton de Grouy pour 24 chaises	97
" 30	Payé à M. Dupont un à compte sur la boiserie des chambres des étrangers	240,50
Juil. 4	Payé au même pour les dites chambres	236,50
" 15	Payé à M. Laurent, ferblantier, pour travaux sur la terrasse (I)	500
août 1 ^{er}	Payé à M. Pauchet, menuisier, pour la terrasse et pour fournitures de bois	1000
Sept. 11	Payé à M. L'Abbe pour deux portes, deux persiennes, un lectoires, une évangélaire	500
Décembre	Payé au peintre d'Abbeville et au brasseur	337,60

A qui maintenant, la communauté de Notre-Dame du Gard doit-elle sa création, et le bienfait d'être venue s'ajouter, elle troisième, à sa mère, Sainte Croix de Beauregard, à sa sœur des Saints Coeurs de Montauban, et d'accroître ainsi le nombre des asiles de la prière et de la pénitence si nécessaires, quoique, hélas, on en comprenne de nos jours beaucoup moins qu'autrefois, la souveraine importance ?

Si nous ouvrons le livre des Recettes de l'époque, nous trouvons que, du 10 mai 1870 au 31 décembre 1873, alors que tout est terminé, le Gard a reçu une somme totale de 221.205 fr. 85^c.

Excepté quelques petites recettes particulières, comme, par exemple, en 1871, 250 fr. pour la location de la prairie, 205,65^c d'indemnité de guerre, 150 fr. de la vente d'un cheval,

(I) M. Laurent ferblantier a reçu, à lui seul, pour les travaux de la terrasse 4279 francs !

plusieurs centaines de francs provenant du placement de la dot de certaines religieuses, toute la dépense et les frais de la reconstruction ont été supportés par la Grande-Chartreuse.

C'est donc à elle, notre Mère à tous que nous devons notre existence comme famille religieuse, et, après elle, à notre Révérend Père Général D. Charles-Marie Saisson qui, chargé de la fondation par le Chapitre de l'année 1869, la mena à bonne fin si promptement, et avec tant de paternelle sollicitude (1).

D'autres bienfaiteurs de second ordre ont mérité également de n'être pas oubliés devant Dieu. Nous citerons tout d'abord Mgr. Boudinet, Evêque d'Amiens, qui se montra si affectionné à cette Maison du Gard, comme nous le verrons au chapitre suivant.

C'est ensuite le V. P. D. Marie-Joseph Engler, Prieur de la Chartreuse de Bosserville qui, peu après l'arrivée de nos deux Pères en 1870, ne craignit point de se déplacer pour venir jusqu'à eux, afin de les aider utilement de ses conseils et de son expérience dans les travaux de construction. C'est lui qui fit présent à la communauté naissante, de ce beau et superbe tableau, lequel est encore aujourd'hui dans l'exil un de ses plus

(1) D. Charles-Marie Saisson, 62^e Général de l'Ordre mourut le 17 avril 1877, ancien scribe du Révérend Père, Visiteur des provinces de France et d'Italie, Prieur des Maisons de Pavie, de la Padule, de Nancy, Recteur de St Julien, près Gênes, Vicaire de la Chartreuse de Rome. Sous son Généralat l'Ordre prospéra et vit la fondation de plusieurs Maisons nouvelles.

précieux trésors. Nous voulons parler de la magnifique peinture sur toile, représentant Notre-Seigneur. Ce divin Sauveur nous y montre son Sacré Cœur d'une main et nous bénit de l'autre. Le Vén. Père fit don aussi de quelques livres de choeur, des instruments de paix, et de plusieurs objets de dévotion, se disant dans son humilité si profonde, très heureux de contribuer pour sa faible part à la fondation.

Nommons encore le V. P. D. Thadée Supriès, Prieur de la Chartreuse de Rome, qui envoya de très beaux reliquaires. Qui mieux que lui, en effet, était à même de faire parvenir au Gard, les restes précieux de ces Saints qui devaient le protéger dans les jours de tribulation et le bénir toujours ! Ne vivait-il pas au sein de la vie éternelle, de cette Rome régénérée par le Christ Jésus, et baignée dans le sang des martyrs !... L'envoi eut lieu en l'année 1872, et celui qui écrit ces lignes, fut témoin oculaire et bien édifié du pieux empressement, et de la joie intime de son V. P. Prieur à cette occasion. " J'envoie, lui disait-il, " ces reliquaires à un monastère de nos Moniales récemment fondé et qui est très pauvre ! "

Nous ne devons point oublier le V. P. Dom Vincent Celle, procureur de la Grande-Chartreuse, à qui Dieu inspira de faire l'acquisition de l'ancienne Abbaye, en date du 13 août 1870. Il mourut en Chartreuse le 6 août 1871. D. Vincent était très dur à lui-même, s'occupant peu de sa santé et la négligeant trop pour s'adonner entièrement aux affaires de l'Ordre. Mal lui en prit, car s'étant blessé au pied et continuant à porter la laine sur sa blessure, celle-

ci ne tarda pas à s'envenimer et à présenter des caractères inquiétants. Force fut bien alors au pauvre Père de s'arrêter malgré son grand courage et d'appeler le médecin !..... Hélas, c'était déjà trop tard ! L'amputation de la jambe devint nécessaire, et causa peu après sa mort !

Finalement, n'avons-nous pas remarqué dans l'énumération des dépenses pour l'année 1871, cette note courte, mais significative : " Septembre, remis au V. P. D. Philibert pour son départ, 300 francs ".

Ce Vén. Père, nommé Vicaire de la Nouvelle Chartreuse de Notre-Dame du Gard, était bien vite arrivé à son poste dont, nous l'avons dit, il prenait possession le 10 mai 1870. Il commençait, sans tarder, les travaux de réparations de l'Abbaye, et les aurait conduits, lui-même, à bonne fin, sans la cruelle maladie de cœur dont il souffrait depuis longtemps. Après un séjour au Gard de seize à dix-sept mois, se trouvant à bout de forces, et entièrement épuisé, il en écrivit à ses Supérieurs qui jugèrent à propos de lui accorder sa miséricorde, et le repos dont il avait si grand besoin !

Le caractère de sa maladie demandant un climat plus sec et moins humide que celui de la Picardie, et un ciel plus serein, notre Vénérable Père fut envoyé à la Chartreuse de Valbonne, près du Pont-Saint-Esprit, dans le département du Gard, où il pleut rarement, où la neige est inconnue, et le soleil presque toujours radieux ! Là, notre cher malade se trouva mieux, et reprit force et courage. Alors, afin d'utiliser saintement son temps et goûter la paix et les charmes de la solitude, il se mit à étudier Sainte Thérèse la grande pa-

tronne de la catholique Espagne, sa patrie, et relut avec attention sa vie traduite de l'espagnol par le P. Bouix. Trouvant cette traduction parfois défectueuse, il en entreprit la correction. A cet effet, ayant besoin de quelques renseignements, il obtint de notre Révérend Père l'autorisation de venir consulter la Révérende Mère Prieure du Carmel de Meaux, et de faire, de là, une courte apparition au Gard, si sa santé le lui permettait.

Meaux et Amiens sont deux localités peu éloignées l'une de l'autre, surtout à notre époque, où les distances se franchissent avec tant de rapidité. D'autre part, notre bon et vénérable Père avait un si grand désir de revoir son cher Gard, de constater le progrès des travaux, et de bénir encore la petite famille religieuse qu'il y avait lui-même installée. Il y arriva donc un soir du mois d'octobre de l'année 1872, en compagnie du sous-procureur de la Grande-Chartreuse.

Pauvre Ramirez qui avait déjà tant souffert ! Là, au Gard, la croix l'attendait de nouveau, croix plus lourde encore, et présage de la fin de sa vie mortelle !.....

A peine s'était-il totalement abandonné à la joie de ce retour inespéré au milieu de ses chères filles que, pendant la nuit, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie !... Son état néanmoins n'améliora peu à peu, et, au commencement de l'année suivante, le médecin le jugeant transportable, il reprit, avec l'aide d'un compagnon, la route de Valbonne. Nous trouvons, en effet, dans le Livre des Dépenses pour l'année 1873 : " 6 Janvier, remis au V. P. D. Philibert pour son voyage : 375 francs ".

Rentré dans sa cellule, il y retrouva sans doute le calme de l'esprit et cette union plus intime avec Dieu, qui sont les fruits si précieux de la solitude gardée saintement. Peut-être aussi l'espoir d'une guérison au moins partielle, vint-il lui rendre encore un peu de courage et de vie !... Quoiqu'il en ait été de ces suppositions raisonnablement fondées, le mal en attendant, suivait impitoyablement son cours, et, vers le commencement de l'été, notre très cher premier Vicaire de Notre-Dame du Gard touchait à ses derniers jours !...

Voici, du reste, une lettre de son Prieur, le V. P. D. Anselme-Marie Bruniaux, qui va nous faire assister à ses derniers instants : adressée à son successeur au Gard, quelque temps après sa mort, nous n'en donnerons cependant que quelques extraits les plus intéressants, à cause de sa trop grande longueur.

" Mon vénérable et bien cher Père,

" Je m'empresse de satisfaire à votre pieux désir, concernant les derniers moments de D. Philbert, autant que le temps et ma pauvre mémoire me le permettent.

" Je puis dire de suite que sa mort a été celle d'un saint, comme elle devait être après une vie si bien remplie ! Un de ses frères, prêtre, est arrivé à Valbonne le même jour que moi. La joie de nous revoir produisit sur lui un très heureux effet. Mais le lendemain, comme je vous l'ai déjà dit, survint une crise terrible pendant la nuit, et qui le mit à deux doigts de la mort ; il en revint toutefois. Mais à partir de ce moment, il ne put plus supporter le lit sans éprouver des suffocations qui obligeaient à le remettre sur son fauteuil. Quatre ou cinq jours avant

" de mourir, il eut une autre crise bien plus forte que les précédentes et pendant laquelle il perdit connaissance, ce qui ne lui était pas encore arrivé ! Le matin il demanda à faire la Sainte Communion. Il la recevait, du reste, chaque jour depuis son retour à Valbonne. Alors, il comprit que tout était fini, et qu'il ne restait plus qu'à se préparer au grand passage !... Il accepta donc très volontiers de recevoir les derniers sacrements en pleine connaissance !....

" C'était jeudi, veille de la fête du Sacré-Coeur !... Toute la communauté se réunit le soir, vers cinq heures dans son antichambre. Il était là sur son fauteuil souriant comme s'il se fut agi d'un autre que de lui !... Il suivit avec attention toutes les prières, les cérémonies, et quand je lui demandais s'il pardonnait à tous ceux qui l'avaient offensé, il répondit qu'il n'avait rien à pardonner mais qu'il demandait pardon lui-même de tous les scandales qu'il avait donnés !

" Hélas ! nous n'avions reçu de lui que des exemples héroïques de patience et de résignation dans la souffrance. Et quoiqu'il lui échappât quelquefois, au plus fort de la douleur, de dire : " on ne peut se faire une idée de ce que je souffre ", néanmoins, on ne l'entendit jamais se plaindre ; il souffrait pour la Sainte Eglise, pour la France et l'Espagne ! Il s'offrait en victime !....

" La cérémonie, une fois terminée, notre cher malade parut se trouver mieux. Mais ce mieux n'était que factice, car bientôt les jambes enflaient considérablement, et l'enflure mon-

" tait peu à peu vers le coeur ! L'estomac ne pou-
 " vait plus rien accepter, les eaux l'envahissaient
 " et le malade faisait de vains efforts pour se dé-
 " barrasser par de pénibles vomissements. Le ven-
 " dredi, jour du Sacré-Coeur, il perdit l'usage de
 " la parole. Je lui dis alors que j'allais célé-
 " brer la Sainte Messe pour la France, pour l'Es-
 " pagne, et pour sa guérison si c'était le bon plai-
 " sir de Dieu. Il me fit un signe d'assentiment
 " plein de reconnaissance. Toutefois notre bon
 " Père était mûr pour le Ciel, et, après deux jours
 " et surtout deux nuits, d'une agonie très pénible,
 " il arrivait à sa fin.

" Le dimanche matin, vers les 5 h 3/4, j'allais
 " le voir entre les deux coups de Prime, j'arrivai
 " juste pour recevoir son dernier soupir, et lui
 " fermer les yeux. C'était le cas de répéter le
 " *Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus*, oh!
 " combien elle est précieuse devant Dieu la mort
 " de ses saints. Puisse notre dernière heure res-
 " sembler à la sienne, *fiant novissima mea illius*
 " *similia* !.....

CHAPITRE III

Mgr. BOUDINET et le GARD

INSTITUTION CANONIQUE

L'auteur du Livre des Mémoires consacre plu-
 sieurs grandes pages in folio à Mgr. Boudinet
 Evêque d'Amiens qui fut, sans contredit, après
 notre Révérend Père Général, le Père de la Nou-
 velle Chartreuse du Gard. Ce digne Prélat se
 montra en effet, depuis le commencement un vrai
 père, au coeur profondément paternel pour cel-
 les qu'il aimait à appeler, avec tant d'effu-
 sion, ses chères filles. " Nous n'oublierons
 " jamais, dit notre auteur, tout ce qu'il y a-
 " vait de douceur et d'affabilité dans ses pa-
 " roles, de grâce, et, en même temps, de simpli-
 " cité dans ses manières. Tout respirait en
 " lui la candeur, l'innocence et la piété, et
 " nous ne cesserons jamais de demander à Dieu,
 " dans nos faibles prières, que tant de vertus
 " lui méritent la gloire éternelle ! "

On a dit souvent : le style c'est l'homme ;
 or, Mgr. Boudinet ne se contenta pas de faire
 de fréquentes visites au Gard, mais, de plus,
 il écrivit, soit à la V. Mère Prieure, soit au
 V. Père Vicaire, un certain nombre de lettres,
 dont plusieurs ont été conservées, et qui nous
 dévoilent, en effet, tout ce qu'il y avait en
 lui de douce et humble piété, et de tendresse
 paternelle pour la nouvelle famille religieuse
 du Gard.

Archives de Notre-Dame du Gard.

Peu après l'installation des V.V. P.P. Philibert Ramirez et Jacques Frau en mai 1870, ce digne Prélat vint bien vite leur faire une charitable visite, pour les encourager et les bénir. Depuis, et jusqu'à la venue des premières religieuses, en mai 1871, il revint plusieurs fois. Et lorsque celles-ci furent arrivées, il accourut le troisième jour suivant, accompagné, de ses deux vicaires généraux, M.M. Morel et Faillères, et l'Abbé Duclerq son secrétaire général. Sa Grandeur passa, paraît-il, une grande partie de la journée à l'Abbaye, daignant même accepter une légère collation. Cependant que pouvait-on bien lui offrir dans une pareille circonstance et, au milieu du dénuement le plus complet de toutes choses ! La charité toutefois est ingénieuse : on avait encore de bons petits reliquats des provisions du voyage : souvenirs de la maison bien-aimée que l'on venait de quitter, et, pour le reste, M. le Doyen de Picquigny, sut y pourvoir dignement. Quoiqu'il en soit, Monseigneur se félicita beaucoup de ces quelques heures passées en compagnie des enfants de Saint Bruno, se disant très heureux de les posséder dans son diocèse, sur lequel il lui semblait déjà voir, grâce à leur fervente intercession, tomber une pluie abondante de grâces du ciel ! Il revint ensuite pour la fête de notre Saint Patriarche, présida lui-même le chant des Vêpres, et à la fin, il adressa à la communauté un petit discours bien spirituel et pieux. En l'année 1872, on le revit encore plusieurs fois, et toujours répétant que, sans sa mauvaise santé, ses visites seraient bien plus fréquentes.

La première lettre que nous possédons de lui est du 1er septembre 1871.

" Je vous remercie bien sincèrement de vos
" douces attentions, écrit-il au V. P. Vicaire,
" et je vous prie de partager mes actions de
" grâces avec vos dignes Mères, si elles sont
" pour quelque chose dans vos largesses. J'ai
" fait la part de M. Morel, et j'ai dit à M.
" Faillères que vous ne l'aviez pas oublié.
" Je serai libre dans huit jours : quand vou-
" lez-vous que j'aille au Gard faire l'installa-
" tion de nos chères filles ? Je les bénis avec
" vous, et suis bien tout à vous en Notre-Sei-
" gneur.

" + Jacques Antoine

" Evêque d'Amiens "

Le V. Père Vicaire dut naturellement répondre, sans tarder, que tout n'était pas encore prêt pour la cérémonie solennelle, car huit jours après, c'est-à-dire en date du 9 du même mois, il reçut les deux lignes suivantes :

" Eh bien, mon cher et vénéré Père, attendons :
" les choses se feront plus dignement, quand vos
" dignes Soeurs seront mieux installées. Je suis
" bien content que votre T. vénéré Père Général
" m'envoie un de vos Pères. Je vous bénis, vous
" et vos pieuses Mères (1).

A l'occasion du renouvellement de l'année, Monseigneur reçut sans doute de la Grande-Chartrreuse, un envoi de précieuses douceurs, car

(1) Il s'agit probablement ici du V. P. D. Thomas Boucher, légataire universel de D. V. Celle, et qui venait à Amiens, pour passer définitivement l'acte de l'achat du Gard.

voci ce qu'il en écrit d'Amiens au V. P. Vicaire du Gard, en date du 15 janvier 1872 :

" Mon cher et vénéré Père,

" Je vous remercie de vos douceurs étrennes. Que Dieu vous rende en douceurs spirituelles, ce que votre charité, ou plutôt celle de votre très vénéré Père Général, a daigné faire pour l'évêché d'Amiens." Il ajoute ensuite ce qui suit :

" Je vous renouvelle mes vœux de bonne année, mon cher Père, et je demande aussi très instamment à Notre-Seigneur, de combler de tous les dons les chères filles qu'il a envoyées pour attirer sur mon cher Diocèse les bénédictions du Ciel. Qu'elles soient douces et humbles, comme le divin coeur de Jésus : que leur vie se passe dans l'union la plus intime avec le divin Maître, comme il convient à leur état de silence, de recueillement : que leurs oraisons et leurs communions soient ferventes, et que la charité là plus tendre règne entre elles, comme la plus fidèle obéissance, envers leur digne Supérieure ! Voilà mes vœux pour notre chère Chartreuse du Gard, que je mets sous la protection de la Sainte Vierge, la Mère et la Patronne de cette sainte solitude, où Elle a reçu les hommages de tant d'héroïques et saints religieux par le passé. — Je me recommande très instamment aux prières de ce béni monastère : je deviens de plus en plus souffrant, et j'ai besoin d'obtenir de Dieu, la grâce de me préparer à mourir saintement !

" Je vous bénis, mon cher Père (I), vous et vos

(I) Il faut remarquer ici que Mgr. ne fait pas mention du V. P. D. Frau, coadjuteur. Peut-être ce dernier avait-il accompagné le V. P. D. Ramirez parti pour Valbonne dix jours auparavant, ou était-il allé visiter la propriété de Montalègre en Espagne dont il était alors chargé à cette époque ?

" deux frères, et je bénis aussi, de tout mon coeur, la Révérende Mère Supérieure, et toute sa pieuse famille.

" Tout à vous dans le divin coeur de Jésus,
+ Jacques Antoine, Evêque d'Amiens "

Nous n'avons pas d'autre lettre avant le mois de juin. Comme on vient de le voir, le saint Evêque a déjà le pressentiment de sa mort prochaine, et demande qu'on l'aide à bien mourir ! En date du 17 juin, c'est une réponse qu'il fait à la V. Mère Prieure, il y parle encore de ses souffrances :

" Je vous remercie, ma digne et vénérée Mère, des sentiments que vous voulez bien m'exprimer. C'est moi qui suis l'obligé, je vous l'assure, et je ne saurai jamais assez remercier le bon Dieu des bénédictions qu'il a répandues sur mon Diocèse en vous donnant à nous. Je me suis empressé d'écrire à Votre Très Révérend Père Général, mes impressions sur le but de mon voyage au Gard.
" Je ferai tout pour procurer à la nièce du V. Père Libermann, la joie et l'édification d'aller vous voir : je sais aussi que pour vous, ce sera comme une relique, dont votre piété s'édifiera. — Priez pour moi, ma digne Mère et chère fille : je suis toujours fort souffrant. Parlez de moi à vos chères filles, et à vos dignes Pères et croyez bien, etc.
" etc. "

Peu après, Monseigneur, cédant sans doute aux pressantes sollicitations de son entourage, quittait sa bonne ville d'Amiens, pour aller au sein des montagnes, essayer de refaire sa santé toujours de plus en plus compromise :

" Mont-Dore, le 19 juillet en la fête de
Saint Vincent de Paul.

" Ma digne Mère,

" J'ai bien à m'excuser d'être si en retard avec vous. J'avais pourtant bien besoin de vous remercier de votre excellente lettre, et des pieux documents dont elle était accompagnée. Mais j'ai été souffrant, fatigué à l'excès, et enfin je suis parti pour demander à ces chères montagnes de l'Auvergne, et à leurs eaux, une voix que je n'ai plus, et qui m'est si nécessaire cependant pour l'accomplissement de mon ministère. — Pour une Chartreuse, à part le Saint Office, ce ne serait pas une perte que la voix, au contraire, mais moi je suis obligé de prêcher et de parler sans cesse. Demandez donc à Notre-Seigneur qui a fait parler les muets, de me rendre ce trésor de la parole; vous savez que je dois en faire usage même pour vous.

" Je m'empresserai d'aller vous faire une nouvelle visite quand je serai débarrassé des retraites qui m'attendent à l'arrivée. Je verrai sans doute le monastère en état avec la clôture que vous désirez par-dessus tout ... — Je me recommande bien à vos prières, ma digne Mère, et aux prières de vos pieuses Soeurs. C'est aujourd'hui l'anniversaire de ma première messe : 41 ans de grâces ineffables ! Et que de misères ! Demain, 15^e anniversaire de ma Consécration épiscopale. Vous êtes surtout dans mon diocèse pour prier et attirer des grâces, et pour qui ? Si ce n'est pour le pauvre Evêque qui en a le plus besoin. En revanche, je vous bénis de tout mon cœur.

" Soyez mon interprète auprès de vos Pères, ces saints Anges que Dieu a mis auprès de vous pour

" vous éclairer et vous conduire etc ... "

Tout porte à croire que ce séjour de plusieurs semaines en Auvergne, produisit sur Monseigneur un heureux effet, en lui rendant, au moins pour un temps, les forces dont il avait tant besoin. En tous cas, dans la lettre suivante, il ne fait aucune mention de sa santé, et il est arrivé assez tôt pour présider la retraite.

" Amiens le 19 août 1872

" Mon Révérend Père,

" Notre retraite pastorale commence aujourd'hui, je ne serai donc libre que dans les premiers jours de la semaine prochaine. Mais croyez que mes premiers loisirs seront pour le voyage du Gard, et l'examen de notre chère fille. Vous serez prévenu à temps de mon arrivée, du jour et de l'heure.
" En attendant, je bénis la chère aspirante, demandant à Notre-Seigneur, de lui inspirer le détachement de tout, la mortification et la ferveur si nécessaires dans le saint état auquel elle est appelée !

" Demain, fête de Saint Bernard. Le Gard était un monastère d'enfants de Saint Bernard. Rendons à ce grand Saint la gloire que ses disciples ne lui ont pas toujours rendue au Gard ! Hélas ! il y a eu là bien des jours de relâchement, après des temps de grande ferveur et de régularité exemplaires. Nos chères filles sont là surtout pour faire revivre la ferveur et la régularité, et pour s'immoler en expiation des relâchements. Je bénis tout particulièrement la Vénérée Mère Prieure ! "

En attendant tout se terminait, et se préparait au Gard, pour la cérémonie de l'institution

canonique de la nouvelle Chartreuse. Vers la fin du mois de septembre, ou au commencement d'octobre, la V. Mère Prieure en avertit le digne Prélat qui lui répondit ainsi :

" Brocourt, en tournée pastorale,

" le 4 octobre en la fête de Saint François

" Ma digne et Vénérée Mère,

" Je ferai le possible et l'impossible, pour aller bénir votre chapelle, et faire moi-même l'institution canonique de votre saint monastère. J'étais bien hier, aujourd'hui, je suis souffrant. Vous voyez qu'il ne faut pas trop compter sur ma triste santé. Mais retenez ce mot l'impossible, et priez ! En attendant je serai de coeur auprès de vous après-demain, dans la grande fête du Saint Patriarche, auquel la Sainte Eglise est redevable d'un Ordre qui, depuis bientôt 8 siècles, a édifié le monde, sanctifié tant d'âmes, sans que jamais on ait eu besoin de songer à le réformer !

" Il serait possible que j'assistasse au sacre d'un Evêque à Lille, si ma santé me le permet, et qu'ainsi je sois absent du II au 16. Je vous bénis, etc. ... "

Monseigneur écrivait encore en date du 22 du même mois :

" Malade moi-même, ma digne Mère, j'ai reçu hier la nouvelle de la mort d'une pieuse soeur, la seule qui me restait de ma famille. Je la recommande aux ferventes prières du saint monastère du Gard. Cet incident n'est pas de nature à améliorer ma santé. - Vous et moi, et vos Soeurs, nous devons nous résigner à la volonté de Dieu. - Nous allons examiner en conseil épiscopal ce qui

" peut être permis pour la bénédiction de votre église (1). Dans tous les cas, comme vous êtes légitimement impatientes de rentrer dans la sainte règle de votre clôture, si le médecin auquel je dois obéir ne me permet pas d'aller faire moi-même la cérémonie, j'enverrais mon Vicaire Général. Au premier jour, vous serez fixée "

(1) Au conseil épiscopal on décida sans doute qu'il n'y avait pas lieu de procéder à la bénédiction solennelle de l'église, attendu que cette cérémonie, peut-être même la consécration, avait dû être faite après sa construction par les P.P. Trappistes. Voici ce que l'on trouve à ce sujet, dans la Semaine religieuse d'Amiens du 13 9bre 1877. " Mgr. de Châlons, né le 11 mai 1756 à Grenoble, successeur en mars 1822, de Mgr de Bombelles sur le siège d'Amiens, consacra en 1823, la chapelle des Trappistes du Gard, dont son prédécesseur avait posé la première pierre "

Malgré cet article de la Semaine religieuse, rédigé, du reste, un demi-siècle plus tard, on s'est pris à douter si la dite chapelle avait été consacrée réellement, ou seulement solennellement bénite par Mgr. de Châlons ? A l'arrivée de nos premières moniales, à l'Abbaye du Gard en 1871, leur V. P. Vicaire ne tarda pas à prendre, sur ce point si important, des informations à l'Evêché ! On ne put rien lui assurer de certain. D'autre part, à cette même époque, aucune trace des croix de consécration n'apparaissait sur les murs intérieurs de l'édifice. Il resta donc, au moins plus probable, que ce temple de Dieu sanctifié par les prières et les chants

Ce fut peu après, c'est-à-dire le 30 octobre, veille de la fête de Tous les Saints qu'eut lieu la cérémonie présidée par Monseigneur lui-même, très heureux sans doute, d'avoir pu retrouver pour cette circonstance, une partie de ses forces. C'était donc sous les auspices, et avec la bénédiction des innombrables habitants du Ciel, que la Nouvelle Chartreuse allait être canoniquement instituée, mais alors, quel plus précieux augure pour son avenir spirituel !!.....

Sa Grandeur arriva au Gard vers les 10 heures du matin. Déjà l'église, malgré ses vastes proportions, pouvait à peine contenir la foule de pieux fidèles accourus des environs, et, en tête desquels, se trouvait M. le Doyen de Picquigny, entouré d'un certain nombre d'ecclésiastiques, et les notabilités du canton.

Monseigneur, après avoir été reçu à l'entrée de l'église selon le cérémonial prit place dans le sanctuaire sur le trône qui lui avait été préparé, et aussitôt le V. P. Vicaire D. Didier-Pataille, chanta, selon le rit cartusien, la Messe votive de la Sainte Vierge, assisté du V. R. Coadjuteur et du V. P. D. Paul de la Croix, Recteur de la Char-

Suite de la Note (I) de la page 55.

des fils de Saint Benoît de l'Etroite Observance, avait seulement reçu une bénédiction solennelle. C'est pourquoi, pendant les 35 ans de notre séjour au Gard, on n'y a jamais célébré la fête de la Dédicace de l'Eglise, comme cela se pratique dans toutes nos maisons dont la chapelle a été certainement consacrée.

treuse de Notre-Dame des Prés à Montreuil-a/ Mer, alors en construction (I).

La Messe étant terminée, Monseigneur l'Evêque, précédé du clergé et de son chapitre, parcourut la maison des Pères, celle des religieuses, et bénit ainsi tous les lieux réguliers : les cloîtres, les cellules, les réfectoires, le parloir, la salle de communauté, le chœur des religieuses et la salle du chapitre.

Quand la procession fut rentrée à l'église, M. l'Abbé Fallières lut en latin, l'acte canonique, par lequel Monseigneur, en vertu d'un bref du Saint-Siège, prononçait l'érection du monastère. En voici la traduction française :

" Nous Jacques Antoine Boudinet, par la grâce
" de Dieu et du Saint-Siège, Evêque d'Amiens,
" Assistant au Trône Pontifical.
" Attendu les facultés qui nous ont été ac-
" cordées par le Saint-Siège, le huitième jour
" du mois d'Avril mil huit-cent-soixante-dix,
" et, en vertu desquelles, nous a été commis
" en qualité d'Ordinaire du diocèse, le soin
" et le pouvoir d'ériger et constituer un mo-
" nastère de religieuses chartreuses, dans l'en-
" droit et la maison appelés l'Abbaye du Gard.
" Après avoir consulté et pris connaissance
" des lois si pleines de sagesse, que les Sou-
" verains Pontifes ont promulguées au sujet des
" facultés ci-dessus mentionnées, touchant l'é-
" rection des monastères, nous nous sommes assu-

(I) " 30 octobre 1872, payé au V. P. Recteur de Montreuil pour lectoire, pierre d'autel et cordes, 145 fr. " Livre des Recettes et Dépenses, Archives du Gard.

" rés que dans la fondation dont il s'agit toutes
" choses ont été réglées et disposées conformément
" à ces mêmes lois.

" Nous donc, en vertu de l'autorité que nous
" exerçons par mandat apostolique, nous constituons
" et érigeons par les présentes, un monastère de
" religieuses chartreuses dans le lieu de notre
" diocèse déjà indiqué. Un double de ces lettres
" sera envoyé au T.R. Père Ministre Général de
" l'Ordre des Chartreux, et les lettres elles-mê-
" mes seront conservées dans notre Palais épisco-
" pal.

" Et nous les avons signées de notre main et
" scellées de notre sceau, ordonnant à notre se-
" crétaire général de les signer lui-même et d'en
" faire l'expédition.

" Donné à Amiens, en notre Palais épiscopal, le
" trente du mois d'octobre, de l'an du Seigneur
" mil-huit-cent-soixante-douze.

" + Jacques Antoine, Evêque d'Amiens,

" Par Mandement de Monseigneur,

" J. Duclercq chanoine honoraire,
" Secrétaire Général "

Etaient présents à la lecture, et ont signé le
procès-verbal de la cérémonie, M.M. René Bruno Mo-
rel, archidiacre d'Amiens, et Pierre Frédéric Fal-
lières, archidiacre d'Abbeville, vicaires généraux;
Jean-Baptiste Hénocque, doyen du chapitre; Antoine
Théophile Duval, chanoine et théologien; Charles
Augustin Petit, chanoine et pénitencier; Edouard
Louis Jourdain et Léopold Camille Pipaut chanoines;
Pierre Félix Aimé Boucher chanoine et archiprêtre;
Louis Bernard Adrien Débarre, chanoine précenteur
(chantre); Louis Joseph Honoré Herbet, chanoine;
Alexandre de Brandt, Charles Louis Marie Bacquoy,

et Marie Adrien Pierre Bondu, chanoines; V.V.
P.P. D.D. Didier Pataille, Vicaire de la Char-
treuse du Gard, Paul de la Croix, religieux de
la Chartreuse de Montreuil, Jacques Fran, Coad-
juteur du Gard; de Morgan de Belloy, et F. Viel-
lard, Receveur des Domaines (1).

Après la lecture solennelle de l'acte qui é-
rigeait et instituait canoniquement la fonda-
tion nouvelle, Monseigneur s'approchant de la
grille, adressa aux religieuses un discours,
où il rappela la Chartreuse de Rome, si connue
des Pères du Concile du Vatican, et la remar-
quable statue de Saint Bruno qu'on y admire
dans sa vaste église; il parla de Saint Bruno
lui-même; fondateur d'un Ordre si illustre, et
qui n'eut jamais besoin de réforme. Passant
ensuite à l'antique Abbaye du Gard, fondée au
XII^e siècle, habitée pendant 650 ans par les
fils de Saint Bernard, il aime à penser, dit-il,
qu'elle aura été visitée par ce grand Saint lui-
même, alors que se rendant à cette époque, dans
le pays des Morins et la Flandre, il dût, très
probablement, passer par le Gard. Monseigneur
donna aussi un souvenir aux R.R. P.P. Trappis-
tes, successeurs à l'Abbaye des P.P. Cister-
ciens, et qui soulagèrent tant de misères par
leur charité. Il n'oublia point le V. Père
Libermann, dont les fils étaient animés d'un
si grand zèle apostolique, et termina son allo-
cation, en comparant les saintes communautés à
des paratonnerres. " La Chartreuse du Gard,
" selon lui, remplira cet office pour les envi-
" rons. Tant de mains pures élevées, nuit et

(1) Archives du Gard.

" jour vers le Ciel, conjureront la foudre des
" vengeances divines, et détourneront de nos ci-
" tés coupables, le bras de Dieu prêt à les frap-
" per !!!..... " .

A 4 heures 1/2, on revenait à l'église pour un
salut solennel donné par Monseigneur, après quoi
eut lieu le départ général et la solitude se fai-
sait complète dans le monastère ! Oui, tout ren-
tra alors dans le silence, en même temps que Pères
et religieuses entraient dans leurs cellules. Quel-
le douce joie de pouvoir, après une journée, mille
fois bénie sans doute, mais trop bruyante pour des
enfants de Saint Bruno, quel bonheur, disons-nous,
de se retrouver seul avec Dieu, et de baiser avec
amour la précieuse croix de bois de la consécra-
tion !!!.....

Trois mois s'étaient à peine écoulés, depuis cet-
te circonstance mémorable, que notre bon Evêque re-
venait encore à sa chère Chartreuse de Notre-Dame
du Gard, mais cette fois, dans un tel état de fai-
blesse qu'il pouvait à peine parler ! Serait-il
alors téméraire de supposer que, pressentant sa
fin prochaine, il voulait se recommander d'une ma-
nière spéciale aux prières de la Communauté ! Il
désira voir auprès de lui toutes les religieuses,
et, en donnant à chacune son annuaire à baiser, et
lui adressant quelques paroles paternelles, il lui
remit une image comme dernier souvenir ! " Je suis
" bien fatigué, ajoutait-il, et il pourra bien se
" faire que nous ne nous revoyions plus qu'au
" Ciel !... " .

Le digne Prélat ne se trompait pas; c'était bien
sa dernière visite à celles qu'il aimait tant à ap-
peler " ses chères filles "; son heure suprême ap-
prochait, comme le prouve cette lettre qu'il adressa

encore à la V. Mère Prieure; elle est datée
d'Amiens le 6 mars 1873, c'est-à-dire trois se-
maines seulement avant sa mort.

" Ma Vénérée Mère,

" Je vous ai dit que je devais bientôt mourir.

" Pour une Chartreuse, c'est une bonne nouvelle.

" Malheureusement, je ne suis pas prêt comme

" vous, ou vos Soeurs, ou vos Pères vénérés.

" Voilà pourquoi je viens instamment vous con-

" jurer de redoubler pour moi, vos saintes oeu-

" vres et vos ferventes prières.- Je suis ma-

" lade, fort malade ! Avant et après ma mort,

" priez; j'aurai un si long purgatoire à faire !

" Je vous bénis, vous, ma digne Mère, ainsi que

" les saints religieux du Gard. Je bénis vos

" chères Soeurs, auxquelles je recommande de vi-

" vre dans toute la perfection de leur sainte

" profession.

" C'est aujourd'hui la fête de notre grande

" Sainte Colette, la Sainte d'Amiens, née à

" Corbie, et qui a réformé l'Ordre des Clarisses.

" Je vous quitte, car je n'en puis plus de

" fatigue !... Encore une fois, priez beaucoup

" pour moi.- Je me recommande au R. P. Patail-

" le, qui voudra bien me recommander au Très

" Révérend Père Général.

" Tout à vous en Notre-Seigneur ma digne

" Mère et chère fille.

" * Jacques Antoine, Evêque d'Amiens.

" P.S. Ne parlez point de cette lettre qui in-

" quierait mon diocèse, et si je suis condam-

" né, il se peut que je me remette un peu ".

Déjà, au 1er janvier, Monseigneur avait dû
s'abstenir de recevoir aucune visite officielle.

Ce n'est cependant qu'après avoir écrit cette dernière lettre au Gard, et, vers la fin du mois, que la maladie dont il souffrait, prit tout à coup un caractère de grande gravité. La nuit du 30 au 31 mars ayant été très mauvaise, l'auguste malade désira recevoir les derniers Sacraments. " Impossible, dit l'Abbé Fallières, d'exprimer les admirables sentiments de foi et de piété qu'il manifesta pendant ces touchantes cérémonies. Néanmoins, on espérait encore et on ne pouvait se résigner à croire que le malheur redouté dût être si prochain ! " Le mandement du chapitre annonça à tout le diocèse la douloureuse nouvelle. Monseigneur Boudinet avait rendu sa belle âme à Dieu, le 1er avril, à deux heures et demie d'après-midi. Il était âgé de 67 ans !...

M. l'Abbé Fallières, son bien-aimé Vicaire Général, lui a consacré (1) fort intéressante notice, où il retrace sa vie, et surtout son épiscopat dans le diocèse d'Amiens que, pendant dix-sept ans, il féconda de ses sueurs apostoliques, et où il multiplia les écoles et fondations religieuses. Il y rappelle le dévouement du Saint Prélat pendant la triste guerre de 1870, son rôle d'intercesseur et de ministre de paix entre les vainqueurs durs et hautains, et les vaincus pauvres et humiliés. Il nous fait également assister à sa mort sainte et précieuse devant Dieu, au deuil si profond du diocèse, et à la pompe extraordinaire de ses funérailles. Quant à nous, nous avons pu le juger par sa correspondance; elle nous a montré, avec son aimable et douce piété, ses qualités du cœur et de

(1) Monseigneur Boudinet, Evêque d'Amiens, Notes et documents - Amiens imprimerie de Lenoël-Hérouart, 1873.

l'esprit, et principalement son affection si vraie, si paternelle pour son cher monastère de Notre-Dame du Gard. Il mérita donc justement d'être inscrit dans le calendrier de cette maison, avec cette note courte et simple, selon nos usages, mais suffisamment éloquente :

" Au premier avril 1873. est mort Monseigneur Jacques Antoine Boudinet, Evêque d'Amiens, qui nous a regnés avec beaucoup de bienveillance dans son Diocèse. La reconnaissance nous fait un devoir de ne pas l'oublier devant Dieu ! "

À la grâce inestimable de la clôture du monastère venait bientôt s'en ajouter une autre non moins précieuse et qui devait confirmer la première. Nous voulons parler de la visite régulière.

En effet, un mois après le passage de Mgr. Boudinet à une vie meilleure, arrivaient au Gard, dans les premiers jours de mai, les V.V. P.P. Dom Bernard Peters, Prieur de la Valsainte, et Dom Anselme Marie Bruniaux, Prieur de Valbonne, chargés par le Chapitre Général de visiter les maisons de la 2ème Province de France. Les travaux de réparation, quoique touchant à leur fin, n'étaient pas encore entièrement terminés : au quartier des Pères, on achevait les chambres des étrangers, le zingueur était encore sur la terrasse et sur les toits, les serruriers achevaient aussi de fermer les portes, et les vitriers les fenêtres, etc. etc...

La Visite inaugurée le 12 mai, se clôtura le 18, et, parmi les ordonnances faites par les V.V. Pères, nous remarquons la 4ème, ainsi conçue :

" Afin de compléter tout ce qui a déjà été entrepris pour l'établissement de la clôture monastique, nous ordonnons l'enlèvement de tous les arbres de haute tige, plantés près de ses murs, l'exhaussement de la partie du mur de clôture, qui n'est pas à l'Est, dans les conditions voulues d'élévation, et la pose de vitres dépolies aux fenêtres donnant, de l'intérieur du monastère, dans les cours d'entrée, ou de l'escahier des combles de l'église, sur les cours intérieures ".

Parmi les admonitions, nous avons cette quatrième : " Pour remédier aux infractions du silence, qui se contractent si facilement dans les désordres inévitables d'une nouvelle fondation, nous rappelons l'art. 6 du chapitre XIV, de la 2ème partie des statuts qui dit : " Nos Moniales doivent garder le silence avec exactitude, comme à tant une des principales observances de l'Ordre dont elles font profession, et ne parler que dans les temps et les lieux où on leur permet de parler, etc. Pour mieux rester dans l'esprit de la règle, elles éviteront aussi de faire trop de bruit en fermant les portes, ou de quelque autre manière que ce soit.

" Les sixième et douzième admonitions regardent l'exactitude à prendre son repos aux heures consacrées au sommeil par la règle, et l'établissement du Registre des Anniversaires prescrit par le statut. Dans ce Registre, pourront aussi trouver place, avec une notice historique de la Maison, la liste des Vicaires et des Prieures, les noms et prénoms des religieuses, la date et le lieu de leur naissance, celle de l'entrée en

" religion, de la prise d'habit, de la profession et consécration, etc. etc... " .

Dispositions.

" Toutes les Officières sont confirmées dans leurs charges, etc. etc. et sont fixées ainsi qu'il suit les limites des spaciments pour le V. Père Coadjuteur :

Au Nord, la route qui conduit d'Airaines à Gorges.

A l'Est, de Gorges, à celle qui vient se relier à la route d'Amiens à Camps en Amiénois.

Au Midi, de ce point de jonction au dit Camps.

A l'Ouest, la route qui se dirige de ce point à Airaines.

L'état de la maison est le suivant : sept religieuses consacrées, cinq du voile blanc, trois postulantes, trois converses et trois postulantes converses.

CHAPITRE IV

La CONSECRATION des VIERGES

L'année suivante (1874) en date du 28 octobre, l'église de la Chartreuse de Notre-Dame du Gard se remplissait à nouveau de nombreux fidèles accourus des environs. Ils s'y pressaient pour assister à une fonction religieuse bien rare à notre époque; nous voulons parler de la consécration de plusieurs vierges filles de Saint Bruno, par Mgr. Bataille, Evêque d'Amiens, successeur immédiat de Mgr. Boudinet. Rappelons brièvement, tout d'abord, l'origine de cette cérémonie que, de nos jours, on ne retrouve presque plus, si ce n'est dans l'Ordre des Chartreux.

Après la mort de notre Patriarche Saint Bruno, la famille religieuse qu'il avait fondée, resta pendant un certain temps stationnaire, et ne comprenant que les deux seules maisons créées par lui, à la Chartreuse en Calabre. Mais à partir de 1115, la semence que notre Saint avait jeté dans le sol ayant pendant trente ans et plus, pris de fortes racines, produisit tout à coup un arbre très vigoureux, qui étendit promptement ses rameaux dans tout son voisinage et au delà. Alors, les fondations se multiplièrent et continuant encore dans les siècles suivants, Pierre le Vénérable, Abbé de Cluny, qui vivait à cette époque, nous donne la raison de ce rapide accroissement :

" On voyait alors, dit-il, se répandre en Bourgogne, un Ordre plus saint, plus avantageux au salut que d'autres Instituts monastiques, fondé

" par des hommes doctes et pieux, ayant à leur tête Bruno de Cologne, et Landuin l'italien, et plusieurs autres également célèbres et craignant Dieu. Frappés de l'état de tiédeur et de relâchement dans lequel étaient tombés les anciens moines, et voulant, eux aussi, renoncer au monde, ces zélés serviteurs de Dieu, réunis dans une même pensée, avaient, avec une rare prudence, jeté les fondements d'un état de vie capable de les mettre, eux et leurs disciples, à l'abri de presque toutes les embûches du démon " (1).

Il est aisé de comprendre par ces paroles, que l'Ordre récemment fondé par Saint Bruno, était alors l'objet de l'admiration générale, et que sa règle, unissant la vie érémitique à la vie cénobitique, ainsi que la ferveur de ses religieux, attiraient à lui bien des âmes désireuses de marcher sûrement dans le chemin de la perfection.

Or, en ce même temps, se tenait humblement caché dans les montagnes de Vaison, à une lieue d'Orange, au diocèse d'Avignon, un monastère de saintes filles, appelé de Saint André de Prébayon. Il avait été fondé très anciennement par une compagne de Sainte Radegonde de Poitiers. Germélie, (c'était son nom), qui en fut la première Abbessse, mourut en odeur de sainteté, après avoir, pendant vingt ans, maintenu ses religieuses dans la stricte observance de la règle de Saint Césaire d'Arles, alors florissante

(1) Chartreuse de Seillon, par D. A. M. Bulliat, p. 50, Montreuil s/ mer. Imprim. de Notre-Dame des Prés. 1890 .

dans la contrée. Elle fut remplacée, dit Le Coultoux, par Amande, et celle-ci par Virginésie, et, ainsi de suite, à travers le long espace de cinq siècles, jusqu'au moment où les dignes Servantes de Dieu furent elles-mêmes saintement émerveillées de notre règle. Alors, avec l'approbation du Saint-Siège (1), elles se donnèrent à nous, elles et leur monastère, dans la personne de l'illustre Saint Anthelme, en ce temps-là général de l'Ordre. Désormais, dans cette antique abbaye devenue Chartreuse, l'Abbesse ne fut plus qu'une simple Prieure, et notre règle, accommodée au sexe de ses religieuses par le bienheureux Jean d'Espagne vers 1145, y fut acceptée et embrassée avec un grand courage. Telle fut la tige de nos saintes Moniales Chartreuses, auxquelles, à leur prière, et, en date du 4 juin 1267, le Pape Clément IV accorda toutes les indulgences et les privilèges concédés à l'Ordre.

Ces vénérées Soeurs que la Divine Providence nous envoyait, se multiplièrent, elles aussi, dans les siècles suivants, produisant, comme leurs frères en religion, de beaux fruits de sainteté. En effet, si les fils de Saint Bruno se glorifient de leur Saint Patriarche, des Anthelme, Hugues, Etienne, et de plusieurs autres saints et bienheureux; s'ils s'honorent également d'avoir produit de nombreux et généreux martyrs, pour la Foi, les filles ne

(1) Les lettres d'approbation sont d'Eugène III vers 1145, et d'Alexandre III vers 1259. Ex. ann. Ordinis. vol. II p. 30. — Vide etiam, pro omne citatum in hoc capitulo, eadem Am. Vol. V. p. 37, et 39.

s'honorent et ne se glorifient pas moins de Sainte Roseline, de la Bienheureuse Béatrix, de Marguerite d'Oingt, d'Anne Grignon, et de tant d'autres, dont il est fait mention dans les Annales de l'Ordre, ou qui ont mérité d'occuper une place si honorable dans nos Ephémérides ! De plus, ne vit-on pas, au 27 juin 1794, monter sur l'échafaud sanglant pour la cause de Dieu, une de leurs vénérées Soeurs, Françoise Marguerite Briaux, Prieure du monastère de Gosnay ... (1)

Toutefois, en embrassant notre règle, les religieuses de Saint André de Prébayon entendirent conserver de celle de Saint Césaire qu'elles abandonnaient, la précieuse cérémonie de la consécration des vierges, qui remontait aux temps de la primitive Eglise (2). Nous lisons, en effet, que le même Saint Césaire, en l'an 507, donnant le voile à Sainte Césaire sa soeur, et à plusieurs vierges ses compagnes, les consacra toutes solennellement au Seigneur, selon l'usage de l'époque.

Et de même, dit D. Le Coultoux, notre Annaliste si autorisé, que, dans nos statuts, il y a

(1) Gosnay-Chartreuse du Mont Sainte-Marie, à Gosnay, près de Béthune, au diocèse d'Arras, département du Pas-de-Calais, fondée en 1629, par Thierry d'Erichon, Evêque d'Arras, supprimée par la Révolution française en 1790. 22 de ses religieuses ont trouvé place dans nos Ephémérides; Salettes, 5; Bruges, 8; et Prémol, 1.

(2) Sainte Roseline fut consacrée et reçut le manipule et l'étole en 1288, à Celle-Roubaud - Ex - Annal. Ordinis.

certaines détails qui rappellent les coutumes des anciens Pères des déserts de l'Égypte, de même, dans la consécration de nos Vierges, il y a des points communs avec les diaconesses de la primitive Église, comme par exemple, la faculté de porter l'étole et le manipule. Il est hors de doute que ces diaconesses avaient cette précieuse faculté, comme le prouve le très ancien Rituel de l'Église grecque, qui contient les oraisons par lesquelles l'Évêque donne ces insignes à la diaconesse. Néanmoins, à la suite des temps, ces oraisons ayant disparu du Pontifical romain, certains Evêques renonçant à cette coutume, ne voulaient plus donner à nos Vierges de l'Ordre l'étole et le manipule. Mais, en l'année 1689, on eût le bonheur de mettre la main sur un ancien manuscrit de nos Moniales de Hosnay, dans lequel, ces oraisons furent heureusement trouvées. Dès lors, le très illustre Cardinal Le Camus, en ce temps Evêque de Grenoble, n'hésita pas à reprendre un usage, qui avait été constamment et pieusement conservé, depuis le XIV^e siècle, à Hosnay et à Bruges. Mais de qui les religieuses de ces deux monastères tenaient-elles cette précieuse coutume, si ce n'est de leurs aïeules du XIII^e, et, finalement de leurs premières mères de Saint André de Prébayon, lesquelles, remontant au V^e, se rattachaient évidemment aux diaconesses de la primitive Église (I).

(I) Saint François de Sales vint faire une consécration de Vierges à Mélan à l'époque de l'Ascension de l'année 1605, comme le prouvent ces quelques lignes qu'il adressait à Sainte Jeanne Françoise de Chantal, au mois de mai : " Je vous invitais à la veille de l'Ascension; mais, comme je

Toutefois, continue Le Coultéux, ce rite étant spécial à notre Ordre, il ne se trouve pas dans le Pontifical romain moderne. C'est pour cela qu'on en fit l'objet d'un rituel particulier, rédigé d'après un autre très ancien manuscrit cartasien, conservé à la Bibliothèque

Suite de la Note (I) de la page 70 .

" fermait ma lettre, des Pères Chartreux me
" sont venus conjurer d'aller en un monastère
" voisin, consacrer des filles; si que le jour
" où je vous attendray sera le samedi suivant ".
Le neveu du grand et saint Evêque, Mgr. Charles-Auguste de Sales fit aussi à Mélan la même cérémonie de la consécration. Voici la narration qu'en fait la Chanoine d'Hanteville, témoin oculaire : " Au mois d'octobre 1683, le grand Prélat fut très humblement prié par les Dames religieuses de la Chartreuse de Mélan, de faire la cérémonie du voile noir, pour trois professes de cette sainte communauté; l'usage en est beau et particulier, on l'appelle le sacre des Vierges, parce qu'on y observe beaucoup de choses qui se pratiquent au sacre des Evêques; on leur donne l'anneau, la couronne de fleurs, le voile noir, et le seul Evêque en fait la cérémonie ... Je fus ravi de me trouver dans cette sainte pompe qui dura bien près de trois heures, après lesquelles Mgr. Charles-Auguste donna la confirmation ". Histoire de Mélan, par l'Abbé Hilaire Feige, aumônier, Montreuil s/ mer, imprimerie Notre-Dame des Prés, 1898.-- En 1695, Soeur Françoise de Sales, professe de Mélan, mourait le 8 janvier dans de grands sentiments de piété.

royale de Bruxelles, et qui a pour titre : Modus et Ordo consecrandi virginas moniales Ordinis Cartusienis. Mode et Ordre à suivre dans la consécration des Vierges de l'Ordre des Chartreux.

Suite de la Note (I) des pages 70 - 71 .

Son Obit ajoutait : " Elle a vécu honorablement dans l'Ordre pendant plus de 55 ans. Proche parente, par le sang, de Saint François de Sales, elle se rapprochait encore plus de lui par l'éclat de ses vertus. On célébrera d'abord pour elle une messe de Béata dans tout l'Ordre, puis chaque année un service anniversaire ". *Id.* p. 305 - La Chartreuse de Mélan au diocèse de Genève dans le Faucigny (Savoie) fut fondée en 1292 par Béatrix de Faucigny, épouse de Gauges IV, Dauphin de Viennois. Les Calvinistes ravagèrent plusieurs fois ce monastère qui fut supprimé par la Révolution française. Deux de ses religieuses, les V.V. S.S. Mollet et Badin, deux de Salettes, près Crémieux et deux de Prémol, parent en 1820, se réunir à l'Ozier, sur la paroisse de Vinay, diocèse de Grenoble, dans un ancien monastère célèbre par des pèlerinages qu'attirait le Sanctuaire dédié à la Sainte Vierge. Mais elles n'y trouvaient pas la solitude nécessaire à la vie cartusienne. Leurs ressources s'étant accrues leur permirent bientôt d'acquérir et de rendre habitable, dès le 6 juin 1822, jour de la Fête-Dieu, le château de Beauregard situé dans un site ravissant sur la paroisse de Coublevie, près Voiron. Histoire de Mélan, page 414 .

Dans ce manuscrit, se trouvent en effet toutes les oraisons concernant la tradition à la vierge, du manipule, de l'étole, de la croix imposée sur l'épaule droite, et, par lesquels, le Pontife lui recommande la force, la douceur, l'humilité et le support de la croix. Voilà pourquoi, dans la cérémonie de la consécration, il se sert du Pontifical romain pour la consécration et bénédiction de la Vierge, et prend ensuite notre Rituel, approuvé du reste par la Sainte Eglise, pour la tradition de l'étole et du manipule insignés auxquels se rattache la faculté de chanter l'évangile et l'épître.

En 1859, Monseigneur Ginouilhac alors Evêque de Grenoble, hésita, lui aussi, à procéder à la consécration de nos Vierges, parce que, de nos jours, elles n'émettaient plus que des vœux simples, et non solennels comme autrefois. Il en écrivit à la Sacrée Congrégation des Rites, demandant humblement, s'il pouvait, malgré cette émission de vœux simples, procéder encore à la bénédiction et consécration des Vierges religieuses de l'Ordre des Chartreux, selon le rit du Pontifical Romain, comme cela s'est toujours pratiqué jusqu'à présent, comme il l'assure. La Sacrée Congrégation, après avoir mûrement examiné la question répondit, en date du 19 juillet de la dite année 1859, que la coutume dont il s'agit pouvait être suivie, *Inductam consuetudinem in casu servari posse* (I).

(I) Cérémonial de la bénédiction et consécration des Vierges, selon le Pontifical Romain et les usages de l'Ordre des Chartreux, Amiens, imprimerie Lenoël-Héroart, 1873, p. 80 - A

Dès lors toute hésitation devait cesser et Mgr. Bataille pouvait librement se rendre au Gard, afin de procéder lui-même à l'intéressante cérémonie.

Suite de la Note (I) de la page 73 .

cette époque, les religieuses de Notre-Dame du Gard obtinrent de notre R. Père, l'autorisation de faire réimprimer ce cérémonial, car voici ce que nous trouvons dans le Livre des Recettes et Dépenses : " 1874 Mars 4, payé à M. Louchet, imprimeur pour 100 cérémoniaux de la Consécration, 290.55 ".

Nous trouvons également dans les Archives du Gard, un compte-rendu ou procès-verbal qui nous paraît trouver sa place ici :

" Antoine Pierre Justin Paulinier, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège Apostolique, Evêque de Grenoble.
" Faisons savoir que le samedi, cinq du présent mois d'août 1871, nous étant transporté au monastère des religieuses Chartreuses de Beauregard, commune et paroisse de Coublevie, en notre diocèse; le lendemain 6 août, avons célébré pontificalement la sainte messe, pendant laquelle, nous conformant à tout ce qui est prescrit par le Pontifical romain, avons procédé à la bénédiction et consécration de trois religieuses du dit Monastère, désignées ci-après :
" 1^o Sr Marie Rose Charmoy, née à Apprieux, paroisse de notre Diocèse; 2^o Sr Marie Pacifique Vachon France, née au hameau de Pennon, paroisse de St Auffre, de notre Diocèse; 3^o Sr Marie Joseph Perrier, née à la Chapelle de Merlas, paroisse de notre Diocèse, toutes dûment examinées par

" Du reste, pour tout au monde, dit le Livre des Mémoires, Mgr. Bataille, dont le zèle est si grand, n'aurait consenti à se priver d'une telle consolation. Aussi arriva-t-il de grand matin d'Amiens au monastère, où il trouva bon nombre de fidèles accourus de tous côtés, pour recevoir la bénédiction de leur Evêque bien-aimé, et pour être témoins d'une cérémonie si rare, que notre diocèse n'en n'avait peut-être jamais vu de semblable ".

Faut-il maintenant en parler nous-mêmes ? Afin de le faire avec exactitude, et d'une manière tant soit peu digne, il faudrait en avoir

(Suite de la Note (I) des pages 73 - 74 .

" nous le jour de notre arrivée, et âgées de plus de vingt-cinq ans.
" Outre ce qui est prescrit par le Pontifical romain pour la bénédiction ou consécration des Vierges, nous avons mis à chacune des religieuses la manipule au bras droit, et nous leur avons donné l'étole et la croix, suivant l'ancien usage que l'Ordre des Chartreux a toujours observé.
" Cette sainte cérémonie a eu lieu, en présence de M. Orsel, notre Vicaire Général, de plusieurs autres ecclésiastiques, des personnes attachées au couvent de Beauregard, et d'un bon nombre de personnes pieuses ".

" Fait à la Chartreuse de Sainte Croix de Beauregard, le 6 août 1871.

" + Justin, Evêque de Grenoble ".

été le témoin privilégié, et nous n'avons pas eu ce bonheur ! Pour nous consoler, et, en même temps, nous édifier, nous avons ouvert et lu attentivement le cérémonial, où elle est décrite en entier, et dans tous ses détails. D'un bout à l'autre, c'est toujours beau, toujours sublime, et, en parcourant ces pages bénies, on sent le cœur s'émouvoir et les yeux se voiler de larmes ! Comment, du reste, pourrait-il en être autrement à ces appels répétés et touchants, que le Pontife adresse à celles qui désirent être épousées par Notre-Seigneur Jésus-Christ la plus beau des enfants des hommes, pour Lequel elles ont tout quitté, et renoncé aux vanités du monde ! Comment rester froides et insensibles aux réponses des Vierges par lesquelles, dans un chant d'une douce mélodie, elles expriment si bien la véhémence de leurs désirs, leur joie ineffable et au delà de toute expression ! Le chant si pénétrant du *Suscipe* n'arrive-t-il pas jusqu'au fond de l'âme ! Celui si grave et si solennel du *Veni Creator* ; la récitation si pieuse et si émouvante des litanies sur les Vierges prosternées la face contre terre ; la bénédiction des habits, du voile, de l'anneau nuptial, de la couronne et aussi de la croix ; l'antienne *Regnum mundi*, chantée par les nouvelles épouses du Divin Roi : " J'ai méprisé " le monde et toute la pompe du siècle pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que j'ai " vu des yeux de la foi, que j'ai aimé, en qui " j'ai mis toute ma confiance et que j'ai choisi " pour Époux ! " Et la longue et belle Préface, dans laquelle le Pontife, tout en recommandant

Cérémonial.

les Vierges à Dieu, leur rappelle leurs devoirs d'épouse, et les vertus qu'elles auront à pratiquer plus que jamais. Oui, comme tout cela est beau et sublime !... Que dire en particulier du *Veni electa mea*, venez ma choisie, que chante le Pontife, en se préparant à donner le voile à la Vierge du *Desponsari electa, veni*, venez ma bien-aimée, pour être épousée, l'hiver est passé, la tourterelle chante, et les vignes en fleur, répandent leur odeur ; du *Desponsata Jesu Christo, Filio summi Patria*, je vous épouse à Jésus-Christ ; Fils de Dieu, souverain Père éternel, et le Pontife passant en même temps, l'anneau bénit au doigt annulaire de l'heureuse épouse !... Et celle-ci de répondre dans un chant doux et mélodieux : *Ancilla Christi sum*, je suis la servante du Christ ; *ipsi sum desponsata cui Angelis serviunt*, je suis épousée par Celui que servent les Anges, et dont le soleil et la lune admirent la beauté ! Mon Seigneur Jésus-Christ m'a donné son anneau pour gage de son amour, etc. etc !....

Quelle scène sublime, quelle belle cérémonie qui se termine par le chant si majestueux du *Te Deum* ! Il faudrait pour peindre ce tableau un pinceau venu du Ciel, car en essayant de le faire nous-mêmes, nous ne pouvons que le décolorer et l'amoindrir ! Parlerons-nous des sentiments qui, en ces instants précieux et solennels, doivent remplir l'esprit et le cœur des nouvelles consacrées ? Arrivées, au terme de leurs saints désirs, elles peuvent bien s'écrier avec l'Épouse du

Cérémonial.

Cantique des Cantiques : Dilectus meus mihi et ego illi, mon Bien-Aimé est à moi, et moi je suis à Lui !... Et alors sans doute, que de protestations de fidélité inviolable, de courage à porter la croix, que de reconnaissance pour tant d'honneur et de bonheur !...

Il est dit, dans le Cérémonial que les religieuses portent, le reste du jour de la consécration, la couronne, le manipule et l'étole qu'elles ont reçus dans la cérémonie, et doivent se tenir dans un grand recueillement et dans le secret de la face de leur Bien-Aimé !

L'ancien manuscrit de Bruxelles, après avoir, lui aussi, décrit la cérémonie, ajoute également ce qui suit : " Ensuite, pendant trois jours, c'est-à-dire, le jour de la consécration et les deux suivants, les Vierges demeurent couronnées, elles récitent ensemble les petites heures, prient et remercient Dieu. Elles doivent aussi, afin de raffiner leur mariage spirituel, faire la Sainte Communion à chacun de ces jours, afin de ne point, pendant ce temps-là, se séparer de leur divin Epoux ".

La Semaine religieuse d'Amiens, dont le Directeur était présent à la cérémonie, en parla en ces termes dans son numéro du 22 9bre suivant :

" Assurément, je n'ai point dessein d'entrer dans le détail de cette consécration; je ne rapporterai même pas les graves et éloquentes paroles du Pontife sur la sainte virginité dont c'était en ce jour le triomphe. Non; mais il me faut pour tant essayer de dire quelle émotion saisit chacun de nous, à l'entrée dans le sanctuaire de nos cinq jeunes vierges (I). Accompagnées de leurs

(I) Sœur Marie de la Croix (Maria) Rochette née

" Révérendes Prieure et sous-Prieure, elles franchissaient les barrières de leur clôture, pour venir solennellement offrir à Dieu le plus complet, le plus absolu des sacrifices, et montrer au monde l'admirable spectacle des vertus héroïques que les âmes pratiquent dans la retraite. Elles se prosternèrent le front contre terre, ces tremblantes et courageuses victimes; puis se relevant et chantant de divines paroles, elles s'avancèrent jusqu'aux pieds du Pontife, et lui promirent fidélité aux vœux qu'elles venaient de prononcer. C'est alors que, par des hymnes d'une suave mélodie, elles célébrèrent le bonheur d'être les épouses de Jésus-Christ. Les larmes coulaient de tous les yeux, larmes d'admiration et d'attendrissement !.....

Suite de la Note (I) de la page 78 .

le 26 Octobre 1849 à Sarlat, diocèse de Périgueux, entrée aux Saints Coeurs, le 20 février 1868, professe le 20 Mars 1869.

Sœur Marie Germaine (Marie) Crollin, née le 5 janvier 1845 à Montpezot diocèse de Viviers, entrée à Beauregard le 21 9bre 1867, fait la profession le 24 mai 1869.

Sœur Marie Gabrielle (Sybois) Antoine née à Palancy diocèse de Nancy, entrée à Beauregard le 13 Xbre 1866, professe le 24 mai 1869.

Sœur Marie Arsène (Marie Pauline) Petitmangin née le 18 juillet 1843 à Laneuville, diocèse de Nancy, entrée à Beauregard le 21 7bre 1867, professe le 5 juin 1870

Sœur Marie Joseph (Pauline) Sage, née à Charavines, diocèse de Grenoble, entrée à Beauregard le 22 mai 1870, professe le 1er novembre 1872.

" Elles méritaient bien de vêtir les livrées
 " sacrées de leur céleste vocation; aussi, à l'ap-
 " pel du Pontife, viennent-elles, une à une, rece-
 " voir successivement de ses mains, le voile, le
 " manipule, l'étole, l'anneau, la couronne d'or,
 " et la croix de bois, symboles d'autant de grâces
 " inappréciables, dont elles remerciaient le Sei-
 " gneur Jésus d'une voix de plus en plus émue et
 " touchante. Il y aurait trop à dire ... ce sont
 " pour la vie d'impérissables souvenirs !...

" Il ne manquait plus à ces Vierges généreuses
 " que de s'unir sacramentellement au moins à Celui
 " dont elles paraissaient si dignes déjà de voir à
 " découvert la face adorable. Le Pontife continua
 " le Saint Sacrifice interrompu par ces cérémonies
 " diverses, et bientôt Notre-Seigneur répondant
 " aux désirs impatients de ses nouvelles épouses,
 " descendait dans leurs coeurs si purs et si fer-
 " vents. Silence mystérieux de quelques instants
 " qui ne fut rompu que par la voix du Pontife en-
 " tonnant l'hymne d'actions de grâces. Chacun se
 " retira édifié pour longtemps !

" Quelques heures plus tard, Monseigneur suivi
 " de son clergé en habit de choeur, pénétrait dans
 " le cloître, à la porte duquel, la communauté
 " l'attendait pour le conduire processionnellement
 " à travers les immenses galeries du Couvent.
 " Dans cette visite, Monseigneur adressa encore
 " quelques mots d'édification et d'encouragement
 " à ces saintes filles, et, en particulier, à cel-
 " les que, le matin, il avait consacrées. Ainsi
 " se termina cette journée qui rafraîchit et con-
 " sole une âme chrétienne ! " (I).

(I) Monseigneur Bataille qui, au grand Séminaire

Suite de la Note (I) de la page 80 .

de Cambrai, avait été le condisciple de notre
 R. Père D. Anselme M. Bruniaux, fut si édifié
 et émerveillé de la cérémonie de la Consécra-
 tion qu'il dit en quittant le Gard, que, la
 prochaine fois, il amènerait tout son chapitre.
 Mais le Seigneur ne jugea pas à propos de lui
 accorder à nouveau cette douce satisfaction,
 car, peu d'années après, il le rappelait à Lui
 pour lui décerner la récompense éternelle.

Manuscrit, id. ...

CHAPITRE V

CONSECRATION des VIERGES (suite) :

Treize années plus tard, le 2 octobre 1887, le même beau spectacle se reproduisait au Gard; il fut même encore plus solennel à cause du plus grand nombre de Vierges à consacrer !

D'après le compte-rendu de la Semaine religieuse du diocèse, en date du 9 du même mois, Mgr. Jacquenet, successeur de Mgr. Bataille, arrivé, de la veille, pour procéder à l'examen canonique des futures consacrées, s'étant revêtu de ses ornements pontificaux fit, vers huit heures du matin, son entrée solennelle dans le chœur de la chapelle de Notre-Dame du Gard. Sa Grandeur avait à ses côtés M. M. Le Roy et Davelay, Vicaires Généraux. Près de l'autel, pour assister ou aider à la cérémonie, se trouvaient M. Hénocque, doyen du Chapitre, le V. P. D. Léonard Corse, Prieur de la Chartreuse de Notre-Dame des Prés, près Montreuil s/ mer, le V. P. D. Gabriel Voland, Vicaire du Gard, le V. P. D. Emile Marmonnier, son coadjuteur, M. le Curé de Grouy et M. l'Abbé Vitasse, qui remplissait les fonctions de Maître des Cérémonies et de préchantre. Une assemblée d'élite avait été admise à entrer dans le chœur pour contempler le magnifique et émouvant spectacle, qui allait ravir le regard des Anges et des hommes ! Derrière la grille, qui ferme et réserve le chœur, se trouvaient aussi, dans la partie de la chapelle destinée aux étrangers, de nombreux fidèles, accourus des pays environnants, d'Amiens et de plus loin encore.

Monseigneur commença la Sainte Messe qu'il poursuivit jusqu'à l'Alleluia. Alors aussi commença la cérémonie dont nous venons de parler, et dont nous serions tentés de parler encore, si nous ne craignons pas de dépasser les limites qui conviennent à un bien modeste travail. Disons seulement que cette fois, elles n'étaient plus seulement cinq, mais dix (1), les heureuses

(1) Sr Marie Brigitta (Victorine) Vichier, née le 10 mars 1840 à Breason, diocèse de Grenoble, entrée à Beauregard le 10 9bre 1871, professe de ce monastère le 21 9bre 1873.

Sr Marie Angèle (Rémence) Christoud, née à Péron, paroisse de St Aupre, diocèse de Grenoble, le 28 8bre 1852, entrée à la Chartreuse de Notre-Dame du Gard le 25 avril 1873, professe le 15 août 1875.

Sr Marie Claire (Séraphine) Christoud, née à St Aupre, diocèse de Grenoble, le 11 août 1848, entrée à Notre-Dame du Gard le 8 7bre 1874, professe le 1er 8bre 1876.

Sr Marie Gertrude (Benoîte) Gaillot, née le 1er mars 1847, à St Honoré, diocèse de Grenoble, entrée à Notre-Dame du Gard le 23 décembre 1875, professe le 8 7bre 1877.

Sr Marie François (Louise) Bonnois, née le 6 février 1848, à St Honoré, diocèse de Grenoble, entrée à Notre-Dame du Gard le 23 12bre 1875, professe le 8 7bre 1877.

Sr Marie Thérèse (Emilie) Monteil, née le 12 7bre 1847 à Berrios, diocèse de Viviers, entrée à Notre-Dame du Gard, le 24 avril 1875, professe le 13 janvier 1878.

privilegiées, pour former une couronne admirable autour du Pontife. La cérémonie y gagna donc en ampleur, en grandeur, en majesté, et dut remplir d'une douce émotion ceux qui en furent les témoins !

"Après avoir payé au Seigneur, écrit M. Vitasse, le tribut d'une juste reconnaissance par le chant du Te Deum, Monseigneur se tournant vers le peuple assemblé, rappelle les terribles anathèmes que la Sainte Eglise lance contre ceux qui oseraient toucher aux Glus du Seigneur, et les détourner de la voie du salut dans laquelle elles viennent d'entrer. Puis, le Pontife confie aux soins de la Prieure, les religieuses qui rentrent dans le cloître, en lui faisant l'express recommandation de bien veiller sur ce dépôt sacré, qui réclame sa sollicitude maternelle, et dont elle rendra compte un jour au Souverain Juge !

Suite de la Note (I) de la page 83.

Sr Marie Madeleine (Séraphine) Sibille née le 18 février 1847, à la Motte d'Aveillan, diocèse de Grenoble, entrée à Notre-Dame du Gard le 29 juillet 1876, professe le 8 Tbre 1878.

Sr Marie Philomène (Honorine) Vachier, née le 19 février 1855, à St Julien-la-Salette, diocèse de Grenoble, entrée à Notre-Dame du Gard le 15 Tbre 1877, professe le 18 avril 1880.

Sr Marie Christine (Marie) Beissier, née le 21 janvier 1854 à St Paullet, diocèse de Nîmes, entrée à Notre-Dame du Gard le 31 janvier 1880, professe le 1er mai 1882.

Sr Marie Agnès (Amélie) Hollwarth, née le 25 avril 1860 à Heilbronn, dans le Wurtemberg, diocèse de Rottemberg, à Nekar, entrée à Notre-Dame du Gard le 30 août 1881, professe le 15 août 1883.

"La cérémonie était achevée, mais elle laissait dans les âmes un souvenir d'une indicible suavité. En sortant de la chapelle où nous avions vu se manifester, dans une mesure immense la bonté de Dieu, nous comprenions mieux la parole de Saint Pierre sur le Thabor: "Oh! qu'il fait bon ici ! L'âme est heureuse de s'élever dans ces hautes régions, où Dieu se communique plus intimement, plus visiblement. Après cela on sent le besoin de redire avec le prophète : "Un seul jour passé dans vos tabernacles, ô mon Dieu, vaut mieux que bien d'autres dans le palais des mortels (I). Avant de quitter le monastère, Monseigneur réunit, dans la grande salle, toutes les religieuses de Notre-Dame du Gard, les encouragea à persévérer dans le chemin de la perfection, et leur donna de nouveau sa paternelle bénédiction."

Nouvelle consécration le 26 août 1894 par Mgr. Renou, successeur de Mgr. Jacquenet sur le siège d'Amiens, et actuellement Archevêque de Tours. Sa Grandeur était assistée par M. l'Abbé Mollien, décédé Evêque de Chartres, et M. l'Abbé Dely, ses Vicaires Généraux, par M.M. Deschamps et Vitasse, Maîtres des Cérémonies. Plusieurs autres prêtres étaient aussi présents, parmi lesquels M. le Doyen de Picquigny, M. l'Abbé Dorion, curé de Lachaussée-Tirancourt décédé, et M. l'Abbé Mille, aumônier du Carmel d'Abbeville, ces deux derniers amis de la famille de l'une des consacrées. Nombreux également étaient accourus les fidèles des environs

(I) Ps. 83, II.

et principalement, toute une phalange de pieuses dames venues d'Amiens.

Ce jour-là, la nature voulut prendre part à la fête, en lui prêtant le concours d'une belle journée d'été, avec un ciel admirablement pur, et un soleil des plus radieux; nul doute que ceux qui en furent les heureux témoins, n'aient été, pendant ces heures bénies, également touchés, ravis et transportés au beau pays des Anges ! Du reste, voici un extrait d'une lettre écrite, sous l'impression de la fête, à l'une des consacrées :

" Ma bonne et chère Soeur :

" Je n'ai donc pas pu vous voir hier, et
" vous dire ce que j'ai ressenti en voyant ce que
" j'ai vu, en lisant ce que j'ai lu, et surtout
" en méditant ce que je lisais dans le général
" que l'abbé Vitasse m'avait mis entre mes mains.
" Je me revoyais au Grand Séminaire C'était
" la cérémonie renouvelée de mon sous-diaconat,
" de mon diaconat, de mon ordination, et, à rai-
" son du caractère imprimé en moi, et des pouvoirs
" qui m'étaient conférés, j'étais plus grand que
" les Saints du Ciel, plus grand que les Anges,
" plus grand même que la Sainte Vierge, parce que
" j'étais un autre Christ, sacerdos alter Chri-
" stus !.....

" Mais vous, ma chère fille, quel est votre nom,
" surtout maintenant que vous êtes consacrée, et
" par là même unie au Sauveur d'une alliance cer-
" tainement plus étroite, et qui vous donne enco-
" re mieux votre titre d'épouse du Christ. Quel
" beau titre que celui-là ! Quand vous arriverez
" aux portes du paradis habillée comme vous l'é-
" tiez hier. Vite, vite, ouvrez à la princesse !
" Oh! hier, que se passait-il en moi, quand, vous
" regardant dans votre royal costume, je me disais

" que sont toutes les princesses de la terre,
" à côté de cette princesse-là Le jour
" de mon ordination, on ne m'a pas imposé ce
" voile, on ne m'a pas mis au doigt cet anneau,
" encore moins sur la tête cette couronne, la
" couronne d'or figure d'une bien autre couron-
" ne. Moi, on ne m'a pas mis au nombre des têtes
" couronnées ! Sponsa Christi !
" Hier en vous voyant, je voyais en vous, Sain-
" te Agnès, et quand vous chantiez, je croyais
" entendre chanter Sainte Agnès, revenant sur
" cette terre en chair et en os, car tout ce que
" vous chantiez était tiré de son Office
" Oui, ma fille, vous êtes devenue sinon Sainte
" Agnès, du moins la Soeur, la petite Soeur, et,
" si vous aimez mieux, l'indigne Soeur de Sain-
" te Agnès ... " (1).

Avant les Vêpres, Sa Grandeur rassembla toutes les religieuses dans la Chapelle des Saintes Reliques, et leur fit une exhortation sur la persévérance dans les vertus de leur état, les comparant à ces arbres plantés le long des cours d'eau, dont parle la Sainte Ecriture, et qui, bien arrosés, ne manqueront pas de donner

(1) Les consacrées dans cet heureux jour furent:

Soeur Marie Béatrix (Edma) Sauvage, née à Tully, diocèse d'Amiens le 16 février 1862, entrée à la Chartreuse de Notre-Dame du Gard le 15 octobre 1885, professe le 6 octobre 1887.

Soeur Marie Roseline (Léontine) Decroocq, née le 10 juillet 1864, à Spycker, diocèse de Cambrai, entrée à Notre-Dame du Gard, le 23 mai 1888, professe le 2 juillet 1890.

en leur temps, de bons fruits (1). Ainsi arrosées par les grâces sans nombre, dont le Ciel les favorise, elles devront, de même, produire de précieux fruits de sainteté et d'intercession, et les oeuvres d'expiation et de pénitence que le Seigneur et sa Sainte Eglise attendent pour tant de faveurs reçues !.....

Monseigneur, accompagné de ses Vicaires Généraux et des deux Maîtres des Cérémonies, visita ensuite le cloître et les vastes jardins du Monastère, bénit une chapelle construite au centre de la propriété, dédiée à Notre-Dame de Lourdes, et due à la libéralité d'un parent d'une ^{des} religieuses du Gard. Il y attacha une indulgence comme il est dit ci-dessous (2).

(1) Ps. I —

" (2) Mgr. René François Renou, Evêque d'Amiens,
" faisant droit à la supplique du V. P. Directeur
" des Moniales de l'Abbaye du Gard, et de la V.
" Mère Prieure du même monastère de l'Ordre des
" Chartreux, désirant qu'il plaise à Sa Grandeur
" d'accorder une indulgence de 40 jours à toutes
" et à chacune des Moniales du monastère, qui vi-
" siteront la Chapelle de Notre-Dame de Lourdes,
" située dans leur jardin, à condition d'y réci-
" ter chaque fois la salutation angélique, fait
" droit à la dite demande.

" Donné à Amiens, le 29 août 1894, en la fête
" de la Décollation de Saint Jean-Baptiste.

+ René François, Evêque d'Amiens

L. Deschamps Vicaire général

Sa Grandeur se rendit de là au cimetière, y récita un De profundis pour le besoin des Vénérées trépassées, et pénétra, avec un sentiment de profonde vénération, dans la chapelle mortuaire, où avaient reposés, pendant treize ans, les restes précieux du V. Père Libermann.

A 2 h 3/4, les Vêpres étaient chantées pontificalement dans la chapelle du monastère, selon le rit cartusien, et, vers 4 heures, Monseigneur quittait cette maison bénie, où sa présence avait procuré tant de consolations !.....

L'année suivante, Mgr. Renou était transféré à l'archevêché de Tours, et remplacé à Amiens par Mgr. Jean Marie Léon Dixien, né à Cure, diocèse de Sens, le 5 avril 1846, précédemment Vicaire Général de Sens, nommé par décret du 30 mai 1896, préconisé le 25 juin, sacré à Sens le 8 septembre suivant, et installé à Amiens le 15 octobre de la même année (1).

Sa première visite au Gard fut précisément à l'occasion d'une nouvelle consécration à faire de deux religieuses professes (2). Il était accompagné de M. l'Abbé Dely, archidiacre, et entouré d'un certain nombre d'ecclésiastiques,

(1) Ordre du Diocèse d'Amiens.

(2) Sœur Marie Rosalie (M. Françoise) Roussel née le 25 avril 1855 à Pommeret, diocèse de St Briens, entrée à Notre-Dame du Gard le 31 août 1889; professe le 14 septembre 1891.

Sœur Anne-Marie (Anne-Marie) Le Ray, née le 1er août 1870 à Kerhervé, diocèse de Vannes, entrée à la Chartreuse du Gard le 8 octobre 1890; professe le 6 octobre 1892.

parmi lesquels se trouvaient M. Francqueville, décédé Evêque de Rodez, M. Vitasse, M. Fréchon Supérieur du Grand Séminaire et confesseur extraordinaire de la communauté, et M. le Doyen de Picquigny. S'y trouvaient aussi des parents des futures consacrées. Du reste, comme précédemment, une nombreuse assistance de fidèles des deux sexes, remplissait tout le chœur des Pères.

Après-dîner, Monseigneur entra dans la clôture avec son clergé, et accorda aussi au sujet de la belle statue de la Sainte Vierge placée au milieu du chœur des religieuses une insigne faveur dont voici le texte :

" Monseigneur Jean Marie Léon Dizien,
 " A l'occasion de notre première visite à la
 " Chartreuse établie dans l'ancienne Abbaye du
 " Gard, et, en mémoire de la consécration solennelle de deux Vierges, que nous avons présidée
 " pour la première fois dans la chapelle de ce monastère.
 " Nous avons, au cours de notre visite, traversé le chœur où les religieuses chantant quotidiennement l'office canonial, et nous avons prié devant une statue de Marie Vierge Mère, placée au milieu du dit chœur.
 " Pour donner à la V. Mère Marie du Saint Enfant Jésus, Prieure du monastère, et à ses pieuses filles une marque de notre paternelle bienveillance.
 " Nous avons accordé, et, par ces présentes verbales pour cinq ans, accordons une indulgence de 40 jours, à toute personne religieuse ou autre, qui s'étant agenouillée devant la dite statue, récitera pieusement une fois le Souvenez-vous, et fera une courte prière aux intentions de l'Eglise universelle, du diocèse d'Amiens et

" aux nôtres.

" Une copie de notre présente sera affichée dans le chœur des Moniales, et une autre sera inscrite sur le registre conventuel.

" Léon, Evêque d'Amiens
 " Donné à la Chartreuse de Notre-Dame du Gard,
 " le 7 Novembre 1897 ".

Il ne restait plus au Gard qu'une seule religieuse privée de l'honneur de la consécration. Selon l'usage, elles doivent être au moins deux, pour qu'il soit possible de procéder à la toute chante cérémonie. Mais, comme les temps devenaient difficiles, et que la persécution se faisait déjà sentir, on pouvait alors justement prévoir qu'il y aurait longtemps à attendre, avant de pouvoir se conformer à la règle ordinaire. C'est pourquoi Mgr. Dizien fut invité à venir bénir et consacrer la jeune Vierge, et, pour n'éveiller aucune susceptibilité, et conserver une tranquillité déjà bien menacée, on décida que la cérémonie se ferait sans bruit et sans invitation. C'était le 24 août 1902.

Monseigneur avait avec lui M.M. Dely et Guignot Vicaires Généraux titulaires, et M. l'Abbé Fréchon Vicaire Général honoraire. Dans le chœur, une ou deux parentes ou amies de la religieuse, et le si honorable M. Ernest Schytte, dont le seul souvenir nous fait battre le cœur à tous à cause de toute la reconnaissance que nous lui devons.

Pour texte de son allocution, Sa Grandeur commenta cette parole du Pontifical : Accipe coronam virginis excellentias. " Recevez la couronne de l'excellence virgine, afin que,

" comme vous êtes couronnée par nos mains sur la terre, vous méritiez aussi que Jésus-Christ vous couronne d'honneur et de gloire dans le Ciel ! " Il parla surtout à l'heureuse consacrée de la couronne d'épines, de son divin Epoux, de sa croix, de ses souffrances. Ce sont là, dit-il, les joyaux dont Jésus-Christ pare ses fidèles épouses.

Monseigneur fit aussi allusion à la persécution religieuse, exhortant toutes ces filles du Gard, à suivre Notre-Seigneur dans la voie douloureuse, selon ces paroles qu'il dit Lui-même : Si me persecuti sunt, et vos persequentur; s'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront de même !... (1).

Il faut croire que, si cette dernière cérémonie de consécration fut moins solennelle quant à l'extérieur que ses précédentes, elle n'en fut pas moins précieuse, parce que plus recueillie, plus intérieure, et que les grâces du Ciel ne tombèrent pas moins abondantes sur la nouvelle épouse de Jésus-Christ (2), comme aussi sur la communauté.

Que nous reste-t-il maintenant à souhaiter à ce précieux essaim de Vierges bénites et consacrées, qui peuple et honore notre monastère, sinon de croître toujours en fidélité envers leur Epoux divin, afin de pouvoir, au Ciel, se joindre aux autres Vierges déjà si nombreuses, qui entourent l'Agneau sans tache, chantent ses louanges, et ne Le quittent jamais !.....

(1) Joan. 15, 20.

(2) Sr Marguerite Marie (Joséphine) Gouzien, née le 26 mars 1876 à Quimperlé, diocèse de Quimper, entrée à Notre-Dame du Gard le 4 février 1893, professe le 15 août 1895.

CHAPITRE VI

1874 - 1903 - VIE CONTEMPLATIVE

La différence entre ces deux dates représente le temps relativement long, pendant lequel, la nouvelle Chartreuse de Notre-Dame du Gard, complètement organisée, put, dans la paix et la tranquillité, vaquer aux saints exercices de sa vocation, en attendant les jours d'épreuves et de tribulations.

En s'installant dans l'ancienne Abbaye, elle venait accroître le nombre des maisons religieuses établies dans le diocèse d'Amiens, surtout par le tant regretté Monseigneur Boudinet. Elle venait aussi continuer, dans ce lieu si riche en souvenirs historiques, la vie contemplative, qui y fut inaugurée par les fils de Saint Benoît depuis déjà plus de sept siècles.

Saint Bruno, devenu au XII^e siècle, le conseiller intime du Pape Urbain II, et chargé de veiller sur l'Eglise universelle, était bien placé pour connaître ses besoins, aussi bien que les nobles et légitimes aspirations d'un certain nombre d'âmes à cette époque : c'est pourquoi, tout en ouvrant à ces dernières un asile sûr contre les dangers du monde, il voulut qu'elles fussent en même temps, par leurs prières et leurs immolations volontaires, des victimes d'expiation pour tous, des paratonnerres contre la justice divine : telle est du reste le double but de la vie contemplative. Ainsi, l'ont toujours compris les auteurs ascétiques anciens et modernes ainsi le comprenait encore le célèbre

penseur chrétien Donoso Cortez, lorsqu'il écrivait en 1849, étant alors ambassadeur d'Espagne à Berlin, ces paroles si remarquables :

" Je crois, dit-il, que ceux qui prient font plus pour le monde que ceux qui combattent; et que, si le monde va de mal en pis, c'est qu'il y a plus de batailles que de prières. Si nous pouvions pénétrer dans le secret de Dieu et de l'histoire, je tiens pour moi, que nous serions saisis d'admiration devant les prodigieux effets de la prière, même dans les choses humaines. Pour que la société soit en repos, il faut qu'il y ait un certain équilibre, que Dieu seul connaît, entre les prières et les actions, entre la vie contemplative et la vie active. Je crois, tant ma conviction sur ce point est forte, que, s'il y avait une seule heure d'un seul jour où la terre n'envoyât aucune prière au Ciel, ce jour et cette heure seraient le dernier jour et la dernière heure de l'univers ".

On ne saurait mieux résumer la raison d'être du Chartreux, ajoute l'éminent auteur anonyme, auquel nous avons emprunté cette citation (1).

C'est donc cette vie de prière et de sacrifice, qui s'était de nouveau implantée au Gard, avec l'arrivée des filles de Saint Bruno.

Vie de prière publique.— Nous aurions dû ajouter au chapitre précédent que, dans la belle cérémonie de la consécration des Vierges, le Pontife ayant pris la mitre et s'étant assis, leur présente solennellement le bréviaire qu'elles doivent

(1) Le Contemplatif, son rôle dans la vie et les combats de l'Eglise p. 22. Carrière, imprimerie de l'Ecole des Sourds-muets, 1898.

toucher des deux mains en leur disant : "Prenez ce livre, afin que vous puissiez commencer les heures canonicales, et lire l'Office dans l'Eglise. Au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il !" (1). Les voilà donc chargées officiellement de prier pour les besoins de l'Eglise en général.

Toutefois, afin qu'elles n'oublient jamais cette obligation, elle leur sera rappelée par le Président de la Communauté, chaque Dimanche, au chapitre après le chant de Prime, en les invitant à prier :

" Pour l'exaltation de notre Mère la Sainte Eglise, pour notre Saint-Père le Pape, pour les Rénovateurs Cardinaux,
" Pour Nos Seigneurs les Archevêques et Evêques, en particulier pour Monseigneur N. (2).
" Pour le Roi et les autres princes chrétiens, pour le maintien de la paix et de la bonne union entre eux, pour les parents, bienfaiteurs, amis et ennemis, pour ceux qui se recommandent aux prières et pour la conservation de l'Etat.
" Pour la conversion des juifs, des hérétiques, des schismatiques, et, pour tous ceux qui vivent hors du sein de l'Eglise, comme encore pour les chrétiens détenus chez les infidèles.
" Pour les fruits de la terre, afin que Dieu en les conservant et les multipliant, selon les besoins des peuples, en soit loué, béni et remercié.

(1) Cérémonial, etc. p. 74.

(2) Ici se place le nom de l'Evêque du lieu.

" Pour toutes les personnes qui sont dans la
 " tentation ou quelque affliction spirituelle
 " ou temporelle, afin que Dieu daigne les conso-
 " ler et les assister, en la manière qu'il sait
 " être plus avantageuse pour sa gloire et le
 " bien de leurs âmes.

" Pour ceux qui sont en état de grâce, afin que
 " Dieu les y maintienne jusqu'à la fin; pour ceux
 " qui sont en état de péché mortel, afin que Dieu
 " leur accorde le repentir de leurs fautes, et un
 " parfait amendement.

" Finalement, pour tous les vivants et les morts,
 " afin que Dieu donne sa grâce aux uns et le repos
 " éternel aux autres, etc. " (1).

Telles sont les pieuses intentions qui remplis-
 sent l'esprit et le cœur de la fille de Saint
 Bruno, dans ses méditations, ses nombreux offices
 du jour, et surtout, de la nuit, où alors que,
 dans le siècle, on se livre au sommeil, et se com-
 mettent tant de crimes et d'offenses de Dieu, el-
 le chante ou psalmodie, avec ses compagnes, aux
 pieds du divin Tabernacle, les saintes Cantiques !..
 N'est-ce pas là faire la fonction des Anges au
 Ciel ? N'est-ce pas imiter le prophète roi, quand
 il chantait lui-même, si divinement bien, la gloi-
 re du Très-Haut, et Lui rapportait toutes les lou-
 anges des créatures !.....

Toutefois, pour apaiser la colère de Dieu, si
 souvent justement irritée, notre fille de Saint
 Bruno ne se contente pas de la prière, il lui faut
 aussi y joindre le sacrifice et l'immolation.

(1) Ex libro ad usum Prioris in Capitulo. Cartasie
 Sanctae Mariae de Pratis, M.DCCC.LXXVI .

Sur le point de quitter le monde, elle avait
 réfléchi à la grandeur de son entreprise et à
 l'étendue de son sacrifice, comprenant très
 bien que la vie qu'elle se proposait d'embras-
 ser était toute de privations constantes, rude
 et fort pénible à la nature ! Néanmoins, armée
 d'une sainte énergie, et éclairée et fortifiée
 par la grâce de Dieu, qui la voulait entière-
 ment pour Lui, elle entra généreusement dans
 l'arène prête pour le combat !

La nature en effet chez nos Moniales, encore
 plus peut-être que partout ailleurs, se trouve
 attaquée et combattue en tous sens. C'est la
 séparation complète et pour toujours du monde.
 Une fois la porte du monastère refermée derriè-
 re elle, notre postulante chartreuse, ne le re-
 verra plus jamais ! Elle n'en saura plus aucu-
 ne nouvelle, ou à peine quelques détails inté-
 ressant un besoin spécial de la Sainte Eglise
 et des âmes, pour l'exciter à prier avec plus
 de ferveur encore, elle aura quelques rares
 correspondances, avec sa famille et c'est tout !..

Pendant sa vie entière, si longue soit-elle,
 elle ne verra jamais que le même coin du Ciel,
 le même cloître, la même cellule, le même petit
 morceau de terre, où elle cultive quelques
 fleurs, dont la beauté et le parfum élèvent son
 cœur et son âme vers le Créateur ! Toute sa
 vie, elle se retrouvera en face des mêmes per-
 sonnes, devra suivre une règle toujours la mê-
 me et, se ressemblant à chaque jour de l'année,
 entrecoupée cependant de loin en loin, de quel-
 ques fêtes plus ou moins solennelles. Et enco-
 re, dans ces fêtes, tout se passe à l'intérieur,
 sans la participation d'aucun prédicateur ou de

tout autre personnage étranger, comme cela se pratique dans d'autres congrégations religieuses même très austères. Ce sera seulement au jour inoubliable de sa consécration, où, recevant la couronne de la virginité, elle sera épousée par le divin Roi, que le public sera introduit pour être témoin de son triomphe et de son bonheur !

Plus donc que partout ailleurs, la religieuse Chartreuse reste inconnue au monde, et se trouve véritablement ensevelie dans ce tombeau dont parle Saint Paul aux Romains (I) enseveli enim, sumus cum illo per baptismum in mortem, car nous avons été ensevelis par le baptême avec lui pour mourir ! Oui ! mourir avec Jésus qu'elle a pris pour son idéal et son modèle, dans sa vie cachée à Nazareth, et Auquel elle s'efforce de plaire de jour en jour davantage !.....

C'est pourquoi, elle immole et sacrifie son corps, par les jeûnes, l'abstinence perpétuelle, les veilles prolongées, renonce à sa volonté propre, crucifie son esprit et son âme par la pratique de ses vœux, et se trouve ainsi clouée à la croix, dont elle éprouve néanmoins les divines et réconfortantes consolations, et qu'elle ne voudrait pas échanger contre tous les trésors et séductions du monde !.....

Toutefois, pour conduire la communauté du Gard dans cette voie étroite et difficile, Dieu ne manque pas de lui envoyer des guides sûrs et éclairés, de saints directeurs, dans la personne des deux religieux Chartreux qui, chez nous, sont toujours attachés au service de nos Moniales.

Nous avons déjà parlé du V. P. D. Marie Philibert Ramirez, le premier d'entr'eux, et de sa mort si

édifiante. Il fut remplacé, à son départ pour Valbonne, par le V. P. D. Didier Pataille, ancien desservant d'une paroisse du diocèse de Dijon, mais, au sujet duquel, nous garderons un silence discret. Il ne convient pas, en effet, de faire l'éloge des vivants; et ce V. Père, malgré ses 88 ans, exerce encore aujourd'hui, avec une jeunesse qui toujours se renouvelle, l'office d'Antiquier, dans sa Maison de profession où, avec d'autres anciens non moins vénérables, ils lui forment une si belle couronne !..

D. Pataille, nommé en 1878, Prieur de la Chartreuse du Reposoir, céda la place au Gard, au V. P. D. Gabriel Marie Fulconis, profès de l'ancienne maison de Turin, alors Vicaire à Sainte Croix de Besaregard, et bien connu dans le monde spirituel et religieux, pour son ardent amour de Dieu et des âmes. Afin de s'en convaincre, il suffit de lire le volume si répandu, dont il est l'auteur, et qui a pour titre : *L'Âme sainte embrassée d'un ardent amour pour Jésus et Marie*, etc. Imprimé d'abord en italien en 1861 (1), cet ouvrage fut ensuite traduit en français par l'Abbé Fourot; professeur à Saint Dizier (Haute Marne) en l'année 1872 (2).

D. Gabriel aurait voulu embrasser le monde entier de ce même feu céleste dont il était consumé ! Et, pour y arriver, que de travaux il

(1) Torino, Cav. Pietro Marietti, 1871 - Réimprimé chez le même en 1898 pour la deuxième fois.

(2) Bar-le-Duc, chez Contant Laguerre - Pour les diverses éditions de *L'Âme Sainte*, voir *Bibliotheca Cartusiano-Mariana*, par D. Stanislas Maria Autore, p. 125 - Monstroliz - Typis Cartusiae Sanctae Marise de Pratis MDCCCXCVIII.

entreprit, que de veilles il prolongea, et que de privations il s'imposa ! Finalement, succombant victime de son ardente charité, il fut pendant une nuit frappé d'apoplexie, et le matin, on le trouvait étendu, à moitié glacé, sur le plancher de sa cellule ! Il se remit néanmoins suffisamment, pour pouvoir se rendre jusqu'à notre Maison de Montreuil s/ mer, peu éloignée du Gard. C'est là que notre V. Père rendit sa belle âme à Dieu, le 11 mai 1888, après avoir vécu encore plusieurs années, pour l'édification de tous. Son Obit porte qu'il était associé de Chartreux, ancien Vicaire de Trisulti et avait vécu trente-huit ans dans l'Ordre d'une manière louable ! Laudabiliter vixit in Ordine 38 annis.

Son successeur fut le V. P. D. Marie Gabriel Volland, bien connu aussi, à cause de son attrait spécial pour l'Oraison mentale, et de son grand zèle à en répandre partout la si pieuse et si utile pratique. Il publia, à cet effet, en 1876 un volume in 12 de 213 pages, intitulé : La Méditation quotidienne propre aux gens du monde (1). Non content de cela, il fit paraître encore un opusculé de 11 pages in 12 : Méthode simplifiée de Méditation (propre aux gens du monde) et, en tête duquel étaient ces paroles : "La cause de tous nos maux, c'est qu'on ne fait pas la méditation quotidienne". Il avait bien raison le bon et saint Père !... et, cette pensée, le poursuivant partout, même en voyage, il ne craignait pas d'entamer la question avec ses voisins de compartiment, quels qu'ils fussent !

(1) Grenoble, Barratier-Dardelet, Aug. Côte successeur s.d.

Comme on le voit, D. Gabriel était donc bien à sa place chez nos Moniales, où l'on fait un si grand cas de l'Oraison. Après leur avoir donné tous ses soins, pendant le long espace de quatorze années, se trouvant accablé par l'âge et les infirmités, il leur fit ses adieux en juillet 1897. Il rentra en Chartreuse, sa maison de profession et mourut à l'hospice de la Correrie le 24 janvier de l'année 1900. Nous sommes heureux de pouvoir donner ici quelques détails sur sa dernière maladie et sa mort.

Dans une première lettre datée de la Correrie, au 10 janvier de l'année ci-dessus et adressée au Gard, il y est dit, " que le V. Père remercie toutes les religieuses du bon souvenir qu'elles conservent de lui; il leur fait ses meilleurs souhaits de nouvelle année, et se recommande de nouveau instamment à leurs prières, etc. etc. - Depuis quelques semaines ajoute le V. P. D. Blaise, l'état de D. Gabriel s'est aggravé. A partir du vendredi avant Noël, il lui a été impossible de se rendre à l'église, ses jambes refusant absolument tout service. Dans la semaine de Noël, une fatigue l'a presque mis à l'extrémité, il s'est un peu relevé, mais il ne mange presque pas, commence à ne pouvoir plus être levé, tout cela ne fait craindre une attaque ...

"Je vous assure, Vénérable Mère, que je voudrais bien le conserver encore longtemps, un tel homme est un paratonnerre pour la maison. Quel courage, quelle humilité, quelle noble et grande simplicité dans ce vieillard !... "

Dans une seconde lettre, datée du 30 du même mois, nous trouvons encore ce qui suit :

" A partir du vendredi avant Noël, le V. Père
 " n'est donc plus sorti de cellule. Toutefois, il
 " ne paraissait pas en danger, lorsque le mardi
 " 9 janvier, il a été saisi d'une nouvelle atta-
 " que, et a décliné si rapidement, que le mercredi
 " di nous avons craint sérieusement qu'il n'allât
 " pas jusqu'au soir, et, on lui a donné l'Extrême-
 " Onction ... Le dimanche matin, il est entré en
 " agonie, et est resté ainsi suspendu entre la
 " vie et la mort jusqu'au 24. Vers les 10 heures
 " et demie, il était encore dans le même état, quand
 " tout à coup, une suffocation est arrivée, il n'a
 " pu tousser, et en quelques instants, sans con-
 " tractions, son âme s'est envolée paisiblement
 " vers Dieu ! ...

" Il n'est pas besoin de vous dire que le V. Père
 " nous a constamment édifiés dans ses derniers
 " jours ... Le domestique qui le servait a pleu-
 " ré sa mort, et, malgré toute la peine et le tra-
 " vail qu'il donnait, nos frères infirmiers le re-
 " grettaient. " Il faisait si bon aller chez lui,
 " disent-ils, toujours quelque bonne parole, quel-
 " que sujet d'édification." L'un d'eux m'a même
 " dit : " Vous devriez bien nous procurer un autre
 " malade comme lui ! "

A notre tour, nous payerons notre tribut d'admi-
 ration à ce Père si vénérable, que nous avons inti-
 mement connu, en donnant ici le texte complet de
 son Obit, tel qu'il se trouve dans le calendrier
 de la Maison :

" Au 24 janvier 1900, est décédé dans la paix
 " du Seigneur, le Vénérable Père Dom Gabriel Vol-
 " land, prêtre, profès de Chartreuse, autrefois
 " conviseur de la II^e Province de France, Vicai-
 " re des Moniales de Sainte Croix de Beauregard,

" et de Notre-Dame du Gard, Scribe du Révérend
 " Père et Vicaire de sa Maison de profession
 " et de celle de Nancy. Il a vécu 50 ans dans
 " l'Ordre d'une manière digne d'éloges ".

" Il s'est dévoué pendant quatorze ans au
 " bien de nos âmes et de notre Maison, nous é-
 " difiant constamment, par son humilité, sa
 " charité, son amour de la pauvreté, son res-
 " pect pour l'Autorité qu'il savait si bien
 " nous inculquer. Toutes savent combien il
 " mettait d'importance à ce que l'on s'acquit-
 " tât bien de l'oraison.

" Nous avons été heureuses en voyant que le
 " Chapitre Général lui avait décerné le Lauda-
 " biliter vixit ! "

Pour maintenir et conserver au Gard le bon
 et véritable esprit cartusien, nos Vénérables
 Pères Vicaires virent aussi venir à leur aide,
 chaque deux ans, les V.V. P.P. Visiteurs, les-
 quels selon nos statuts, doivent être choisis
 parmi les Prieurs, les plus remarquables par
 leur gravité, leur zèle pour la gloire de Dieu
 et l'intérêt de l'Ordre, aussi bien que par le
 jugement, l'expérience et la discrétion, et à
 qui il est expressément recommandé de se com-
 porter dans l'accomplissement de leur devoir,
 avec toute la diligence et vigilance possibles⁽¹⁾.

En recherchant, dans le Livre des Mémoires,
 ceux de nos Pères Chartreux, auxquels le Gard
 s'honora d'ouvrir ses portes à cette occasion,
 nous trouvons en effet qu'ils étaient bien di-
 gnes de la confiance du Chapitre Général, et

(1) Ex nora Collectione Statut Ord. Cartas
 Cap. XXIII, p. 222.

avaient toutes les qualités requises pour bien remplir leur mission.

Quels noms que ceux-ci : Peters, Bruniaux, Volland, Pataille, etc. etc. !

D. Bernard Peters, le restaurateur des Chartreuses de Portes et du Reposoir : fut-il jamais un religieux d'un aspect plus grave, et d'une conversation plus empreinte de maturité et de bon jugement !

D. Anselme N. Bruniaux votre vénéré et bien-aimé Maître des novices en Chartreuse, dont on nous sépara, non sans un grand déchirement de coeur, pour l'envoyer Vicaire à la Valsainte, d'où il fut nommé Prieur de Valbonne, et de là, placé à la tête de l'Ordre qu'il gouverna avec tant de sagesse jusqu'à sa mort arrivée le 8 octobre 1892 (1).

En 1883, nous voyons arriver à Notre-Dame du Gard le V. P. D. Gabriel Volland, en qualité de Convisiteur, en attendant qu'il en soit bientôt nommé Vicaire. Avec le V. P. D. Bergier, Prieur de Montredon Visiteur, ils ordonnent le " remplacement d'urgence " de l'horloge du clocher, dont la réparation a été jugée impossible. Ils ordonnent également des " réparations au parloir, au réfectoire des étrangers, aux murs de clôture et aux toitures, etc. " ce qui fait à la fin de l'année une somme de 2612 francs 93 c. de dépenses extraordinaires.

En 1884 (20 août) ce sont de nouveaux Visiteurs également bien connus, les V.V. P.P. D. Rencio Roques et D. Joseph Rivara. Quel Visiteur en effet, que D. Roques, si remarquable par son amour pour

(1) Le V. P. D. Peters Visiteur et D. Anselme Bruniaux Convisiteur firent ensemble au Gard, la Visite des années 1873, 75, 77 et 79. - D. Peters
+ 1893.

la sainte vertu de pauvreté, sa connaissance approfondie de nos statuts, et, auquel dans une maison, rien n'échappait. Il voyait tout, savait tout, se rendait compte de tout, même des plus petits détails, sans paraître prendre aucune information.

D. Joseph Rivara brilla pendant de longues années à la Procure Générale de l'Ordre, et y rendait de grands services auprès des Congrégations romaines et du Vatican, où il était familier. Il s'est éteint modestement, à un âge avancé, dans notre Chartreuse de Glandier, (Corrèze) avec la charge de coadjuteur.

Au 29 octobre 1886, c'est D. Bernard Peters qui revient visiter le Gard, accompagné du V. P. D. Didier Pataille en qualité de Convisiteur. Nous ne doutons nullement que ce dernier n'ait éprouvé un grand bonheur à revoir ses filles spirituelles, bonheur qu'il eut encore en 1888 et 1894. Nos V.V. P.P. Visiteurs prirent cette fois une mesure importante relativement à la chaise de Sainte Roseline. Le local où elle se trouvait alors étant, paraît-il, très humide, ils décidèrent que la précieuse relique serait transportée à la grande salle, au rez-de-chaussée. Leur 5ème Ordonnance prescrivit également, " l'élévation des murs de clôture du côté des " V.V. Pères, devenue nécessaire par suite de " la modification du niveau de la route ".

Voici un nom nouveau, qui apparaît avec la visite de 1890, celui du V. P. D. Léonard Corse, Prieur de la Chartreuse de Notre-Dame des Prés, à Montreuil s/ mer. Il accompagnait en qualité de Convisiteur, le V. P. D. Peters, qui devait revenir encore en 1892 pour la dernière fois.

Pour qui a connu le V. P. D. Léonard, dont, l'intimité ne l'a pas perdu de vue et compris tout son zèle pour le bien de l'Ordre, ainsi que son talent remarquable d'architecte, pour la réparation, construction et disposition de nos édifices cartusiens, celui-là, dis-je, ne peut s'étonner, en le voyant, dès sa première apparition au Gard, y ordonner de concert avec son Vénéré Père Visiteur, " l'exhaussement des murs et de la toiture des bâtiments " du Noviciat, l'établissement d'une infirmerie, " d'une tribune pour les malades, ainsi que la pose d'une nouvelle horloge ". Ces mesures qui devaient être nécessairement prises, donnèrent à notre cher et si regretté monastère, beaucoup plus d'ampleur et de commodités pour les besoins de l'intérieur.

Pour les visites subséquentes, nous avons, comme nous nouveaux, les Baglin, les Bringuier, les Oudin, les Neyrand, tous également bien connus, vénérés et respectés, mais dont le passage dans notre monastère n'a été signalé par aucune Ordonnance ou Disposition qu'il soit nécessaire de rappeler.

Après les Visites, viennent les Ordonnances des Chapitres Généraux, dont il convient de citer quelques extraits, au moins de plusieurs. Elles appartiennent il est vrai, à l'histoire générale de l'Ordre, mais elles ont ceci de particulier qu'en faisant connaître le véritable esprit de la famille cartusienne, elles éclairent notre route, et font déjà pressentir le triste avenir qui nous était réservé au Gard, aussi bien que partout ailleurs. Nous donnons le texte même :

Chapitre de l'année 1880. Ordonnance 4^e

Pour les Maisons de France :

" Ne pouvant avoir dans les secours humains
" qu'une confiance limitée, puisque celui-là
" veille en vain qui garde la cité, si le Seigneur ne la garde Lui-même, nous nous tournons dans nos inquiétudes, vers le trône de
" notre miséricordieux Sauveur avouant humblement nos fautes, et nous offrant en victimes
" pour apaiser la juste colère du Ciel. De nouveau, nous consacrons au Sacré-Coeur de Jésus
" cette grande Chartreuse, notre Mère bien-aimée,
" toutes nos maisons et toutes nos personnes,
" afin que ce Divin Coeur défende comme sa propriété ce qui nous appartient.

" A l'approche de la tempête, nous ne manquons pas non plus de lever les yeux vers l'Étoile de la mer, d'invoquer Marie, ainsi que
" Saint Joseph, le protecteur particulier de l'Eglise et de notre Ordre. Dans ces sentiments, nous ordonnons que l'on fasse chaque
" dimanche avant Vêpres, une procession dans le petit cloître, en chantant les hymnes de la
" solennité du Sacré-Coeur, etc. etc. ... " (1).

Chapitre de l'année 1882. Ordonnance 2^e
" Les grandes grâces que le Sacré-Coeur de
" Jésus nous a déjà accordées, et les faveurs
" que nous attendons encore de son infinie bonté, nous engagent à multiplier les témoignages de notre reconnaissance envers Lui. A
" Paris, sur une montagne arrosée du sang des
" Martyrs, la France, en réparation de ses fautes, et pour manifester sa piété, élève, en

(1) Il s'agit ici des fameux Décrets de 1880 qui obligèrent tant de congrégations religieuses à quitter leurs monastères.

" l'honneur du Sacré-Coeur, un monument remarqua-
 " ble. Dans cette église, nous avons une chapelle
 " particulière construite à nos frais, qui sera
 " dédiée à notre Père Saint Bruno. Ainsi le chef
 " glorieux de notre humble famille, représentera
 " tout l'Ordre des Chartreux auprès du Sacré-Coeur
 " de Jésus, et paraîtra Lui redire sans cesse :
 " Me voilà avec les enfants que Vous m'avez don-
 " nés ! etc ...

" J. Anselme M. Bruniaux

" Prieur de Chartreuse "

Chapitre de l'année 1884

" Réunis dans ce désert de Chartreuse où, en
 " 1084, vers la Saint Jean-Baptiste, Saint Bruno
 " vint se retirer, les Supérieurs de la petite fa-
 " mille cartusienne rappellent à tous les membres
 " de l'Ordre cet heureux Anniversaire, et les in-
 " vitent à se réjouir dans le Seigneur. Il ne s'a-
 " git pas de provoquer à cette occasion l'afflue-
 " ce des fidèles dans nos églises, ni de prescrire
 " des prédications extraordinaires, des cérémonies
 " exceptionnelles. Nos Pères nous ont laissé d'au-
 " tres traditions. C'est pourquoi nous nous borne-
 " rons à ordonner qu'une Messe d'actions de grâces,
 " Messe votive de la Sainte Trinité soit chantée
 " le 8 juillet dans toutes les Maisons de l'Ordre.
 " Le Prieur officiera et les Frères convers assis-
 " teront à cette Messe. On dira, après la commémo-
 " ration de l'Octave de la Visitation, l'oraison
 " de Saint Bruno. Que notre bienheureux Père, si
 " puissant dans le Ciel, obtienne pour son succes-
 " seur, mille bénédictions et une longue vie, pour
 " l'Ordre, des vocations en plus grand nombre, pour
 " les Maisons en danger, la délivrance de leurs in-
 " quiétudes et le salut, et pour nous tous enfin

" l'esprit et les vertus des premiers temps !

" J. Anselme Marie,

" Prieur de Chartreuse "

Chapitre de l'année 1885. Ordonnance 2^e

" Afin d'attirer sur notre Saint Ordre, dans
 " les temps difficiles que nous traversons, la
 " protection spéciale de notre Père Saint Bruno,
 " une Messe sera célébrée chaque jour jusqu'à
 " nouvel ordre, à l'autel de la Chartreuse de
 " Calabre, où sont vénérées les précieuses re-
 " liques de notre Saint Fondateur, pour les be-
 " soins de toutes nos Maisons "

Chapitre Général de l'année 1886,

Ordonnance 3^{ème} :

" C'est avec une grande joie que nous avons
 " appris la fondation dans la basilique de Mont-
 " martre à Paris, d'une association pieuse de
 " toutes les églises du monde, pour l'adoration
 " perpétuelle et universelle du Sacré-Coeur de
 " Jésus. Cette association a pour objet l'expo-
 " sition et l'adoration solennelles du Très
 " Saint-Sacrement, une fois par an, et pendant
 " 24 heures, dans chaque église associée, en u-
 " nion avec le Sanctuaire de Montmartre et, aux
 " mêmes intentions. Jugeant que cette associa-
 " tion, serait d'un grand profit spirituel pour
 " notre Ordre, nous avons demandé des lettres
 " d'affiliation, en témoignage authentique de
 " notre union avec la Basilique du Sacré-Coeur.
 " Nous choisissons, comme jour d'adoration so-
 " lennelle pour tout l'Ordre, le vendredi qui
 " suit la fête du Saint-Sacrement. Il n'y aura
 " rien à ajouter à cette occasion, soit à nos
 " cérémonies, soit à nos offices conventuels.
 " Mais ce que nous devons surtout désirer et

" procurer, c'est que chacun de nous croisse en
 " dévotion et en amour envers le Sacré-Coeur de
 " Jésus, source de tout bien, et notre unique es-
 " poir de paix et de salut, au milieu des angois-
 " ses de la Sainte Eglise et de notre Ordre !...

" J. Michel, Prieur de Chartreuse "

Cette date de 1896, qui se présente sous notre
 plume, accompagnée du nom nouveau d'un Père tant
 apprécié, ne nous fait-elle pas penser à la rapi-
 dité du temps ! Au Gard aussi, depuis la fonda-
 tion, les jours, les mois, les années s'étaient
 succédés rapides, amenant des modifications et
 des changements nécessaires dans la direction,
 et conduisant, à leur dernière demeure, plusieurs
 de ses ferventes religieuses déjà mères pour la
 récompense éternelle !

A la fin de décembre 1884, la V. M. Joséphine
 Durand signe encore en qualité de Prieure, le ren-
 dement de compte de l'année, conjointement avec
 Sr Marie du Saint Enfant Jésus Rey sous-prieure,
 Sr Marie du Coeur de Jésus Savournin, Sr Marie
 victime de Jésus Barbier et Sr Marie Arsène Petit-
 mangin cellierière. L'année suivante, à la même
 époque, Sr Marie Joséphine ne signe plus que la
 troisième, Sr Marie du Saint Enfant Jésus Rey, et
 Sr Marie Arsène Petitmangin avaient été nommées,
 la première Prieure, et la seconde sous-Prieure
 par le Chapitre Général de cette année-là. Au
 rendement des comptes de 1886 (1), notre ex-prieu-
 re ne figure pas; elle était retournée depuis peu
 (en décembre) à sa Maison de profession, pour y
 être, selon qu'eut l'occasion de le dire le V. P.
 D. Gabriel Volland, " un modèle en toutes les

(1) C'est à ce rendement des comptes de 1886 que
 figure pour la première fois V. Sr Marie François
 Bonnois en qualité de Cellierière.

" vertus religieuses, et pratiquer conformément
 " à son désir, la vie cachée, l'humilité, la
 " docilité, le silence, l'amour de l'oraison
 " et de la prière " (1). Elle vécut encore en-
 viron sept années à Beauregard, pendant lesquel-
 les, elle eut tout le temps de préparer son pas-
 sage à l'éternité, qui arriva le 21 avril 1893.
 Née en 1814 ou 1815, au Cheylas, paroisse du
 diocèse de Grenoble, elle entra à la Chartreuse
 de Beauregard le 1er mai 1843, y fit profession
 le 30 mai 1845, et fut consacrée par Mgr. Char-
 trousses, Evêque de Valence en 1852. Prieure de
 sa maison professe, avant de l'être de celle de
 Notre-Dame du Gard, elle eut à sa mort la récom-
 pense si précieuse d'une Messe de Beata dans
 tout l'Ordre. " Cette V. Mère, dit notre Ca-
 " lendrier, est venue l'une des premières pour
 " cette fondation. Elle s'y est bien dévouée
 " pendant les treize années qu'elle y a été
 " Prieure. La reconnaissance nous fait un de-
 " voir de ne pas l'oublier dans nos prières ".

Au Vicariat, le temps avait aussi fait son
 oeuvre; à D. Gabriel Volland avait succédé le
 V. P. D. Hilaire Le Grand, aujourd'hui sous-
 Procureur à Farneta, et, à ce dernier, le V. P.
 D. Pierre Pépin, actuellement Prieur de la
 Chartreuse de Saint Hugues de Parkminster en
 Angleterre. Puis vint le regretté Père Ligeon
 dont nous parlerons plus loin. Quant aux décès
 qui se produisirent dans l'intérieur du monas-
 tère, nous nous en occuperons aussi bientôt.

(1) Archives du Monastère.

CHAPITRE VII

L' AUMONE au GARD

A l'Abbaye de Notre-Dame du Gard, devenu Monastère de l'Ordre des Chartreux, se contenta-t-on de prier et de souffrir, non seulement pour soi, mais encore pour le monde entier ? Ce programme tout beau et si sublime qu'il soit, aurait été néanmoins insuffisant, pour ne pas dire inutile, aux yeux de tant de chrétiens dégénérés qui, n'appréciant que les seuls avantages matériels, ne peuvent comprendre le pourquoi, et dans quel but, de faibles femmes vont s'enfermer, pour leur vie entière, entre de hautes murailles, sans ne plus jamais paraître au dehors ! Mais nous allons voir que, tout en se tenant solitaires et cachées sous le regard de Dieu, elles savaient les saintes filles, faire sentir autour d'elles, leur douce et silencieuse présence, en pénétrant les populations, des rayons vivifiants de leur charité !

Nous lisons dans le livre de nos Constitutions, en tête du chapitre XX, de la seconde partie, sur la charité envers les pauvres, ces paroles remarquables :

" Comme Notre-Seigneur dans son Evangile faites
" l'aumône de votre superflu et voici que vous serez purifiés et comme il est aussi écrit dans
" l'Ecclésiastique : de même que l'eau éteint le feu, ainsi l'aumône efface les fautes; nous devons donc aimer autant les pauvres et les soulager, que nous désirons nous-mêmes d'être protégés et délivrés de nos péchés. C'est pourquoi

" nous exhortons, par la charité de ce même
" Jésus-Christ, notre Sauveur, qui s'est entièrement livré pour nous sur l'arbre de la
" Croix, et nous conjurons tous les Prieurs de
" notre Ordre, de faire, de tout leur cœur,
" des aumônes aussi abondantes que possible,
" selon les facultés de leurs maisons " (1).

A Notre-Dame du Gard, on se rendait à cette invitation d'une manière admirable ! Du reste, n'avait-on pas en cela, comme en toutes choses, l'exemple de la Grande-Chartreuse notre Mère bien-aimée, et de toutes les autres Maisons de l'Ordre ? Qui pourra nous dire, en effet, la largeur, la profondeur et l'étendue de ces ruisseaux bienfaisants qui, aux temps de notre prospérité matérielle, descendaient de la montagne bénie de Chartreuse, pour se répandre, partout au loin dans la plaine en aumônes et œuvres pies de tous genres ! Qui pourra énumérer tout ce que les fils de Saint Bruno faisaient alors pour Dieu et les populations ! Que de misères soulagées, que d'affligés consolés, que de ruines réparées, que d'églises construites ou restaurées, que d'autels nouveaux élevés à notre Dieu, et que d'écoles chrétiennes créées et soutenues ! Ajoutons encore que de vocations ecclésiastiques aidées, favorisées, et conséquemment que de saints prêtres donnés à la Sainte Eglise ! Les Chartreux pratiquaient en toute vérité cette parole que Saint Paul adressait à son fidèle Timothée : " Habentes autem alimenta " et quibus tegamur, his contenti sumus : ayant la nourriture et le vêtement, de cela nous

(1) Chartreuse et Seigneurie de Sélignac, p. 201.

" sommes satisfaits et contents ! " (1).

" La richesse des moines, contre laquelle on

" crie tant aujourd'hui, disait le protestant

" Néander, professeur à l'Université de Berlin,

" était utile aux malheureux, car ils savaient

" mieux que personne faire un bon usage, et, dans

" les temps de famine, ils nourrissaient les pau-

" vres, les occupaient à défricher des terres in-

" cultes, etc ... " (2).

Ce que disait autrefois ce protestant impartial et amateur de la vérité, se vérifiait encore de nos jours, et, pour ne parler que de l'Ordre des Chartreux, s'il fut un temps, bien récent encore, où une exploitation providentielle, lui procurait des ressources abondantes, ses religieux n'en n'étaient pas plus riches pour cela, leur vêtement n'en n'était pas plus léger, leur nourriture moins commune, leurs jeûnes moins nombreux, leur résolution moins austère, et l'ensemble de leur vie moins pénitente. Le riche des trésors de la Chartreuse, c'était le pauvre, c'était la société avec ses besoins si multiples pour l'âme et le corps ! Qui donc, avant ces temps malheureux, méritaient mieux que les enfants de Saint Bruno, le beau titre de bienfaiteurs de l'humanité !...

Dans la citation précédente au sujet des aumônes, nous avons remarqué que les Supérieurs de chaque maison, sont invités à les faire de tout leur coeur, selon leurs facultés. A nous d'établir maintenant si au Gard même, où l'on ne vivait que des aumônes de la Maison Mère, et du

(1) I Tim. 68 .

(2) Chartreuse, etc. *ibid.*, pag. 189, note.

revenu de quelques morceaux de terre, situés soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la clôture, on est resté fidèle à cette recommandation ?

Si nous parcourons attentivement le Livre des Comptes (années 1871 - 1906) nous trouvons en premier lieu, une somme annuelle relativement considérable, pour " pain donné aux pauvres ". Que de pauvres voyageurs, se rendant d'Amiens à Abbeville, ou d'Abbeville à Amiens, venaient avec un visage pâle et fatigué, sonner à la porte du concierge en disant : " n'auriez-vous pas quelque chose à manger, car il y a tant de temps que je n'ai rien pris " et aussitôt, il recevait un large morceau de pain blanc avec quelque autre chose, fromage ou fruit. D'autres ajoutaient : " n'auriez-vous pas de vieux souliers, les miens prennent l'eau et par le temps qu'il fait !... ", et on tâchait de les contenter ! Quelquefois, c'était toute une famille qui se présentait : père, mère, enfants, avec un appétit formidable !... Mais ceux-ci n'étaient que de passage. Il y avait en outre les pauvres habituels, qui pouvaient franchir la première cour intérieure, et aller sonner la bonne Soeur, à la porte conventuelle, pour recevoir la portion ordinaire. Oh ! ce bienheureux tour ! Que de charités il a transmis de l'intérieur à l'extérieur !... Que de petites marmittes apportées vides étaient bientôt remplies, et parfois accompagnées de chapelets, images, scapulaires, et toujours, de quelques bonnes et charitables paroles ! Ne voyait-on pas venir, de temps en temps, la Soeur quêtuse de l'hospice de Bourdon, avec sa voiture conduite par un

vétéran à la jambe de bois, et s'en retourner ensuite avec une provision de légumes pour ses nombreux vieillards. Adéodat n'allait-il pas, de loin en loin, à Amiens, avec sa charrette remplie de pommes de terre, de légumes du jardin, du verger, et même de quelques-uns de ces bons petits fromages fabriqués à l'Abbaye, par Soeur Agathe, tout cela pour être réparti entre les Clarisses, les Petites Soeurs des Pauvres et l'Orphelinat de jeunes filles ? A l'approche de l'hiver, nous trouvons aussi que, chaque année, on consacre une somme d'argent à acheter de l'étoffe pour habiller les petites filles, des couvertures et des galeches, destinées à préserver du froid, les membres souffrants de Notre-Seigneur Jésus-Christ !

Si des libéralités en nature nous passons à celles qui étaient distribuées en numéraire, nous trouvons également une jolie somme, à chaque fin de décembre, pour aumônes diverses. En outre, les religieuses du Gard s'inscrivaient à toutes les bonnes oeuvres ! Elles donnèrent 100 francs " pour les affamés de l'Irlande " et deux fois la même somme " pour les Indiens souffrant de la famine ". Les oeuvres de la Propagation de la Foi, de la Sainte Enfance, du Denier de Saint Pierre, de Saint François de Sales, recevaient, cela va sans dire, leur cotisation annuelle. On donnait aussi pour les Séminaires, pour les écoles libres de Paris et d'Amiens, pour l'Université de Paris, pour l'oeuvre de l'adoption d'Amiens et le clergé du diocèse, etc

Que de fois se présentaient au monastère, des religieux quêteurs et quêteuses, comme les Pères Franciscains, les Soeurs Tertiaires de Saint François d'Assise ou d'autres Congrégations ! Parfois

aussi, ces dernières établissaient au Gard leur quartier général, et de là, rayonnaient dans les environs, bûtinant à la façon des abeilles pour l'entretien de leurs bien chères Soeurs ! Elles revenaient ensuite le soir se reposer auprès d'un bon feu, et d'une table réconfortante, et, après deux ou trois jours, quittaient notre monastère, gratifiées encore d'une bonne aumône, pour aller bûtiner ailleurs !....

On n'oubliait pas d'aider à l'entretien de l'église de Croay notre paroisse, ni son pasteur qui recevait annuellement 20 francs, pour sa quête du lait et du beurre. Tous ceux, du reste, qui travaillaient habituellement à la maison, étaient largement récompensés et encouragés au premier jour de l'an : concierges, domestiques, journaliers, recevaient leur bonne étrenne. On se gardait bien aussi d'oublier le bon facteur lequel, après avoir reçu son demi-louis, reprenait sa tournée le coeur content, et, d'un pas plus affermi, plus capable d'affronter, sans faiblir, les nombreuses libations de cette journée unique !...

Au Gard, on faisait encore une autre espèce d'aumône considérable, surtout dans les environs, en procurant presque continuellement aux ouvriers, un travail rémunérateur. Pour l'année 1874, c'est-à-dire celle qui suivit les grands travaux de restauration, nous avons encore une dépense de 3590 fr. 85 cent., distribuée entre les différents corps d'état : peintre, menuisier, serrurier, ferblantier, maçon, mécanicien, principalement pour réparer la machine du puits, et neuf pilastres de la grande " église ". En 1875, on répare les fenêtres de l'église, on

en place des persiennes à cinquantes fenêtres du grand bâtiment, on installe une pompe, on fait un hangar au puits, et une couverture au manège. En 1876, M. Sauval, entrepreneur, installe un pressoir; on ajoute au puits une roue en fonte, et, sur sa toiture, on place une croix en zinc. Tuyaux de descente, salle de bains, etc.; en somme cette année, la dépense, pour constructions et grosses réparations, s'élève à 5.709, 65.

L'année suivante (1877), on entreprend de creuser un vaste réservoir au jardin potager, pour l'arrosage des légumes. Le travail fut commencé en février et déjà, au 25 avril, l'entrepreneur recevait un à compte de 1000 fr;; un autre en juin de 181,75. Bref, avec le transport des terres et la pose des tuyaux c'est une dépense de 2408,40 c.

Pendant les années 1878, 1879, 1880, 1881 et 1882, les dépenses, quoique diminuées, s'élèvent néanmoins encore à 1100 fr. en moyenne annuelle, pour ouvriers et journaliers.

En 1883, c'est la réparation du réfectoire des V.V. Pères, du parloir des étrangers, de la loge du concierge. On travaille aussi à la buanderie, total : 2207, 91 cent.

En 1884, on entreprend encore un gros, mais bien utile travail. Il s'agit du cloître ou corridor, par lequel les V.V. Pères se rendent à l'église, se trouvant situé plus bas que le jardin en face et, conséquemment humide et obscur, la circulation y était pénible, surtout pendant l'hiver, et même dangereuse pour la santé. On éleva le mur de séparation, ce qui permit de l'établir bien au-dessus du niveau du jardin. Et alors, recevant plus de soleil, éclairé par de nombreuses croisées, il

devint un passage agréable autant que silencieux et recueilli. La même année, on reblanchit toute l'église, et on construisit un hangar. Pour tous ces travaux, nous n'avons qu'une somme de 3020 fr. 15 c., qui ne représente évidemment pas toute la dépense, soldée entièrement, sans doute, pendant le courant de l'année suivante.

En février 1885, une partie du mur du cimetière s'écroula, de là, des frais nouveaux considérables, non seulement pour la main d'oeuvre et la fourniture des matériaux, mais encore pour payer les veilleurs de nuit chargés de garder la clôture. Ils reçurent 135,80c. On répara ensuite les toitures, et le grand et magnifique escalier. Pour ce grand escalier seul, nous avons 1441,80 c.; pour enlever les décombres 180 fr.

Pour l'année 1887, voici une dépense imprévue, et, à laquelle on ne s'attendait pas. A cette époque, l'administration jugea à propos, d'élever, en face du monastère, le niveau de la route départementale d'Amiens à Abbeville. Il se trouva alors que les nombreux voituriers et cochers de passage, assis sur leur impériale, dominaient l'intérieur de la clôture, du côté des V.V. Pères, ce qui était pour ces derniers d'autant plus pénible qu'ils étaient privés de leur précieuse solitude. C'est pourquoi les V.V. Pères Visiteurs ordonnèrent en cet endroit une élévation du mur assez considérable. Elle coûta la somme de 2088 fr. Vers le même temps, on plaçait de nouveaux vitreaux à l'église : 1967,60 ; on arrangeait aussi deux cellules à l'infirmerie, 200 fr.

Toutefois ces travaux n'étaient que le prélude d'autres plus considérables ordonnés par la visite de 1890, sous l'inspiration du V. P. D. Léonard Corse, et que lui-même, si désireux de rendre service à cette maison, en l'embellissant et la rendant plus commode, voulut bien diriger en personne.

Au-dessus de la porte conventuelle et du parloir des étrangers, il n'y avait anciennement que de simples masures bien délabrées. On éleva les murs, ce qui permit de construire, en ce lieu, huit belles cellules pour les religieuses, et sept pour les sœurs converses.

On se plaignait aussi, surtout du côté du Vicariat qu'on n'entendait pas suffisamment la petite cloche argentée pendant la nuit. Comme nous le dirons encore ci-après, cette petite cloche fut alors remplacée par une plus grosse. On acheta aussi une grande horloge et trois cloches, qui furent placées dans une tour que l'on construisit tout exprès, au-dessus de la façade de l'église. Cette tour revêtue d'énormes cadrans donnait donc l'heure à tout le voisinage, et les passants pouvaient également l'apercevoir aisément et régler leur montre en toute confiance. De plus on construisit une tribune pour les malades qui, alors, par la petite fenêtre donnant dans l'intérieur du chœur des religieuses, avaient elles aussi la consolation d'apercevoir l'autel, et d'assister au Saint Sacrifice de la Messe ! Ces travaux et améliorations considérables, ayant été exécutés et soldés directement par la Grande-Chartreuse, nous n'en trouvons pas la dépense sur notre Livre de comptes, mais leur simple énumération fait naturellement supposer une somme au moins de cinquante mille francs !

1898, réparation du plancher du vaste galetas.
1899, nouvelles réparations aux murs de clôture, et constructions de cheminées dans les cellules, qui jusqu'alors, en étaient restées dépourvues, remplacement de la fenêtre de la façade de l'église; réparation du plancher 542 fr.; cheminées et murs de clôture, 1313, 80 c.; matériaux 749,80 couvreurs 848,50 .

Assez de cette nomenclature qui suffit bien à démontrer que les religieuses du Gard distribuaient largement autour d'elles le travail le plus rémunérateur, pendant tout le temps de leur séjour sur les rives si tranquilles de la Somme. Outre ces travaux extraordinaires, dans lesquels il faut bien faire entrer aussi la construction, dans leur vaste jardin potager, d'une charmante petite chapelle dédiée à Notre-Dame de Lourdes⁽¹⁾; outre de cela, dis-je, il y avait encore le travail courant de chaque année, de chaque mois, et presque de chaque jour; aussi, voyons-nous en décembre, régler annuellement les comptes aux couvreurs, maçons, peintres, ferblantiers, zingueurs, menuisiers, à l'horloger, au bourrelier, au charron, au maréchal d'Hangest, au fabricant de chaises de Crouy, à la messagère de Picquigny, etc. etc ...

Au Gard, on faisait encore un autre genre d'aumône, mais celle-ci toute spirituelle, toute d'édification et de bon exemple.

Notre-Seigneur Jésus-Christ n'avait-il pas dit à ses disciples, ces paroles remarquables :
" Vos estis sal terræ, vous êtes le sel de la terre, vous estis lux mundi (2), vous êtes la

(1) Due à la générosité d'un bienfaiteur.

(2) Math. 5, 13.

" lumière du monde, ou, pour mieux dire, vous êtes
 " ce sel qui doit conserver la terre et cette lu-
 " mière qui doit éclairer le monde ". Et obéis-
 sant à cette voix si aimée et divinement autorisée,
 apôtres, disciples et leurs successeurs, se répand-
 rent partout, à travers la longue chaîne des
 siècles, apportant au monde cette parole évangéli-
 que, qui éclaire, touche et convertit, et ce sel
 vivifiant du bon exemple, qui préserve de la cor-
 ruption et de la mort. Et pendant que les uns :
 Pontifes célèbres, saints Docteurs et Pères de
 l'Eglise, instruisaient les peuples par leurs dis-
 cours ou leurs écrits, d'autres se réfugiaient au
 désert, pour y mener une vie plus angélique qu'hu-
 maine, retraçant en eux la vie du Sauveur, et pra-
 tiquant, non seulement ses divins commandements,
 mais encore ses conseils et ses exemples. Les uns
 et les autres étaient donc vraiment cette lumière
 céleste, destinée à éclairer l'humanité dans sa
 marche vers l'éternité, et ce sel qui la maintenait
 dans la vraie voie, et la soutenait contre les ten-
 dances mauvaises de la nature et tous les efforts
 de l'Enfer.

De là, au sein de notre Mère la Sainte Eglise,
 la double vie apostolique, active, et contemplati-
 ve, et, tandis que dans la première, on se porte
 au combat, on se jette dans la mêlée, abordant,
 attaquant, avec un saint courage, l'ennemi de Dieu
 et des âmes, dans la seconde, imitant Moïse sur la
 montagne, on tend vers le Ciel des mains supplian-
 tes, on prie, on souffre pour ceux qui combattent.

Les Chartreux fils de Saint Bruno s'honorent
 d'appartenir à la classe des contemplatifs (1).

(1) Voir dans La Riposte d'Amiens, N° du 18 9bre
 1906, un bel article de M. Henri Merlier sur
 " l'utilité des contemplatifs ".

A l'exemple des anciens Pères du désert, ils
 s'efforcent, avec le secours d'en-haut, de me-
 ner dans leurs solitudes, la vie parfaite, don-
 nant autour d'eux l'exemple de la prière et de
 ces vertus austères qui conservent et soutien-
 nent une société, ou la relèvent quand elle est
 tombée.

Quel contraste, en effet, entre leur vie et
 celle de la majorité de leurs contemporains
 dans le monde, et combien il serait avantageux
 à ceux-ci d'accepter d'eux le sel du bon exem-
 ple !

Qui n'est pas frappé à la vue de tous les
 progrès réalisés, et de tous les efforts tentés,
 à notre époque, dans le but d'augmenter le bien-
 être matériel, les jouissances multiples et va-
 riées, la conservation de la santé et la prolon-
 gation de la vie mortelle ! Que de transforma-
 tions pour le confort de la vie, que de dé-
 placements pour la rendre plus agréable, et, a-
 vec quelle rapidité toujours plus grande, on
 se transporte, d'un lieu à un autre, pour se
 récréer et se distraire !!!.....

En regard de ces tendances si dangereuses
 le Chartreux, comme tous les religieux contem-
 platifs, reste toujours le même, c'est-à-dire,
 ce qu'il a toujours été depuis huit siècles.
 Au Gard donc on n'avait pas varié, au milieu de
 tant d'inconstances et de changements ! C'était
 toujours le même vêtement séculaire, la même
 abstinence absolue de tout aliment gras, les
 mêmes jeûnes et veilles, la même réclusion vo-
 lontaire pour Dieu. Et tandis que dans le mon-
 de, on voyage, on se déplace sans cesse, on
 court en quête de toutes les nouvelles, la fille

de Saint Bruno, oubliant de plus en plus, dans sa solitude, la terre et les créatures, pour ne penser qu'à l'éternité, ne connaît d'autre route, d'autre chemin, que celui de sa cellule à l'église, et plus tard au cimetière.

Et chose bien digne de remarque : pendant que dans le monde, on s'efforce de prolonger la vie par tant de moyens, on y meurt ordinairement à un âge bien moins avancé que chez nous, où vivant d'une règle sévère, et n'accordant au corps que le strict nécessaire, on s'abandonne entièrement à Dieu pour le terme final !

En effet, dans l'histoire de notre Ordre, les cas de longévité extraordinaire ne sont pas rares, et aujourd'hui encore n'avons-nous pas dans l'ensemble de nos maisons une belle couronne de vieillards. Le Gard, du reste, devenu Burdinne, ne demeure pas en arrière puisqu'il s'honore de compter, dans son personnel, de vénérables anciennes qui bientôt atteindront leur 80^e et même 85^e printemps, restant toujours valides, et continuant à pratiquer avec amour et grande édification, cette sainte règle qu'elles ont embrassée à la fleur de leurs années (1).

(1) En 1517 + une Supérieure des Moniales de Durbon avec 100 ans de profession religieuse.

1519 + une Supérieure de la maison de Bruges, 83 ans de profession.

1542 ++ deux simples Moniales, 80 et 81 ans de profession.

Au même siècle + un Chartreux italien après 77 ans de profession et 60 de priorat.

De 1740 à 1789

Obierunt :

Nos Moniales des rives de la Somme donnaient donc le bon exemple autour d'elles, et nous ajouterons encore, que bien souvent leur présence dut faire naître plus d'une pensée salutaire dans les cœurs de ceux qui les abordaient et entretenaient, ou seulement se rapprochaient de leur solitude.

Quel est en effet le voyageur attardé, et tant soit peu sérieux qui, sur l'heure de minuit, longeant les murs de la clôture, entendant le son de la cloche argentine, et voyant s'éclairer à l'intérieur la Maison de Dieu, ne devait

Suite de la Note (I) de la page 124 .

133 religieux de 50 à 55 ans de profession

106 religieuses de 55 à 60 ans de profession

54 " " 60 " 65 " " "

17 " " 65 " 70 " " "

8 " " 70 " 74 " " "

La carte de 1772 annonce la mort de D. Anthelme Pinet, profès et antiquier de la Chartreuse de Lyon avec 55 ans de profession. Ce V. Père avait habité pendant tout ce temps la même cellule et exercé l'office de Grand Chantre. Archives de la Grande Chartreuse

Au Chapitre Général du 17 mai 1908, sur 300 religieux prêtres environ, l'Ordre en comptait un âgé de 90 ans, un de 89, un de 87, un de 85, cinq de 84, trois de 82, un de 79, un de 78, trois de 77, un de 76, six de 75, trois de 74, deux de 73, six de 72, cinq de 71, et cinq de 70 ! On trouve dans le monde une agglomération de 300 personnes, enrichie et honorée d'un si grand nombre de vieillards ; preuve évidente que l'austérité de la vie n'est point contraire à sa longévité.

pas alors se dire à lui-même : Pourquoi ces saintes filles se lèvent-elles à cette heure pour prier, si ce n'est parce qu'elles croient en une autre vie après la mort. Et si elles sont dans le vrai, que dois-je penser de moi-même, dans quel état suis-je, si je devais mourir aussitôt !

Que pensait-il encore, celui qui, à cette même heure, reposant tranquillement à l'abri du froid, entendait aussi tinter longuement la même cloche : " Mais pourquoi donc interrompent-elles leur sommeil pour aller passer des heures entières dans une chapelle froide, glacée ! Pourquoi, pour-quoi ??..."

Nous avons, croyons-nous, suffisamment démontré et établi ce que faisaient les filles de Saint Bruno à Notre-Dame du Gard, et quelle était leur utilité dans le pays au point de vue de la charité, du travail, de l'édification et du bon exemple. Ajoutons encore que, tranquilles dans leur solitude, elles ne portaient ombre à personne. Elles ne se faisaient pas non plus prier pour payer exactement à l'Etat les impositions, non seulement ordinaires, mais encore les extraordinaires, comme la loi d'accroissement, la loi Brisson. En date du mois de septembre 1906, alors qu'on les avait déjà dépouillées entièrement, n'exigea-t-on pas sans pitié la somme de 413 fr. 85 reliquat des impositions pour l'année courante !

On ne dira pas également, comme on a pu le dire, pour les Congrégations enseignantes, que ces saintes filles inculquaient à la jeunesse des sentiments antirépublicains !...

Alors pourquoi le traitement inhumain et odieusement injuste, qu'on s'apprête à leur faire subir, traitement qui force à rougir à l'étranger, pour

l'honneur de la France, et celui surtout de ceux qui prétendent la gouverner au nom de la justice et de la liberté !

Mais avant de raconter cet épisode de tristesses, d'angoisses et de douleurs, de même que nous avons établi comment on vivait au Gard, nous devons dire maintenant comment on y passait tranquillement de cette terre de désolation à la vie éternelle !

CHAPITRE VIII

COMMENT ON MOURAIT au GARD !

Au 25 juin 1891, en la fête de notre Bienheureux Jean d'Espagne auquel nos pieuses Moniales sont redevables de leur sainte règle, il y eut au Gard une cérémonie d'une grande importance dans toute l'Eglise, et, peut-être plus grande encore, pour une communauté religieuse. Nous voulons parler de la bénédiction d'une nouvelle cloche; on sait que la célèbre Sainte Thérèse, en arrivant dans un lieu quelconque, pour faire une fondation, s'inquiétait d'abord de trouver une chapelle et une cloche !

La petite cloche, au son argentin, trouvée en 1871 à l'arrivée des premières religieuses, portait la date de 1854. Elle avait donc été installée au temps où les enfants du Père Libermann habitaient la vieille Abbaye. Toute faible qu'était sa voix, elle suffisait néanmoins à ces futurs apôtres des côtes de l'Afrique et des colonies, au cœur brûlant du désir de porter à ces pauvres noirs, avec la bonne nouvelle de l'Evangile, la connaissance de l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ ! Elle suffit également aux orphelins du respectable Abbé de Janlis, et cela se conçoit aisément. En effet, les premiers comme les seconds, se trouvant tous réunis dans le grand bâtiment attenant au clocher où elle résidait, il leur était alors facile de l'entendre les appeler à la prière et à tous les exercices de la journée.

Mais, avec le nouveau personnel que la divine Providence, envoyait au Gard en dernier lieu, des

réclamations devaient nécessairement se produire quelque jour. Pour le comprendre, il suffit de savoir que nos sœurs filles de Saint Bruno ont toujours à côté de leurs monastères, une petite communauté de Chartreux, pour les diriger et desservir : deux Pères spirituels et deux frères convers. Il faut savoir également que, habituellement, ces religieux sont choisis parmi les graves et austères vétérans de l'Ordre, dont le sens de l'office, par suite de leur âge avancé, commence à faiblir. De là, la nécessité d'une cloche suffisamment forte, pour leur indiquer les heures de l'Office, pendant le jour, et surtout pendant la nuit, au milieu des frimats, des brouillards et de la neige de la saison d'hiver.

Notre Révérend Père Général D. Marie Anselme Bruniaux, mis au courant de la situation, permit donc ce remplacement devenu nécessaire, et, un beau jour, la nouvelle cloche fondue à Amiens, faisait au Gard son entrée solennelle. En attendant son installation, la pauvre petite qui portait gravée dans ses flancs, ces paroles si touchantes de l'Evangile Saint Jean : " Cognosco oves meas, et cognoscunt me meas, et audient vocem meam, je connais mes brebis, et elles me connaissent, et elles entendent ma voix " (1) : la pauvre petite, disons-nous, fut descendue du clocher et reléguée au galetas, si sort cruel ! Et cependant, n'avait-elle pas, pendant vingt ans déjà, appelé nuit et jour les filles de Saint Bruno à la prière, leur indiquant exactement l'heure du lever, celle de la

(1) Joan. 10, 27 .

Messe Conventuelle, de l'oraison, du travail, de la récréation, etc. etc. et leur inspirant la pieuse pensée de quitter tout, et promptement pour obéir à la voix de Dieu !.....

N'avait-elle pas encore tinté longuement pour accompagner à leur dernière demeure les restes mortels des vénérées Soeurs décédées !...

Toutefois, prenons un peu patience, nous la verrons de nouveau reprendre sa place d'honneur, mais, pour sonner aussi, hélas ! en des jours de tristesse, un autre glas plus pénible et plus funèbre, celui d'une odieuse profanation !

Dès le matin du jour fixé pour son baptême, la nouvelle cloche fut suspendue entre deux supports, au milieu du chœur des V.V. Pères, entièrement ornée de guirlandes de lierre et de fleurs. Dans son exergue, on pouvait lire ces belles paroles tirées de l'Evangile de Saint Mathieu (25, 6) : " Ecce sponsus venit, vite obviam ei " (1), voici l'Epoux qui vient, hâtez-vous d'aller à sa rencontre ! Quelle invitation plus naturelle et qui pût mieux convenir dans un monastère peuplé de vierges consacrées, et unies éternellement à l'Epoux divin !

Etaient présents à la cérémonie M. le Chanoine Cantrel, curé doyen de Picquigny, le très dévoué

(1) A côté des paroles latines *exite obviam ei*, on lit encore : *Domus Monialium Sanctae Mariae du Gard*. Au dessous de l'exergue, ce sont les sept étoiles, armoirées de l'Ordre, puis une Sainte Vierge tenant dans ses bras l'Enfant Jésus. De plus, un écusson représentant une cloche; le nom du fondateur est illisible - S - d .

V. P. D. Léonard Gorse, Conviseur et Prieur de la Chartreuse de Notre-Dame des Prés, près Montreuil sur mer, le V. P. Vicair D. Marie Gabriel Volland, assisté de son pieux coadjuteur, le V. P. D. Emile Marmonnier et, dans leur chœur naturellement les V.V. M.M. Marie du Saint Enfant Jésus Rey, Prieure, Marie Arsène Petitmangin, sous-Prieure, et toute la communauté.

En pareille circonstance, il est d'usage, et même très convenable, de faire précéder la cérémonie d'une petite instruction aux fidèles, pour leur en expliquer le symbolisme, et leur en montrer l'importance et l'utilité au point de vue des fruits spirituels qu'elle doit produire dans les cœurs. A défaut du V. P. D. Léonard, qui, en vrai fils de Saint Bruno, se défendit d'oser prendre la parole, M. le Doyen de Picquigny fit alors un très beau discours que, naturellement, nous résumons ainsi qu'il suit :

" Pourquoi, dit-il, ce baptême, pourquoi ces onctions que nous allons faire sur cette cloche, si ce n'est parce que dans les actes religieux, la cloche joue un rôle d'une grande importance ! N'est-elle pas la voix de Dieu qui sonne à notre entrée dans le monde, et qui, en continuant à sonner, nous rappelle les promesses de notre baptême. Ne sonnera-t-elle pas encore pour annoncer notre mort ! Elle sonne aussi à l'aube du jour pour nous inviter à la prière, et nous faire penser à saluer Marie la Reine des Cieux et notre Mère bien-aimée. Le soir, elle renouvelle son invitation, quand tout rentre dans le silence !

" Elle sonne encore le dimanche, pour rappeler à
 " tous les chrétiens la loi du repos et la sancti-
 " fication du saint jour

" Que ce baptême et cette consécration, vénérées
 " Soeurs, vous rappelle aussi votre consécration
 " spéciale, qui vous oblige à servir Dieu d'une
 " manière plus parfaite. Lorsque cette cloche son-
 " nera et le jour et la nuit, ses fréquents appels
 " vous manifesteront sa volonté divine, et alors
 " vous devrez laisser toutes les occupations, mê-
 " me une lettre à moitié formée, pour répondre à
 " sa voix. Et ainsi, vous serez toujours des vier-
 " ges fidèles, et éviterez d'entendre un jour le
 " terrible nescio vos, je ne vous connais pas,
 " mais, bien au contraire, cette invitation si dou-
 " ce de votre céleste Epoux : venez ma bien-aimée,
 " venez pour être couronnée !..... " .

Et la cloche, bientôt installée, envoya gaiement
 ses premiers sons dans tout le voisinage, et, pour
 bien remplir sa mission, elle va sonner dorénavant
 pour les vivants du Gard, et aussi pour ses morts !

Au Gard, vous vous en souvenez, Vénérées Mères
 et bien chères Soeurs, il y avait un lieu sacré,
 le plus précieux et le plus vénéré de tous, après
 celui où repose sans cesse votre divin Epoux, et
 où vous chantez nuit et jour ses louanges. Ce
 lieu situé dans un angle solitaire du monastère,
 tout ombragé de noirs cyprès, n'était-il pas bien
 cher à vos coeurs, puisque là s'y trouvaient les
 restes mortels de celles qui, des mêmes cellules
 que vous habitiez, y avaient été transportées,
 comme à leur dernière demeure, en attendant le
 jour de la résurrection générale !

Vous souvient-il de ces funérailles si solennel-
 les, de ce parcours sous la large et longue char-

mille, récréée par les rayons d'un soleil mati-
 bal et le chant des oiseaux, de cette psalmodie
 si grave, qui se terminait près de la tombe par
 le Magnificat !... N'était-ce pas en effet un
 triomphe plutôt qu'un deuil : le triomphe de
 l'âme arrachée à la servitude du corps, et en-
 trant pleine de joie dans la véritable ^{terre} patrie !.

Vous souvient-il de ces précieuses tombes que
 vous entouriez de tant d'affection, de ce petit
 rosier qui grimpait autour de la croix de bois,
 de ce gazon et de ces fleurs qui ornaient cha-
 que emplacement, de ces visites fréquentes et
 intimes où vous laissiez couler vos larmes, de
 cette prière touchante que la V. M. Prieure a-
 dressait au nom de toutes à ces chers défunts :

" Nous demandons à tous ceux qui reposent en
 " ces lieux que, s'ils ont quelque pouvoir au-
 " près du Bon Dieu, comme nous avons la confian-
 " ce, ils prient pour nous, et intercèdent pour
 " tous nos besoins ! " .

Evoquons donc de cette terre sainte quelques
 souvenirs de suave odeur spirituelle, propres
 à nous édifier, et à nous encourager à suivre
 des traces qui sont vraiment celles du divin
 Maître :

V. Soeur Marie Virginia (Magdeleine) Thomas
 fut la première fleur cueillie par le divin E-
 poux dans son jardin spirituel de Notre-Dame du
 Gard. Née le 24 mai 1846 à Four, paroisse du
 diocèse de Grenoble, elle vint se présenter à
 notre monastère le 11 juin 1873, et prit le
 saint habit le 17 mai 1874. Après l'année du
 Noviciat, qu'elle termina à la satisfaction gé-
 nérale, et, ayant du reste, toutes les apparen-
 ces d'une bonne et forte santé, la jeune novice

fut admise à la profession, et prononça ses vœux, sous les auspices de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie, le 15 août 1875.

Mais Dieu, qui a ses desseins sur chacun de nous, s'appropriait déjà à caillir sa fleur, en la transportant dans son autre parterre du Ciel, où les fleurs ne meurent plus, et s'épanouissent sans cesse sous l'influence éternelle du soleil de justice!

En effet, quelques mois à peine s'étaient écoulés depuis le beau jour de sa profession, que notre V. Sœur se sentait sérieusement atteinte du mal, qui devait terminer sa vie terrestre. Toutefois, on a pu lui appliquer, comme à d'autres saints personnages, morts dans le Seigneur, au printemps de leur vie, ces paroles du Livre de la Sagesse : *consummatus est in brevi*, explivit tempora multa, ayant peu vécu, elle a fourni, néanmoins la carrière d'une longue vie ! (I).

Comme la lampe qui brûle nuit et jour dans le sanctuaire, et la victime préparée de loin pour le sacrifice, V. Sœur Marie Virginie Thomas devait se consumer lentement, avant d'arriver aux noces éternelles, et s'y préparer par une attente très douloureuse de deux ans et huit mois environ. C'est dans cette période de sa vie, qu'elle se montra un véritable modèle de sainte résignation à la volonté divine, de fidélité à ses saints engagements, et à la règle, autant que son état de santé pouvait le lui permettre. Ajoutons qu'aux souffrances extérieures, vintant encore se joindre les peines intérieures, les angoisses, les tentations contre la foi, et, cette nuit obscure dans laquelle l'âme paraît se retrouver seule abandonnée, et sans aucune consolation ni soutien du côté du Ciel ! Sous ce double aspect, notre V. Sœur

(I) Sap. 4. 13.

eut donc beaucoup à souffrir, pendant de longs mois, mais ajoutons vite qu'elle sut bien et courageusement souffrir !

Tout d'abord, on dut la dispenser de la récitation du Saint Office, et, à plus forte raison, lui interdire de chanter, quoiqu'elle eût une voix agréable et beaucoup de facilité pour le chant. Privée ensuite des beaux offices de la nuit, elle assista pendant longtemps à ceux du jour. Et, lorsque ses jambes lui refusèrent leur service, elle se laissait très volontiers transporter au chœur, surtout le matin, pour y entendre la Sainte Messe et y communier, afin de recevoir, dans cette union si intime avec le divin Époux, la force de supporter les souffrances de la journée.

22 jours avant sa mort, (c'était le mercredi qui précède la Pentecôte), notre chère malade reçut après les Vêpres le Sacrement de l'Extrême-Onction avec grande édification, et, constance aussi touchante qu'extraordinaire, ce fut à l'église même, où on l'avait portée sur sa chaise, comme à l'ordinaire, qu'eut lieu la cérémonie ! Là, en face du Saint Tabernacle, entourée de toutes les Vierges ses compagnes, dans ce vaste chœur de Notre-Dame du Gard, témoin de ses prières, de ses chants, de ses élans d'amour vers Dieu, et de ses engagements solennels, Marie Virginie Thomas reçut les onctions saintes, fut réconfortée aussi par les belles prières de la liturgie, et fit ses derniers adieux à la terre ! Néanmoins, elle conserva encore assez de force pour continuer à venir entendre la Sainte Messe, et recevoir la Sainte Communion jusqu'à la dernière semaine,

où elle lui fut portée à l'infirmerie.

En attendant, arriva le beau jour de la fête du Très Saint-Sacrement. Elle le passa presque en entier en adoration, aux pieds de Jésus-Hostie exposé sur l'autel, et, pendant la précieuse octave, elle reçut encore plusieurs de ces bénédictions si touchantes du soir. Il semblait vraiment que, plus elle approchait du terme, plus aussi elle voulait s'unir étroitement à Celui que, selon Saint Paul, elle allait bientôt contempler face à face ! Les derniers huit jours furent particulièrement pénibles à notre malade; elle ne pouvait pas supporter le lit, à cause des étouffements qu'elle y éprouvait, d'autre part, elle se sentait accablée de sommeil et de fatigue, mais aussitôt qu'assise sur son fauteuil, elle essayait de dormir, la respiration venait à lui manquer !

Dans ces moments si douloureux, cette vénérée Soeur laissait parfois échapper ces paroles empreintes d'une certaine inquiétude : " pourvu, au moins, que je ne perde pas patience ! ", et elle pressait sur son coeur une image de Notre-Dame du Perpétuel Secours ! De temps en temps, elle se plaignait aussi à celles qui l'entouraient qu'on la soignait trop bien, et savait les remercier par un sourire ou quelques paroles édifiantes et pleines d'à-propos, pour les porter à aimer Dieu toujours davantage ! C'est pourquoi, il était vraiment beau et consolant de la contempler ainsi clouée sur la croix, et néanmoins si calme et si saintement résignée !

Le jour de l'Octave du Saint-Sacrement, la V. Mère Prieure, qui veillait sur cette chère enfant, avec une tendre sollicitude, se trouvant près d'elle vers six heures du soir, remarqua qu'elle

rassemblait toutes ses forces pour parler, et l'entendit lui dire d'une voix ferme et résolue :

" Ma Mère c'est sérieux que je vous dis cela; " je veux partir demain, voilà bien longtemps " que je suis privée de chanter. C'est demain " la fête du Sacré-Coeur de Jésus, et je veux " m'en aller pour chanter, veuillez prier pour " cela ! " Elle supplia aussi une des Soeurs qui la gardait de prier le Coeur de Jésus de venir la chercher le jour de sa fête !

Notre-Seigneur se plut à exaucer son pieux désir. En effet, au retour de la seconde messe qui, ce jour-là s'était dite à dix heures, on la trouva déjà entrée en agonie, où elle resta environ un quart d'heure, après quoi sa belle âme prit son vol vers le Ciel !

Un peu avant, elle avait également témoigné cet autre désir que le V. Père Vicaire fut présent à son dernier soupir, cette fois encore, elle fut satisfaite, puisque c'est pendant que le V. Père et la Communauté récitaient auprès d'elle les prières des agonisants qu'elle expira si heureusement ! Ajoutons encore ici que, pendant la matinée de ce jour suprême, Soeur Marie Virginie tenait souvent les yeux attachés sur le Crucifix placé devant elle. Pendant la Sainte Messe elle se tint aussi unie à la Communauté, et répétait d'une voix presque éteinte les pieuses aspirations qui lui étaient suggérées !...

Peu après son départ pour une vie meilleure, on revêtit la défunte de l'habit religieux, et, sur sa tête, on plaça la couronne des vierges. Sa dépouille mortelle fut ensuite descendue dans la chapelle dédiée à Notre-Dame de Lourdes, où

elle resta jusqu'au lendemain, n'ayant pu être transportée au choeur, à cause de la fête des B. Apôtres qui tombait ce jour-là. Après la Messe de Requiem, tout se passa selon nos usages; on s'achemina lentement vers le cimetière, où celle, qui avait été Marie Virginie Thomas, fut déposée dans le sein de la terre jusqu'au moment du réveil éternel ! Au retour, la V. Père Vicairé fit la petite allocution de règle, prenant pour texte ces paroles de la Sainte Ecriture : " Bien-
" heureux ceux qui meurent dans le Seigneur, car
" ils se reposeront de leur travaux et leurs oeuvres les suivront ! " (I) .

Et il termina en faisant ainsi l'éloge de celle qui venait de quitter :

" Que son souvenir reste toujours gravé dans vos esprits; et surtout je souhaite que, dans la suite, elle soit proposée pour modèle à toutes celles qui seront éprouvées par la maladie et les approches de la mort ... Car c'est ainsi qu'une vraie religieuse Chartreuse doit supporter les souffrances, c'est ainsi qu'elle doit mourir ! "

Disons encore que V. S. Marie Virginie s'estima si heureuse de mourir religieuse, comme elle l'exprima plusieurs fois avant sa mort. De plus la V. Mère Prieure lui ayant permis de laisser à sa soeur restée dans le monde, un livre pour souvenir, voici ce qu'elle y écrivit en tête, trois jours avant d'expirer : " A ma bien-aimée Soeur François
" dernier souvenir de ta soeur Virginie qui est heureuse de mourir religieuse, comblée de toutes les consolations que peut procurer la religion

(I) Apoc. 14. 13 .

" et entourée de tous les soins de nos bonnes Mères et Soeurs.

" Soeur Marie Virginie Thomas

" Chartreuse de Notre-Dame du Gard, le 25
" juin 1878 "

Chère Soeur Catherine (Monique) Rieu, naquit à La Bessière, paroisse de Saint Jean Charosse, diocèse de Mende (Lozère), le 18 avril 1823. Elle entra à Beauregard le 26 janvier 1862, pour être soeur converse, et s'engagea dans cette partie si précieuse, quoique plus humble, de la famille cartusienne, qui rend tant de services dans tous nos monastères ! En effet, tandis que nos Pères et nos Mères consacrent beaucoup de temps à l'Office divin, est-ce que les chers frères et les chères soeurs ne leur apprennent pas, avec le concours de leurs prières, cet autre concours matériel et nécessaire, sans lequel ils ne pourraient que difficilement exister ? Marie aurait-elle pu se reposer tout à son aise aux pieds de Jésus, si Marthe ne se fut occupée des apprêts du festin ! Du reste, quelle vie aussi bien belle que la leur ! En préparant la nourriture de la Communauté, en remuant la terre, en se fatiguant pour lui faire produire des fruits, est-ce que leur coeur ne s'élève pas constamment jusqu'à ce Dieu d'amour, qui se montre si prodigue de ses biens envers ses créatures ? ...

C. S. Catherine Rieu fit profession le 22 juillet 1868. Après 23 ans de vie religieuse, Dieu l'appela à Lui, la jugeant mûre pour son beau Paradis. Elle était arrivée au Gard au mois 1871. Voici comment s'exprime le Calen-

drier de la Maison à l'occasion de sa mort :

" Au 2 juillet 1885 est décédée dans la paix
 " du Seigneur, la C. S. Catherine Rieu, religieuse
 " se converse, professe de la Chartreuse de Saint-
 " te Croix de Beauregard. Cette bonne Soeur a
 " servi les deux Maisons, avec un dévouement que
 " la maladie seule a pu arrêter. Douée d'une ad-
 " dresse rare, au besoin elle maniait avec facilité
 " le rabot, la truelle et la scie; elle n'était
 " pas moins intelligente pour tout ce qui concer-
 " nait le jardin; jamais elle ne se plaignait de
 " la peine, et ne pouvait souffrir qu'on lui dit
 " qu'elle en prenait trop. Une fois réduite par
 " la force du mal à garder la cellule, elle s'est
 " soumise à cette réclusion, avec la plus entière
 " adhésion à la volonté de Dieu, souffrant en toute
 " patience et sans se plaindre, et souffrant
 " beaucoup, surtout les derniers temps, le genre
 " de son mal ne lui permettant guère de demeurer
 " couchée, même la nuit !
 " Elle avait souhaité que la Sainte Vierge vint
 " la chercher en la belle fête de la Visitation,
 " son désir a été pleinement exaucé ! Vers quatre
 " heures de l'après-midi, elle rendait doucement
 " son âme à son Créateur ! "

En l'année 1896, V. Soeur Marie Joseph, (Pauline)
 Saga, et chère Soeur Marie (Pierrette) Dumas, se
 trouvaient en même temps gravement malades. La pre-
 mière, V. S. Marie Joseph reçut les derniers sacre-
 ments le 1er du mois de juin. Sa compagne de dou-
 leurs, désirant alors lui faire sa visite d'adieu,
 fut transportée auprès d'elle. Ces deux saintes â-
 mes furent si heureuses de se revoir à ce moment
 suprême : elles parlèrent de la mort qui s'avancait

à pas rapides, du Ciel que déjà elles commen-
 çaient à entrevoir ! Finalement, V. S. Marie
 Joseph dit à Soeur Marie : " petite Soeur, chan-
 tez-moi, je vous en prie, le beau cantique de
 la Sainte Vierge, qui nous convient si bien à
 toutes deux : Je mets ma confiance ! " Et cel-
 le-ci, quoiqu'elle même épuisée et à bout de
 forces, chanta :

" Je mets ma confiance, Vierge en votre se-
 cours,
 " Servez-moi de défense, prenez soin de mes
 jours.
 " Et quand ma dernière heure,
 " Viendra fixer mon sort,
 " Obtenez que je meure,
 " De la plus sainte mort ! "

Quelques heures après, V. S. Marie Joseph ex-
 pirait en effet, comme endormie d'un sommeil
 paisible, par la douce mélodie de ce cantique
 si bien fait pour nous inspirer, à notre der-
 nier moment, une confiance inébranlable envers
 notre Mère à tous, la glorieuse Vierge Marie !
 Cette V. Soeur était née à Charavine, paroisse
 du diocèse de Grenoble. Entrée à Beauregard le
 22 mai 1870, elle y prit l'habit religieux le
 21 mars 1871, et arriva en août de la même an-
 née, à Notre-Dame du Gard, dont elle fut la pre-
 mière professe en date du 1^{er} 9bre 1872 .

Deux ou trois jours après son départ pour le
 Ciel, petite Soeur Marie Dumas recevait elle-
 même le sacrement de l'Extrême-Onction : ce fut
 ensuite un état de santé bien amélioré, qui du-
 ra pendant un temps assez long, mais après six
 mois, nouvelle rechute très grave, et, pour la
 seconde fois, on lui administra le sacrement

des mourants ! C'est alors que jusqu'à la fin, elle fut admirable de patience dans la souffrance et de sainte résignation à la volonté divine. Toujours calme et sereine, au plus fort de la douleur, elle tournait ses regards vers un petit tableau de Notre-Dame du Perpétuel Secours, appendu près de son lit, et disait : " O ma Mère, ma bonne Mère, aidez-moi, secourez-moi, je Vous en prie ! " Elle était en tous points si édifiante qu'on éprouvait une grande consolation à se trouver près d'elle, et chacune de lui donner ses commissions pour le Ciel, comme s'il se fût agi d'un voyage ordinaire !

Un jour on lui dit : " Petite Soeur Marie qu'il ferait bon de mourir en cette belle fête de l'Immaculée Conception " à quoi elle répondit : " C'est encore meilleur de mourir quand le Bon Dieu voudra !... "

Enfin le 12 décembre, sa belle âme s'envola vers son Créateur, et voici dans quelles circonstances :

Vers 7 heures du soir, la V. Mère Prieure, qui lui avait déjà fait plusieurs visites dans la journée, revint encore à ce moment-là. Trouvant la malade à peu près dans le même état, et ayant les yeux fermés, sans savoir également si elle entendait toujours, se mit à genoux près de son lit, et récita plusieurs Ave Maria, à haute voix. Aussitôt la chère agonisante ouvrant les yeux, se mit à sourire ! Et c'est dans ce même doux sourire que, sans secousse et sans aucun effort, elle rendit le dernier soupir !

Soeur Marie (Pierrette) Dumas était née le 4 juin 1851, à Saint Michel des Déserts du diocèse de Chambéry. Entrée à Notre-Dame du Gard le 25 juin

1877, elle y prit le saint habit le 15 août 1878, et fit la profession le 2 juillet 1880. Cette petite Soeur avait un très bon esprit. Fort pieuse, elle était aussi pleine de respect pour l'autorité. Quoique d'une santé faible, elle travaillait constamment, et se faisait remarquer par beaucoup d'ordre et de propreté. Elle remettait si bien chaque chose à sa place que, bien que, par la suite du temps, sa vue eut beaucoup diminué, elle retrouvait néanmoins aussitôt ce dont elle avait besoin. Ce fut pour elle une grande épreuve, lorsqu'il lui fallut quitter la cuisine pour aller habiter l'infirmerie, toutefois, elle sut se consoler, en consacrant, plus que jamais tout son temps, à la prière, à l'amour de Jésus, souffrant, en union avec lui, pour la gloire de Dieu et le salut des pauvres pécheurs.

Après la sépulture, le V. P. Vicaire D. Gabriel Volland ne dit à son sujet que ces mots bien significatifs, et qui firent la meilleure impression : " Mes Vénérables Mères et chères Soeurs : aujourd'hui c'était le tour de la chère Soeur Marie Dumas, demain ce sera le nôtre; depuis quatorze ans que je suis ici, je n'ai jamais entendu faire aucune plainte sur elle ! Ainsi soit-il ".

Ainsi on mourait au Gard !..... Mais, outre ces fleurs si parfumées, cueillies par le divin Sauveur dans le jardin spirituel de ce monastère, il en est d'autres encore qui, sans avoir répandu un parfum aussi suave, y terminèrent néanmoins, avec grande — leur vie mortelle, et dont les restes reposent également dans ce cher cimetière, auquel nous avons dû nous séparer a-

vec tant de peine et de tristesse ! Toutefois, n'anticipons point, bientôt nous reviendrons dire à toutes ces bien-aimées tombées au adieu pieux et solennel. En attendant, qu'on nous permette de rappeler ici la grande dévotion de la Communauté à la Sainte Vierge, invoquée sous le beau titre de Notre-Dame du Perpétuel Secours dont nous venons de prononcer le nom béni à l'occasion de la bonne petite Soeur Marie Dumas.

Vers la fin de l'année 1885, tout le personnel du Gard et la maison elle-même, furent, pour la seconde fois, consacrés tout spécialement, à la Très Sainte Vierge, voici à quelle occasion :

On avait fait don à la Communauté d'une grande et belle image de Notre-Dame du Perpétuel Secours, de la dimension et sur le modèle de l'image miraculeuse vénérée à Rome sous ce même nom. Convenablement encadrée, elle fut placée avec grand honneur et vénération au centre de la Maison (I). Illimitée était chez toutes la confiance filiale envers notre bonne Mère du Ciel, et, afin que la prière adressée à son divin Cœur, ne fut jamais interrompue, pendant que la Communauté prenait son repos, une lampe brûlait constamment à ses pieds. Chaque jour du mois de Mai, après les Grâces du souper, toute la famille se rendait auprès de la chère image, en récitant les Litanies de la Sainte Vierge, auxquelles était ajoutée la consécration suivante :

" O Notre-Dame du Perpétuel Secours ! Douce
" Vierge Marie, Temple auguste de la Très Sainte
" Trinité, humblement prosternées à vos pieds,

(I) Au-dessus du tableau était l'inscription :
Elles m'ont établie leur gardienne ! Cant. 15 .

" nous Vous établissons la Souveraine Gardienne
" de notre Maison, Vous consacrant nos corps,
" nos âmes et nos familles. Daignez nous bénir,
" ô bonne Mère, et nous obtenir de votre divin
" Fils, la grâce de toujours Lui plaire, afin
" de vivre et de mourir dans son amour. Ainsi
" soit-il ! "

En toutes circonstances, on recourait à cette bonne Mère du Ciel; survenait-il quelque peine, difficulté, inquiétude, etc. etc., aussitôt on allait à Elle la lui confier tout filialement, La priant de tout arranger, aplanir, diriger, afin que tout se fit conformément à la volonté de Dieu. Était-on exposé à quelque danger, c'est encore auprès de cette bonne Mère qu'on allait se réfugier, et vraiment, plus d'une fois, elle donna à ses chères filles du Gard, des marques visibles de sa maternelle protection :

En 1899, un samedi, au cours d'un orage survenu pendant la nuit, un coup de vent des plus violents, accompagné d'éclairs et de tonnerres, brisa en face de la maison un des grands peupliers qui bordent la route du chemin de fer et le projeta en travers de la voie ! Le garde-barrière, situé à 50 m. du monastère, ne s'aperçut de rien. Arrive alors le Rapide de Paris à Boulogne, il brise l'arbre, le met en morceaux, la machine y perd aussi plusieurs de ses boulons, sans que les mécaniciens eux-mêmes ne se doutassent du danger grave qu'ils venaient de courir. En ce moment précis, les religieuses du Gard, sans soupçonner ce qui se passait de si extraordinaire sous leurs fenêtres, priaient Notre-Dame du Perpétuel Secours, La suppliant de les assister contre tout danger probable !

Après le passage du rapide, le garde-barrière, à la lueur de sa lanterne, aperçut l'encombrement. Alors, tout saisi et effrayé à la pensée des autres trains, qui devaient bientôt se succéder, il appelle à son secours au moyen des signaux d'usage, afin qu'on vint l'aider à débarrasser la voie. Ce travail occasionna un arrêt de deux heures dans la circulation générale des convois. Le lendemain, arrivent cinq ouvriers d'Amiens pour rétablir les fils télégraphiques que l'arbre avait cassés, et tous s'accordèrent à dire que c'était un miracle que le train n'eût pas déraillé. Au monastère, cet événement fut considéré comme si considérable, que l'on crut devoir chanter une Messe d'actions de grâces, en l'honneur de Notre-Dame du Perpétuel Secours !

En l'année 1901, un samedi encore, pendant le temps des Vêpres, de gros et épais nuages obscurcissent subitement la lumière du jour, un éclair très vif sillonne tout le choeur, suivi immédiatement d'un gros coup de tonnerre, lequel éclatant avec fracas, paraît secouer la Maison jusque dans ses fondements ! La frayeur fut grande, mais ne dura pas heureusement. En tous cas, le danger avait été imminent, puisque la foudre venait de tomber sur deux arbres du jardin, contigu à l'église !

Le 5 du mois de juin 1902, il était 8 heures du soir, nouvel orage qui s'annonce terrible, et le fut en effet : les éclairs se succédaient avec une telle rapidité que le ciel paraissait tout en feu ; le tonnerre grondait sans interruption éclatant horriblement ; il y avait réellement lieu de craindre pour les bâtiments et les personnes ! Presque toute la Communauté se réfugia aux pieds

de Notre-Dame du Perpétuel Secours, pour La prier avec ferveur. La V. Mère Prieure commença le chapelet et, après chaque Ave Maria on répétait : "O bonne Mère du Perpétuel Secours, gardez-nous, gardez notre Maison !"

Alors Marie protégeant visiblement sa famille prosternée à ses pieds, voulut supporter Elle-même les terribles effets de la foudre. Le tonnerre tomba sur la petite chapelle, située dans le jardin, et qui lui avait été dédiée sous le vocable de Notre-Dame de Lourdes. Les plaques en zinc, dont était revêtu le clocheton de l'édifice furent entièrement tordues, un lis en pierre de taille sculpté sur la façade fut brisé et jeté à terre. Puis, pénétrant dans l'intérieur, la foudre fit dans le mur un trou dont les débris furent projetés à terre dans la nef ! Elle respecta toutefois une statuette de Marie, placée sur un petit autel adossé au mur foudroyé. Cette statue fut depuis appelée Notre-Dame de la Préservation !

Il est donc bien évident que la Reine du Ciel et de la terre veillait sur sa chère Communauté du Gard. Aussi, malgré toutes les menaces d'un avenir bien sombre et plein d'inquiétudes, malgré l'odieuse rapacité des vautours qui, déjà, volent au-dessus du monastère, s'apprêtant à dévorer leur proie, les filles de Saint Bruno, établies depuis plus de trente années sur les bords de la Somme, ne se sépareront jamais de Notre-Dame du Perpétuel Secours. Toujours elles conserveront avec vénération son Image précieuse, devant laquelle, elles se sont si souvent agenouillées au moment du danger et qui les a constamment secourues !... Elles l'emporteront sur la terre de l'exil !

CHAPITRE IX

La PERSECUTION

Au 1er juillet 1901, la Chambre des Députés à Paris votait la loi si tristement célèbre concernant les Congrégations religieuses de France. Notoirement injuste, destructive de la liberté de conscience et de la propriété individuelle, faisant table rase des traditions les plus respectables, elle ne réussit que trop à jeter le trouble et l'inquiétude au sein du clergé régulier. D'autre part, pouvait-on compter sur un avenir meilleur, en se fiant aux promesses hypocrites d'une majorité, composée en grande partie de sectaires affiliés aux loges maçonniques, où tout avait été décidé et réglé d'avance. Les masques étaient entièrement levés; on se trouvait bien en face d'une ère nouvelle de persécution contre la Sainte Eglise.

Alors, commença, peu à peu, et péniblement, l'exode de la famille religieuse française, dont Dieu, dans sa miséricorde, sut adoucir l'amertume, en procurant que partout où ils allèrent fixer leurs tentes, ses membres fussent accueillis, avec toute la charité et la compassion dues à une si grande et si noble infortune !

A l'expiration du délai fixé par la loi pour la soumission ou la dissolution, c'est-à-dire, à partir du 1er septembre suivant, les fils de Saint Bruno se disposèrent donc à passer à l'étranger.

A ce moment, sans parler de la Maison Mère de la Grande Chartreuse, résidence habituelle du Révérend Père Général, l'Ordre des Chartreux comp-

tait en France dix Maisons, à savoir : Portes et Sélignac (Ain), Le Reposeoir (Haute Savoie), Valbonne (Gard), Vauclaire (Dordogne), Glandier (Corrèze), Mougères (Hérault), Bosserville, près de Nancy, Montrieux (Var), et Montreuil (Pas-de-Calais).

Il comptait en outre trois maisons de Moniales Chartreuses, Beauregard (Isère), Montauban (Tarn-et-Garonne) et le Gard dans la Somme.

A l'exception de quelques-uns seulement, tous les membres de ces différentes communautés d'hommes, se réfugièrent sans tarder en Italie, en Belgique, en Espagne et en Angleterre. Quant à la Grande-Chartreuse, cédant à des sollicitudes nombreuses et très autorisées, comme aussi pour d'autres motifs d'une haute gravité, elle crut devoir faire la demande d'autorisation exigée par la loi : ce qui lui permit de continuer encore, pendant près de deux ans, à faire le bien autour d'elle. Mais vint le vote du 26 Mars 1903, qui, par une majorité de cent voix, rejeta purement et simplement la demande, malgré tout le dévouement et l'éloquence de nobles et dévoués défenseurs ! C'était la reconnaissance pour les bienfaits sans nombre dus aux fils de Saint Bruno !

C'est alors, qu'avant d'abandonner la montagne bénie de Chartreuse, le R. Père Général D. Michel Baghin écrivit à M. Emile Combs, Président du Conseil des Ministres, cette lettre retentissante, admirable d'une sainte fierté, et si pleine de cette force invincible que donne le sentiment du droit le plus sacré et le plus inviolable. Nous la reproduisons ici en entier, comme un monument digne d'être transmis d'âge en âge, à tous les membres de la famille cartusienne.

Grande-Chartreuse, le 12 Avril 1903.

Monsieur le Président du Conseil,

Les délais que les agents de votre administration ont cru pouvoir fixer à notre séjour à la Grande-Chartreuse, vont expirer. Or, le premier, vous avez le droit d'apprendre que nous ne désisterons pas le poste de pénitence et d'intercession où il a plu à la Providence de nous placer. Notre mission est ici de prier et de souffrir pour notre cher pays : la violence seule arrêtera la prière sur nos lèvres.

Malheureusement, aux jours troublés où règne l'arbitraire, il faut prévoir les plus tristes éventualités; et comme en dépit de la justice de nos revendications, il est possible qu'un coup de force nous disperse brusquement, et nous jette même hors de notre patrie, je tiens dès aujourd'hui à vous faire savoir et à vous dire que je vous pardonne, en mon nom personnel, et au nom de mes Confrères, les divers procédés si peu dignes d'un chef de Gouvernement, que vous avez employés à notre égard. A d'autres époques, l'ostracisme ne dédaignait, comme aujourd'hui, les armes d'apparence loyale !

Toutefois, je croirais manquer à un devoir de charité chrétienne, si, au pardon que je vous accorde, je n'ajoutais un conseil salutaire en même temps qu'un avertissement sérieux. Mon double caractère de prêtre et de religieux m'autorise incontestablement à vous adresser l'un et l'autre, afin de vous arrêter, s'il vous reste encore quelque vestige de prudence, dans la guerre odieuse et inutile, que vous menez contre l'Eglise de Dieu.

Donc, sur votre pressante invitation, et sur la production d'un document dont vous ne deviez pas, ce semble, ignorer la fausseté manifeste, une chambre française a condamné l'Ordre dont Notre-Seigneur m'a établi le chef. Je ne puis accepter cette sentence injuste; je ne l'accepte pas, et malgré mon pardon sincère, j'en demande la révision, selon mon droit et mon devoir, par le Tribunal infailible de Celui qui est constitué notre Juge Souverain ! En conséquence, prêtez une attention particulière à mes paroles, Monsieur le Président du Conseil, et ne vous hâtez pas ni d'en sourire, ni de me considérer comme un revenant d'un autre âge; en conséquence, vous viendrez avec moi devant ce Tribunal de Dieu. Là, plus de chantages, plus d'artifices d'éloquence; plus d'effets de tribune ni de manœuvres parlementaires, plus de faux documents, ni de majorité complaisante; mais un Juge calme, juste et puissant, et une sentence sans appel, contre laquelle, ni vous, ni moi, ne pourrions élever de protestation !

A bientôt, Monsieur le Président du Conseil ! Je ne suis plus jeune, et vous avez un pied dans la tombe. Préparez-vous, car la confrontation que je vous annonce, vous réserve des émotions inattendues. Et, pour cette heure solennelle, comptez plus sur une conversion sincère, et une sérieuse pénitence, que sur les habiletés et les sophismes, qui ménagent vos triomphes passagers.

Et comme mon devoir est de rendre le bien pour le mal, je veux prier : ou, pour mieux dire, nous les Chartreux, dont vous avez dé-

" créé la mort, nous allons continuer de prier
 " le Dieu des miséricordes, que vous persécutez
 " si étrangement dans ses serviteurs, afin qu'il
 " vous accorde le repentir, et la grâce des réparations salutaires.

" Je suis, Monsieur le Président du Conseil,
 " votre très humble serviteur.

" F. Michel

" Prieur de Chartreuse "

La réponse de Paris ne se fit pas attendre longtemps : quinze jours après, le 29 du même mois, tous les religieux qui se trouvaient alors à la Grande-Chartreuse, après un siège à jamais mémorable, en furent expulsés par la force armée, et mis à la porte de cette maison que leurs ancêtres avaient acquise depuis 800 ans et rebâtie 8 fois !

Nous n'avons pas à raconter ici les circonstances si étonnantes de cette journée tristement célèbre dans les fastes de notre Ordre, aussi bien qu'inoubliable pour les populations du voisinage. Nous ne redisons pas non plus les ovations solennelles, les manifestations grandioses, les témoignages de regret, de reconnaissance exprimés si hautement et, avec tant de cœur, sur le passage des illustres proscrits jusqu'à la frontière, l'auteur des Derniers jours passés à la Grande-Chartreuse (1), s'en est acquitté lui-même avec talent et fidélité. Toutefois, nous nous permettons d'extraire de son précieux volume, les lignes suivantes résumant une lettre de l'éminent écrivain François Coppée sur le sujet qui nous occupe

(1) Pignerol, imprimerie Chiantore - Mascarelli, 1903, pag. 32, 79 et suivantes ...

" En proscrivant les Chartreux, dit-il, en confisquant contre toute équité leur illustre asile, les tyranneaux du ministère et du parlement, dont nous avons la honte de subir le joug, commettent un des plus lâches attentats.

" J'aurais été heureux d'apporter ma sympathie aux bons Pères dans cette épreuve, et de leur dire l'horreur et le dégoût que m'inspirent leurs persécuteurs.

" La France va perdre, avec les admirables religieux de Saint Bruno, le trésor sans prix de piété fervente, de parfaite vertu, de sublime sacrifice, qui s'est accumulé dans cette solitude alpestre, dans ce nid d'aigles qu'est la Grande-Chartreuse depuis huit siècles et plus.

" Comme l'eau des torrents, la charité des excellents moines se répandait dans toute la contrée; mais alors que l'avenir est si sombre, le meilleur de leurs bienfaits était encore leur prière qui, sur ce sommet, semblait plus près de Dieu

" Aujourd'hui nous ne pouvons hélas ! qu'incliner nos fronts humiliés devant les nobles et saints proscrits. Mais les Chartreux, j'en suis sûr, vont bénir, une fois de plus, du haut de leur montagne, l'ingrate patrie, qui n'a pas su les défendre et les retenir.

" Hors de la France, ils prieront pour la France; ils obtiendront de Dieu qu'elle se repente, et qu'elle soit pardonnée, et tôt ou tard, ils reviendront parmi nous avec la Foi et la Liberté !... "

En franchissant la frontière pour se rendre à Monte-Oliveto (I), sa nouvelle résidence, la Communauté de la Grande-Chartreuse, ne laissait plus derrière elle en France que quelques religieux isolés, tous les autres composant nos divers monastères d'hommes, avaient déjà, comme nous l'avons dit, quitté le sol de la patrie ! Mais les Pères partis, restaient encore les Soeurs, c'est-à-dire, les trois Communautés de Moniales Chartreuses, dont nous allons essayer de raconter, les dernières épreuves avant de les voir, elles aussi, prendre leur vol vers d'autres cieux, et s'établir dans des contrées plus hospitalières.

A cet effet, on voudra bien nous permettre d'agrandir momentanément notre cadre, et d'entretenir nos lecteurs, non seulement de nos chères Moniales du Gard, mais encore de leurs Soeurs de Beauregard et de Montauban. Ensemble, elles ne forment qu'une seule famille, et ont supporté la même persécution. Bienheureux ceux qui souffrent la persécution, a dit Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Sainte Croix de Beauregard, la première et la plus ancienne de ces trois Communautés, devait son origine aux dernières Chartreuses survivantes après la tempête révolutionnaire. Réunies tout d'abord en 1820 à L'Ozier, paroisse de Vinay, au diocèse de Grenoble, elles vinrent plus tard s'établir au château de Beauregard, situé sur la paroisse de Coublevie, près de Voiron, dans une situation ravissante, et d'où la vue s'étend sur toute la plaine de l'Isère, et jusqu'aux montagnes du Villard-de-Lens ! Leur installation eut lieu

(I) Province de Turin.

le 6 juin 1822 (I). En date du 26 septembre 1825, les statuts de la nouvelle Communauté étaient approuvés par Mgr. l'Evêque de Grenoble, et enregistrés au Conseil d'Etat, en vertu d'une Ordonnance datée du 31 décembre 1825. L'année suivante, une seconde Ordonnance datée du 17 janvier, accordait l'autorisation définitive.

Après le départ des Pères de la Grande-Chartreuse, nos Vén. Soeurs de Beauregard, s'appuyant sur cette autorisation régulière, continuèrent donc à pratiquer leur règle, mais, en prenant toutefois cette précaution, que leurs deux Pères aumôniers et leurs deux Frères, tous les quatre Chartreux, échangeaient, pour l'extérieur seulement la robe blanche avec la soutane et les habits séculiers. Ainsi, on espérait échapper à toute tracasserie, et continuer à vivre dans une paix au moins relative.

Mais comme la loi défendait désormais la vie commune à toutes les Communautés d'hommes, et

(I) Voici les noms de ces premières religieuses: V. Mère Roseline de Collombet, professe de Prémol, Prieure; V. Mère Eulalie de Fongalland, professe de Salettes, sous-prieure; V. Soeur Marie Adélaïde de Serre, professe de Mélan; V. Soeur Marie Mollot, idem; V. Soeur Agathe de Vérine, professe de Salettes. Les Soeurs Cécile et Catherine, données de Prémol.

Il faut y joindre Soeur Bénédicte de Collombet, religieuse de l'Ordre de Saint Benoît, qui fut agrégée à l'Ordre. Manuscrit de Motta Grossa.

établissait, en même temps, que trois membres seulement suffisaient à la constituer, il y avait bien lieu de craindre. D'autre part, le législateur, celui qui était l'auteur de la loi, n'entendait certainement pas qu'elle demeurât à l'état de lettre morte, et puis, avait-il déjà complètement digéré la lettre si ferme et si franche qu'avait osé lui adresser publiquement notre Révérend Père Général ? De sombres nuages, annonçant la tempête, s'amassaient donc au-dessus de cette pauvre maison, et bientôt elle se déchaîna terrible au-delà de tout ce que l'on pouvait prévoir !

Nous possédons le récit fidèle et très circonstancié de la pénible épreuve par laquelle il plut à Dieu de faire passer bientôt nos Moniales de Beauregard. Pour éviter d'être trop long nous n'en citerons que les passages les plus essentiels, le reste se devinera facilement.

" Vendredi, 21 août 1903, dit notre témoin oculaire, pendant que nous étions paisiblement occupées à notre action de grâces après la Messe conventuelle, vers 7 h 1/2, nous entendîmes tout à coup dans le chœur de nos V.V. Pères un vacarme affreux; des cris stridents, des vociférations, on courait autour de l'autel, comme si l'on eût été sur une place publique. Nous nous regardâmes tremblantes et pâles d'émotion; les plus hardies étaient atterrées comme les autres. Notre V. Mère Prieure s'avança doucement après de la grille, entr'ouvrit légèrement le guichet, et put apercevoir une huitaine de personnages courant comme des furieux, et agitant fiévreusement des cuculles ecclésiastiques trouvées au chœur et à la sacristie ! Que se passait-il donc ?

" Dans la matinée, vers 11 heures, M. le Curé de Coublevie, qui avait pu causer avec le V. Père Vicaire, vint sonner au parloir à la dérobée, demandant la V. Mère Prieure à laquelle il raconta ce qui suit :

" Immédiatement après la Messe conventuelle, le Frère Portier balayant devant la porte du monastère, se vit subitement accosté par une troupe de gens de police : substitut du Procureur, un commissaire, le juge d'instruction avec son greffier, douze gendarmes et un croche-teur avec ses outils. Ce dernier n'eut pas de peine à enfoncer la porte, puisqu'elle était toute grande ouverte. Après l'avoir franchie, comme un coup de vent, ils se dispersèrent dans toutes les directions, cloîtres, cellules, église; en un instant, toutes les avenues étaient gardées !

" Le V. Père Vicaire venait d'achever sa Messe en habits de Chartreux, et se disposait à faire son action de grâces, lorsqu'un signe du V. Père Coadjuteur et le bruit du dehors, l'avertirent qu'il se passait quelque chose d'insolite. Vite, il se débarrasse de sa cuculle et se précipite vers sa cellule pour cacher le Chartreux sous la soutane ! Mais il était trop tard, la porte était gardée par un gendarme !

" Dans sa cellule, la scène revêtit un caractère des plus révoltants. Pendant que le V. Père, pris ainsi à l'improviste, était gardé par quatre gendarmes, on fouilla chez lui de fond en comble. Rien n'échappa à leur investigation : ni paillasses, ni poêle, ni caisses. Tout fut tourné et retourné. On s'espéra de tous les papiers du V. Père, même des paperasses et débris

jetées au poêle, dans le panier à chiffons, et le tout fut emporté soigneusement à Grenoble. Les autres cellules furent de même visitées dans tous les coins et recoins.

" Tous les habits de Chartreux furent apportés triomphalement de tous les points de la maison, en dehors de la clôture, et mis en tas, puis gardés par un gendarme qui se coucha dessus.

" Après les perquisitions, eurent lieu les interrogations. Ils furent longs et minutieux. Le tout dura depuis 7 h 1/2 jusqu'à 11 h 1/2, après quoi ces Messieurs eurent faim. Mais avant de descendre pour dîner, ils firent appeler la Mère Prieure, qui leur parla la grille fermée, mais cela ne leur suffisait point, et ils firent entendre qu'ils avaient l'intention de faire une perquisition dans l'intérieur, car on leur avait dit que 50 Chartreux y étaient cachés, et il fallait s'en assurer ! Vers midi, ils partirent nous laissant toujours sous bonne garde. Des gendarmes se remplaçaient les uns les autres, comme pendant toute la journée du reste. Nos quatre Chartreux étaient étroitement gardés, chacun par un ou deux gendarmes, et les frères ne pouvaient venir autour que lorsque c'était bien nécessaire, et alors toujours entre deux gendarmes !

" Pendant la matinée déjà, nous avions mis en lieu sûr tout ce que nous ne voulions pas mettre sous les yeux des perquisiteurs. A midi et demi, notre Vénérable Mère nous réunit toutes à la salle de Communauté pour nous faire part des nouvelles; tout d'abord elle nous fit réciter le Te Deum en actions de grâces pour la persécution ... Elle nous recommande ensuite le calme, le silence, la prière. Chacune devrait se tenir dans sa cellule,

et ne rien répondre aux questions que ces Messieurs pourraient nous adresser.

" A 4 h 1/2, nouvelle apparition du Parquet. Cette fois c'était pour nous. Notre Mère qui, déjà le matin, avait parlé de défense et d'excommunication, est sommée d'ouvrir la porte conventuelle. Après plusieurs essais de résistance, elle vit bien qu'il n'y avait pas à s'y refuser plus longtemps, sous peine de voir enfoncer la porte, de nous trouver ensuite sans clôture, et à la merci de tout le monde. Aussi se rendit-elle à la porte conventuelle accompagnée de la Vénérable Mère Sous-Prieure, de la Cellerière et de la portière. Après une nouvelle protestation, elle ouvrit, et l'un de ces Messieurs, dit :
" Je suis excommunié, je prends ce péché sur moi !... "

" Eh bien, dit notre V. Mère, où ces Messieurs désirent-ils aller maintenant ? " A l'instant même, ces gens si violents le matin, se trouvaient comme changés en agneaux !... " Cela suffit, dit le Juge d'instruction, vous avez ouvert, c'est signe qu'il n'y a rien. Nous ne ferons donc pas entrer de gendarmes, et nous nous contenterons d'un semblant de perquisition ". Ils visitèrent ensuite le Priorat et quelques autres lieux de la Maison qu'on voulait bien leur montrer, et admirèrent même l'ordre et la propreté qui régnaient dans le Couvent !....

" Pour clôturer cette mémorable journée, notre Vén. Mère dut subir un interrogatoire de plus d'une heure à la salle de Communauté et, en présence seulement de la V. Mère Sous-Prieure et de la Cellerière. Comme conclusion de la séance, elle fut déclarée complice et suscepti-

ble d'être poursuivie comme telle pour avoir logé et nourri des Chartreux !... A 5 heures 3/4, nous étions délivrées de ces visiteurs incommodes et nos chers prisonniers mis en liberté.

" Depuis ce jour, notre chère solitude fut presque quotidiennement troublée par de nouveaux incidents : visiteurs désagréables, surveillance autour du Couvent par des gens peu rassurants !

" Le dimanche 23 août, un commissaire de police, rapportait les vêtements de nos quatre Chartreux, à l'exception de quelques effets. Six jours après, le 29, nos deux V.V. Pères et les deux Frères reçurent un mandat de comparution devant le Juge d'instruction pour le lundi suivant. Le lendemain notre V. Mère recevait également son mandat pour le même jour et la même heure. Elle se fit naturellement remplacer par l'Avocat. Cette journée du lundi fut pour nous une véritable journée d'agonie, dans l'incertitude où nous étions du sort qu'attendaient nos Pères. Enfin, vers 5 heures du soir, ils revinrent tous les quatre. Le Juge d'instruction, après l'interrogatoire, proposa au V. Père de dissoudre la Communauté de plein gré et librement. Il assura alors que la chose n'irait point en jugement, et qu'ils seraient mis au même pied que les Pères de la Grande-Chartreuse. Après avoir consulté notre Révérend Père, les Pères promirent de se disperser de plein gré pour le terme fixé, c'est-à-dire pour le 15 8bre. Quant à nous, nous devons rester à la garde de Dieu, et attendre tranquillement, ce qu'il plairait au bon Maître de nous envoyer !.....

" Le mercredi 14 octobre, Mgr. Paillet vint dans la matinée pour se préparer à installer M. l'Abbé F., qui devait remplacer nos deux Pères en qualité d'aumônier. Le même jour, le V. Père Coadjuteur partait

pour S. Francesci, et, le lendemain, arrivait du Gard le V. P. D. Roch, pour accompagner notre V. Père Vicaire, qui devait partir le lendemain soir. Le 16, fête de Sainte Roseline, grand'messe chantée très solennellement par le V. P. Procureur de la Grande-Chartreuse. Après la Messe, installation de M. l'Aumônier et sermon par Mgr. Paillet. Les Vêpres furent aussi chantées avec un entrain extraordinaire. Le V. Père Vicaire et D. Roch (pauvre D. Roch !) y déployèrent toute leur voix, en maîtrisant leur émotion, et nous, de notre côté, nous fîmes de même. Les Vêpres terminées, nous nous rendîmes au chapitre pour recevoir une dernière bénédiction de notre V. Père. Nous sanglotions toutes et lui aussi ! Puis, après nous avoir bénies du plus profond de son cœur, il ajouta avec la plus vive émotion : " Adieu, mes chères enfants, bon courage ! " Et il partit à la hâte. Avant de quitter le monastère, il nous fit encore faire par notre Vén. Mère la recommandation de rester toujours bien unies et fidèles à nos devoirs ! "

Cette perquisition si odieuse dans un monastère de religieuses complètement renfermées entre deux hautes murailles, et qui ont entièrement rompu avec le monde; ces procédés iniques et pleins d'une brutalité sauvage, mis en œuvre pour intimider et effrayer de faibles femmes, déshonorent profondément ceux qui en furent les instigateurs. Nous ne craignons pas de le dire, de telles gens ne méritent pas d'appartenir à un pays qui, comme la France, prétend se placer à la tête des peuples civilisés. Du reste, en cette triste circonstance, on reconnaît facilement la main vindicative et sacrilège du princi-

pal coupable, main unique qui se fera encore sentir davantage chez nos Soeurs du monastère de Montauban comme nous allons le voir.

L'année suivante, notre Révérend Père, ayant jugé opportun de scinder cette pauvre Communauté de Beauregard si éprouvée une partie des religieuses alla en date du 13 juin 1904, se fixer en Italie dans la villa San Francesco, près Giverno, province de Turin. Toutefois ces dernières devaient rester sous l'obédience de la V. Prieure de Beauregard, où l'on continue à vivre encore aujourd'hui, avec un aumônier laïque, dans le calme et une sainte résignation, en attendant ce que la divine Providence pourra permettre à l'avenir !

CHAPITRE X

La PERSECUTION (suite)

Après un certain nombre d'années depuis sa fondation, Sainte Croix de Beauregard ayant vu son personnel se multiplier, avec la bénédiction de Dieu, dans la parfaite observance régulière, le V. P. D. Jean Martaise alors Général de l'Ordre, pensa qu'il était temps de fonder un nouveau asile de prière et de pénitence. Ainsi, il multipliait de même la louange divine du jour et de la nuit par le chant de l'Office divin; mission sublime et toute céleste dont nous avons été spécialement chargée par la Sainte Eglise.

Le V. P. D. Augustin Dassap, Prieur de Valbonne et Visiteur de la Province de France, autorisé par le Révérend Père, acheta alors, en date de 6 janvier 1852, la château de la Bastide-Saint Pierre, situé près de Montauban, dans le département de Tarn-et-Garonne. Aussitôt, il y improvisa un modeste oratoire, et institua la Vierge Immaculée première Prieure du Monastère !

Le V. P. D. Paul M. Gérard de la Prevère, nommé recteur, reçut la mission d'aménager l'immeuble pour sa nouvelle destination, et bientôt, selon le désir du Révérend Père, ce lieu abandonnait son nom profane de château, pour prendre celui de Chartreuse des Saints Coeurs. Peu après le V. P. Dom Paul Marie Gérard s'envolait au Ciel, c'était le 14 avril 1853 .

En septembre 1854, dès les premiers jours, le R. Père Général était averti que tout était prêt aux Saints Coeurs, pour recevoir la colonie de religieuses destinées à être les premières spirituelles de la nouvelle fondation. La douceur du climat engagea sa Révérence à désigner les plus anciennes de Beauregard, auxquelles, il donna, pour Vicaire et Prieure, le Vicaire et la Prieure même de cette Communauté : le V. P. D. François Michel et la V. Mère Marie Joseph (Suzanne) Eymis. Les religieuses désignées étaient au nombre de huit de chœur, auxquelles aussi furent adjointes deux tourières, une soeur donnée et une protestante converse. Le départ eut lieu le 9 Vbre. La colonie arriva à destination le 14, et, trois jours après, le 17, un dimanche, Mgr. Donney Evêque de Montauban, venait lui-même mettre la clôture, et bénir la cloche de l'église. Le 4 9bre 1856, Sa Grandeur revenait de nouveau, accompagnée d'un nombreux clergé, pour consacrer solennellement l'église du monastère en l'honneur des Saints Coeurs de Jésus et de Marie !

Dès lors, aux Saints Coeurs comme à Beauregard, et plus tard à Notre-Dame du Gard, les vénérées fondatrices édifièrent la contrée par leur régularité, leur vie cachée en Dieu, et gagnèrent bientôt les sympathies et l'affection de leurs voisins, des pauvres surtout, qu'elles ne cessaient d'assister par d'abondantes aumônes en tous genres. Néanmoins, paraît-il, les commencements furent pénibles, et on eut à supporter tout d'abord bien des privations. Mais le Seigneur bénit visiblement cette Maison qui put, on s'en souvient, fournir trois de ses religieuses à la fondation du Gard.

Elle compta aussi de belles vies et de saintes morts, qui méritèrent les éloges de l'Ordre, le laudabiliter vixit et la Messe de Beata !

Avec le temps, le monastère s'améliorant toujours davantage dans ses constructions, arrivait finalement, en 1885, à sa perfection, sous l'habile direction du V. P. D. Exupère Brard. C'était alors un vrai petit coin du Paradis, où chacun de ses habitants désirait vivement finir sa vie dans le silence de la solitude, et loin de tout bruit du monde, auquel plus que jamais, on redisait l'adieu pour toujours !...

A l'annonce de la loi hypocrite si menaçante qui se préparait de longue main contre les Congrégations religieuses, nos vénérées et bien chères Soeurs des Saints Coeurs n'en furent pas trop alarmées : elles possédaient une espèce d'autorisation qui, les ayant sauvées en 1880, les sauverait, cette fois encore; c'était du moins leur espoir !...

Mais elles ne tardèrent pas à concevoir des inquiétudes, et alors fallait-il, oui ou non, demander une nouvelle autorisation ? Le Révérend Père consulté ne voulut donner aucun conseil. Pour sortir de cette impasse, on se décida à interroger la Communauté qui, réunie au chapitre, le 31 août 1901, fut d'avis à l'unanimité de s'en tenir à l'ancienne autorisation. Néanmoins, le V. P. Vicaire, avec l'agrément de la Grande-Chartreuse, se rendit sans retard, avec le V. P. Roch Mallet, en Espagne, pour y trouver une maison où l'on pût se retirer en cas de nécessité. Ce voyage réussit pleinement, car on acheta un immeuble en tous points convenables. Dès lors, on se prépara pour quitter

Montauban, lorsque tout à coup arrive une lettre de notre Révérend Père, datée du 18 septembre 1901, contremandant le départ. La divine Providence avait d'autres desseins sur cette chère Communauté, qui s'abandonnant de plus en plus, entre les mains de notre Père du Ciel, continua à vivre tranquillement, dans être inquiétée par personne, pendant les deux années qui s'écoulèrent encore jusqu'à la fin de l'épreuve.

En printemps de 1903, la Grande-Chartreuse (qui ainsi que nous l'avons dit précédemment, avait vu sa demande d'autorisation refusée), quittait le 29 avril ses montagnes bénies, pour aller s'établir en Italie. Ce jour-là même, le V. P. Coadjuteur et le cher frère François, de la maison des Saints Coeurs, prenant aussi la route de l'exil, partaient pour l'Espagne, ce qui prouve combien on était peu rassuré dans cette famille religieuse. Du reste, quelques jours auparavant, le V. P. Vicaire en date du 16 du même mois, avait réuni la Communauté au chapitre pour lui lire la lettre incomparable de notre Révérend Père à M. Combes, ne manquant de faire entrevoir qu'on en serait certainement les victimes, et qu'il était urgent de mettre aussitôt le mobilier de la maison en sûreté !...

Dès le lundi de Pâques, on commença donc à emballer la bibliothèque, et à vendre une grande partie des meubles : Gethsemani commençait !...

En date du 24 mai, le Préfet de Montauban, qui avait reçu de M. Combes, l'ordre d'expulser sans retard, la Communauté des Saints Coeurs, faisait alors parvenir à celle-ci, le télégramme suivant :

Que tous les religieux, anciens religieux, et religieuses de la Bastide-Saint Pierre, se rendent

au tribunal de Castelsarrasin, le 30 mai 1903, à 9 heures du matin !

Le V. P. Vicaire, s'étant rendu auprès du Juge de cette localité, apprit de lui qu'on était inculpé, d'avoir contrevenu à la loi de 1901, en ne déclarant pas que la Communauté n'était pas autorisée, et en continuant de former ainsi une Congrégation non autorisée. Le Juge insista beaucoup pour que toutes les religieuses parussent au tribunal au jour fixé; mais le V. Père lui ayant fait comprendre que cela n'était pas possible, il exigea alors qu'au moins la Supérieure se présentât afin de répondre pour toutes.

Le Révérend Père gardant le silence et dans l'incertitude du parti à prendre, il fut décidé que la V. Mère Prieure se rendrait à Castelsarrasin, dans l'espoir d'obtenir au moins quelque délai. Du reste, le 2 juin suivant, elle recevait une nouvelle assignation pour comparaître le 6 (1) courant. Elle partit donc ce jour-là à 10 heures du matin, accompagnée d'une religieuse ancienne et de M. l'Abbé Reyniès, ami dévoué de la Communauté. Le Juge fut convenable, et comprit qu'on avait agi de bonne foi. Néanmoins, il insista encore afin que tout le personnel comparût à sa barre. Mais notre Révérend Père consulté de nouveau par le R. P. Vicaire, répondit cette fois formellement : " Faites défaut, et n'allez pas prostituer l'habit religieux devant de pareils juges, dont

(1) Ce fut le lendemain 7 juin que le Ministère public ordonnait la première enquête à Notre-Dame du Gard.

la mission est de condamner Notre-Seigneur dans ses membres. Attendez en paix les exécutions, et faites-vous violemment expulser ! "

Après bien des représentations, le Juge consentit à déléguer au monastère, le Juge de paix de Grisolles, pour interroger chaque religieuse, et lui dresser procès-verbal. Ce dernier se fit annoncer pour le 18 juin, envoyant en même temps les noms des 17 religieuses ou converses qui auraient à subir l'interrogatoire. Il se présenta en effet ce jour-là, vers 2 heures avec son greffier, et demandant la première des religieuses portée sur le registre, il lui posa la question suivante : " Vous êtes inculpée d'avoir contravenu à la loi du 1er juillet 1901. À l'Ordonnance ministérielle de décembre 1902, et d'avoir continué à vivre en communauté sans autorisation préalable. Qu'avez-vous à répondre ? " Voici la réponse qui fut la même pour toutes : " Je suis religieuse Chartreuse, je ne fais de mal à personne, j'obéis aux lois justes, je ne sortirai du monastère que par la force ". Le greffier inscrivit cette réponse, et une autre religieuse prenait la place.

Le 25 du même mois de Juin, eut lieu la seconde et dernière audience où fut interrogé le reste de la Communauté. Tout s'y passa absolument comme dans la première. Quant au V. P. Vicair, bien que resté seul religieux, il fut néanmoins taxé de former une Communauté, et cité au tribunal de Castelsarasin pour le 10 juillet. Mais il sut si bien se défendre et plaider sa cause qu'une ordonnance de non lieu fut rendue en sa faveur. Ce même jour, le cher frère Auguste Bourgeat prenait à son tour le chemin de l'exil !

A cette époque, notre Révérend Père Général, installé à Monte Oliveto, depuis l'expulsion de la Grande-Chartreuse, faisait l'acquisition pour ses filles de Montauban, d'une propriété voisine, fort à sa convenance, et à laquelle il donna le nom de Petit-Paradis ! Invitée par lui à venir en prendre possession, la V. Mère Marie Joseph, Prieure, prenant avec elle une jeune religieuse, quittait les Saints Coeurs le 19 juillet en laissant sa Communauté dans une profonde tristesse !

Neuf jours après, le 28, on recevait l'assignation pour comparaître au tribunal de Castelsarasin, afin d'assister au procès, dont le jugement devait être rendu au 1er août. Monseigneur averti, envoya son Grand Vicair, chargé de dire à la Communauté, qu'il serait avantageux que quelques religieuses au moins se rendissent à l'invitation du Juge, mais on n'y consentit point.

L'audience eut lieu en effet le 1er août, et le prononcé du jugement renvoyé au 3 suivant. Personne n'ayant comparu, il fallait bien s'attendre à être condamné, ce qui arriva : il ne pouvait du reste en être autrement.

Le 22 août, l'huissier apporta la signification pour chacune des religieuses. Le V. Père Vicair les reçut, et les distribua à toutes au guichet de la grille du chœur. C'était la condamnation par lettre cachetée, émanée du tribunal de Castelsarasin ! Le sort de cette pauvre Communauté était donc désormais bien fixé, et on ne devait plus songer qu'à résister ou à partir; mais à quoi pouvait servir la résistance !...

Le Révérend Père qui comprit la situation, toucha alors la question en se décidant à appeler en Italie tout le personnel des Saints Coeurs, et le plus tôt possible, afin de ne pas compromettre Beauregard (I). Déjà le 16 août, le V. P. Vicairé avait reçu l'ordre de faire partir une première colonie de 10 religieuses, sept de choeur et trois converses, dont le départ fut fixé pour le 19 suivant.

Jusqu'à présent, nous avons puisé librement dans le manuscrit de Motta Grossa, mais pour ce qui doit suivre, nous croyons préférable de laisser parler la narratrice elle-même, afin de ne rien enlever à l'intérêt de son récit.

" La veille du départ, avant la séparation, nous fîmes toutes d'avis, de nous rendre pour la dernière fois en procession à la Chapelle Sainte Marie, située à l'extrémité de l'enclos. Le soir en récréation nous étant, à cet effet réunies à la salle de Communauté, nous commençâmes les Litanies de la Sainte Vierge; mais bientôt suffoquées par les sanglots, ce fut au milieu d'un torrent de larmes que nous parvînmes à la Chapelle. Aux pieds de Marie, nous fîmes une consécration, priant la bonne Mère de nous ramener bientôt à ce cher rendez-vous de famille. Au retour, chacune rentra dans sa cellule.

" Le 19 août, après dîner, de nouveau réunies pour faire les adieux, nous nous rendîmes au

(I) Ce fut précisément le 21, c'est-à-dire, la veille du jour où l'huissier porta la signification aux Saints Coeurs, qu'eut lieu à Beauregard la si odieuse perquisition !...

" cimetière, où nous recitâmes le De profundis, et quelques prières à nos chers défunts qu'il nous coûtait tant d'abandonner !

" A 1 heure, toute la Communauté se trouvant à la porte conventuelle, le V. Père Vicairé, avec l'étoile, entra pour faire les prières de l'itinéraire, après quoi, on s'embrassa, et nos exilées franchirent le seuil du cloître, tristes et silencieuses, comme si c'eût été un enterrement ! Une grande voiture les attendait à la porte. M. l'Abbé Reyniès (I) s'offrit à les accompagner jusqu'à leur nouveau domicile. Le V. Père Vicairé, les ayant accompagnées lui-même jusqu'à Toulouse, nous donna le lendemain de leurs nouvelles. Plusieurs furent très fatiguées dans la voiture; une fois dans le train, elles se trouvèrent mieux. Plusieurs d'entr'elles n'avaient jamais vu de montagnes, et à l'aspect des premières qu'elles aperçurent, elles s'en furent émerveillées, ne cessant point de louer Dieu qui en était l'auteur !

" Enfin elles arrivèrent à Motta Grossa le jeudi à 10 heures du matin, où elles retrouvèrent la bonne Mère Prieure, qui n'épargna rien pour leur faire oublier les fatigues du voyage. Aussitôt, elles se mirent à la règle, et, pour inaugurer le premier jour de l'exil, comme c'était un vendredi, elles firent leur coulepe en commun et gardèrent le silence prescrit pour les jours d'abstinence.

(I) M. l'Abbé Reyniès curé à Brioules près la Bastide-St Pierre, régisseur de la maison des Saints Coeurs est mort le 9 janvier 1908 à la suite d'une attaque d'apoplexie, âgé seulement de 42 ans. Le lendemain 10, Mgr. Fiard Evêque de Montauban mourait aussi à l'âge de 87 ans.

" Cependant aux Saints Coeurs, il nous restait
 " encore beaucoup de choses à emballer pour être
 " expédiées au plus tôt. Nous passions tout notre
 " temps à cette besogne et bien nous en prit, puis-
 " que le 27 août notre V. Père Vicaire recevait de
 " notre Révérend Père, l'ordre de faire partir le
 " gros de la Communauté. Le départ définitif é-
 " tait fixé pour le 2 septembre. Le 28, c'est-à-
 " dire le samedi, le V. P. D. Roch arriva accompa-
 " gné d'un Monsieur d'Italie pour nous expédier.
 " Le lundi, le V. Père Vicaire célébra la Messe
 " pour les chers défunts du cimetière, le mardi,
 " la Messe de Beata, et le mercredi, celle de la
 " Très Sainte Trinité. Après l'Exultabunt, de ce
 " mercredi, il nous fit un long discours avant
 " d'entonner les Laudes. Le mardi au soir, nous
 " avions réitéré la procession à l'enclos Sainte
 " Marie, comme pour le départ de nos premières
 " Soeurs, depuis, nous ne revîmes plus la Chapelle !
 " Deux septembre, jour du départ !...
 " A 9 heures, on sonne l'office de Sexte que
 " nous psalmodiâmes au chapitre, car, depuis 15
 " jours on n'allait plus à l'église, où l'on avait
 " enlevé les grilles et l'autel !
 " Après Sexte, le dîner, les grâces, les prières
 " de l'Itinéraire, nouveau discours du V. Père,
 " chacune alla ensuite se préparer, visiter le
 " cimetière, etc...
 " Le train, qui devait nous emmener, était arri-
 " vé le matin. Une partie de la Communauté devait
 " se rendre à la gare de La Bastide, telles que
 " les malades et celles qui préférèrent, les au-
 " tres devaient se trouver à Montauban vers les
 " trois heures. A midi et demi, on installa dans
 " la voiture nos trois infirmes, qu'il fallut por-
 " ter comme des enfants qui ne peuvent pas marcher !

" une d'elles a fait tout le voyage couchée dans
 " une sorte de lit improvisé. Elles partirent
 " de La Bastide vers une heure. Notre V. Père
 " ne voulut pas se séparer de ses chères cruci-
 " fiées et prit le même train qu'elles !
 " Il est une heure et demi, nous voici tou-
 " tes réunies au grand vestibule vêtues de nos
 " manteaux noirs. Les Soeurs converses avaient
 " également pris le voile noir. Trois voitures
 " sont là, on charge les colis, et enfin la
 " porte s'ouvre. Nos chères Soeurs sortent les
 " premières, en commençant par les plus jeunes,
 " viennent ensuite les jeunes religieuses par
 " rang de profession, et les anciennes sortent
 " les dernières. Inutile de dire combien nos
 " coeurs étaient navrés !
 " Comme on mettait beaucoup de temps à s'ins-
 " taller, celle qui écrit ces lignes, voulut re-
 " voir encore une fois les cloîtres devenus dé-
 " serts. Les parcourant à la hâte, elle fut sai-
 " sie d'une impression qu'elle n'oubliera jamais.
 " Un morne silence régnait partout, une faible
 " lueur, émanant des impostes, laissait à peine
 " apercevoir les cellules, les persiennes étant
 " restées fermées. C'était quelque chose de si-
 " nistre, indiquant aisément les ravages de la
 " persécution, et, montrant en réalité que là
 " où il n'y avait plus la louange divine, il
 " n'y avait plus de charmes !...
 " Finalement, toutes sont installées, et, au
 " premier signal, les voitures défilent lente-
 " ment jusqu'au portail. Là se trouvait un grou-
 " pe de bonnes femmes nous jetant des fleurs à
 " pleines mains et nous criant : Au revoir !...
 " Vous reviendrez !... Vous reviendrez !...

" Pour réponse, on leur lança ces mots : " Vivez
 " bien chrétiennement et le Bon Dieu vous bénira ! "
 " Cependant les voitures marchaient trop rapide-
 " ment, et notre chère Chartreuse des Saints Coeurs
 " disparaissait. Nous regardions, et nous regardions
 " encore, et tout finit par disparaître. Arrivées
 " à la gare, on s'installa définitivement et, à
 " trois heures et demie, le train s'ébranlant nous
 " emportait vers l'Italie. Nous avions pour nous
 " accompagner le V. P. D. Roch que notre Révérend
 " Père avait investi de toute l'autorité d'un su-
 " périeur. Le V. Père Vicairé, notre médecin et
 " M. Mucci qui fut admirable de dévouement et de
 " charité, se trouvaient aussi dans notre même train,
 " lequel étant réservé et comptant 6 ou 7 compar-
 " timents, nous permit de faire le voyage sans a-
 " voir besoin de descendre. Vers 4 ou 5 heures,
 " on psalmodia l'Agende en chœur. Le matin, à
 " 4 heures et demie, on nous servit un petit dé-
 " jeuner à Valence. A Grenoble, une agréable sur-
 " prise nous attendait : pendant l'arrêt qui fut
 " de trois quarts d'heure, nous vîmes monter dans
 " le train un vénérable prêtre. Nos deux Pères en
 " le voyant s'écrièrent : " Oh! Dom Valéry ! Dom
 " Valéry ! Nous eûmes l'avantage de recevoir sa
 " bénédiction. Nous continuâmes notre route à tra-
 " vers les rochers de la Maurienne, et nous arri-
 " vâmes au Mont-Cenis. Plusieurs de nos jeunes
 " Soeurs chantent un couplet d'adieu à la pauvre
 " France, et de salut à la belle Italie ! Nous
 " voici à Turin, puis à la gare de Riva, où il
 " n'y a que cinq minutes d'arrêt. Comment faire
 " pour descendre avec tous nos malades ? Cepen-
 " dant les voitures doivent se trouver là pour
 " nous diriger sur Pignerol. Vite on se hâte de

" quitter le train. On dut attendre une bonne
 " demi-heure. Plusieurs de nos Soeurs étaient
 " souffrantes, l'une d'elles disait : " Je me
 " sens mourir de fatigue ! " Enfin, les voitures
 " arrivent, on se hâte d'y installer nos infir-
 " mes que les employés portent à bras, et nous
 " voilà sur le chemin de Motta Grossa !...
 " Là, Notre Mère, et toutes nos Soeurs nous
 " attendaient, il était près de 11 heures de la
 " nuit ! Immédiatement, on fit mettre au lit
 " nos malades, et, après avoir pris quelques
 " réconfortants, chacune de nous fit de même.
 " Les Matines ne tardèrent pas de sonner !
 " Le vendredi, c'est-à-dire le 4 7bre, dès
 " 7 heures du matin, le V. P. D. Hilaire était
 " à Motta Grossa pour y célébrer la Sainte Mes-
 " se, à la place de notre V. Père Vicairé qui
 " s'était arrêté à Monte Oliveto. Il nous ap-
 " porta de la part de notre Révérend Père, la
 " dispense du silence pendant 3 jours, afin de
 " pouvoir plus facilement nous organiser. Bien
 " des larmes coulèrent ce jour-là, surtout quand
 " nous eûmes visité la maison. Quelle différen-
 " ce avec celle que nous venions de quitter !...
 " Le lendemain samedi, notre Révérend Père
 " vint lui-même célébrer la Sainte Messe, et
 " nous passâmes la matinée près de sa Révérence
 " qui nous édifia beaucoup, et nous consola bien.
 " Dans l'après-midi, nous vîmes revenir notre
 " V. Père Vicairé ".

Ici finit le récit des épreuves de nos chères
 Moniales des Saints Coeurs, qui aujourd'hui,
 continuent en Italie à demeurer ce qu'elles fu-
 rent en France, de dignes filles de Saint Bruno ;
 s'efforçant de hâter par la sainteté de leur vie,

le moment mille fois béni, où il leur sera donné de reprendre le chemin de la maison de leur enfance spirituelle.

Nous avons hâte maintenant nous-mêmes de retrouver Notre-Dame du Gard et d'y voir comment là aussi on sut y supporter vaillamment et noblement les tristes conséquences de la persécution religieuse.

CHAPITRE XI

La PERSECUTION (suite)

Au GARD, MORT du V. P. LIGON

A Notre-Dame du Gard, après la promulgation de la loi de 1901, on continua à suivre toute la règle, et à vivre de la même vie, en prenant toutefois, comme à Beauregard, la précaution, pour les deux V.V. Pères et les deux chers Frères, de ne point paraître en dehors du monastère avec l'habit religieux. Quant à la Communauté, rien présentement ne pouvait la troubler, puisque, selon le désir du Révérend Père Général et de son Conseil, elle avait adressé au Gouvernement une demande d'autorisation. Il n'y avait donc à se préoccuper, pour le moment du moins, que de la seule petite famille des Pères et des Frères en tout quatre Chartreux.

La fin de 1901, et tout 1902 se passèrent néanmoins pour eux dans une tranquillité relative. Mais vint l'année 1903 qui devait être le commencement des grandes épreuves. La Grande-Chartreuse voyait alors sa demande d'autorisation rejetée, et ses religieux en date du 29 avril violemment expulsés de leur asile huit fois séculaire ! Et pendant que le charitable Petit Père était en train de sévir contre ces Chartreux qui savaient si bien lui écrire et lui faire la leçon, il fallait donc les exterminer tous ! Mais pour les exterminer tous jusqu'au dernier, il fallait aussi continuer à les découvrir et à les traquer dans leurs infâmes repaires !...

C'est pourquoi, en date du 5 juin, une première enquête était faite au Gard sur l'état du personnel par M. Ruch, commissaire spécial du gouvernement. Celui-ci, qui avait pour mission de s'assurer si, du côté des Pères et des Frères, on continuait, oui ou non, la vie de communauté, questionna longtemps et minutieusement les uns et les autres, pour savoir surtout si les Frères avaient fait des vœux, ou n'étaient que de simples domestiques. Dans le premier cas, en effet, on se serait trouvé en contradiction avec la loi, d'après laquelle trois religieux suffisaient à constituer une communauté.

On chercha autant que possible, par des réponses évasives et sans mentir, à cacher toute la vérité; mais dès lors, on commença à se disperser : le V. P. D. Thuribe Rocher partait le 29 juin pour Bardinne, et, le 15 juillet, le Frère Placide Mollard, pour Zepperen. Quant au Frère Benoît Puchot, transformé extérieurement en domestique, il évitait de passer la nuit au Vicariat et prenait son repos du côté de la ferme, sans assister désormais à l'office de la nuit.

Le dit commissaire, ayant fait à ses supérieurs, un rapport sur ce qu'il avait vu et entendu, ceux-ci ne le trouvèrent pas, paraît-il, assez clair et précis, de là, ce que le Procureur Général écrivait, en date du 4 7bre 1903, au Procureur de la République à Amiens.

" Je vous renvoie les pièces que j'avais communiquées à la Chancellerie le 31 juillet dernier, concernant les Chartreux établis à Crony.

" Conformément à l'avis qui a été exprimé à M. le Garde des sceaux par M. le Président du Conseil, je vous prie de requérir, en vertu de la

" loi de 1901, une information, qui aura pour objet de préciser si ces congréganistes, non rentrés dans leur diocèse d'origine, continuent l'œuvre de leur Congrégation.

" Vous voudrez bien au surplus me tenir au courant des suites de cette affaire, sur laquelle la Chancellerie désire être exactement renseignée.

Pour le Procureur Général
signé : Dumentel "

Comme on sent bien dans ces lignes la main du Petit Père alors Président du Conseil !...

Après les départs du V. P. Coadjuteur et du cher Frère Placide, M. Ruch commissaire revint de nouveau au Gard pour renouveler son enquête et ses interrogations, et bientôt, arrivait à son tour, l'huissier de Picquigny, apportant quatre mandats à l'effet de comparaître devant le Juge d'instruction à Amiens le 30 7bre.

Au jour fixé, le V. P. Ligeon et le cher Frère Benoît se présentèrent devant ce magistrat qui, après les avoir longuement fait attendre, comme des prisonniers, dans son vestibule, les fit ensuite entrer séparément auprès de lui pour les interroger. Les réponses du cher Frère Benoît ne l'ayant point satisfait, il se mit de mauvaise humeur, et, le même Frère lui ayant dit qu'il ne parlerait plus longuement que devant l'avocat, il lui fit signer une pièce et le congédia.

Au commencement d'octobre arrivait au Gard le cher Frère Auguste, et, quelques jours après, deux gendarmes se présentaient pour s'emparer de la personne du Frère Placide, qui n'avait

point voulu comparaître devant le Juge d'instruction, malgré l'ordre qu'il en avait reçu. L'huissier de Picquigny reparut alors pour la seconde fois avec quatre nouveaux mandats de comparution à Amiens pour le 23 du même mois. Le V. Père Ligeon et le cher Frère Benoît furent encore exacts à se rendre à cette seconde convocation.

Voici quel fut l'interrogatoire du V. Père Vicaire :

Demande : " Après avoir occupé plusieurs postes, notamment dans le diocèse de Tarentaise, vous êtes entré à la Grande-Chartreuse que vous avez quittée en 1901 pour rentrer au Gard. Voulez-vous me dire quelle est la date précise de votre entrée dans la dite Abbaye ? "

Le V. Père Ligeon : " Je refuse de répondre ".

D.- " Vous êtes inculpé d'avoir, depuis la promulgation de la loi du 1er juillet 1901, en tous cas, dans un temps non prescrit sur le territoire de Crouy, contrevenu à l'article 16 de la dite loi, en continuant à faire partie d'une congrégation ou association religieuse non autorisée ? "

R.- " Je n'ai rien à dire ".

D.- " Depuis 1871 environ, date de sa création ou fondation, jusqu'à la loi du 1er juillet 1901, et, même après, la maison des Moniales de l'Ordre des Chartreux, dite Abbaye de Notre-Dame du Gard à Crouy, a toujours compté deux aumôniers appartenant à ce même Ordre. M. Rocher est entré à l'Abbaye antérieurement à 1894, c'est-à-dire bien avant vous. Il figure en effet sur les Ordos du diocèse d'Amiens, au moins, depuis 1896 jusqu'en 1901 inclusivement, sous le vocable de D. Tharibe Rocher, et avec le titre de Coadjuteur. Vous êtes arrivé vous-même à l'Abbaye en 1901, en qualité

d'aumônier. M. Rocher aurait été sécularisé par lettre de Mgr. l'Evêque d'Amiens en date du 7 7bre 1901, et vous, par lettre du 2 8bre de la même année ?

R.- " Je n'ai rien à répondre ".

D.- " La demande d'autorisation faite par les Chartreux a été rejetée le 26 mars 1903, et la décision du refus a été notifiée le 26 avril. Or, votre nom figure sur la liste des religieux de la Grande-Chartreuse, ayant sollicité l'autorisation qui a été refusée. On peut induire de là que votre prétendue sécularisation, qui remonte au 2 8bre 1901, est fictive, et que vous n'avez jamais cessé d'appartenir à l'Ordre des Chartreux. On peut conclure également, qu'avec M. Rocher, comme vous, qualifié d'auxiliaire ou coadjuteur, et M.M. Puchot et Mollard, frères convers toujours Chartreux, le premier entré au Gard en 1892, le second en 1900, vous avez depuis le rejet de la demande d'autorisation, en date du 1er avril 1903, constitué au même lieu, une véritable agrégation ou congrégation continuant l'œuvre spéciale des Chartreux, soumise aux règles particulières de l'Institut, sorte de succursale ou dépendance de la Grande-Chartreuse. Vous paraissiez l'avoir si bien compris que, depuis l'enquête à laquelle il a été procédé par M. Roch, commissaire spécial les 5 et 16 juin 1903, deux d'entre vous, M.M. Rocher et Mollard se sont dispersés en quittant l'Abbaye fin juin ou au commencement de juillet, ou même, d'après les renseignements recueillis, quelques jours seulement avant le 15 septembre, et ce, sans indiquer l'endroit où ils se retiraient et sans esprit de retour ?

R.- "Je refuse de répondre".

D.- "Ce qui démontre encore que vous êtes restés Chartreux, c'est qu'à la date du 25 septembre 1903, d'après la déclaration de la concierge de l'Abbaye, vous n'étiez tous connus à la dite Abbaye que sous votre nom de religieux, vous en particulier, M. Ligeon, sous le vocable de D. Pierre?"

R.- "Je refuse de répondre".

D.- "Comme Chartreux vous avez dû prononcer des vœux? En êtes-vous délivré?"

R.- "Je refuse de répondre".

D.- "Reconnaissez-vous toujours l'autorité de votre Supérieur Général, ou de tout autre Supérieur et continuez-vous à recevoir, ou êtes-vous susceptible de recevoir encore leurs instructions, en un mot êtes-vous resté toujours en relations de religieux avec eux?"

R.- "Je refuse de répondre".

D.- "Voulez-vous me dire en quoi consistaient votre œuvre et vos fonctions à l'Abbaye du Gard, avant la loi de 1901?"

R.- "Je refuse de répondre".

Interrogatoire du cher Frère Benoît Puchot

D.- "Vous êtes entré à la Chartreuse de Bosserville, près de Nancy en 1879, comme frère convers, et à l'Abbaye du Gard, en même qualité, en 1893. Jusqu'au 25 7bre 1903, vous avez conservé la dite qualité; à cette date, en effet, le concierge de l'Abbaye déclare que vous n'y êtes connu que sous votre nom de religion, et qu'on vous appelle mon frère?"

R.- "Je m'abstiens de répondre".

D.- "La demande de l'autorisation des Chartreux sur la liste desquels figure le nom de M. Ligeon, Père Chartreux votre aumônier, a été rejetée le

26 mars 1903, et la décision du refus notifiée aux religieux le 1er avril suivant.

Depuis le 1er avril 1903, avec les M.M. Ligeon et Rocher restés Chartreux, et Mollard frère convers comme vous, vous avez constitué au Gard, au même lieu, et dans le même local, une agrégation ou congrégation non autorisée, continuant l'œuvre spéciale des Chartreux, soumise aux règles particulières de leur Institut. Vous l'avez si bien compris que, depuis les 15 et 16 juin 1903, dates auxquelles il a été fait une enquête par M. Rach, commissaire spécial, deux d'entre vous, Rocher et Mollard, se sont dispersés, quittant l'Abbaye fin juin, ou commencement de juillet, ou même quelques jours seulement avant le 15 7bre, sans indiquer l'endroit où ils se rendaient et sans esprit de retour, paraît-il?"

R.- "Je n'ai rien à dire".

D.- "Vous avez été toujours frère convers dans des monastères de Chartreux. Avez-vous prononcé des vœux, et en avez-vous été relevé?"

R.- "Je refuse de répondre".

D.- "En quoi consistaient vos fonctions ou occupations à l'Abbaye du Gard, avant et après la loi de 1901?"

R.- "Je n'ai rien à dire".

Toutes ces demandes faites à D. Pierre et au Frère Benoît avaient été préparées d'avance par l'avocat, ainsi que les réponses à faire. Après chacune de ces interrogations, le Juge lisait donc lui-même la réponse. C'est pourquoi nos deux Chartreux n'eurent pas à ouvrir la bouche en cette circonstance : on se contenta de leur

faire signer le procès-verbal de la séance, et ils furent congédiés.

Le 29 octobre suivant, c'est-à-dire six jours après cette comparution, on faisait un premier envoi considérable du mobilier du Gard à Burdinne, et le cher Frère Benoît partait aussi le 3 9bre pour la même destination, laissant au Vicariat, le V. P. D. Ligeon en compagnie du seul Frère Auguste Bourgeat lequel après avoir assisté aux jours d'épreuves de la Maison des Saints Coeurs, avait été envoyé à la Valsainte, et, de là, chez nos chères Moniales des bords de la Somme. L'un et l'autre ne furent pas inquiétés tout d'abord, et l'année 1903 se termina tranquillement, pour laisser sans doute à sa suivante, le soin d'achever ce qu'elle avait tristement commencé.

En effet, le Parquet d'Amiens avait bien garde d'oublier Notre-Dame du Gard, et, non encore complètement satisfait des opérations précédentes, il voulut connaître à fond la vérité sur la situation du V. P. Ligeon à l'Abbaye : était-il Chartreux ou simplement aumônier appartenant au diocèse d'Amiens ?

C'est pourquoi le 11 mars 1904, le même Ruch commissaire, se présentait de bon matin à la grande porte de la cour extérieure du monastère, accompagné de trois gendarmes et d'un autre personnage, dont nous ignorons la qualité. Le concierge Adéodat, selon la consigne qu'il avait reçue du V. Père Vicaire, n'ouvrit pas d'abord, mais alla prévenir ce dernier qui venait d'achever sa Messe. Celui-ci, à peine remis d'une chute assez grave, alla au-devant de ces Messieurs en s'appuyant sur son bâton. Ce que voyant le commissaire : " Croyez-vous, lui dit-il, que nous venons pour vous con-

" duire en prison ? " - " Non, Messieurs, " répliqua le V. P. Vicaire, mais c'est que je " suis souffrant ! " Alors, il conduisit lui-même ces visiteurs peu agréables dans sa cellule, où, devant lui, ils fouillèrent tout, même le lit, dans lequel ils trouvèrent une cuculle de Chartreux. Dans le bureau, ils s'emparèrent d'une lettre du Révérend Père Général. Ils visitèrent ensuite toutes les chambres, toujours en sa présence, s'étonnant de voir des draps en laine au lit du Frère Auguste, ce à quoi le V. Père répondit qu'il était bien libre de donner à son domestique les draps que bon lui semblait. Ces Messieurs se dirigèrent alors du côté du parloir, mais le Père Ligeon leur ayant fait remarquer que là était la clôture, ils n'allèrent pas plus loin dans leurs investigations. Les gendarmes, qui étaient de Picquigny, furent convenables.

A la suite de cette perquisition le V. P. Dom Pierre ne tarda pas à être cité de nouveau devant le Juge d'instruction à Amiens, comme le prouve une lettre à lui adressée, en date du 24 avril 1904, par M. Dubos, avocat et par laquelle ce dernier lui annonce l'envoi d'une copie des questions qui lui furent posées lors de son dernier interrogatoire. Cette copie a été heureusement conservée, la voici :

D.- " Il résulte de la perquisition faite par M. Ruch commissaire spécial de police, au couvent des Moniales Chartreuses de l'Abbaye du Gard à Crouy, à la date du 11 Mars 1904, qu'aucun doute ne peut subsister sur la persistance de votre affiliation à l'Ordre des Chartreux; en effet, vous vous prétendez sécularisé par

lettre épiscopale de Mgr. l'Evêque d'Amiens, en date du 2 octobre 1901, et dans la chambre occupée par vous à l'Abbaye du Gard, on a, lors de la perquisition ci-dessus relatée, découvert et saisi un vêtement de Chartreux ainsi que les pièces suivantes :

" 1^o - Une lettre de la Grande-Chartreuse en date du 25 août 1902 provenant du Supérieur Général des Chartreux, Dom Michel.

" 2^o - Une bande en provenance de Fribourg-en-Brisgau (Allemagne) septembre 1903, portant la subscription suivante : Convent des Pères Chartreux à Notre-Dame du Gard, la dite bande ayant renfermé un papier quelconque, provenant de Chartreux retirés au dit lieu.

" La lettre de Dom Michel, Supérieur ou Père Général des Chartreux, contient des instructions, concernant tout à la fois les Pères et les Frères Chartreux de l'Abbaye du Gard, ainsi que les Religieuses de la même Abbaye, en la personne de la vénérable Mère Prieure, ce qui établit, sans contestation possible, que les Religieuses de l'Abbaye du Gard suivent le rit des Chartreux, et que leurs aumôniers sont obligés de s'y conformer, motif unique pour lequel les dits aumôniers ont toujours été choisis parmi les Chartreux.

" Il résulte d'autre part des renseignements recueillis que c'est vous M. Ligeon qui vous occupez des intérêts matériels de l'Abbaye du Gard, gouvernant et administrant la Maison.

" De toutes ces constatations, il est permis d'inférer que, malgré votre prétendue sécularisation, qui ne peut être admise sincère et réelle, vous n'avez jamais cessé d'être affilié à l'Ordre des Chartreux, que les fonctions remplies par vous

et vos co-inculpés ne consistaient pas seulement à dire la Messe et à confesser, et d'une façon générale à vous occuper d'intérêts spirituels et religieux, mais encore à gouverner, et à administrer l'Abbaye du Gard, et que vous avez commis des actes ayant un véritable caractère congréganiste ? "

R.- " Rien ".

D.- " Que sont devenus les Pères Rocher, Molard et Pichet vos co-inculpés ? "

R.- " Aucune. "

Le Juge ne tarda point à faire son rapport au Procureur de la République à Amiens qui, à son tour, le fit parvenir au Procureur Général à Paris, pour être soumis sans doute au Petit Père, qu'intéressait d'une manière spéciale, tout ce qui regardait ses amis les Chartreux.

Voici l'accusé de réception au Procureur d'Amiens daté de Paris au 5 juillet 1904.

" Je vous renvoie le dossier de la procédure suivie contre les Pères Ligeon et autres, en vous faisant connaître que M. le Garde des Sceaux approuve les conclusions du rapport tendant à faire requérir le renvoi des inculpés en police correctionnelle.

" Je vous prie de me faire savoir la décision qui interviendra.

" Le Procureur Général
" signé : Regnault "

La décision fut celle de statuer, en date du 10 au 16 juillet, un Réquisitoire définitif à fin de poursuites contre :

" Ligeon, Rocher, etc inculpés d'avoir
" à l'Abbaye du Gard, depuis le 3 octobre 1901,
" et, en tous cas, dans un temps non prescrit,

" appartenant à la congrégation non autorisée
 " des Chartreux, et, en l'absence de demande légale d'autorisation, continué à vivre en commun, et fait acte de congrégation.

" Délit prévu par les articles 18, 13, 16 et
 " 18, paragraphe 2 de la loi du 1er juillet 1901."

Le 16 juillet suivant, le V. P. Ligeon se rendit à Amiens pour s'entendre avec son avocat, au sujet de la comparution, devant le tribunal, qui devait avoir lieu le mercredi suivant. Il revint de ce voyage très fatigué. Le mardi, après la visite du docteur Monte, et, sur un certificat de lui, on se décida à avertir M. Dubos et, par lui, le Parquet, que le V. Père se trouvait dans l'impossibilité de se présenter à la barre. Du reste, les deux concierges ayant été convoqués de nouveau à Amiens pour le 20 juillet, ils en rapportèrent la nouvelle que le jugement était remis au mois d'octobre suivant.

Pauvre Père ! Pouvait-il en effet se rendre à Amiens, lorsque quelques jours seulement le séparaient de son heure dernière !.....

Cette année 1904 n'avait pas commencé pour lui sous d'heureux auspices : en février, il faisait une chute grave qui le cloua sur son lit, du 21 de ce même mois jusqu'au 1er Mars. Un vénérable prêtre de Picquigny, M. l'Abbé Dehastingue, vint alors le remplacer pour célébrer la Messe conventuelle, et lui porter la Sainte Communion chaque matin accompagné du cher Frère Auguste.

Nous avons vu que lorsque, en date du 11 mars, M. Rach commissaire se présenta avec trois gendarmes pour perquisitionner chez Dom Pierre, celui-ci vint à eux en s'appuyant péniblement sur son bâton. Il était donc loin d'être entièrement re-

mis de sa chute. De plus arrivait bientôt l'époque du Chapitre Général qui, pour la seconde fois, devait se tenir à la Chartreuse de la Val-sainte en Suisse; le V. Père à qui incombait la charge d'y faire le sermon d'usage, ne put donc pas se dispenser d'entreprendre ce long voyage. Il en revint, avec la mission d'expédier à Zep-peren, le cher Frère Auguste Bourgeat son unique et fidèle compagnon, et ce départ le laissa seul dans le vaste quartier du Vicariat !

Avec une apparence de colosse, et tous les signes extérieurs de la force et d'une robuste santé, le V. Père Ligeon, était néanmoins plutôt malade et anémique. Mais son grand courage et le sentiment du devoir, lui faisaient vaincre toutes les difficultés, et, quoique sans coadjuteur, il continua à officier constamment de jour et de nuit, et à diriger ses saintes filles jusqu'à la fin !...

C'était trop pour lui ! Le surmenage qu'il s'imposait, joint aux tracasseries de la persécution religieuse, devait amener une catastrophe; il fut saisi d'une fièvre infectieuse qui, le minant sourdement, le conduisit peu après au tombeau.

Le 16 juillet, un samedi, avant de partir pour son dernier voyage à Amiens qui lui fut si pénible, le V. Père avait encore célébré conventuellement la Messe de Beata. A son retour, malgré sa fatigue, il voulut assister aux Matines suivantes, mais il dut se retirer au troisième nocturne, pour ne plus reparaitre à l'office de nuit. Le lendemain dimanche, il ne put dire qu'une messe basse, et ne fit point l'eau bénite; dans la matinée cependant, il confessa enco-

re celles des religieuses qui n'avaient pas passé la veille; c'était aussi la dernière fois qu'il entendait les confessions ! Le lundi (1), mardi et mercredi, il continua à dire une messe basse. Le jeudi, sur les instances de la V. Mère Prieure, il s'abstint de célébrer. Mais le 22, jour de la belle fête de Sainte Magdeleine, malgré la fièvre qui le consumait, la soif ardente dont il était dévoré, et la complète prostration de ses forces, notre digne fils de Saint Bruno voulut monter à l'autel, pour immoler une dernière fois la Sainte Victime, et s'immoler lui-même avec Elle, pour la gloire de Dieu et le salut des pécheurs ! Mais combien se poursuivit pénible et s'acheva péniblement aussi cette suprême célébration !... Avec quelles difficultés le pauvre Père ne se traîna-t-il pas jusqu'à la grille du chœur, pour donner à ses chères filles une dernière Communion, et comme un dernier adieu jusqu'au revoir au Ciel. En effet, tout était fini !

Il rentra chez lui avec peine. Alors eut lieu la visite du docteur Delorme, qui ordonna de demander aussitôt une religieuse infirmière des Soeurs de l'Espérance d'Amiens, puisque ses filles sévèrement cloîtrées ne pouvaient porter secours à leur cher malade ! Des bains furent prescrits pour combattre les ardeurs de la fièvre, mais quel remède, en tous points pénibles, à notre V. Père à cause de son entourage et de son

(1) Ce lundi, il reçut la visite de M. l'Abbé Dacroquet curé de Quesnoy, son confesseur, mais à ce moment on ne soupçonnait pas encore qu'il fut si près de sa fin.

extrême faiblesse. Pendant toute la journée du 24, qui devait être la dernière, on l'entendait murmurer de pieuses invocations en latin. Sur le soir, on le remit de nouveau dans le bain, alors, il était si affaibli que le concierge dut lui soutenir la tête, afin qu'il ne se laissât pas entièrement glisser sous l'eau, et ne s'asphyxiât ! A cause de sa pesanteur, il ne fut pas possible de le remettre sur son lit. On l'étendit sur une simple pailleasse placée à terre, et, c'est sur cette pauvre couche improvisée, que le V. Père Dom Pierre Ligeon allait bientôt rendre le dernier soupir ! De temps en temps, il remuait les lèvres comme pour parler, on finit alors par comprendre qu'il désirait recevoir les derniers Sacraments. On avertit M. le Curé de Crouy qui arriva en toute hâte. Le malade le reconnut, et en le voyant, il eut un sourire de grande satisfaction. Il allait donc enfin recevoir ces onctions saintes qui devaient achever de le purifier !... Après, sa faiblesse alla toujours en augmentant !

Mais qui pourra nous dire tout ce que dut souffrir le Vén. Père, en ne sentant pas autour de lui dans ces jours de souffrances et d'angoisses nos bons frères infirmiers de la Chartreuse, en ne voyant pas entrer dans sa cellule, précédée de la Croix et du V. Père Prieur, toute la Communauté psalmodiant, priant, et ne recevant pas, selon notre pieuse et consolante coutume, le touchant baiser d'adieu !...

Ce fut entre onze heures et demie et minuit que son âme si belle et si crucifiée, prenait

son vol vers une patrie meilleure ! Quelques instants plus tard, la Communauté péniblement angoissée elle-même, et pressentant la fin fatale, entonnait l'Invitatoire : *Gaudete et exultate, quia nomina vestra scripta sunt in coelis*. Réjouissez-vous et tressaillez d'allégresse, parce que vos noms sont écrits dans les cieux !... C'était la fête de Saint Jacques apôtre !

A la demande de la V. Mère Prieure, M^{re} Dehostingue célébra pour le cher défunt la Messe de la fête, qu'il fit suivre d'un *De profundis* auquel on répondit au milieu des sanglots. Puis, vint la mise en bière par le concierge et son domestique, M. Legendre de Saint Pierre-à-Gony, et M. Dehostingue lui-même. Après Complies, eut lieu la levée du corps qui fut transporté au choeur, où il passa sa dernière sur la terre, veillé et assisté de ses filles qui priaient en larmes !

M. le Curé de Quesnoy arrivé le lendemain de très bonne heure, célébra, après le chapitre, la Sainte Messe pour son ami et père spirituel : toutes y communierent. M. Dehostingue célébra la Messe des funérailles, assisté par M. le Curé de Quesnoy. On ne la chanta pas, le rit cartusien s'accordant difficilement avec le rit romain. Commencée à 8 heures et demie, elle fut immédiatement suivie de la conduite au cimetière, et seuls (1) y assistaient ces deux honorables prêtres, qui firent de leur mieux pour s'unir à la Communauté, laquelle psalmodia tous les psaumes d'usage. La petite cloche argentine, jadis reléguée au galetas mais depuis replacée à son poste

(1) M. Dubos avocat et ami assista cependant à la Messe, mais il ne se rendit pas au cimetière.

d'honneur, sonna le parcours jusqu'au champ des morts. La belle allée de charnilles était dans toute sa fraîcheur, et le beau soleil de juillet se jouait dans son vert feuillage, faisant de ces funérailles une sorte de triomphe. Ce cortège, formé de plus de trente religieuses dans leur blanc costume, était vraiment imposant !

Au retour, M. Dehostingue, s'arrêtant au milieu du choeur de nos Mères, leur adressa la parole sur le père tant regretté, et parla en particulier de son humilité, de sa simplicité, et de ses autres vertus, voulant ainsi, disait-il, se conformer à nos usages ! A dix heures, tout était terminé !

D. Pierre Ligeon (Joseph Louis) était né à Aime diocèse de Tarentaise le 20 juin 1852. Il fut ordonné prêtre à Montiers en 1877, à la Trinité, et nommé curé d'Aigueblanche. Entré au noviciat à la Grande-Chartreuse le 5 août 1892, il fit la première profession le 5 août 1893, la grande le 15 août 1897. Nommé Vicaire de Chartreuse au Chapitre Général de 1899, et Prieur de Glandier à celui de 1901, il était envoyé au Gard pour y faire les fonctions de Vicaire au mois de septembre suivant, et nommé officiellement à ce poste, par le chapitre de 1902. Le 24 juillet 1904 fut l'heureux jour de sa naissance au Ciel !...

Quant au fameux procès intenté contre lui et ses compagnons à Notre-Dame du Gard, il ne fut réellement terminé qu'au 12 décembre, c'est-à-dire plus de quatre mois après sa mort. Ce jour-là fut prononcé le jugement suivi de condamnation; nous en possédons le texte intégral dont

nous ne citerons que les passages les plus dignes d'intérêt :

12 Décembre 1904 JUGEMENT

Tribunal correctionnel d'Amiens

Procureur de la République
contre :

- " 1^o- Ligeon Joseph, 52 ans, né le 20 juin 1852
- " à Aime, arrondissement de Montiers (Savoie) au-
- " mônier à l'Abbaye du Gard, commune de Crouy, y
- " demeurant :
- " 2^o- Rocher Prosper, 66 ans, né le 16 octobre
- " 1837, à Courbevelles, arrondissement de Laval,
- " ci-devant coadjuteur à l'Abbaye du Gard, commu-
- " ne de Crouy, actuellement sans domicile connu.
- " 3^o- Mollard Pierre, 41 ans, né le 1^{er} janvier
- " 1863, à Saint Pierre d'Entremont, arrondissement
- " de Grenoble, ci-devant domestique à l'Abbaye du
- " Gard, actuellement sans domicile connu.
- " 4^o- Puchot Louis Vincent, 52 ans, né le 5 juil-
- " let 1852 à Marthille (Alsace-Lorraine) ci-devant
- " domestique à l'Abbaye du Gard, etc...

" Ces trois derniers défaillants.
" Inculpés d'infraction à la loi du 1^{er} juillet
" 1901. Ouf la lecture de l'Ordonnance rendue le
" II juillet 1904, par M. Ducatez, juge d'instruc-

" tion à Amiens, les témoins en leurs dépositions.
" Ouf M. Dubouché, Procureur de la République
" qui a requis l'application de la loi, ce jourd'hui,
" le Tribunal a rendu le jugement suivant :

I. En ce qui concerne Ligeon :
" Attendu qu'il résulte d'un acte de décès du

" 25 juillet 1904, que Ligeon est décédé le 24
" juillet 1904, à Crouy en son domicile du Gard.
" Attendu qu'il y a lieu de déclarer l'action
" publique pour l'application de la peine par
" la mort du prévenu.

II. En ce qui concerne Rocher, Puchot et
Mollard défaillants :

" Attendu qu'il est officiellement constaté
" que le 5 juin 1903, les Chartreux établis à
" Crouy, n'ayant pas demandé l'autorisation ne
" s'étaient pas dispersés, etc. etc ... (suit
" l'énumération des faits que nous avons mention-

" nés précédemment).
" Attendu que la direction spirituelle des
" Moniales du Gard n'a toujours appartenu qu'aux
" seuls Chartreux; que le B^e Ligeon qui figure
" immédiatement après le Prieur sur l'Etat des
" religieux de la Grande-Chartreuse, au vingt-
" et-un septembre mil neuf cent un, avait été
" désigné comme Directeur au Gard à la place
" du B^e Legrand; que le B^e Rocher figure depuis
" 1896 dans les ordres du diocèse d'Amiens an-
" térieurs à 1902, sous la désignation suivante,
" Dom Tharibe Rocher, coadjuteur.

" Attendu que c'est bien là même oeuvre spiri-
" tuelle qui a été constatée accomplie par eux
" dans les mêmes conditions, sans qu'il y ait
" lieu de s'attacher à de vaines apparences,
" comme le revêtement de costumes ecclésiasti-
" ques, et la substitution du mot " aumônier "
" au mot " Directeur " pour le S^r Ligeon, et
" du mot " auxiliaire " au mot " coadjuteur "
" pour le Sieur Rocher, les deux derniers mots
" signifient d'ailleurs la même chose.

" Attendu que le S^r Ligeon, qui se prétendait
" sécularisé depuis le deux octobre 1901, comme
" le S^r Rocher l'aurait été, depuis le mois de
" septembre 1901, recevait le 25 août 1902, une
" lettre écrite par le Père Michel, Prieur de la
" Grande-Chartreuse qui l'appelle " mon Vénéré
" Père " et lui donne des instructions en lui en-
" joignant d'en donner connaissance à la Vénérée
" Mère Prieure.

" Attendu que le délit relevé à la charge des
" prévenus en cause est donc établi, savoir la
" continuation de la même oeuvre dans le même é-
" tablissement, par les mêmes personnes vivant
" en commun, impliquant la persistance de l'état
" congréganiste.

" Qu'il y a donc lieu de faire droit aux conclu-
" sions écrites de M. le Procureur de la Républi-
" que et de faire application des articles 18 -
" 13 - 16 et 08, paragraphe II de la Loi du 1er
" juillet 1901 à l'audience.

Par ces motifs,

" Le Tribunal dit l'action publique déclare
" l'action éteinte au regard de Ligeon décédé.
" Déclare Rocher, Mollar et Puchot coupables de
" contravention à la Loi du 1er juillet 1901.

" En conséquence leur faisant application des
" articles précités les condamne chacun et par
" corps à 50 francs d'amende.

" Les condamne solidairement et par corps aux
" dépens.

" Fixe au minimum la contrainte par corps ".

Ajoutons en terminant cet exposé que jamais l'a-
mende fixée, et les frais de la procédure n'ont été
réclamés. Du reste, il ne pouvait en être autrement,
puisque à l'époque du jugement, nos trois ac-
cusés survivants s'étaient réfugiés à l'étranger.
Il nous faut maintenant voir la continuation de
l'épreuve à Notre-Dame du Gard, mais sous une autre
face.

CHAPITRE XII

La LIQUIDATION et l'EXPULSION

Quelques jours après le passage à une meilleure
vie du regretté P. Ligeon, un religieux rési-
dant depuis plus d'un an, dans la Maison de Re-
fuge de la Cervara, près Gênes (Italie), rece-
vait du Révérend Père Général D. Michel Baghin,
une lettre ainsi conçue, en date de Farneta le
27 Juillet 1904 :

" Vénérable Père,

" Faites votre paquet, et partez sans retard
" pour Notre-Dame du Gard, où le V. P. D. Pier-
" re Ligeon vient de mourir. Vous y exercerez
" les fonctions de Vicaire en attendant qu'on
" vous en confère le titre s'il y a lieu. Dans
" le cas où les choses n'iraient pas à votre
" gré, vous me l'écrirez, et on avisera, mais,
" pour le moment, il faut partir. Je vous aver-
" tis que cette Maison n'étant pas régulière,
" à cause des circonstances actuelles, vous de-
" vrez quitter l'habit religieux et prendre la
" soutane, etc. etc. "

Grand fut l'étonnement de ce religieux : il
lut et relut l'adresse de cette étrange lettre !
Elle était bien pour lui, et c'était bien à lui
qu'on intimait l'ordre de partir ! " Mais voyez
donc, dit-il, à son Supérieur local, lisez ce
que je viens de recevoir ! Qu'en pensez-vous,
et que faut-il faire ? " Et celui-ci de répon-
dre avec calme : " il faut obéir, il faut par-
tir !... " Quelle tuile sur la tête ! Seigneur,
ayez pitié de votre pauvre serviteur !...

Après avoir bataillé pendant neuf longues années en Calabre, et rompu plus d'une lance avec les brigands légendaires (1), on avait bien quelque droit à finir sa vie dans cette solitude incomparablement belle de la Cervara, en face d'un panorama si propre à élever l'âme à Dieu !...

Oui, sans doute, mais le vœu d'obéissance, n'est-il alors qu'une simple formule prononcée au jour de la profession religieuse ?

Il partit donc pour exercer un ministère tout nouveau pour lui. C'était l'inconnu dans lequel il allait se jeter tout entier, ayant néanmoins, pour se soulever en haut et s'encourager, cette parole de la Sainte Ecriture : " Vir obediens loquatur victoriam " (2), l'homme obéissant racontera sa victoire !

(1) " Dans les romans on a beaucoup abusé du " brigand calabrais; pour l'honneur de la vérité, " nous devons dire que les Calabrais de nos jours " ne sont plus ceux du XVIII^e siècle. Le Calabrais a bon cœur, dit le P. Berthe rédemptoriste, mais ce cœur subit les impressions " d'une imagination furibonde. De là, des passions ardentes, etc. etc. " et nous ajouterons même des vivacités, des décisions subites et imprudentes, mais presque toujours suivies du repentir manifesté, et d'un sincère amendement. Voir Vie de Saint Alphonse, Tome I, page 560.

(2) Pr. 21.28 .

Arrivé promptement à destination, notre débutant fut bientôt installé dans le vaste et silencieux quartier du Vicariat (1). Toutefois, lorsque vint le soir, au moment de se livrer au repos, se voyant tout vêtu de noir, après avoir été, pendant plus de quarante ans, vêtu de blanc ! Et au lieu de prendre la cuculle du

(1) Notre Révérend Père Général D. Michel Baghin ayant, en date du 19 mars 1905, envoyé le titre de Vicaire, l'installation se fit le 25 suivant. Sa lettre se terminait par ces quelques paroles en latin bien propres à faire comprendre la grandeur, la sublimité, et en même temps les difficultés de la tâche, et à inspirer également une grande confiance en Dieu : " Moniales nostras " valde dilectas, in arduis vitæ perfectæ semitis probe dirige; exemplum bonorum operum teipsam probe; mitis et humilis, prudens et simplex ubique appare; et Dominus noster Jesus Christus erit adjutor tuus fidelis in hac vita, et merces tua magna nimis impatria. " Efforcez-vous de bien conduire nos si chères Moniales dans les sentiers difficiles de la vie parfaite, donnez-leur le bon exemple en toutes choses; vous montrant constamment doux, humble, prudent et simple. Et Notre-Seigneur Jésus-Christ vous viendra fidèlement en aide pendant cette vie, et sera plus tard votre récompense infinie dans la patrie ! " Donné en la maison de Farneta, sous le sceau de l'Ordre, au jour de la solennité de Saint Joseph, époux de Marie Mère de Dieu, année 1905. " J. Michel " Prieur de Chartreuse "

Chartreux, devant se coiffer d'un immense bonnet de coton, dont la pointe en flèche paraissait menacer le plafond, il fit malgré lui de pénibles réflexions sur la tristesse des temps et les conséquences si regrettables de la persécution religieuse !...

Quoiqu'il en soit, à ce Chartreux, transformé en Abbé du diocèse d'Amiens, était échue, en vertu de la sainte obéissance, la douloureuse mission d'assister aux derniers jours de la Chartreuse de Notre-Dame du Gard !

La Chambre française ayant, en date du 26 mars 1903, rejeté, à une majorité de cent voix, la demande d'autorisation faite par la Grande-Chartreuse, l'Ordre se trouvait par là même dissous en France, et, en vertu de la loi du 1er juillet 1901, tous ses biens étaient désormais soumis à la liquidation.

En effet, cinq jours après la fameuse séance de la Chambre, le 31 mars, le Tribunal civil de Grenoble nomma M. Henri Lecouturier, arbitre de commerce à Paris, liquidateur pour les Chartreux.

Sans perdre de temps, le lendemain déjà, ce dernier montait au couvent de la Grande-Chartreuse. Il était accompagné, dit le rapport, de deux gendarmes, du juge de paix de Saint Laurent, de son greffier, et de M. Fabre, commissaire de police, adjoint à la gare de Grenoble, spécialement délégué à l'effet de notifier aux religieux, le rejet de l'autorisation demandée. Ce fonctionnaire, ajoute le procès-verbal, fit cette notification, et avisa le Révérend Père Général qu'un délai de quinze jours était accordé à la Congrégation pour vider les lieux. Quant au liquidateur, affectant une grande politesse, il se contenta de faire un

inventaire sommaire de quelques meubles et apposa les scellés sur des salles, dont on n'avait pas besoin, tant au Couvent qu'à la Correrie, et constitua un garde des scellés, etc. (1). C'était le commencement de la liquidation générale.

La même opération se renouvela dans chacun de nos monastères (2), où, peu à peu, les propriétés se vendirent à des prix dérisoires, et aussi

(1) Les derniers jours de la Grande-Chartreuse, pag. 183 et S.S. Pignerol, Imprimerie Chiantore-Mascarelli. 1903.

(2) Mougères. Pour le moment (mars 1908) la maison est entre les mains du liquidateur, mais n'est pas encore vendue.

Montreuil. Acheté par Morel, député blocard de l'arrondissement, pour la somme de 125000 francs, afin d'y établir un Sanatorium ouvrier qu'il ne peut pas réaliser, paraît-il. Il y a mené Clémenceau banqueter et pérorer contre les moines. Deux cellules, celles des deux angles du fond, noviciat et vicariat, sont déjà démolies.

Bouserville. La ferme a été achetée par on ne sait qui ? La maison et l'enclos achetés d'abord au prix de 100000 francs, croit-on, par un personnage autorisé de l'Evêque, a été reprise ensuite, et est occupée maintenant par celui-ci pour son Séminaire grand et petit.

Valbonne, achetée 37000 francs par un fabricant de dentelles parisien sans autorisation. Il paraît la conserver en parfait état, compte tant nous la revendre un jour.

les maisons, quoique plus difficilement, à cause du défaut d'acquéreurs, et de la destination à leur trouver en conformité avec l'étendue et le grand nombre de leurs bâtiments et dépendances.

Suite de la Note (2) de la page 201.

Vauclaire. Achetée par le département pour y établir une maison de fous au prix de 180000 francs. Il faut comprendre dans cette somme, non seulement le monastère mais encore le moulin et la vigne.

Les boiseries fort remarquables ont été détachées des murs et vendues par lots, ainsi que beaucoup d'objets de valeur qu'on n'a pas eu le temps de soustraire aux vandales. Les autres immeubles ont été vendus aux enchères au tribunal de Riberac pour la somme de 30000 francs.

Portes. Achetée avec autorisation par le docteur Blancheret de Lyon, 67000 francs. Tout y est conservé et réservé.

Balignan. monastère vendu 100000 francs à un restaurateur de Lyon. On espère que plus tard, il sera racheté par une personne pieuse et amie des Chartreux. Les bois, vignes, etc. ont été vendus, soit à la commune d'Arnaud, soit à d'autres propriétaires des environs.

Le Repaire. acheté pour 50000 francs par un marchand de bois de Genève.

Montrieux. On ne sait pas encore par qui il a été acheté, mais il a été certainement vendu à un prix dérisoire.

Glandie. a été vendu à des juifs qui l'ont revendu en détail. Le monastère appartient à un épiciers de Brives et à deux autres personnes. Ce qui avait échappé aux ventes de vandales faites par le repré-

A Notre-Dame du Gard, on avait bien, selon la décision du R. Père Général et de son Conseil, fait au Gouvernement la demande d'autorisation exigée par la loi; mais, malgré cela, on n'y était pas sans crainte pour l'avenir ! N'avons-nous pas établi précédemment de quelle manière l'ancienne Abbaye de Cisterciens, avait été acquise en 1870, par l'Ordre des Chartreux, de Mgr. Boudinet de sainte mémoire, Evêque d'Amiens ? De plus, l'Ordre ne l'avait-il pas restaurée complètement de ses propres deniers, et adaptée à nos usages pour y établir une colonie de filles de Saint Bruno ? C'est pourquoi la Chartreuse de Notre-Dame du Gard se trouvait fatalement comprise dans la liquidation générale commencée, comme nous l'avons dit plus haut, et poursuivie par le très honnête et peu scrupuleux Lecouturier ! On essaya bien, il est vrai, pour se garantir contre cette loi, si cruellement injuste du 1er juillet 1901, de se prévaloir du titre

Suite de la Note (2) de la page 201.

sentant que le dernier Prieur y avait laissé en partant, tombe dans un état lamentable.

La Grande-Chartreuse. notre Mère tant aimée et toujours si regrettée, a été transformée en école de laiterie, où l'on apprendra désormais, non plus à se sanctifier, et à devenir parfait, mais à confectionner de bons fromages, imitation Gruyère. Livre sur la Semaine religieuse de Grenoble, N° du jeudi 15 Octobre 1908, une très intéressante lettre sur " la Grande-Chartreuse cinq ans après l'expulsion ! "

de simples locataires, en établissant par des quittances annuelles de la location, que l'immeuble appartenait à un tiers, mais ce fut peine inutile ! Il fallait se résigner saintement, et avec courage à ce que Dieu, dans ses desseins impénétrables, allait bientôt permettre d'odieusement pénible pour la sanctification de ses serviteurs.

On pensa d'abord sérieusement à soustraire le mobilier du monastère à la rapacité des cruels vantoours, et, le 27 8bre 1903, une première expédition était faite à Bardinne (Belgique) où se rendait en même temps le cher Frère Benoît Puchot, convers, pour y rejoindre l'intrépide, le courageux et sans peur, D. Thuribe, vénéré Père Coadjuteur, déjà arrivé en ce lieu depuis quatre mois.

Cette expédition se composait de quatre wagons, emportant sur la terre étrangère, ce que la Maison possédait de plus précieux, et à quoi on tenait le plus par la piété et le cœur ! Citons la chaise de Sainte Roseline et toutes les Reliques des Saints, le grand tableau du Sacré-Cœur, les diverses statues de la Sainte Vierge, de Saint Joseph, de Sainte Anne, de Saint Bruno, les vases et ornements sacrés de plus de valeur, le beau tapis d'autel brodé par V. S. Marie Bruno, les couronnes, étoles et manipules de la consécration, garnitures d'autel, grands chandeliers, Missels avec leurs belles couvertures, livres de chœur, pierres sacrées, la crèche de l'Enfant-Jésus avec ses accessoires, l'âne, le boeuf, etc., prie-Dieu, tenture de l'exposition du Saint-Sacrement à galons et franges d'or, candélabre des solennités, les deux autels en marbre, et tout ce qui était nécessaire afin que le V. P. Coadjuteur puisse bientôt célé-

brer la Sainte Messe dans la chapelle improvisée de l'exil, une partie de la bibliothèque et des meubles, petits poêles, etc. etc.

Pendant l'année 1904, on n'expédia rien; tout ce que nous trouvons dans le Livre des Recettes et Dépenses, et qui témoigne bien du souvenir fidèle et charitable que l'on gardait à nos deux premiers exilés, c'est l'envoi d'une somme d'argent assez considérable au V. Père Coadjuteur, sans parler des vêtements de Chartreux, dont on eut soin de les pourvoir avec la plus grande générosité.

Dans le courant de 1905, le liquidateur pensant alors au Gard, obtenait une sentence du tribunal de Grenoble qui l'on déclarait le propriétaire légal. Toutefois, l'avocat de l'Ordre E. A. Morin, ayant interjeté appel de cette sentence, le jugement définitif se trouvait par ce fait même, renvoyé à une date ultérieure.

" Il est possible, nous écrivait le Révérend Père, en date du 12 8bre 1905, il est possible qu'à la suite de l'arrêt de la cour de Grenoble au sujet de la propriété, le liquidateur vous signifie de partir, mais vous opposerez votre bail; sa validité sera contestée, néanmoins, il faudra un jugement, et, en attendant, vous pourrez rester au Gard au moins six mois ".

Sur ces entrefaites nous arrivait M. Dubos avocat près la cour d'appel d'Amiens, auquel sa Révérence nous avait recommandés. Il conseilla de continuer l'expédition du mobilier : on parla des grilles, mais, pouvait-on les enlever et les expédier sans autorisation ? Il fut décidé d'en référer aussitôt à Farneta. A partir

de ce moment, les choses vont se précipiter, déjà on entrevoit la cruelle fin fatale; c'est pour-
quoi, afin d'éclairer davantage notre récit, nous
allons procéder désormais par ordre de dates.

1905 Octobre 21 - On démolit la bibliothèque chez
le V. Père Vicair.

1905 Octobre 21 - On fait passer par la porte du
sacre les lectoires et les meubles du Sanctuaire.
Le choeur des Pères reste entièrement dépouillé
même du tapis des gradins de l'autel !

1905 Octobre 22 - Réponse du Révérend Père, il
permet d'enlever les grilles des parloirs et du
chapitre.

1905 Octobre 25 - Trois grands chars emportent
une seconde partie du mobilier. Nous remarquons
surtout, avec les grilles, 7 grands vases de la
sacristie, 3 lampes de choeur, Christs, bénitiers,
Antiphonaires, le tableau de Notre-Dame du Perpé-
tuel Secours, et d'autres tableaux en grand nom-
bre, les stalles du choeur des Pères, lits de la
Communauté, tables du réfectoire. Désormais,
pour dormir et manger, on s'accommodera le moins
mal possible, pratiquant alors vraiment la sainte
pauvreté !

1905 Octobre 27 - Nouveau petit chargement pour
les poêles.

1905 Novembre 13 - Ce matin à 4 heures, sont par-
ties pour Bardinne les V. M. Sous-Prieure et V.
S. Cellerière.

1905 Novembre 17 - Elles sont rentrées à 9 h 1/2
du soir.

1905 Novembre 23 - Un rapport sur Bardinne est
adressé à notre Révérend Père, on lui demande
l'autorisation d'y envoyer, pour tout préparer à
l'avance, deux religieuses de choeur, avec trois
ou quatre soeurs converses.

1906 Janvier 15 - Notre Révérend Père répond :
" que l'on pourra envoyer à Bardinne à l'avance,
" ces deux religieuses avec les converses, mais
" seulement quand le moment sera venu, et qu'il
" n'est point encore venu ".

1906 Janvier 19 - Transformation de la salle à
manger des étrangers en laboratoire, afin d'en
utiliser la boiserie pour Bardinne.

1906 Juin 20 - M. Morin, avocat, écrit de Gre-
noble, ce qui suit :

- " 1^o- L'affaire en appel de Notre-Dame du Gard
" est fixée devant la première Chambre de la
" Cour au 25 juillet prochain. Nous n'avons
" aucune chance de ne pas voir déclarer le P.
" Dufaitre personne interposée de la Congrégation
" des Chartreux.
- " 2^o- Le jugement rendu par le Tribunal sera
" confirmé, et le liquidateur pourra prendre
" possession de la Chartreuse !
- " 3^o- Les loyers seront dus au liquidateur, à
" partir de la date du jugement qui l'a nommé,
" et de la publication de ce jugement dans la
" Somme, soit environ à partir d'août 1903.
- " 4^o- Les religieuses pourront opposer le bail
" qu'elles possèdent. Si ce bail n'est pas é-
" crit, elles pourront exiger d'être contreman-
" dées (1) selon les usages des lieux.
- " 5^o- Le coubutier essayera-t-il de prendre pos-
" session aussitôt après l'arrêt, ou préférera-
" t-il attendre le moment où il vendra, certain
" de recevoir, en attendant, un prix de bail

(1) C'est-à-dire de ne pas être mises hors de
chez elles, avant les termes légaux en usage
dans la contrée.

" qu'il ne trouverait pas ailleurs ? Il n'est
" pas possible de prévoir ce que fera le liqui-
" dateur.

" 6°- S'il vient se mettre en possession immé-
" diatement après l'arrêt, il y aura lieu d'in-
" troduire un référé au nom de la religieuse le-
" cataire pour faire respecter son bail !... "

Le moment s'approchait donc, où notre cher mo-
nastère du Gard, allait nous être enlevé, volé
et cela au nom de la Loi !...

En effet, le même M. Morin écrivait en date du
31 juillet " que, par arrêt du dit jour, la Cour
" a déclaré le P. Dufaitre persona interposée,
" l'ecouturier pourra donc définitivement prendre
" possession de la Chartreuse de Notre-Dame du
" Gard, sauf aux religieuses d'exciper de leur
" bail, pour obtenir un délai de départ, ainsi
" qu'il l'a expliqué dans sa précédente lettre "

1906 Août 9 - On juge nécessaire d'écrire au
Révérend Père Général pour " demander d'avance
" l'autorisation de partir, quand le moment sera
" venu ". Cette permission fut accordée, par
lettre en date du 12, mais pour cas de nécessité
urgente, et on ne devait pas croire facilement à
cette urgence ! Et le 24 suivant, sa Révérence
écrivait de nouveau ceci : " Que l'on ne parte
" pas tant qu'il sera possible de rester, qu'on ne
" divise pas la Communauté, partie à Picquigny,
" partie à Bardinne !

1906 Août 28 - Départ chez M. Ansart, proprié-
taire de la Villa Sévigné à Picquigny, de la belle
statue de Notre-Dame du Gard qui, entourée d'an-
ges sous sa coupole, ornait si bien le sanctuai-
re et y avait été inaugurée, le 10 août 1856,
par le respectable Abbé de Jaulis. Cette précieu-

se statue nous sera fidèlement restituée lors-
que l'habit blanc de Saint Bruno réparaitra de
nouveau sur les bords de la Somme (I) !!!...

1906 Septembre 10 - Le garde communal de Crouy
se présente au monastère avec une lettre de M.
le Maire, demandant, par ordre du juge de paix
de Picquigny, le nombre exact des Chartreuses
résidant à l'Abbaye, ainsi que celui des Char-
treux ! Nous apprenons en effet que le liqui-
dateur, lui-même, avait demandé ces renseigne-
ments, s'informant, en même temps, si nous é-
tions encore à la Chartreuse !

1906 Septembre 12 - On se consulte avec M. Du-
bos et M. Bachelier avoué près le tribunal ci-
vil d'Amiens, pour préparer la demande en référé,
car le temps presse et le dénouement s'appro-
che !...

1906 Septembre 23 - En effet ce dit jour l'hui-
sier de Picquigny se présente au parloir, appor-
tant la signification du liquidateur, et la som-
mation d'avoir à partir dans la huitaine et, au
besoin, il devra requérir la force armée pour
nous y contraindre !

1906 Septembre 27 - M. Bachelier avoué nous é-
crit : " Je viens d'examiner les pièces que
" vous avez bien voulu m'adresser (quittances
" locations). Je m'en suis entretenu avec M.
" Dubos, et tous deux, nous estimons que nous ne
" pouvons pas nous prévaloir de la location ver-
" bale, qui, du reste, arrive à expiration le
" 1er octobre prochain. Tout ce que nous pou-

(I) On céda aussi en toute propriété à M. P.
Ansart, deux bas-reliefs en bois de chêne qui

" Je vous faire serait de solliciter un délai de
" grâces de deux mois, pour en obtenir un d'un
" mois ! "

1906 Septembre 29 - On exprime à M. Bachelier le
désir de n'être pas inquiété par aucune visite du
liquidateur, pendant tout le temps du délai qu'il
espère obtenir.

1906 Octobre 6 - On célèbre la fête de Saint Bru-
no avec toute la solennité possible, malgré les
circonstances, et en se disant : " c'est pour la
dernière fois au Gard ! " C'est un samedi, le
matin a eu lieu à Amiens le fameux jugement en
Référé (I). Le soir, arrivée de M. Dubos, qui
vient en rendre compte : Issue lamentable, un

Suite de la Note (I) de la page 209 .

ornaient le Sanctuaire, oeuvre du célèbre sculp-
teur Carpentier né à Hangest s/ Somme. L'un
d'eux représentait le Père Eternel assis sur des
nuages et entouré de têtes d'anges; l'autre, l'An-
nonciation, avec un ange tenant une palme à la
main. Ils passent, l'Annonciation surtout, pour
une des plus belles compositions de Carpentier.
Note de M. Pierre Ansart architecte décorateur.

(I) Ce simple jugement en référé par lequel on
avait fait opposition à la sommation de l'huis-
sier de partir dans la huitaine, a occasionné une
dépense de 212 francs 08 c : Lettre de M. Ba-
chelier à M. Dubos datée d'Amiens au 23 janvier
1907, et dans laquelle on lit en post-scriptum :
" Je vous prie, cher maître, de me faire parvenir
" les fonds sans retard, car l'adversaire menace
" de poursuites ! "

mois de sursis sans être inquiété, mais il faut
déposer aussitôt 6000 francs, chez un tiers,
comme garantie de la location à payer, dans le
cas où le recours en appel invoqué par lui aus-
sitôt, ne nous serait point favorable. Cet ap-
pel nous donnerait quelques jours de répit, et
nous permettrait de partir plus tranquillement.
Toutefois il était question de nommer un ques-
teur pour surveiller nos envois, et cet incom-
parable gêneur devait entrer en fonctions dans
la huitaine !...

La dernière heure avait donc sonné, et alors,
d'après l'avis de M. Dubos, auquel notre Révé-
rend Père avait donné toute sa confiance, le
triste départ fut décidé !

1906 Octobre 9 mardi - Départ de huit religieu-
ses. Arrivée de M. X. qui nous est si dévoué !
Avec lui, on décide qu'un second départ aura
lieu le vendredi suivant, et le troisième et
dernier, dans le courant de la semaine suivante.

1906 Octobre 10 mercredi - Monseigneur qui s'é-
tait annoncé n'a pu venir, mais a envoyé à sa
place Mgr. Gaignot, son Vicaire Général, pour
faire ses adieux à la Communauté et lui donner
une dernière bénédiction. Notre ami M. X. re-
vient; on craint d'être inquiété par le ques-
teur, c'est pourquoi on décide que le restant
de la Communauté (I) partira le surlendemain
vendredi, jour bien choisi pour une journée de
souffrances et d'angoisses !...

(I) C'est-à-dire 25 religieuses, mères et con-
verses, l'aumônier et son frère, total 27 per-
sonnes.

CHAPITRE XIII

Le DÉPART

Pour raconter cet épisode si émouvant de la persécution religieuse à Notre-Dame du Gard, nous n'avons qu'à citer la relation, qui en fut envoyée à notre Révérend Père Général à Farneta, par une lettre datée de Bardonne, le 15 8bre suivant, c'est-à-dire, trois jours après notre arrivée sur la terre étrangère :

" Très Révérend Père,

" Quelle journée pour vos chères filles de Notre-Dame du Gard que celle du vendredi 12 8bre 1906 !...

" La veille, la petite cloche argentine sonna encore tous les exercices de la journée depuis Prime à 6 h. du matin jusqu'à Complies à 6 h 1/2 du soir, et ce fut fini ! A chaque exercice, malgré le trouble du moment et les occupations si absorbantes, la Communauté fut toujours représentée au chœur au moins par quelques religieuses. C'était partout la désolation, chaque objet, chaque lieu se voyaient pour la dernière fois, surtout le cimetière, où on alla encore prier, et où l'on espérait reposer un jour !...

" Et qui sait si ces chères tombes ne seraient pas bientôt profanées !...

" Les heures fuyaient rapides, et, dans le verger, on avait allumé de grands feux pour consumer tout ce qu'on ne pourrait pas emporter. Au firmament, scintillaient les étoiles que l'on ne devait plus contempler sur la terre de France ! Cette nuit-là, impossible de prendre du repos, il fallait travailler, et du reste, il n'y avait plus de lits !...

" Ce travail de préparation ne se fit pas, on le comprend, sans beaucoup de surmenage et de souffrances, c'était déjà la route du Calvaire qui s'ouvrait sous nos pas, et c'est, dans cette disposition de fiévreuse activité, qu'à l'heure de minuit, on se rendit au chœur, pour assister à la Sainte Messe, et recevoir le Pain des forts avant de commencer le voyage !

" Quelle Messe solennelle, Très Révérend Père, je la commençai un peu après minuit. Dans le Sanctuaire dépouillé déjà de tout emblème religieux, se trouvaient deux amis de la Maison, venus tout exprès d'Amiens, pour assister et communier au dernier Saint Sacrifice célébré à Notre-Dame du Gard, par le dernier Chartreux resté en France, depuis la dispersion générale de l'Ordre à l'étranger !

" Dire tous les sentiments divers qui envahissaient mon âme pendant cette suprême célébration, toute l'émotion de mon cœur est chose impossible !... J'entendais des sanglots derrière les grilles, je devinais les larmes versées en abondance, et l'oppression de tous les cœurs, et c'est ce qui augmentait l'état si pénible du mien et l'oppressait aussi tous les jours davantage !...

" Je donnai, pour la dernière fois, à mes chères filles la Sainte Communion dans ce temple témoin, pendant tant d'années, de leurs prières et de leurs chants, et où un certain nombre d'entre elles avaient prononcé leurs vœux et reçu le précieux anneau de vierge consacrée à l'Époux céleste. Je consummai ensuite les Saintes Espèces, terminai la Sainte

" Messe par les prières ordinaires et laissai le
" Tabernacle ouvert. Tout était fini au Gard.
" Notre-Seigneur n'y reposait plus, et nous de-
" vions aller Le retrouver à Burdinne, où Il nous
" avait précédés et nous attendait !... "

" Emportant avec moi, comme un précieux souve-
" nir les deux dernières bougies qui avaient lui
" sur l'autel, j'emmenai alors ces deux Messieurs
" dans notre cellule, où nous causâmes jusqu'au
" moment de l'arrivée des voitures. Il était 3
" heures quand elles entrèrent dans la cour, et
" se rangèrent près du vestibule de la porte con-
" ventuelle, pour charger tout d'abord les nom-
" breux et énormes ballots !

" Lorsque tout fut terminé, je m'approchai du
" guichet et dis : " Vénérable Mère Prieure tout
" est prêt pour le départ ". " Vénérable Père
" Vicaire, répondit-elle, nous sommes toutes là,
" mais avant que nous sortions, veuillez entrer
" tout d'abord vous-même pour nous bénir ! " (I).
" J'entrai très ému et les bénis, vous compre-
" nez avec quel cœur et quelles larmes dans les
" yeux. Allons, dis-je, levez-vous, prenez coura-
" ge et que vos Saints Anges vous accompagnent
" sur la route de l'exil !... "

(I) Aussitôt la Messe terminée, on fit passer par
la porte du Sacré, les derniers ornements qui ve-
naient de servir, le calice, la patène, etc., et
la pierre sacrée, et après un dernier coup d'oeil
jeté à cette église devenue un vrai temple protes-
tant, on se rendit au réfectoire prendre une légè-
re collation. Après quoi, baissant avec respect les
murs de la chère cellule, on se dirigea avec son
sac vers la porte conventuelle pour y réciter l'i-
tinéraire et attendre le moment pénible où il fau-
drait franchir la clôture !...

" J'ouvrai alors toute grande la porte con-
" ventuelle, et le défilé commença au milieu
" des larmes et des sanglots. " C'est bien
" dur tout de même, entendais-je dire et répé-
" ter, mais puisque le Bon Dieu le veut ! "
" Sur le passage de ces victimes d'une odieu-
" se persécution, nos deux amis s'étaient res-
" pectueusement agenouillés et pleuraient aus-
" si !... Quel spectacle unique ! Quelle scè-
" ne émouvante ! Il me semblait voir planer
" au-dessus de nous les Anges du Ciel, tenant,
" en leurs mains, les couronnes de confesseurs
" de la foi !... "

" Ce ne fut pas sans peine qu'on parvint à
" les faire monter toutes en voiture, et à s'y
" caser aussi commodément que possible, il fal-
" lait aider les vieillards, les infirmes, et
" de plus il y avait si longtemps qu'on n'était
" sorti de ce cher monastère !... "

" Finalement, la V. Mère Prieure, voyant tou-
" tes ses filles casées et renfermées dans ces
" cellules roulantes, monta elle-même et je
" donnai le signal du départ. Les cochers alors
" fouettèrent leurs chevaux, le grand portail de
" la cour extérieure est franchi, adieu le Gard !
" Mais en contournant le mur de clôture on a-
" perçoit encore à la clarté de la lune, la
" chère église, le clocher, les noirs cyprès du
" cimetière ! Les cœurs se serrent de nouveau :
" adieu, adieu chers morts, au revoir au Ciel (I) !

(I) Voici les noms bénis des chers défunts qui
reposent dans notre cimetière du Gard. Nous ne
les oublierons jamais sur la terre étrangère !

" Il était quatre heures du matin, on roulait
" sur Amiens, en traversant Picquigny encore plon-
" gé dans le sommeil. Les conducteurs, sur leur
" impériale, chantaient à l'aube du jour, et,
" dans l'intérieur des voitures, on pleurait,
" quel contraste !...

" Après le départ des blanches colombes, comme
" je ne devais partir moi-même qu'à 5 heures, je
" profitai de cet intervalle de temps, pour visi-
" ter, avec nos deux amis, l'intérieur du monas-
" tère. Combien ce cloître désert nous parut
" triste : quelques pauvres lampes, qui avaient
" servi à éclairer la sortie, luisaient çà et là
" sur le sol ! Au réfectoire, les humbles et mo-
" destes assiettes de terre étaient restées à peu
" près vides sur les tables improvisées ! A la
" cuisine, le fourneau encore chaud allait bien-
" tôt s'éteindre, au milieu de nombreuses provi-
" sions laissées pour les pauvres habitués, com-
" me dernière aumône et dernier adieu !... De
" loin en loin, quelques images collées aux murs,

Suite de la Note (I) de la page 215 .

La + marque la date de leur mort :

V. P. D. Pierre Ligeon	+	24 juillet	1904
C. F. Jean Marie	+	28 mai	1892
V. Sr Marie Virginie	+	28 juin	1879
Sr Catherine	+	2 juillet	1885
Sr Joséphine	+	20 décembre	1894
V. Sr Marie Joseph	+	5 juin	1896
Sr Marie	+	15 décembre	1898
V. Sr Marie de la Présentation	+	24 mai	1899
Sr Ursule	+	3 juin	1901
Sr Marthe	+	9 avril	1906

" quelques petits tableaux, dont ces Messieurs

" s'emparaient avec une sainte avidité, en sou-
" venir de celles qui avaient fui sur une terre
" plus hospitalière.

" L'ange visible que Dieu, dans cette épreuve
" si douloureuse avait envoyé à ses fidèles ser-
" vantes du Gard, les attendait à Amiens. Ce
" fut déjà par ses ordres, que les trois grands
" omnibus étaient arrivés à heure fixe le matin
" à la porte du monastère pour les y transpor-
" ter. A la gare, elles ne devaient pas en des-
" cendre sans y être invitées. En effet, au mo-
" ment voulu, alors que tous les bagages eurent
" été enregistrés, et que les 25 billets étaient
" prêts, ce noble ami vint lui-même ouvrir les
" portes, " Mesdames, dit-il, descendez mainte-
" nant et suivez-moi ".

" On descend, on marche à sa suite en un long
" défilé, jusqu'au train, où se trouvaient des
" compartiments réservés tout exprès pour les
" exilées. C'est à peine, si, en s'y rendant,
" elles purent apercevoir le monde. Du reste,
" à cause de la saison, l'heure était encore ma-
" tinale, et seuls, se trouvaient présents quel-
" ques amis venus pour saluer la Vén. Prieure
" et sa Communauté à leur départ de France !...
" Notre train de Picquigny arrivant dans le
" même moment, nous trouvâmes nous aussi M. M.
" qui nous conduisit aussitôt à celui de Ter-
" gnier. " Où sont-elles, lui demandai-je ?
" Elles sont là, retournez-vous et regardez ! "
" Elles paraissaient saintement résignées, et,
" au mouvement de leurs lèvres, je compris
" qu'elles priaient et sans doute pour leurs
" persécuteurs !...

" A Tergnier, on devait changer de train pour
" monter dans l'express venant de Paris, et n'a-
" yant que sept minutes d'arrêt !... Comment o-
" pérer ce changement assez vite avec un tel per-
" sonnel et tant de bagages ! D'autant que le
" train de Belgique était très long, et que les
" compartiments à nous réservés se trouvaient en
" tête à l'extrémité ! Heureusement notre ange
" Raphaël avait pensé à tout ; des fauteuils é-
" taient prêts pour transporter nos invalides,
" et l'on pût se casser assez promptement !

" A Erquelines (I), gare frontière, ce fut au-
" trement pénible et difficile : toute la Commu-
" nauté dut descendre sur le quai et passer à la
" douane ! Notre ami se multiplia ; il fallait
" se procurer de nouveaux billets, activer la
" reconnaissance et la visite des bagages, ce fut
" long, et avec des tiraillements divers. Finale-
" ment, on se remit en route, soulagés et consolés,
" à la pensée de se trouver hors d'atteinte du
" liquidateur.

" Hay devait être pour nous la station Terminus :
" nous y arrivions vers 1 heure. Mais de là, il
" nous restait encore trois heures de voiture a-
" vant d'être rendus à Bardinne. On alla repren-
" dre haleine dans la salle d'attente, jusqu'à ce
" que les omnibus, qui devaient nous transporter,

(I) A Erquelines une carte postale était mise à
la boîte et adressée à notre Révérend Père Général,
avec ces deux seuls mots : " Très Révérend Père,
" La Communauté du Gard, sur le point de franchir
" la frontière française, vous envoie ses saluta-
" tions les plus respectueuses ! "

" fussent mis à notre disposition. Ce petit re-
" pos était bien nécessaire après une journée
" si mouvementée, et si extraordinaire pour des
" religieuses si sévèrement cloîtrées. Mais dé-
"jà les curieux se rapprochaient pour voir de
" près ces Moniales vêtues de blanc, et on au-
"rait été certainement embarrassé, et même in-
" quiété, sans notre ange visible, qui s'était
" fièrement et noblement placé devant la porte
" d'entrée de la salle. Ni les menaces, ni les
" insultes d'un personnage plus qu'impertinent,
" ne purent le déloger de son poste d'honneur :
" à toutes les récriminations il répondait in-
" variablement : " On ne peut pas entrer ! "

" Finalement, nous étions à Bardinne à 5 heu-
" res, enchantés de nous renfermer dans une nou-
" velle clôture, en laissant derrière nous une
" seconde fois le monde, que nous espérons bien
" ne plus revoir !

" C'est alors que notre guide si fidèle s'ap-
"prochant de nos Mères leur dit : " Mesdames,
" maintenant que ma mission est terminée, per-
" mettez-moi de retourner chez les miens !... "

" Quant à nous, nous nous demandions comment
" nous pourrions reconnaître une si belle con-
" duite, et un dévouement si grand et si désin-
" téressé ! Tobie offrit à l'ange Raphaël la
" moitié de ses biens pour le récompenser !

" Comme ce dernier, M. X. nous quitta en nous
" engageant à remercier Dieu pour l'heureux vo-
" yage, et à Le prier aussi pour lui et ceux
" qui lui étaient chers ! Il partit aussitôt
" malgré l'heure avancée de la journée !

" Toutefois, la Communauté qui a vu à l'œuvre
" ce véritable ami et a senti son appui, sa

" protection, d'une manière si efficace, pendant
 " cette inoubliable journée du 12 8bre 1906, la
 " Communauté, dis-je, ne l'oubliera jamais, elle
 " bénira sa mémoire comme celle d'un ange visible,
 " suscité par Dieu, pour nous secourir dans une
 " heure d'angoisse inexprimable. Elle priera tou-
 " jours, selon son désir, pour lui et les siens.
 " Elle fait aussi des vœux, Très Révérend Père,
 " pour que vous vouliez bien lui accorder au plus
 " tôt des lettres de participation aux mérites et
 " aux suffrages de notre Saint Ordre ".

signé : X.

En réponse à cette lettre, nous recevions en da-
 te du 3 9bre suivant ces quelques lignes du V. P.
 D. Scribe D. Charles de Broglie :

" Mon V. Père en Jésus-Christ,

" Notre Révérend Père se charge de vous dire
 " qu'il a été bien heureux de recevoir votre let-
 " tre. Merci de nous avoir donné tous ces détails
 " qui nous ont bien intéressés. Il ne nous reste
 " qu'à remercier Dieu que tout se soit bien passé,
 " et à Le prier de vous continuer sa protection
 " sur la terre d'exil. Ce sera pour vous cependant,
 " au milieu des tristesses du présent, une conso-
 " lation de retrouver votre Coadjuteur, et de pou-
 " voir reprendre le costume religieux.

" Bien volontiers, notre Révérend Père accorde
 " à ce bon Monsieur les lettres de participation
 " aux mérites de l'Ordre, etc. " .

Quelques jours plus tard, nous arrivait à ce
 sujet, datée du 7, une lettre de Monsieur X. ain-
 si conçue :

" Cher et V. Père,

" Vous voulez bien m'informer de la bienveillan-
 " te décision du Révérend Père Général des Char-

" treux à l'égard de ma famille, je ne veux pas
 " tarder davantage à vous exprimer toute ma re-
 " connaissance.

" J'ai bien peu fait pour vous, certainement
 " pas assez, pour mériter une semblable faveur;
 " mais mon cœur déborde de joie à la pensée
 " d'être effectivement lié à votre Saint Ordre
 " que j'aime tant !

" Il me semble que cette protection que vous
 " accordez aux miens, nous servira de viatique
 " pour traverser les difficultés du siècle.

" Les voies de Dieu sont impénétrables; il a
 " permis que je vous étudie et vous aime en ma
 " jeunesse ... Et voilà que, par une insigne
 " faveur, alors que je pensais n'être lié à
 " l'Ordre des Chartreux que par une très intime
 " et reconnaissante affection, ses membres veul-
 " lent bien me reconnaître officiellement leur
 " ami, et me faire participer aux mérites de
 " l'Ordre.

" Vous dites maintenant que je vous appartiens;
 " certes oui, et de toute mon âme !...

" Je ferai connaître et aimer les Chartreux
 " à mes enfants; de tout mon cœur je leur in-
 " culquerai la dévotion à Saint Bruno. De tout
 " mon cœur encore, je vous prie de transmettre
 " au Révérend Père Général, l'expression de mon
 " profond respect et de mon inaltérable recon-
 " naissance, etc. etc ...

Du même, en date du 3 Xbre :

" ... J'ai maintenant un titre en règle, qui
 " me lie à mes amis les Chartreux, ce dont je
 " suis fier, et que je veux garder comme une
 " tradition dans ma famille. Je vous suis pro-
 " fondément reconnaissant, mon cher et vénérable

[illegible]

La population de mille âmes est catholique, fort paisible et laborieuse. L'église est sous le vocable de la Très Sainte Vierge. Sur le point le plus élevé du bourg, en face, et sur la place de l'église, une construction

de proportions assez grandioses, surpasse en hauteur les habitations voisines. Avec sa petite cour d'entrée, fermée, il n'y a encore que quelques années, par une haute et solide grille en fonte, elle présente assez l'aspect d'une antique maison seigneuriale. Du reste, de tous temps, elle fut toujours appelée, et est encore appelée de nos jours " Le Château de Burdinne " (1).

En fouillant les Registres paroissiaux qui remontent à l'année 1692, nous trouvons qu'à cette époque, cette demeure était habitée par noble Charles D'Auvin, seigneur temporel de Burdinne, dominus temporalis, ou autrement toparque, qui meurt le 24 juin 1703, muni de tous les Sacraments

(1) A Burdinne, il y a le bureau de postes et télégraphes, un médecin, deux pharmaciens, un vétérinaire, de nombreux magasins dont une succursale Delhaize nouvellement installée, une coopérative de consommation, plusieurs boulangeries, un atelier de construction de machines agricoles, serrurier-pôliier, entrepreneurs, menuisiers, etc. une fabrique d'eaux gazeuses.

Il y a aussi deux écoles : celle des garçons comprend deux classes; celle des filles, trois classes, y compris l'école gardienne. Population scolaire de 175 à 180 élèves.

Le climat, comme en général, celui de toute la Belgique, est humide, et brumeux, mais le froid n'y est pas très intense, et la neige y tombe assez rarement. Du reste, malgré le manque d'une chaleur plus forte, et d'un soleil plus ardent, les récoltes se rentrent bien, les fruits, surtout les pommes et les poires, y viennent en abondance et de bonne qualité.

de la Sainte Eglise, munitus omnibus sacramentis Ecclesiae.

En 1750, le Curé de Petite Somme, du diocèse de Liège, marie le très noble François Joseph D'Auvin, " toparque " à Burdinne, à noble demoiselle François Eléonore Joseph de Hamal, sa paroissienne.

Deux ans plus tard, le 6 septembre 1752, était baptisé, sans les cérémonies ordinaires, mais, avec l'autorisation de l'Evêque de Namur, Jean Louis Ignace fils légitime de Charles François Joseph D'Auvin ci-dessus nommé, et de noble dame Louise Eléonore son épouse. Les cérémonies du baptême furent complétées l'année suivante, et, tenaient l'enfant, aux fonds baptismaux, Noble André Jean Louis de Fumal scutaire (1), toparque de Stréel, et très noble dame Marguerite Ignace, Comtesse de Mofet de Gruman, chanoinesse du noble et illustre Chapitre de Montromer Romarici-Montis (2).

En 1755, au 31 Juillet, baptême de Charles Joseph Arnold, autre fils du dit Charles François Toparque, et, en l'année 1764, à la date du 13 du mois d'août, il y a l'Obit de noble dame François Eléonore de Hamal, ci-dessus nommée, laquelle devenue elle-même, par la mort de son mari, toparque de Burdinne, fut sépulturée dans le tombeau de la famille D'Auvin, sous la sacristie de l'église, sub sacristia ecclesiae de Burdinne.

Dix-huit ans (1778) plus tard, Charles Armand Victor D'Auvin est à son tour Toparque de Bur-

(1) Scutaire, qui porte un bouclier.

(2) Romarici-Montis, en Lhotaringie.

dinne, mais, à partir de cette époque, cette famille D'Anvin qui, par différents mariages, était alliée aux familles de Fumal, Namal, de Lochoy, et habitait le château en qualité de seigneurs ou gouverneurs temporals de Burdinne, n'est plus désormais nommée dans les Registres paroissiaux.

Aujourd'hui, on peut lire dans l'intérieur d'un petit monument funéraire situé dans le cimetière communal les inscriptions suivantes :

" Ci-git Noble Dame Marie Charlotte Ghislaine, baronne de Stassart Noirmont, douairière de M. Eloy de Burdinne, décédée en son château de Burdinne le 18 avril 1855, à l'âge de 87 ans.

" Ici repose M. Eloy de Burdinne, chevalier de l'Ordre Léopold Sénateur et représentant, décédé à Burdinne, le 15 janvier 1855, âgé de 78 ans. Il fit, d'accord avec son épouse Charlotte, un don de 6 hectares 38 ares 71 centiares au bureau de bienfaisance en faveur des vieillards de Burdinne.

" Ci-git M. Ignace Joseph Douchamps, chevalier de l'Ordre Léopold, colonel honoraire de la garde civique de Namur, conseiller provincial et bourgmestre de Burdinne, où il est décédé subitement à l'âge de 65 ans, le 31 août 1870.

En l'année 1692, Burdinne et ses environs furent éprouvés par la guerre, comme l'indique une vieille inscription gravée sur une pierre encastrée dans le mur extérieur de l'église, du côté du village. C'était alors la guerre de la Ligue d'Ausbourg, suscitée par la révocation de l'édit de Nantes, et dans laquelle s'étaient unies contre la France, l'Autriche, l'Espagne, la Suède et l'Angleterre. Elle dura neuf ans et se termina par la paix de Ryswick. Voici l'inscription : " Sous cette tombe

" A la mémoire de Madame Louise Françoise Joude, Vve de Messire Ignace Douchamps, pieusement décédée à Namur le 14 mars 1883 à 69 ans " (I).

Suite de la Note explicative de la page 226.

est le corps de haut et puissant Seigneur Messire Jean Louis Tiercelin de Pance, Comte de la Chapelle Balow dans la Marche, Seigneur de Chastelier en Berry et autres lieux, Colonel du régiment de cavalerie de son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Bourbon, qui fut blessé au Camp d'Acoisse le 12 juin, et porté au bourg de Burdinne où, après avoir reçu les Sacraments de l'Eglise, avec piété, il mourut le samedi 14 juin 1692, dans la 34e année de son âge - Requiescat in pace ! "

Nous trouvons dans les Registres paroissiaux à l'année 1746, l'attestation suivante du Curé de Burdinne de l'époque : " Deux feuilles, dit-il, sont ici collées ensemble, parce que l'une d'elles était tachée, mais je puis en résumer le contenu : Presque tous les morts qui y sont inscrits sont décédés de la dysenterie qui arriva à l'occasion des troupes soit françaises, soit allemandes, qui dévastèrent nos campagnes. Mes maisons qui étaient pleines de grains, mon grenier, mon jardin, furent envahis et occupés par les cavaliers et les troupes de pied (militibus et equis). Les Allemands furent forcés par les Français de repasser la Meuse à Andennes, et à Namur qui soutint ensuite un siège mémorable ". C'était à l'occasion de la guerre de la succession d'Autriche à laquelle mit fin en 1748 la paix d'Aix-la-Chapelle. "

En 1903, le château de Burdinne appartient à M. Paul Douxchamps, lequel, au 30 juillet de la dite année, comparait par devant M^e Joseph Ruelle, notaire résidant à Burdinne, agissant en son nom personnel, et aussi en qualité de mandataire de :

- 1^o M^{me} Marie Douxchamps propriétaire, épouse autorisée de M. le baron Coppens, capitaine commandant au 3^e Régiment de ligne, avec lequel elle est domiciliée à Ypres.
- 2^o M^{me} Marie Burnay,
- 3^o Mr. Alfred Douxchamps,
- 4^o Mr. Félix Douxchamps,
- 5^o M^{lle} Fanny Douxchamps,
- 6^o Mr. Gustave Douxchamps,

Lequel comparant a déclaré vendre à M. l'Abbé Adolphe Bauduchon, religieux de l'Ordre des Chartreux, demeurant à Tournay ici présent, et qui déclare accepter :

"La propriété dite "Le Château de Burdinne", comprenant maison d'habitation, bâtiments de dépendances, cour, jardin anglais, jardin potager, allée et verger, situés à Burdinne, pour une con-

(I) Note de la page 227.

On trouve encore gravée sur une croix encastrée dans le mur de l'église, du côté du monastère, l'inscription suivante : " Ici repose le corps de noble André Jehan Louis de Fumal (décédé le 4 avril 1755) escuyer et seigneur de Stréel, lequel par respect pour le Saint Temple du Dieu vivant a voulu être enterré sous cette croix. Il a laissé aux pauvres de la paroisse une rente de cinquante écus. Priez Dieu pour le repos de son âme. Requiescant in pace ".

tenance de 2 hectares, 95 ares, 10 centiares, tenant à la place communale, à la route de Burdinne à Russe, à la famille Douxchamps et à la famille Philippart-Laruelle.

" Cette propriété appartient pour un septième indivis à chacun des vendeurs par l'effet des avènements ci-après, par acte passé le 20 juin 1889, devant M^{es} Elcin et Monjoie, notaires à Namur, enregistré le 6 août suivant, contenant partage de biens des successeurs des époux Ignace Douxchamps et Louise Zoude décédés, père et mère des vendeurs

" Le dit bien est vendu tel qu'il se contient et se comporte à ce jour, avec tous droits, devoirs, servitudes actives, passives, occultes et apparentes, continues et discontinues qui peuvent en dépendre, l'acquéreur réclamera les uns, se défendra des autres, le tout à ses risques et périls.

" La contenance sus-dite n'est nullement garantie, toute différence, excéda-t-elle le 20^{ème} tournera au profit ou à la perte de l'acquéreur.

" Ainsi que le plan l'indique, la haie formant la limite nord de partie de bien vendue, séparant le verger d'avec le parc qui reste la propriété des vendeurs, reste mitoyenne.

" Il est bien entendu entre vendeurs et acquéreurs, que les plantations existant actuellement sur leurs propriétés contiguës, dans la distance prohibée par la loi, ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation de la part des parties contractantes, lesquelles entendent au contrat, vouloir maintenir l'état actuel de la propriété voisine, et sans qu'elles doivent réciproquement aucune indemnité de ce chef.

" Cette vente est consentie et acceptée au prix de la somme de 77000 francs que l'acquéreur a, à l'instant payée à M. Paul Douxchamps qui la reconnaît, et en donne quittance. L'acquéreur s'engage à respecter le contrat d'assurance contre l'incendie.

" Acte passé au château à la date ci-dessus; en furent témoins Joseph Renard domestique, et Lambert Lignon journalier demeurant à Bardinane."

A ce moment le vieux château était déjà occupé par un représentant de l'Ordre des Chartreux, le V. P. D. Thurière Rocher, Coadjuteur de Notre-Dame du Gard où, à la date du 29 juin précédent, était venu le prendre le V. P. D. Valéry Rey procureur de la Maison-Mère, pour le conduire et l'installer à Bardinane. Au 3 novembre suivant, le C. Frère Benoît Puchot quittait aussi le Gard, afin de rejoindre le V. P. Coadjuteur, et, avec lui, surveiller les travaux d'aménagement qui allèrent bientôt commencer. La correspondance de l'architecte de l'Ordre, M. Pichat député de l'Isère, avec le V. Père, nous permet d'en suivre la marche, au moins dans ses détails les plus importants.

Une lettre du 28 8bre 1903 parle déjà de l'exhaussement du mur de clôture, de la construction d'un nouveau mur pour remplacer la grille sur la place. Le plan général avait été envoyé au Révérend Père qui ne tarda pas à l'approuver, et alors, on devait également exhausser le mur du côté de la ferme de M.elle Douxchamps. " Quant au projet de faire un passage afin que les V.V. Pères puissent aboutir à la grande allée en dehors de la clôture, il a été refusé ! "

En décembre, l'architecte annonce qu'il va venir installer lui-même M. Gayot de Bardinane, comme

entrepreneur; les travaux marchent dès lors avec rapidité, et bientôt, le dit entrepreneur reçoit un à compte de 1500 francs.

Une lettre, datée du 29 du même mois, décide de laisser la chapelle de Communauté à l'endroit désigné précédemment, parce que ce ne sera qu'une chapelle provisoire, et que, plus tard, on en fera une convenable dans le jardin !... On doit s'occuper de construire cinq cellules de religieuses au-dessus des autres, et cinq cellules de converses dans le grenier.

" 1904 février 7. Il est décidé qu'on ne démolira pas le mur qui sépare le chœur des religieuses et le Sanctuaire, mais qu'on y fera simplement une ouverture pour placer la grille.

" 1904, En Mars, on commence à construire le mur de séparation entre les V.V. Pères et les religieuses; on commande à Paris la pompe avec un petit moteur d'un demi-cheval. La manœuvre en sera facile, et la dépense de pétrole pour le faire marcher, insignifiante.

" 1904, En Mai, on travaille à l'exhaussement des murs de clôture.

" 1904, En Juillet, on donne le plan pour l'ouverture d'un arc dans la chapelle, et l'emplacement destiné aux Soeurs converses. On presse les travaux; le Révérend Père tient à ce que tout soit terminé en octobre prochain !

" 1904, En août, installation du moteur, coût 2156 frs 80 c., transport et pose compris (1). Construction du clocher. Croix du clocher, coût 57, 20 c., pose de cette croix 10 frs.

(1) Dans cette somme de 2156 francs, est aussi compris le prix de la pompe.

" 1904, En novembre, le 17, on adresse une demande au commissaire du gouvernement à Hay, pour être autorisé à placer dans la tour de l'église une horloge avec carillon. On répond que l'autorisation n'est pas nécessaire. L'architecte s'informe si le peintre a fini la chapelle où, selon l'avis reçu de Farneta, on pourra installer l'autel en marbre de Notre-Dame du Gard.

" 1905, En Janvier, M. Nicaise est annoncé, comme devant arriver prochainement, afin de mesurer les travaux exécutés jusqu'alors.

" 1905, En septembre, le 10, M. Duchesne, curé de Burdinne, demande à Mgr. l'Evêque de Liège, l'autorisation de bénir la chapelle de la future Chartreuse, et d'y conserver le Saint-Sacrement.

" Ils sont (les Chartreux) pour longtemps, à Burdinne, ajoute-t-il, sinon pour toujours. Ils ont abandonné Zepperon, et conservent Burdinne comme maison de refuge pour les dernières Chartreuses qui restaient encore en France ! "

" Cher Ami, répond Monseigneur, en date de Saint Quirin le 13 suivant, je vous autorise à bénir la chapelle et permet que les Pères Chartreux y conservent le Saint-Sacrement "

" 1905, En Novembre, le 9, M. Pichat annonce l'arrivée de deux religieuses du Gard. Il les rejoindra à Tergnier, et, avec elles à Burdinne, on règlera ce qui restera encore à faire.

" 1906, En Janvier, le même envoie le dessin des stalles qui furent exécutées par M. Collignon de Hay au prix de 1800 francs.

Dépenses totales jusqu'à ce jour	52.069,73
Travaux exécutés après l'arrivée de la Communauté	2.774,73
Achat de l'immeuble	77.000.--
Total général	131.844,46 c.

Soit :

Cent trente et un mille huit cent quarante-quatre francs, et quarante-six centimes, dépensés par l'Ordre, pour l'installation à Burdinne de la Communauté de Notre-Dame du Gard.

Elle y arriva, comme nous l'avons dit précédemment, le 12 octobre 1906, vers les cinq heures du soir. Les voitures louées à Hay, s'arrêtèrent devant la porte du château; on en descendit bien vite pour se retrouver aussitôt entre les bras de celles qui, ayant précédé de quelques jours le départ général, ne s'attendaient pas à revoir si tôt le gros de la Communauté ! Averties seulement le matin, par un télégramme, elles se préparèrent à recevoir de leur mieux les nobles exilées ! On avait grand besoin de réparer ses forces, après une journée si pénible, et de sommeil surtout, depuis quand déjà n'avait-on pas dormi d'un sommeil vraiment réparateur ! La première visite à l'intérieur fut naturellement pour la petite chapelle, où l'on retrouvait avec joie, le même Jésus qu'on avait laissé le matin au Gard. N'était-il pas là pour sécher toutes les larmes ? Et puis chacune se retira dans la cellule qui lui était destinée !

Le lendemain, après avoir entendu la Sainte Messe, il était bien naturel de faire la visite générale de la Maison. On se rendit compte que le vieux château, dont la façade avait été peinte en rouge, sans doute pour cacher ses misères et sa vétusté; que cette habitation dis-je aux nombreuses fenêtres munies de persiennes, avait été aménagée et transformée en monastère provisoire, avec toute la bonne volonté possible.

Sur le devant, une petite cour avec deux pavillons séparés par un grand portail en bois; deux ailes de bâtiments s'avancant à droite et à gauche de la cour, dont celle de droite était destinée aux V.V. Pères. A l'intérieur, les grands corridors, divisés pour donner à chaque religieuse sa cellule, et les mansardes du grenier, transformées en chambres, pour les chères Soeurs converses. Un petit parc, avec un certain nombre de vieux arbres au large feuillage, et, çà et là, des buissons de jeunes plantes, au fond desquels vivaient tranquillement des familles entières de lapins sauvages. Ce n'était plus la belle et grande allée de charmillles du Gard, ce n'était plus surtout ce cher cimetière ! En Belgique, la loi ne permettant pas aux Communautés religieuses d'enterrer leurs défunts dans leur enclos, il nous faudra donc voir les nôtres franchir la clôture, pour être transportés au cimetière commun, sans pouvoir jamais aller prier sur leurs tombes, y cultiver quelques fleurs, y verser quelques douces larmes !.....

Et la chapelle ! C'était bien la chapelle de l'exil, avec sa pauvreté, son peu d'étendue ne mesurant que 10 à 11 m. de longueur, sur 4 de largeur et 3 de hauteur, tellement qu'aux jours de fête, il n'est pas possible, à cause du plafond si bas, d'orner convenablement l'autel !

Finalement, ce n'était plus la solitude qu'on avait dû forcément abandonner, cette solitude si agréablement située sur les bords toujours paisibles de la Somme, puisque le dit château, avec sa façade et ses chambres, se trouvait, au contraire, situé sur la place publique du village. Et il faut savoir que cette place se transforme, deux fois l'an, pendant quinze jours pour la seconde, à l'oc-

casion de la Kermès, en fêtes et réjouissances mondaines et fort bruyantes, c'est-à-dire, avec chorale, carrousel, théâtre, montagnes américaines, tirs et musique affreusement barbare, insupportable à entreprendre ! Et tout cela, sous nos fenêtres, et jusqu'au second coup de Matines !...

L'installation fut donc pénible à tous les points de vue, et malgré la résignation complète de tous à la volonté de Dieu, la vie extérieure en souffrit, aussi bien que la vie intérieure, et le recueillement qui lui est si nécessaire ! Ce n'est que peu à peu, en reprenant tous les exercices de la règle, soit de nuit soit de jour, que l'on commença à se ressaisir, et à retrouver un peu de ce calme, dont on a tant besoin dans la solitude pour y vivre selon l'esprit de notre vocation.

Du reste, à cette époque pénible et même déjà, dès les commencements, on reçut avec un grand bonheur les consolations et les encouragements du Père de la famille. En date du 12 octobre 1906, jour du triste départ, notre Révérend Père Général adressait de Farneta, la lettre suivante, à notre V. Mère Prieure, S. Marie de l'Enfant Jésus Rey :

J.M.J. Ma Vénérable Mère en J.C.

" Je pense que vous êtes arrivée maintenant
 " à Bardinne avec toute la Communauté, ou du
 " moins que les dernières ne tarderont pas à
 " vous rejoindre. J'aime à croire que votre départ s'est effectué sans trop de difficultés
 " et sans accident fâcheux.
 " Il fallait rester ainsi jusqu'à la fin;
 " mais il est sûr que l'état d'incertitude et

" d'anxiété où vous vous trouviez devait être
" très pénible; d'autre part, il aura été aussi
" très pénible pour vous de quitter la chère Mai-
" son du Gard, et notre pays toujours aimé malgré
" ce qu'il nous fait souffrir.

" Enfin, vous voilà dans l'asile que le Bon Dieu
" vous a préparé. Reposez-vous des émotions de ces
" derniers jours et reprenez peu à peu la vie ré-
" gulière. L'installation laisse sans doute à
" désirer : il restait plusieurs travaux à faire,
" surtout dans la cour d'entrée; M. Pichat avait
" divers projets qu'il devait vous soumettre :
" nous lui avons dit de s'entendre avec vous et
" d'aller même sur place s'il le fallait; faites
" pour le mieux, d'accord avec le V. Père Vicaire.

" Ne vous étonnez pas si tout ne marche pas bien
" du premier coup : de la patience, du renoncement
" et de la bonne volonté, et peu à peu, vous vous
" remettrez toutes à votre train ordinaire. Malgré
" l'épreuve actuelle et tout ce qu'elle entraîne
" de souffrances, servez Dieu avec jote sur cette
" terre de Belgique, qui jadis avait aussi des Mo-
" niales Chartreuses. Offrez à Dieu le sacrifice
" de la louange et de la prière et par une vie
" vraiment religieuse, attirez les bénédictions
" du Ciel sur le pays que vous habitez, sur celui
" que vous avez quitté, notre France, sur notre
" Ordre, en même temps vous vous sanctifierez et
" acquerez de grands mérites.

" Courage donc; je vous bénis toutes, en me re-
" commandant à vos ferventes prières.

" Veuillez me croire, ma Vénérable Mère,

" Votre tout dévoué en Jésus-Christ

" Fr. René Marie

" Prieur de Chartreuse " .

CHAPITRE XV

Le GARD après notre DÉPART

Votre départ, nous écrivait-on, en date du
17 octobre 1906, c'est-à-dire cinq jours après
le douloureux et mémorable exode, a fait à Pic-
quigny l'effet d'un vrai coup de théâtre. Cha-
cun a été grandement surpris, en apprenant, dès
le matin, que les religieuses du Gard, dont per-
sonne n'avait à se plaindre, qui vivaient sans
bruit dans le pays, où elles n'étaient connues
que par leurs bienfaits, avaient dû, elles an-
sà, quitter leur monastère. C'était la conti-
nuation de la mise en pratique de cette loi in-
ique, injuste, dont le but bien avoué est de
ruiner toutes les Congrégations religieuses en
France !

L'huissier de Picquigny, mandataire du très
honorabile liquidateur, ayant eu connaissance,
lui également du départ soudain des blanches
colombes, ne tarda pas à se rendre au Gard, où
il fut très étonné de trouver la maison pres-
qu'entièrement démenagée ! Plus de cheptel, à
peu près point de mobilier !!... Il s'en plai-
gnit amèrement au concierge. Faisant part aus-
sitôt de sa déconvenue à M. Lecouturier, une
enquête fut commencée dans le pays et à Amiens.
Il s'agissait de savoir à quelle époque avait
eu lieu le premier démenagement, et quand s'é-
tait fait le dernier, par qui ils avaient été
opérés, et quel mortel avait été si audacieux
et si peu délicat, pour dérober ainsi le bien

d'autrui au mépris du 7ème commandement de Dieu !
Finalement, on désirait connaître quelle direction
les différents envois avaient pris à l'étranger ???

Mais réfléchissant qu'aucune saisie n'ayant eu
lieu au Gard, il allait sans doute risquer sa peine
et son argent, notre insigne bienfaiteur se déci-
da à rester tranquille. L'oiseau craintif, mais
jaloux de sa liberté, s'était envolé avec toutes
ses plumes et son honneur intact, sous un ciel
plus clément, sur une terre plus hospitalière,
n'ayant désormais rien à craindre des crocs et du
bec du cruel et rapace vautour !

Le concierge de la Chartreuse après notre dé-
part, s'était retiré lui-même dans sa maison à
Saint Pierre à Gony, avec l'intention de remettre
les clefs de la cour d'entrée au juge de paix de
Picquigny; toutefois, sur les instances de ce
dernier, il consentit à les garder encore. Du
reste, il fallait bien revenir deux fois par jour
porter à manger aux deux pauvres Terre-Neuve, res-
tés seuls et abandonnés au milieu de cette solitu-
de, où aucun bruit ne se faisait plus entendre,
où le coq ne chantait plus, où la vache avait ces-
sé son beuglement !...

Alors, commencèrent les visites au monastère
abandonné ! En date du 2 novembre, M. H. nous
écrivait : " Je suis allé dimanche dernier au
Gard, quelle désolation ! Je me suis rendu jus-
qu'aux tombes du cimetière pour y déposer une
prière, que vont devenir ces chers morts !... "

Le 27 du même mois, nous recevions encore la
lettre suivante que nous reproduisons en grande
partie, en lui conservant son véritable texte :
" Je suis allé avec M.me X. visiter une partie
de l'Abbaye du Gard le jour de votre départ,

" et nous y sommes retournés il y a quelques jours;
" nous avons profité que M. Adéodat y venait don-
" ner à manger à ces deux pauvres chiens restés
" seuls. Nous avons visité toutes les chambres,
" toutes les salles, parloirs, réfectoires, cui-
" sines et le grenier, où il y avait deux pau-
" vres chats-huants enfermés et morts de faim !
" Nous avons vu l'intérieur si joli et si propre
" de l'église sans y entrer car, étant dans les
" appartements d'en haut, on voit de cet endroit
" très bien. Nous avons été émerveillés de la
" belle salle, de ses boiseries, de la quantité
" d'appartements, et le tout si propre. Nous a-
" vons bien admiré la peine que ces Dames ont
" eue à se fabriquer des lits après les démen-
" gements; avec des mauvaises planches diverses,
" elles sont arrivées à se faire un lit simple
" et ingénieusement assemblé.

" Tout cela est très beau à visiter, mais com-
" bien c'est triste de voir le tout vide, et
" qu'il a fallu quitter et abandonner ce beau
" monastère si bien installé, votre propriété.
" La propriété doit être inviolable !...
" Nous désirerions bien vous y voir revenir le
" plus tôt possible, avec toutes ces Dames, et
" entendre à nouveau les cloches mortes depuis
" votre départ. C'est un grand changement pour
" nous, et nous regrettons beaucoup de ne plus
" vous avoir pour voisins.

" Personne n'est encore venu tourmenter l'Ab-
" baye, et le tout jusqu'à ce jour, est encore
" resté la même chose que vous l'avez laissé.
" Le réfectoire est encore garni des restes du
" dernier repas, assiettes en terre, bouteilles
" presque toutes pleines; aux alentours, je n'ai
" rien vu d'anormal ! "

Le 30 décembre c'est-à-dire deux mois après la fugue à l'étranger, avait lieu la vente du restant du mobilier (I), M. Pierre Ansart, un des amis de

(I) Dans le courant de décembre, un placard ainsi conçu, fut affiché à Picquigny et aux environs :

Etude de M. Moncond'huy, huissier à Picquigny
Vente Mobilière

Le dimanche 30 Xbre 1906 à 1 heure précise de relevée,

" à l'Abbaye du Gard (Commune de Crouy)
" Dans l'immeuble occupé autrefois par la congrégation dissoute des Chartreux.

Désignation

" Vaisselle, chaises, tables de cuisine, tables
" bureaux, tables à repasser, armoires, étagères,
" pupitres, buffets, casiers, presse en bois, caisses en bois, grande chaudière en fonte, marmites en fonte, baquets, cuvettes, séchoirs, bouteilles vides, paniers en osier, chantier, planches, bois à brûler, vieilles fenêtres, grand fruitier, établi et outils de menuiserie, soufflet de forge et outils de maréchalerie, lits en bois, en fer, très grande et très belle cuisinière, grand van, pressoir, égrugeoir, break, pommes de terre.
" Autels, statues et tableaux religieux, bancs à dossier, deux beaux chiens de Terre-Neuve, et quantité d'autres objets.

" Aux conditions ordinaires.

" 765 E. Amiens, Imprimerie du Progrès de la Somme.

Pour l'honneur de la vérité, nous devons rectifier ce qu'il y a d'exagéré dans cette annonce de la Vente du mobilier du Gard. Ainsi que nous

la dernière heure va lui-même nous faire assister à cette journée dont il a été le témoin oculaire :

" Permettez-moi, T. R. Père, de vous faire en quelques lignes le récit de ces tristes heures, dont je n'ai pas besoin de vous le dire, je me souviendrai toujours.

Suite de la Note (I) de la page 240 .

l'avons établi précédemment, les religieuses prévoyant l'avenir, avaient fait passer à l'étranger tous leurs objets les plus précieux et de quelque valeur. Tout ce qui en valait vraiment la peine et pouvait être utilisé dans leur future résidence, fut grâce à Dieu, entièrement et très heureusement soustrait à la rapacité des voleurs. Ce qui réduisit la longue nomenclature de l'affiche à des objets, ou fixés dans les murs, ou volontairement abandonnés comme inutiles et hors de service. Il ne resta qu'un seul lit en fer, et la cuisinière, dont on eut besoin jusqu'au dernier moment et qui, elle-même avait besoin de sérieuses réparations. Même observation pour le break.

Les statues laissées dans le Sanctuaire n'avaient aucune valeur artistique, l'autel était en bois, entièrement dégarni et dépouillé. Le soufflet de forge était également hors de service, ainsi que la plupart des outils de maréchalerie et de menuiserie, les meilleurs avaient été emballés, sans remords de conscience, et, en vertu du droit de propriété.

" L'affiche annonçait la vente pour 1 heure.
 " Je suis arrivé à midi à Picquigny, et ai pris
 " la route du Gard couverte d'une épaisse couche
 " de neige / Quelques antiquaires, brocanteurs,
 " et fripiers venus d'Amiens suivaient le même che-
 " min que moi. Des carrioles amenaient des paysans
 " des villages voisins. J'avais le coeur serré en
 " approchant de l'Abbaye, et cet aspect de paysa-
 " ge d'hiver, rendait la scène plus triste encore.
 " La grande grille était ouverte, livrant passa-
 " ge à tout ce monde. Beaucoup étaient venus par
 " curiosité, et le plus grand nombre, j'ai été
 " heureux de le constater pour vous le dire, mau-
 " disaient ceux qui avaient chassé de leur maison
 " ces saintes filles dont le seul crime était de
 " prier Dieu et de faire la charité !

" Un brocanteur criait tout haut à qui voulait
 " l'entendre, qu'à la place des Soeurs, il aurait
 " fait un grand feu de tout le mobilier qui res-
 " tait, et aurait jeté dans ce feu de joie Clémen-
 " ceau !

" Vous le voyez, mon Révérend Père, il est enco-
 " re de braves gens, mais ces braves gens eux-mê-
 " mes profitaient des circonstances pour réaliser
 " de bonnes petites affaires, ne tenant aucun comp-
 " te que le bien qu'ils achetaient avait été volé.
 " Ils ne peuvent en savoir, il est vrai, plus qu'on
 " ne leur en a appris, et ils ne sont pas les plus
 " coupables.

" La vente eut lieu dans la cour faisant suite
 " à la ferme devant le perron qui se trouve au che-
 " vet du grand bâtiment.

" Le pauvre mobilier était aligné en plusieurs
 " rangs, et à 2 heures l'huissier de Picquigny com-
 " mençait son oeuvre. A 3 heures, la vente était

" finie et l'on pénétrait dans l'intérieur de
 " l'Abbaye. Les statues de la chapelle furent
 " vendues à un prix dérisoire.

" Ne voulant pas que l'antique Vierge (I) qui
 " se trouvait dans le jardin tombât dans les
 " mains des brocanteurs, je me la fis adjuger

(I) Elle fut mise vers 1880, à l'abri des mau-
 " vais temps, dans le vitrage où nous l'avons
 " laissée à notre départ du Gard. Mais l'ouvrier
 " chargé à cette époque de l'installer sur son
 " piédestal, s'y prit si maladroitement, qu'il
 " mutila presque entièrement la tête et un bras de
 " l'Enfant Jésus. On fut alors obligé d'emprunter
 " une tête et un bras à une autre statue pour les
 " remplacer; de là la nécessité de passer sur le
 " tout, une couche de peinture pour cacher la ré-
 " paration. Notre V. Mère Prieure Marie du Saint
 " Enfant Jésus Rey, fit savoir à M. Pierre Ansart
 " qu'il pouvait regarder cette Vierge comme sa
 " propriété; c'est pourquoi, celui-ci écrivait
 " peu après ces quelques lignes de remerciement :
 " Il me tardait de vous remercier ainsi que la
 " V. Mère Prieure du don qu'elle veut bien me fai-
 " re de l'antique Vierge du Gard. Ce souvenir me
 " sera infiniment précieux, car on peut affirmer
 " que cette statue devait appartenir à l'ancienne
 " Abbaye et se trouver dans l'église dont les Du-
 " thoit ont relevé les derniers vestiges. Elle
 " est presque intacte sauf la partie supérieure
 " de l'Enfant Jésus. Je travaille à lui rendre
 " son aspect primitif. J'en ferai prochainement
 " la photographie et serai heureux de vous l'a-
 " dresser ".

"après avoir eu une altercation assez vive avec
" l'agent-voyer de Picquigny. Il est bien enten-
" du, mon Révérend Père, que cette statue que
" j'ai fait revenir à Amiens demeure vôtre et
" vous sera rendue quand vous le désirerez. Elle
" remonte environ au XIV^e siècle et pèse certai-
" nement plus de 200 kilos.

" Après ma discussion, un Monsieur que j'avais
" remarqué depuis le commencement de la vente,
" s'approcha de moi pour me féliciter de l'attitu-
" de que j'avais prise. Il s'excusa ensuite de me
" quitter brusquement, ne voulant pas être vu par
" mon interlocuteur à qui il avait un service à
" demander !... Cela prouve bien où nous en som-
" mes ! La cuisinière, les tables, les chiens,
" tout fut vendu. Je ne pus rester jusqu'à la fin
" de la sinistre opération, l'heure de reprendre
" le train était arrivée ".

Voici une autre lettre, datée du Quesnot le 12
janvier, qui complète très bien la précédente, en
nous donnant des détails précis sur la fin de cet-
te si triste journée du 30 décembre 1906 !

" Depuis ma dernière lettre, il y a du nouveau
" au Gard. Le dernier dimanche de décembre, on y
" a fait une vente de tout le mobilier indistinc-
" tement, qui s'y trouvait encore. Tous les lits,
" bancs, chaises, armoires, coffres, bois à brûler
" presseoir, chiens, voiture, outils, etc. ont été
" vendus. La cuisinière a été vendue à M. Pincès à
" Picquigny, l'ancien directeur de la cidrerie et
" aujourd'hui marchand de harnais, pour 215 francs
" plus les droits de 12 %. Cette cuisinière n'est
" pas enlevée, et je crois que l'acheteur a l'in-
" tention de la revendre à l'acquéreur de la pro-
" priété qui doit être vendue dans un mois au plus.

" C'est l'huissier de Picquigny qui a fait la
" vente à la criée. On a aussi vendu tous les
" saints dans l'église, les bancs, la grotte,
" il n'y a que l'autel qui n'est pas vendu.
" J'ai suivi la vente à peu près partout, il y
" avait du monde malgré la neige qui était tom-
" bée en quantité. Tous les appartements si
" propres ont été bien souillés par tout ce mon-
" de qui courait partout, les pieds pleins de
" neige. La chienne est encore là, car l'acqué-
" reur est insolvable, et n'a pas eu le droit
" de l'enlever sans payer.

" J'entends dire qu'il est venu un homme vi-
" siter le Gard pour y faire un asile d'aliénés.
" Nous avons été peiné de voir tout ce monde
" souiller le Gard, le jour de la vente, et les
" trois jours suivants, pour enlever les achats ".

L'auteur de cette lettre avait dit vrai : a-
près la vente du mobilier devait venir bientôt
celle de la Chartreuse avec ses dépendances.

A la date du 20 février, une nouvelle pancar-
te jaune annonçait et faisait savoir, à tous
ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un
jugement rendu par le Tribunal Civil de Greno-
ble, le 26 janvier 1906, enregistré.

" Aux requête et poursuite et diligence de
M. Henri Lecouturier, docteur en droit, adminis-
trateur judiciaire près le Tribunal Civil de la
Seine, demeurant à Paris, 28 rue du Mont-Thabor.

" Agissant en sa qualité d'administrateur se-
questre et liquidateur de la Congrégation dis-
soute des Chartreux, fonctions auxquelles il a
été nommé par jugement du Tribunal de Grenoble
du 31 mars 1903.

" Ayant pour avoué M. Hatté.

" Il sera procédé le mercredi 20 mars prochain, à midi, en l'audience des criées du Tribunal civil d'Amiens, à la vente sur publications judiciaires, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, en un seul lot, des immeubles dont la désignation suit :

Désignation

" 1^o - Une propriété dite Le Gard ou ancienne Abbaye de Oiteaux, située sur la Commune de Crouy, Canton de Picquigny (Somme). Consistant en dix articles ainsi divisés : 1^o Logement du concierge; 2^o Basse-Cour; 3^o Maison dite des Etrangers; 4^o Quartier des Pères Chartreux; 5^o Cloître; 6^o Bâtiment de l'ancienne église; 7^o Petite chapelle du chapitre; 8^o Salle du chapitre; 9^o Chapelle; 10^o Couvent.

Chacun de ces divers articles se trouve accompagné d'une longue explication très détaillée que, pour ne pas trop nous attarder, nous renvoyons à la fin du volume.

" 11^o - Une pièce de terre labourable, située aussi sur la Commune de Crouy, lieu dit : " Prés du Gard ", le tout :

Sur la mise à prix de 12000 francs.

S'adresser pour tous renseignements à M. Hatté, avoué poursuivant à Amiens, 47, place René Goblet, etc. etc. (1).

Douze mille francs, c'est dérisoire pour un immeuble qui en avait coûté près de 262.000, c'est-

(1) Voir la Riposte d'Amiens, N^o du 3 Mars 1907, un bel article de M. Henri Merlier, intitulé : La vente du Gard, Dernier regard sur la Chartreuse de Picardie !

à-dire 22 fois plus ! Mais des ordres étaient venus d'en haut pour offrir les biens des Congrégations dissoutes, à des prix très bas, afin de leur trouver plus facilement des acquéreurs !

Les amis de la Chartreuse du Gard s'en émuèrent; ils auraient désiré que l'Ordre la fit racheter secrètement, afin d'empêcher qu'elle ne tombât entre les mains des Juifs. Notre Révérend Père alors consulté répondit ainsi qu'il suit :

" J'ai reçu votre lettre dans laquelle vous me parlez du Gard. Sans doute, c'est écoeurant; que faire ?... la somme n'est pas forte, et si en la donnant tout était arrangé, bon; mais ... ? Comment agir avec sûreté, de manière à éviter une seconde déconfiture ? Il faudrait quelqu'un qui se montrât : qui ? quelqu'un qui utilisât l'immeuble : autrement, ce serait en achetant vendre la mèche ! De plus, il faudrait entretenir et payer divers frais et cela pendant longtemps, pour probablement pour le roi de Prusse ! "

En effet, combien d'années se passeraient probablement encore avant qu'il soit permis aux blanches colombes de revenir en France et de reprendre leur vol, vers le colombier toujours tant aimé et si sincèrement regretté !...

En date du 21 Mars, nous apprenions que le Gard avait été adjugé pour 12100 francs plus les frais. L'adjudication avait été prononcée au nom d'un avoué qui avait trois jours pour faire connaître le nom de l'acquéreur. Ce nom, on le connut en effet bien vite, c'était M. Pincès de Picquigny. Mais, depuis le jour de l'adjudication, deux surenchères s'étaient pro-

duites, dont l'une de M. Rolland entrepreneur de démolitions de Paris. Tout était donc à refaire sur une base plus large sur la première fois, et la vente remise à une date ultérieure.

De nouveau, nos amis s'entendirent et formèrent un comité pour la préservation de l'antique Abbaye. Ils désiraient non seulement la conserver jusqu'au retour des pauvres exilées, en l'affectant à une pieuse destination, mais encore en empêcher la démolition et la disparition en tant que comme monument remarquable au point de vue de l'histoire de la Picardie et de l'Amiénois en particulier. Monseigneur Dizien naturellement très disposé à favoriser ce double désir si louable, se résolut à faire lui-même l'acquisition de l'immeuble, pour y établir une maison de refuge destinée aux prêtres âgés ou infirmes de son diocèse. Toutefois, Sa Grandeur ne pouvait contribuer à l'achat que pour une somme de 20000 francs; ce qui était la moitié seulement du prix prévu pour la seconde vente : tout le reste de la somme, sans parler des réparations urgentes, frais d'entretien, impositions, etc. etc. devaient incomber aux Chartreux. Aussi, cette combinaison, pour les raisons si sages exposées plus haut, n'eut-elle pas le succès ambitionné et vivement souhaité par des cœurs éminemment patriotes, entièrement dévoués à la cause religieuse, et aux filles de Saint Bruno.

" Je suis allé ce matin en pèlerinage à la Chartreuse du Gard, nous écrivait M. X., en date du vendredi-saint 29 mars, c'est un vrai chemin de croix !

" J'avais demandé les clefs à l'huissier de Picquigny qui les détient actuellement; mais, arrivé au Gard, j'ai pu voir que point n'était besoin

" de clefs pour entrer. Le guichet de la petite porte est brisé, tout le monde peut pénétrer à l'intérieur, et on ne se fait pas faute de le faire. A l'intérieur, aucune porte n'est fermée, sauf celle de la chapelle, où je n'ai pu pénétrer. Beaucoup de fenêtres sont ouvertes; d'immenses visiteurs, notamment dans les cellules, et la pièce précédant la chapelle des reliques, laissent des traces de leur passage, déshonorant ainsi ce saint lieu. De rangueuses inscriptions insultent les moines sur les murs; partout c'est la profanation. L'œuvre dévastatrice s'accomplit !...

" Je suis allé réciter un " De profundis " au cimetière; grande a été ma stupéfaction de voir, que là comme ailleurs, l'impiété avait fait son œuvre : le caveau du Père Libermann était ouvert, donnant ainsi corps à une parole du que ma plume refuse à transcrire; plusieurs des croix, ornant les tombes des vénérables moniales, ont disparu, la chapelle est vide des modestes objets qui l'ornaient. Je l'ai nettoyée comme j'ai pu, accomplissant ainsi aux pieds de Jésus et de sa Sainte Mère, le devoir de reconnaissance qui me lie à vous.

" Bientôt la Chartreuse sera revendue, peut-être démolie ! Mais son souvenir restera vivant parmi nous. On écrira son histoire pour l'instruction des générations qui ne l'auront pas connue

" J'avais un moment espéré pouvoir sauver le Gard, un comité s'était formé ayant M. Ansart à la tête; la Providence en a décidé autrement, que sa sainte volonté soit faite !..... "

Quelques semaines plus tard, nous recevions de Picquigny les lignes suivantes qui font suite aux précédentes :

" Picquigny, 19 avril 1907

" Mon Révérend Père,

" Enfin, voici ma réponse à votre lettre du 1er avril ... Pinczès a été en effet, pendant deux ou trois jours, propriétaire du Gard pour 13000 francs et les frais; son achat devait lui revenir à 21000 frs., m'a-t-il dit. Mais il a été mis sur lui une surenchère par un M. Rolland, entrepreneur à Paris. Ce Pinczès est de la religion orthodoxe, il avait acheté l'Abbaye pour la démolir. Je le tiens de lui. Il paraît que les frais d'achat sont plus élevés que ces autres ventes, à cause des dépenses faites par le liquidateur, pour plans, visites d'inspecteurs des bâtiments publics, et déplacements d'architecte. On m'avait dit qu'on devait de nouveau essayer la vente le 15 avril, je ne sais si on l'a fait. Ce que je sais, c'est que depuis quelque temps, la maison était pour ainsi dire au pillage. On en avait forcé la porte, y pénétrait qui voulait. M. X. m'a dit qu'on avait même volé beaucoup de choses dans le jardin, qu'on prenait des boiseries, qu'on aurait même volé la cloche!"

(I)

Ce triste état de choses, ce lamentable abandon où se trouvait alors notre pauvre monastère, causa, paraît-il, une émotion profonde dans le pays, et

(I) Dans cette même lettre du 19 avril on nous annonçait aussi que, déjà, à cette date, l'huissier de Picquigny avait fait mettre un gardien au Gard.

même jusqu'à Amiens, puisque le " Progrès de la Somme " bien connu par sa couleur anticléricale, insérait dans ses colonnes le 21 mai l'entrefilet suivant :

" Qui donc est responsable de l'Abbaye du Gard

" Depuis quelque temps ont disparu des boiseries, un dessus de cheminée en marbre, une bâche en cuir, une cloche de 250 kilos. Un peu de surveillance que diantre !... "

Une lettre publiée dans le " Nouvelliste de la Somme ", et adressée à D. Balliat le dernier des Chartreux resté sur le sol français, N° du 7 août 1907, nous annonçait la vente de la précieuse boiserie de la grande salle de réunion :

" L'Abbaye du Gard, adjugée il y a quelques mois pour une somme dérisoire se voit dépouillée aujourd'hui de son plus beau fleuron. Les nouveaux propriétaires légaux ont trouvé un amateur pour les merveilleuses boiseries de la salle de réunion et conséquemment l'acte de vandalisme succède à l'acte de spoliation ...

" Que va devenir à son tour, cet ensemble où le décor s'adaptait si bien à la forme, et où les lambris cadraient si merveilleusement avec les lignes architecturales ?

" Nous l'ignorons, et peu nous intéresse, mais il est un fait certain, c'est qu'il sera matériellement impossible à l'artiste, qui sera chargé de ce travail, d'arriver à une reconstitution exacte, le cadre manque; le cadre est tout dans certains cas. Il avait été ordonné par un Mazarin, et ne peut-on pas présumer que cet illustre Abbé du Gard, confia

" par l'intermédiaire de Nicolas Fouquet, alors
 " surintendant des Finances et des Beaux-Arts,
 " à un maître de l'époque, l'exécution de cette
 " merveille de menuiserie et de sculpture
 " Les illustres artistes qui laissèrent des
 " traces de leur talent dans notre vieille Abbaye
 " picarde, ne se doutaient pas que deux siècles
 " plus tard, leurs oeuvres disparaîtraient, dé-
 " truites, non par le temps, mais par le sectarisme
 " des hommes !..... "

M. Pierre Ansart, architecte décorateur, auteur
 de cet article, ajoute encore ce qui suit :

" Il n'y a pas un an, nous franchissions pour
 " la dernière fois, le coeur attristé, le seuil
 " de l'Abbaye, où l'accueil le plus cordial, le
 " plus affectueux et le plus hospitalier nous a-
 " vait toujours été réservé.

" Depuis quelques jours déjà, les cloches ne ré-
 " sonnaient plus dans la vallée de la Somme, et
 " les moniales se préparaient au départ, attendant
 " avec résignation le jour de l'exode.

" Nous espérions quand même contre toute espéran-
 " ce !

" Il semblait, malgré tous les sujets de crainte,
 " qu'aucune main sacrilège n'oserait se porter sur
 " le vieux monastère, et que ces Françaises seraient
 " oubliées dans leur retraite !

" Hélas ! les beaux jours du Gard étaient pas-
 " sés, et les blanches colombes durent prendre
 " leur vol vers l'hospitalière Belgique. Qui au-
 " rait pensé, quelques mois après, le pauvre mobi-
 " lier serait vendu à l'encan, les bâtiments adju-
 " gés à vil prix pour être morcelés, dépecés, dé-
 " chirés ! Le fait est accompli, les murs sont
 " encore debout, mais la vie a quitté ce corps, et

" dans la nuit les murs de la blanche Abbaye
 " ressemblent à un tombeau !... "

Mais quels étaient alors les propriétaires
 du Gard ? L'honorable M. Dehostingue va nous
 l'apprendre :

" Picquigny, 30 août 1907

" Mon bien vénéré Père,

" Les propriétaires du Gard sont présentement
 " M. Pinczès dont j'ai déjà parlé. Ce brave
 " homme, grec schismatique de religion, russe
 " d'origine, réside à Picquigny. En second
 " lieu, M. Guénin industriel teinturier à A-
 " miens, fort riche et qui vient d'acheter per-
 " sonnellement la propriété de M. Fabre au-des-
 " sus de l'Abbaye. En troisième lieu, M. Lévis
 " commerçant à Amiens, associé de fait avec M.
 " Pinczès pour le commerce, et finalement M.
 " Lefebvre, également commerçant à Amiens. J'i-
 " gnore les prénoms de ces messieurs et leur
 " genre de commerce. Je sais seulement que Lé-
 " vis est juif.

" J'ai été au Gard, dimanche dernier. J'ai
 " visité la maison et l'ai trouvée propre et
 " vide. Les boiseries du grand salon et des au-
 " tres salles sont toujours en place. J'ai en-
 " tendu dire qu'elles étaient vendues pour
 " 20000 francs à un parisien, mais je ne suis
 " pas sûr de cet on dit. On dit aussi que l'Ab-
 " baye sera vendue pour la troisième fois, que
 " le docteur Dury l'achèterait pour y installer
 " une clinique de fous riches, afin de les sé-
 " parer de ceux moins fortunés, qui sont dans
 " la maison départementale de Dury. Est-ce
 " vrai ? M. Pinczès m'a dit lui-même que le
 " ministère de la guerre avait fait des ouver-

" tures auprès des propriétaires, pour faire de
 " l'abbaye un dépôt d'armes, d'artillerie, et même
 " un quai d'embarquement ou de transport d'armes,
 " de munitions, mais je n'entends plus rien
 " dire dans ce sens. On m'avait promis le procès-
 " verbal de la vente du mobilier du Gard : j'ai
 " en même en mains, pendant quelques instants,
 " la liste des acquéreurs. La vente s'est élevée
 " à 1100 francs environ. Mais pour avoir le procès-
 " verbal, j'ai rendu cette liste à la suite de la-
 " quelle ont devait l'écrire, et depuis, mon in-
 " termédiaire, qui est clerc chez l'huissier, ne
 " me rapporte plus rien ".

Finalement, une dernière lettre va compléter et
 même rectifier tous les renseignements donnés sur
 le Gard après notre départ. Elle est de l'ancien
 concierge et porte la date du 1er mars 1908. Adé-
 odat répond à des questions que nous lui avions
 posées nous-mêmes :

- " 1^o- Non, avant la vente du mobilier, personne
 " n'a commis de méfaits à Notre-Dame du Gard.
- " 2^o- La boiserie du cardinal Mazarin est intacte
 " et est toujours en place.
- " 3^o- Oui, le jour de la vente du mobilier, tout
 " le monde a pénétré partout, jusqu'au cimetière.
 " On a sonné la cloche, j'ai été impuissant à main-
 " tenir l'ordre.
- " 4^o- La cloche a été volée un mois après la vente,
 " on a laissé le battant; les gendarmes sont venus
 " le constater. On a volé également les serrures,
 " robinets, bois, dévissé les bancs du réfectoire
 " des religieuses. Tout ceci s'est fait alors qu'on
 " m'avait repris les clefs. Le fils de M. M^x de
 " Crouy est venu dérober des carreaux à paver; les
 " propriétaires actuels l'ont assigné devant le

- " tribunal d'Amiens, et M. M^x a été condamné
 " à payer 500 francs.
- " 5^o- Il y a eu un projet de vente pour les boi-
 " series, mais il n'a pas abouti, elles sont en-
 " core à la maison (1).
- " 6^o- Tous les Saints du côté des religieuses
 " ont été vendus à M. Thuillier (2) marbrier
 " à Picquigny, et ceux, du côté des Pères, à
 " un brocanteur d'Amiens dont j'ignore le nom.
 " Il n'en n'a pas pris livraison, elles sont
 " donc encore en place, ainsi que l'autel, où
 " on avait commencé à décarreler le bas, mais
 " on n'a pas continué.
- " 7^o- Les propriétaires actuels sont quatre
 " (ceux nommés ci-devant), ils seraient heureux
 " de revendre, j'en ai presque l'assurance.
- " 8^o- Les sépultures de nos chères Soeurs sont
 " respectueusement conservées. M. Pincès, pour
 " la Toussaint, a donné l'ordre de faire la toi-
 " lette aux tombes. Si quelques malandrins se
 " sont permis une curiosité au caveau, on y a
 " veillé, et tout est rentré dans l'oubli ! "

(1) Une autre lettre très autorisée nous apprend
 que nos belles boiseries ont réellement trou-
 vé un acquéreur au prix de 20000 francs; toute-
 fois, celui-ci ne pourra les enlever que dans
 le cas où celui qui achètera le monastère, vou-
 dra bien s'en dessaisir .

(2) M. Dehostingue nous disait encore dans sa
 lettre du 30 août 1907 : " Deux enfants se
 sont noyés la semaine dernière au pont de Pic-
 quigny; la fille sauvée cependant, mais le
 garçon mort. Ce sont les enfants de M. Thuil-

CHAPITRE XVI

L'ÉPREUVE

Les Moniales Chartreuses de Notre-Dame du Gard, en se transportant à Bardinne, y venaient naturellement avec l'intention d'y continuer leur vie cachée de prière et d'intercession, selon l'esprit de leur vocation, et l'invitation que leur en avait faite le Père de la famille cartusienne, par sa lettre du 12 octobre que nous avons citée précédemment. Le but, leur en était plus que jamais indiqué : prier, souffrir, offrir à Dieu le sacrifice de la louange continuelle, attirer les bénédictions du Ciel sur le pays qu'on allait habiter désormais, sur celui qu'on venait de quitter, sans espoir, au moins prochain, de retour, et ainsi se sanctifier et acquérir de grands mérites pour l'éternité !

Il était bien juste, en effet, de prier pour cette Belgique si hospitalière, qui n'avait pas hésité un seul instant, à ouvrir, toutes grandes, les portes de ses villes et de ses villages, à ce nombre prodigieux de religieux français de tous les Ordres et de toutes les Congrégations. Sans cette charité si louable, que seraient-ils devenus pour la plupart ? L'épreuve n'aurait-elle pas été encore plus douloureuse et le malheur plus irréparable !

La Belgique, du reste, compte autrefois au moins quinze Chartreuses, en grande partie supprimées par l'empereur Joseph II en 1783, et, par les armées de la République française en

Suite de la Note (2) de la page 255 .

lier marbrier sur la place. Le garçon a été repêché à Hangest. Je vais à l'enterrement, le pays est en deuil ! "

1794. Les plus célèbres furent celles de Bruxelles, Liège, Louvain, Diest, Anvers, Gand, Tournay et Bruges. Dans cette dernière localité, il y eut même deux fondations, dont l'une pour des Moniales de l'Ordre, en 1348. Et Denys le Chartreux, le plus illustre de nos écrivains, n'était-il pas né à Ritel près Saint Trond !

Prier pour la nation hospitalière, où l'on retrouvait ce pieux souvenir de nos anciens Pères ; prier, en particulier, pour Bardinne, où elles furent accueillies par tant de sympathie et de vénération, devait donc être, on le conçoit, pour les Moniales expulsées de Notre-Dame du Gard, un vrai besoin du cœur. Ce devait être en même temps, un devoir sacré, auquel elles auraient à unir la souffrance saintement acceptée que Dieu exauce toujours. — Du reste, pour remplir cette seconde partie de leur programme, nos religieuses, comme on va le voir, se trouvaient dans des conditions très favorables.

En quittant le Gard, la Communauté se composait de 22 religieuses de chœur, de 9 converses, et de 2 sœurs données, total 33. Parmi ces 33 personnes, 14 allaient atteindre ou avaient déjà atteint, et même dépassé, leur soixantième année, ce qui fait presque la moitié du personnel. Et encore, parmi ces dernières, nous en trouvons qui sont âgées de 74, 78 et 86 ans ! En outre, chez les jeunes, il y avait des infirmes à l'état à peu près chronique, et des santés bien affaiblies !

Le climat de la Belgique est généralement très humide, et le vieux château, converti promptement en Chartreuse provisoire, se ressentait encore des récentes réparations. Quand on y arriva les enduits des murs, les corridors, les cloisons des

cellules, tout cela n'était pas entièrement sec. Et puis, la première besogne, au début de l'installation, n'était-elle pas toute indiquée à des religieuses, qui savent que la propreté est — fille de la belle vertu de pureté : laver à grandes eaux les parquets, faire disparaître les moindres souillures, la plus petite tache ! Ce qui fut loin de contribuer à chasser au plus vite l'humidité !.....

À commencement de l'année 1907, deux mois environ après notre arrivée, la grande porte du monastère s'ouvrait une première fois, pour laisser passer un cercueil ! Des jeunes filles en grand deuil s'en emparèrent respectueusement, le transportèrent à l'église paroissiale, et de là au cimetière communal. La défunte était V. S. Marie Pacifique (Adélaïde) Vachon, âgée de 68 ans, et infirme déjà depuis longtemps. Plus ébranlée que ses compagnes par le changement de pays et de monastère, elle s'endormit paisiblement dans le Seigneur le dimanche 1er janvier, après avoir reçu tous les Sacraments de la Sainte Eglise, et fait à Dieu le sacrifice de sa vie pour la conversion de la France (1).

Pendant le cours de cette nouvelle année, on continua, plus que jamais, au château, dans le

(1) Elle était née le 20 juillet 1841 à Saint Aupre, diocèse de Grenoble, Isère. Entrée à la Chartreuse de Sainte Croix de Beauregard en juin 1861, elle y fit profession le 8 Xbre 1863. Elle fut consacrée le 6 août 1871, par Mgr. Paulinier, Evêque de Grenoble et envoyée à Notre-Dame du Gard en juin 1877.

calme et la tranquillité, la même vie de prières, de sacrifices, par l'exercice complet de la règle, au sein d'une population paisible elle-même, fort laborieuse, et qui ne s'offensa nullement de notre fréquente sonnerie, surtout au milieu de la nuit.

Peu à peu, l'ancienne Communauté des bords de la Somme s'habitua à ce monastère improvisé et de si faibles dimensions, à cette minuscule et pauvre chapelle où, du reste, on retrouvait, comme au Gard, Celui qui est tout pour le religieux, et la fille de Saint Bruno en particulier, le Bien-Aimé Jésus ! Car, n'était-ce pas absolument pour Lui seul que l'on avait quitté le monde et ses vanités, et qu'on s'était renfermée pour la vie entière dans le tombeau d'une étroite et sévère solitude ? Et, dès lors qu'il était là, au milieu de nous, vivant sous le même toit que nous, et toujours prêt à se donner tout entier à nos âmes, que pouvait-on bien désirer de plus ! N'avait-il pas les paroles de la vie éternelle, de l'espérance et de la charité éternelles ! Et, en attendant, n'était-il pas prodigue envers ses épouses des dons les meilleurs : l'amour de la croix, le zèle pour la gloire de Dieu Son Père, la conversion et le salut des pécheurs, et la paix intérieure qui est déjà un avant-goût des joies du Ciel !

En date du 8 juillet, Dieu ménagea à nos religieuses une bien douce consolation ; ce fut la visite de Mgr. Ratten, Evêque de Liège, devenu leur père et premier pasteur, depuis qu'elles habitaient dans son diocèse. Il arriva à Burdiane vers les cinq heures du soir précédé d'un certain nombre de jeunes gens à cheval, très heureux de l'accompagner dans sa route jusqu'à la localité où il devait

passer la nuit. Sa Grandeur ne faisait donc que traverser notre bourg ; néanmoins, malgré l'heure qui se faisait tardive, et la foule nombreuse accourue pour recevoir sa bénédiction, Elle voulut bien consentir à faire une courte visite aux nobles exilées, à celles que la France avait rejetées hors de son sein, et que la Belgique avait accueillies avec tant de charité !

Le Prince de l'Eglise accompagné de deux de ses prêtres (1), et de M.M. les Curés de Burdiane et d'Hannêches, fut introduit dans l'intérieur du couvent, où la Communauté toute entière l'attendait à genoux. Ayant pris place sur un fauteuil, il lui adressa quelques paroles pleines de pitié, de paternel encouragement, et voulut lui laisser un souvenir de son passage, en accordant trois récréations extraordinaires. Finalement Sa Grandeur mit le comble à ses bontés, en nous donnant la bénédiction apostolique ! Cette visite nous fut très agréable et bien réconfortante dans notre exil !

L'année 1907 s'écoulait lentement nous apportant, de temps en temps, de tristes nouvelles de notre chère France, où la persécution religieuse sévissait toujours, nous apportant surtout des nouvelles de notre pauvre monastère du Gard ! N'avons-nous pas dit précédemment qu'il fut envahi par d'ignobles visiteurs, profané par des voleurs sacrilèges, puis vendu à des juifs, en attendant que, passant en d'an-

(1) M. le Chanoine Grébon, et M. le Doyen de Couthien. Mgr. revenait d'Havin, où il avait consacré l'église et se rendait à Couthien pour la Confirmation.

tres mains non moins malhonnêtes, il ne reçut une destination définitive ! Que de fois notre esprit et notre coeur se reportant vers lui, nous voulions revivre les années si heureuses écoulées entre ses murs mille fois bénis ! Dieu seul pouvait comprendre la grandeur du sacrifice ! Il voulait nous détacher de tout ce qui est terrestre, pour nous attacher toujours davantage à Lui seul. Il voulait aussi, par la peine, la souffrance et la prière nous faire mériter la résurrection de notre belle et inoubliable patrie !...

1908 s'ouvrit par un froid très intense : on en souffrit beaucoup la nuit au choeur qui, selon nos usages et par esprit de pénitence, n'était pas chauffé, non plus que les cellules, où il faut se contenter d'un simple chauffe-pieds. Après, survint un temps mou, humide, et alors on commença à tousser, et à se trouver indisposé ; c'était le principe d'une terrible épreuve qui ne s'effacera jamais de notre souvenir et dont les conséquences furent si désastreuses pour cette pauvre Communauté !

Bientôt, une attaque d'influenza infectieuse s'abattait sur nous avec une intensité telle que toutes les religieuses de choeur à peu près, et toutes les converses hormis cinq furent atteintes sérieusement en même temps ! Néanmoins, on croyait n'avoir en face de soi qu'une influenza ordinaire, telle qu'on l'avait eue plus d'une fois au Gard, et dont on avait fini par triompher, avec des soins et de la patience, illusion cruelle et funeste !...

Le mal se généralisant de plus en plus et les souffrances augmentant chaque jour, il fallut bien recourir aux lumières et aux soins si dévoués du bon docteur de Bardinne, mais c'était déjà tard !...

Le 9 février un dimanche, au moment où l'on commençait la Messe conventuelle, V. Soeur Marie Victime de Jésus Barbier, âgée de 75 ans, s'envolait la première dans la patrie céleste. Au milieu de la nuit, on l'avait vu joindre pieusement les mains, en disant avec une ferveur extraordinaire l'invocation : " Mon Jésus, miséricorde ! " Ce fut sa dernière parole ! Elle nous quitta très paisiblement et sans secousse, comme en se laissant aller à un doux sommeil, au grand étonnement de celles qui l'entouraient, et ne la croyaient pas si proche de sa fin dernière ! (I).

A ce moment, la V. Mère Prieure, déjà atteinte par la contagion, n'en continuait pas moins à visiter ses chères malades, voulant, disait-elle, quoiqu'il en pût résulter, faire son devoir jusqu'au bout ! Elle avait souffert beaucoup du froid soit au choeur, soit dans sa cellule qui était glacée, ayant toujours refusé le

(I) V. Soeur Marie Victime de Jésus (Justine) Barbier était née le 27 mai 1833 à Bizonnes, diocèse de Grenoble (Isère). Entrée à Beauregard le 16 8bre 1854, elle y prit le saint habit le 21 9bre 1855. Professe au 8 décembre 1856, elle fut consacrée par Mgr. Ginouilhac Evêque de Grenoble, en date du 7 juillet 1861. Elle arriva au Gard en 1872, et y exerça pendant un bon nombre d'années la charge si importante de Maîtresse des Novices. Jusqu'à la fin cette V. Soeur se fit remarquer par son amour pour la règle, son assiduité au choeur, et sa fidélité à remplir les différents offices de petite chantre, de semainière pour l'épître, de lectrice au réfectoire, etc. etc...

« pauvre petit poêle » parce que, disait-elle encore, la majeure partie de ses filles en étaient dépourvues, et qu'il y avait tant de nécessiteux mourant de froid sur les grands chemins ! » Finalement, elle dut bien se résoudre à ne plus sortir, mais, croyant toujours n'avoir affaire qu'à une influenza ordinaire, il ne lui paraissait pas utile de voir le docteur. Il fallut donc le lui imposer ! Pauvre Mère bien-aimée ! pour elle aussi, il était trop tard, puisque ce dernier constata, non seulement l'influenza, mais de plus la pneumonie et une affection cardiaque ! Elle voulut savoir toute la vérité, et dès lors ne se faisant plus d'illusion sur la gravité de sa situation, cette si digne supérieure pensa aussitôt à se préparer sérieusement à la mort. Et tandis que, autour d'elle, nous étions pleins d'espoir, attendu qu'elle n'avait jamais connu la maladie, et paraissait encore si forte, elle, au contraire, fit appeler sans retard, le V. Père Vicaire, et se confessa comme pour la dernière fois !

Nous la laissâmes tranquille et rassurée sur ses craintes du jugement de Dieu. Sa conscience si délicate, et même scrupuleuse qui, du reste, avait fait le tourment de toute sa vie, l'inquiétait vivement à cette heure suprême ! Et cependant, quelle âme plus belle, plus innocente !.....

Dès le lendemain matin, vers les quatre heures, la vén. malade nous faisait savoir qu'elle désirait recevoir le Saint Viatique et le Sacrement de l'Extrême-Onction. Nous rendant à son pieux désir, nous la trouvâmes assise sur son fauteuil, vêtue de son grand manteau blanc, et entourée d'un certain nombre de ses filles. Avec quelles saintes dispositions, notre pieuse Mère ne reçut-elle pas dans

son cœur son divin Epoux, Celui pour Lequel elle avait méprisé le monde, Celui qu'elle avait goûté et aimé, et en qui elle avait toujours eu confiance !..... Bientôt commencèrent les onctions saintes, alternées avec les prières liturgiques, auxquelles elle s'unissait avec une ferveur extraordinaire. Et quand vint le moment où, selon nos statuts, le V. Père Vicaire l'invita à demander pardon à la Communauté, elle le fit avec tant de conviction et d'humilité que des sanglots s'échappèrent de toutes les poitrines, et de tous les yeux coulèrent d'abondantes larmes ! Quelle scène inoubliable !... C'était le mercredi 12 février. Témoignant alors son contentement, la Vén. Mère, après notre départ, dit à son entourage : « Maintenant que j'ai reçu tout ce que je voulais recevoir, le Bon Dieu fera de moi tout ce qu'Il voudra ! »

Dans la soirée de ce même jour, nous la trouvâmes plutôt mieux, à la suite d'une nouvelle ordonnance du docteur, et nous fûmes invités à reposer la nuit bien tranquilles. Mais, vers une heure du matin, un coup de sonnette désespéré nous fait accourir promptement auprès d'elle avec le V. Père Coadjuteur, dans l'espérance de pouvoir lui donner encore une suprême absolution. Hélas ! en approchant de sa cellule, nous entendons pleurer, sangloter, elle venait d'expirer sur son fauteuil, entre les bras de la V. Mère Sous-Prieure qui, hors d'elle-même, s'accusait, bien à tort, de l'avoir laissée partir si brusquement, pour avoir manqué de la vigilance nécessaire !.....

Cette mort, en effet, fut si soudaine et imprévue qu'on ne pouvait y croire ! On espérait

encore, toutefois, c'était bien contre toute espérance, notre Vén. Prieure nous avait réellement quittés pour entrer dans un monde meilleur !...

Nous récitâmes à genoux à ses pieds, le De profundis, et, sans perdre de temps, nous nous rendions auprès de chère Soeur Agathe qui, elle aussi, touchait à ses derniers moments, afin de lui faire les prières de la recommandation de l'âme et lui appliquer l'indulgence plénière in articulo mortis ! Vers les cinq heures, elle rendait le dernier soupir, s'envolant au Ciel à la suite de sa vénérée Supérieure ! (1) .

Ces deux âmes s'étaient déjà suivies de près dans leur vie terrestre. En effet, la Vén. Mère Marie du Saint Enfant Jésus, et la chère Soeur Agathe, firent en février et mars 1859, leurs premiers pas dans la vie religieuse à Sainte Croix de Beauregard. L'une et l'autre prononcèrent leurs vœux le 19 mars 1861. Elles quittèrent Beauregard pour la fondation nouvelle du Gard, Soeur Agathe au mois de mai 1871, et Vén. Mère Marie du Saint

(1) Obierant, in domo Refugii Bardinne :

V. M. Maria S^{te} Pueri Jesu Ray, Professa d^{mus} s^{te} Crucis de Beauregard Priorissa d^{mus} N. D. du Gard; in utroque domo manens Magistrica Novitiarum S. Priorissae implens. Postannos a professione 47 aetate vero 69.

Carissima in X^o soror Agatha Pellin conversa, professsa d^{mus} s^{te} Crucis de Beauregard, hospes in d^{ne} N. D. du Gard, postannos a professione 47, aetate 70.

Bardinne in festo B. Beatissae Virg. die 13 februarii 1908.

Requiescant in pace.

Enfant Jésus au mois d'août suivant. Après un séjour de 35 ans dans l'ancienne Abbaye des bénédictins, elles prenaient, le 12 Septembre 1906, la route de l'exil. Dix-sept mois s'étaient à peine écoulés depuis le triste exode qu'elles partageaient ensemble pour le Ciel, patrie de la réunion éternelle dans le sein de la Divinité !

Oui, ces deux filles de Saint Bruno s'estimaient mutuellement et s'aimaient en Dieu comme s'aiment les saints ! Pendant sa dernière nuit qui lui fut si pénible, ne vit-on pas la V. Mère Prieure se traîner encore, pour ainsi dire, à sa fenêtre, pour apercevoir la petite lumière qui luisait dans la chambre où déjà, agonisait sa chère Soeur Agathe ! Celle-ci, il est vrai, méritait bien l'affection et l'estime de sa vénérée Supérieure par sa vie exemplaire en toutes choses, par sa piété, sa régularité et son amour du travail. N'avait-elle pas pendant plus de quarante ans, exercé l'office si pénible, si assujettissant de cuisinière, ne craignant point de prendre sur son sommeil, afin que tout fût toujours prêt à l'heure, et sans aucun préjudice pour ses exercices spirituels. Soeur Agathe était fort petite de taille, mais très grande de cœur et de courage ! Chaque fois que nous partions pour le Chapitre Général " et surtout, nous disait-elle, ne laissez pas changer notre V. Mère Prieure ! "

Elle était vraiment belle à contempler cette bonne Mère Prieure dans la majesté de la mort, avec la couronne des Vierges qui ceignait son front si pur ! Du reste, V. S. Marie du Saint Enfant Jésus conserva jusqu'à la fin la fraîcheur de sa jeunesse. Sa haute taille que les

années n'avaient pas encore courbées, et tout l'ensemble extérieur de sa personne, auraient certainement fait dire à Saint François de Sales, qu'elle était fort précieuse ! Une des religieuses les plus respectables de la Communauté, a essayé de traduire cette pensée par ces quatre vers, pour lesquels on voudra bien n'être pas trop sévère :

" Il me semble la voir dans sa cuculle blanche
 " Le front pur et serein comme celui d'un ange
 " Le port majestueux et plein de dignité
 " Tempérée de douceur, de sainte humilité ! "

Les deux cercueils furent transportés aussitôt que possible à la chapelle, pour y passer deux nuits et presque deux jours en communauté. Le samedi 15, vers les quatre heures du soir, après les dernières prières faites au chœur, on les descendit assez péniblement, à travers l'étroit corridor et par le grand escalier, jusque sous le porche de la grande porte d'entrée. Les cloches de la paroisse mêlaient leurs sons graves et solennels à ceux de la petite cloche du monastère, et bientôt M. le Curé se présentant pour faire la levée des corps, on put apercevoir à l'extérieur nos pauvres religieuses toutes en larmes agenouillées sur le sol aux pieds de leur mère, et lui demandant une dernière bénédiction, au moment de la suprême et si douloureuse séparation !

Les cercueils pieusement enlevés par douze jeunes personnes en grand deuil et suivis par le V. Père Coadjuteur et nos deux Frères eurent bientôt franchi le court espace qui sépare le monastère de l'église paroissiale, où fut donnée l'absoute accompagnée des prières conformes à la liturgie romaine et aux usages du diocèse.

La population de Bardonne voulut en cette triste circonstance nous témoigner sa sympathie, et la part bien sincère qu'elle prenait à nos si rudes épreuves. Elle assista avec empressement aux funérailles, et, dans le long cortège funèbre qui se forma à la sortie de l'église, on vit, après la croix et le prêtre, suivre les enfants des deux sexes silencieux et recueillis, conduits par leurs Maîtres et Maîtresses. Puis, venait l'élite des personnes pieuses récitant alternativement et dévotement le saint Rosaire. Au champ béni des morts, nos défuntes furent descendues et juxtaposées dans la même fosse, en attendant de répondre encore ensemble à l'appel de l'Ange, convoquant, à la fin des temps, l'humanité toute entière, au Jugement universel ! La simple croix de bois cartusienne fut plantée sur leurs tombes !

Notre V. Mère Marie du Saint Enfant Jésus (Valérie) Rey naquit le 31 janvier 1839 à Charvannes, paroisse du diocèse de Grenoble, de parents éminemment chrétiens, chez lesquels s'étaient conservées précieusement, comme dans toutes les familles patriarcales à cette époque, les bonnes traditions de foi pratique et de solide piété chrétienne (1). Bien jeune encore,

(1) Notre si regrettée Mère était la sœur du V. P. Dom Valéry Rey, procureur de la Grande Chartreuse, mort si inopinément à Farneta, à l'issue du Chapitre Général de 1906. Il avait été, avant d'entrer chez nous, économe du petit Séminaire de Rondeau, et nommé chanoine honoraire du diocèse de Grenoble. Un autre frère de

elle visita les ruines de l'ancienne Chartreuse de la Sylve bénite, située dans le voisinage de son pays natal, et où, nous dit-elle un jour, elle fut vivement impressionnée à la vue de cette solitude silencieuse, sanctifiée autrefois par les fils de Saint Bruno. Était-ce déjà un premier appel de Dieu qui frappait à la porte de son cœur, pour l'enrôler plus tard sous la bannière de ce grand Patriarche ? Cette supposition n'est pas improbable, lorsqu'il s'agit d'une âme pure, innocente, qui avait en si grande horreur l'offense de Dieu, et devait si fort redouter le monde où le mal va se multipliant chaque jour !...

Quoiqu'il en soit, Mademoiselle Valérie Rey se présenta à Sainte Croix de Beauregard dans sa vingtième année, et y fut admise comme postulante le 22 février 1859. Elle prit le saint habit l'année suivante le 24 février 1860, jour de la fête de Saint Mathias apôtre, et prononça ses vœux le 19 mars 1861, sous les auspices du grand Saint Joseph (I). Déjà, pendant son noviciat, elle exerça les fonctions de portière et de cellétière; mais en 1866, elle fut placée à la tête du Noviciat, et, après trois ans, succédant à la Vén. Mère Marie Joséphine Durand, elle était nommée Prieure, en date du 1er Mai 1869, charge qu'elle remplit jusqu'en 1871.

Suite de la Note (I) de la page 269 .

V. Mère Marie du Saint Enfant Jésus, M. l'Abbé Albert Rey, est actuellement professeur au Grand Séminaire.

(I) Elle fut consacrée le 24 avril 1867 par Mgr. Ginonilhac, Evêque de Grenoble.

Toujours profondément humble, et se jugeant incapable de conduire les autres, elle ne manqua pas de faire alors ce qu'elle a toujours fait jusqu'à la fin de sa vie; c'est-à-dire, de supplier chaque année les Supérieurs et le Chapitre Général d'avoir compassion de sa grande misère, et de la décharger ! Voyant qu'elle ne pouvait rien obtenir de ce côté-là, notre Vén. Mère eut alors la pensée de s'adresser à Monseigneur l'Evêque de Grenoble, le priant d'intercéder en sa faveur, afin qu'on voulût bien lui rendre sa bien-aimée cellule, et pour sa vie entière ! Mais voici ce qu'écrivit bientôt à Beauregard le Révérend Père Général D. Charles-Marie Saisson :

" La Vén. Mère Marie du Saint Enfant Jésus
" Rey nous ayant fait prier par l'entremise de
" l'Evêché, de lui faire miséricorde, nous devons nous incliner, mais nous ne lui accordons pas de ne pouvoir être élue à l'avenir !"

Notre pieuse fille de Saint Bruno qui, toute joyeuse, lut, elle-même, cette lettre au chapitre, n'avait donc été néanmoins exaucée qu'à demi. De plus, au lieu de jouir de la solitude complète, elle dut rester Sous-Prieure et chargée en même temps du noviciat pendant plusieurs années, soit d'abord à Beauregard, soit ensuite au Gard, où elle arriva en compagnie de plusieurs autres religieuses au mois d'août 1871, comme nous l'avons dit précédemment. Et là, en 1885, elle dut de nouveau courber les épaules sous le fardeau tant redouté ! En effet, le Chapitre Général de cette année, ayant rendu à un repos bien mérité, la V. Mère Marie Joséphine Durand, première Prieure, il nomma à sa place

la Sous-Prieure, c'est-à-dire la V. Mère Marie du Saint Enfant Jésus Rey, dont l'installation eut lieu le 12 mai suivant.

Maintenant, que fut bien ce Prieat d'une durée de 23 longues années ? Faut-il parler de la patience inaltérable de cette Vén. Mère, de sa profonde humilité, de sa prudence parfois excessive, de son jugement si droit, de sa douceur, de sa charité, de sa piété simple et modeste, mais solide, de son esprit de pénitence et de mortification ? Faut-il rappeler son amour pour la sainte pauvreté, sa dévotion spéciale à Notre-Dame du Perpétuel Secours et à Saint Joseph, son grand respect pour la règle, la sainte obéissance, et sa crainte excessive de blesser la vérité dans ses discours ? Redirons-nous enfin cet ensemble de vertus et de qualités qui la rendaient si digne du poste difficile qu'elle occupait ??...

Nous n'avons rien à apprendre à ses filles; elles l'ont vue constamment à l'œuvre, goûtées et appréciées à sa juste valeur. Mais nous nous permettrons de laisser parler d'autres témoins, du reste, très autorisés : quoique n'appartenant pas à notre monastère, ils ont eu l'occasion, ainsi qu'on va le voir, de connaître et d'apprécier également notre défunte si regrettée ! Voici en tout, ou en partie seulement, quelques lettres reçues après sa mort :

Du Révérend Père à la V. Mère Sous-Prieure -
17 février 1908

" La mort de votre V. Mère Prieure a été sainte
" comme la vie dont elle était le couronnement,
" simple comme celle d'une digne fille de Saint
" Bruno, fidèle jusqu'à la fin à tous ses devoirs
" et attachée à sa règle. Un grand vide s'est

" fait dans votre Communauté; mais le souvenir
" de la vénérée défunte vous restera : en pen-
" sant à elle vous sentirez le désir d'imiter
" ses vertus, son humilité, son amour pour l'Or-
" dre, son respect des traditions. En pensant
" à elle, vous penserez à prier pour le repos
" de son âme; c'est un devoir particulier de re-
" connaissance que vous avez à remplir, une der-
" nière marque de piété filiale que vous devez
" lui donner, etc ... "

De Beauregard :

" Les nouvelles si tristes que vous nous an-
" noncez, nous ont extrêmement surprises et af-
" fligées. V. Mère Marie du Saint Enfant Jésus
" était si vénérée et si aimée dans sa maison
" de profession qu'elle avait embaumée pendant
" ses premières années de vie religieuse du par-
" fum de ses plus pures vertus ! Oh qu'elle
" est vraie la parole de la Sainte Ecriture :
" la mémoire du juste vivra éternellement !
" Les deux compagnes qui l'ont précédée et sui-
" vie de si près dans la tombe, n'ont également
" laissé à Beauregard que des souvenirs de pié-
" té, de ferveur et de dévouement ! "

De Monseigneur l'Evêque d'Amiens,

1er Mars 1908,

" J'ai été un peu souffrant la semaine derniè-
" re, et vous m'excuserez de vous apporter bien
" tard l'expression de mes religieuses condolé-
" ances.

" Je garde trop le souvenir des vertus et des
" mérites de la Révérende Mère Prieure, pour ne
" pas apprécier la perte immense que fait la
" Communauté. D'une régularité parfaite, d'un
" jugement exceptionnel, d'un esprit de gouver-

" nement très pratique et très rare, d'une bonté
 " qui ne lui assurait pas seulement l'affection
 " de toutes ses filles, mais lui gagnait les sym-
 " pathies de tous ceux qui l'approchaient, Soeur
 " Marie du Saint Enfant Jésus réunissait toutes
 " les qualités qui conviennent à une Supérieure.
 " Il semble que sa présence était d'autant plus
 " nécessaire que les jours se font plus diffici-
 " les pour la chère Communauté. Dieu juge autre-
 " ment que les hommes, et veut qu'on ne compte
 " que sur sa Providence, ou plutôt Dieu a voulu
 " la récompenser de tout ce que ces derniers temps
 " lui avaient apporté de fatigues, d'ennuis et de
 " tristesses !

" Hélas ! et ce deuil n'est pas le seul qui
 " vous frappe, puisque deux autres de nos excellen-
 " tes religieuses nous ont quittés pour un monde
 " meilleur !

" Soyez assez bon, cher Père, pour dire à la
 " Communauté à quel point je partage sa peine, et
 " combien je m'associe à ses prières pour celles
 " qui ne sont plus d'ici-bas, mais qui nous lais-
 " sent d'édifiants souvenirs de leurs vertus, et
 " l'espérance d'une intercession plus puissante
 " encore auprès de Dieu. En l'éloignant de mon
 " diocèse, l'exil ne m'a nullement détaché d'une
 " famille religieuse à laquelle je demeure profon-
 " dément attaché.

" Je la bénis, et, vous avec elle, vous priant,
 " mon Révérend Père, d'agréer l'assurance de mes
 " meilleurs sentiments en Notre-Seigneur.

" + Léon, Evêque d'Amiens "
 De M. Schytte Amiens 15 février

" Je reçois votre carte et ne sais vraiment com-
 " ment vous exprimer la douleur que je ressens à
 " l'annonce de la si triste nouvelle.

" Et pourtant, en y réfléchissant bien, cette
 " mort de bienheureux n'est-elle pas le couron-
 " nement d'une si belle vie passée dans l'ansté-
 " rité, et la pratique des plus belles vertus !
 " La V. Mère Marie du Saint Enfant Jésus est
 " allée au Ciel rejoindre son bien-aimé frère,
 " et j'imagine les chants d'allégresse qui s'é-
 " lèvent de leurs poitrines !

" Et cette bonne Soeur Agathe; j'en parlais
 " souvent à ma petite fille, et son souvenir res-
 " tera dans son coeur comme une vision lointai-
 " ne qu'elle aimera à faire revivre.

" Vous souvient-il, cher et vénérable Père,
 " d'un tableau de primitif flamand : La Vierge
 " Marie entr'ouvrant son manteau, pour laisser
 " voir des Chartreux agenouillés autour d'Elle,
 " montrant ainsi la protection qu'Elle accorde
 " à l'Ordre !

" C'est là-dessus que je veux clore ma lettre.
 " Si, d'une part, la douleur nous étreint au
 " moment du sacrifice, pensons, comme dit Saint
 " Jérôme, que nous passons sur cette terre com-
 " me dans une hôtellerie, et ne voyons que la
 " fin admirable réservée aux serviteurs fidèles
 " de la Sainte Vierge.

" Du haut du Ciel, les vénérées religieuses
 " intercéderont pour nous, et c'est en vous de-
 " mandant une bonne bénédiction pour ma famille
 " et pour moi que je me dis, etc ... "

Du Vén. Père D. Fortunat,
 Prieur de Montalègre (Espagne),
 ancien Visiteur de Notre-Dame du Gard, en date
 du 19 Mars :

" Merci des détails que vous voulez bien me
 " donner sur vos deuils multipliés et si doulou-

" reux. Il n'a rien moins fallu que notre esprit
 " de silence cartésien, pour m'empêcher de vous
 " dire tout de suite la part intime que j'y prenais.
 " Je connaissais si bien ces chères âmes,
 " et je reste si uni intérieurement à votre pieuse
 " Communauté, qui m'a procuré tant d'édification,
 " et a eu la charité de m'assister de tant
 " de prières. Sans cette épidémie, votre Vénérée
 " Mère Prieure aurait pu encore, pendant plusieurs
 " années sans doute, conserver son office où elle
 " alliait si bien la prudence à la bonté ! Et
 " l'excellente Soeur Agathe, que nous appelions
 " dans les Visites en inspectant la cuisine, la
 " colonne de la Maison. " Petite colonne, répondait-elle, modestement ". Je crois qu'au Ciel,
 " cepe sera pas l'une des plus petites colonnes
 " du firmament !... etc. etc. (I)

De M. l'Abbé Ray, frère de notre chère défunte :

" Meylan, 18-2-08

" Mon Vén. Père,

" Vous m'annoncez une bien triste nouvelle. La
 " vèlle, ma soeur avait déjà reçu la lettre de
 " la Mère Sous-Prieure. Ainsi donc ma pauvre soeur
 " suit Dom Valéry dans la tombe à 21 mois de distance :
 " cela ne troublera pas le sommeil des misérables
 " qui envoient souffrir et mourir en exil ceux que nous aimons.
 " J'avais 4 ans quand la

(I) Le jour de la fête de Saint Joseph qui était le jour anniversaire de la profession de V. S. Marie du Saint Enfant Jésus et de Soeur Agathe, les deux Messes ont été célébrées pour le repos de leurs âmes.

" Soeur du Saint Enfant Jésus partit pour Beauregard; j'étais bien petit, et pourtant je la vois encore me disant adieu. Je l'ai revue ensuite à Beauregard, et une fois aussi à Notre-Dame du Gard, saccagée depuis et profanée par la bande à Briand et Clémenceau. C'était en 1900 !

" Combien je vous remercie des détails si dououreusement intéressants que vous me donnez sur les derniers instants de la chère défunte. Votre lettre sera précieusement conservée dans les papiers de famille. Nous la relirons pour raviver nos souvenirs et pour nous édifier !..... "

De Motta Grossa 6 mars 1908

" La mort si inattendue de la Vén. Mère du Saint Enfant Jésus nous a bien affectées. Celles d'entre nous qui l'avaient connue en ont été particulièrement impressionnées. Nous prions beaucoup pour toutes ces chères défuntes qui, en retour, demanderont à Dieu pour vous de bonnes vocations, afin de combler les vides que leur départ a causés à la Communauté. Je vous dirai encore que nos anciennes qui se sont trouvées à Beauregard avec la Mère Marie du Saint Enfant Jésus, sont convaincues qu'elle a été en quelque sorte une martyre par suite de ses peines morales. Maintenant, il faut espérer qu'elle jouit du repos promis à ceux qui ont beaucoup souffert et travaillé pour la gloire de Dieu ! "

Oui, il est bien vrai de dire que cette Vén. Mère a beaucoup souffert moralement ! Toujours quelque pensée pénible, quelque crainte chimé-

rique, par suite de sa conscience délicate jusqu'au scrupule, ou peut-être aussi par l'effet d'une disposition naturelle, venaient assombrir son esprit, lui resserrer le cœur, et l'empêcher de goûter aucune joie intérieure et spirituelle ! Et cependant cet état d'âme fut celui de sa vie entière !...

Dieu avait daigné abaisser ses regards sur elle pour en faire une victime choisie, pure et sainte !. Colombe toute blanche, elle s'envola au Ciel avec la couronne d'épines, que son divin Époux changea aussitôt en une autre toute éclatante de gloire éternelle ! Nous pouvons donc prier cette Mère si regrettée, l'invoquer, et compter sur son intercession maternelle auprès de Dieu !

Trois mois après son départ, le Chapitre Général de l'Ordre tenu à Farneta (Italie), lui accordait, en témoignage de sa vie si pleine de mérites et d'édification, une Messe de la Sainte Vierge à célébrer par chaque prêtre dans toutes nos Maisons.

CHAPITRE XVII

APRÈS L'ÉPREUVE

Nous lisons dans nos Statuts, au chapitre II, qui a trait à l'élection du Prieur que (I)
 " lorsque celui-ci vient à mourir, aussitôt après la sépulture, le Vicaire doit, avant toute autre chose, rassembler le couvent, dans le lieu appelé Colloque, et lui exposer la nécessité de pourvoir la Communauté d'un nouveau Supérieur. Et comme il arrive quelquefois que la maison, se trouvant privée de pasteur, contient le nombre suffisant de personnes aptes à l'élection, mais qui néanmoins, pour différentes considérations, préfèrent en laisser le soin au Chapitre Général ou au Révérend Père. Le Père Vicaire est alors obligé de consulter les électeurs et de leur demander quel est leur sentiment : veulent-ils élire eux-mêmes, ou s'en remettre pour le choix du nouveau Prieur, au Chapitre Général ou au Révérend Père ? Et, selon l'avis de la majorité du couvent, exprimé par des suffrages secrets, il faudra s'en tenir là et s'y arrêter d'une manière définitive ".

(I) Ex nova collectione Statutorum Ord. cartus. pag. 20. Typis Cartusiae Sanctae Mariae de Pratis. MDCCCLXXIX. Statuts des Moniales Chartreuses pag. 136 et seq. A la Correrie, par Claude Faure imprimeur à Grenoble MDCLXXXIX.

Après une si forte secousse morale, au lendemain d'un si grand deuil, et avec tant de malades encore dans la Communauté, il n'était pas possible de se conformer aussitôt à ce point de la règle. Du reste notre Révérend Père nous avait écrit lui-même " d'attendre que la Communauté " soit à peu près remise sur pied, pour faire la " première réunion en vue de l'élection ". De plus, l'épreuve n'était pas encore entièrement terminée : n'étions-nous pas, en ce moment, à la veille de perdre aussi la bonne Soeur Cécile, la doyenne des converses de l'Ordre. Elle avait été administrée déjà dans les premiers jours de février, en présence de la V. Mère Prieure, qui, agenouillée aux pieds de son lit, était loin alors de se douter que huit jours à peine la séparaient elle-même de son éternité !...

Chère Soeur Cécile (Marino) Parent était née le 17 mai 1822 au Péron, Commune de Saint Laurent du Pont (Isère). Entrée à la Chartreuse de Beauregard le 14 juillet 1856, elle y fit sa première profession le 8 décembre 1857, et, la seconde, le 8 décembre 1862. Elle avait donc 86 ans d'âge et 51 de profession religieuse. D'une constitution forte, et robuste, la chère Soeur lutta contre la mort jusqu'au 6 mars, c'est-à-dire, vingt-quatre jours après le départ, pour un monde meilleur, de la V. Mère Marie du Saint Enfant Jésus Rey, et de chère Soeur Agathe Pellin. Sa mort fut des plus édifiantes. Trois jours avant, comme elle possédait encore toutes ses facultés et sa lucidité d'esprit, elle fit appeler le V. Père Vicaire et lui dit d'une voix ferme et distincte : " Mon Vénérable Père, je vais mourir, je vous remercie " de toutes vos bontés pour moi, donnez-moi votre

" bénédiction, je me mets sous la protection " de vos prières !... " .

Dès ce moment, la malade s'achemina lentement vers sa fin dernière. Qu'il était beau et édifiant de la voir alors s'efforcer, dans son extrême faiblesse, de porter souvent la main à son front pour faire le signe de la Croix, de la voir baiser constamment son crucifix, lever ses yeux tout grands ouverts du côté du Ciel, et tendre aussi sa pauvre main tremblante et amaigrie à chacune de ses Soeurs, pour lui dire un dernier adieu !... Tous les témoins de cette belle mort, ne se lassaient pas de répéter : " Oh qu'il fait donc bon mourir ainsi, et puis-je ma mort ressembler un jour à la sienne ! " Elle s'endormit dans le sein de Dieu, le vendredi 6 mars vers 1 h 1/2 du matin.

En partant pour un monde meilleur, chère Soeur Cécile, qui fut toujours une converse simple, pieuse, régulière et remarquablement laborieuse, parut clore la série des jours si tristes que nous venions de traverser ! Quatre décès en moins d'un mois, du 9 février au 6 mars !... Quelle abondante moisson de souffrances offertes à Dieu pour les pauvres pécheurs, pour la Sainte Eglise et la France, pour notre Ordre et cette Communauté en particulier, comme aussi pour notre chère paroisse de Bardinac !

D'autre part, quel dévouement et quelle charité dans celles qui ne furent pas atteintes par la cruelle épidémie, et que Dieu, en sa grande miséricorde, voulut bien préserver, afin de ne pas augmenter l'épreuve ! Ne les a-t-on pas vues, avec tant d'édification, se

multiplier toutes et le jour et la nuit, malgré leur extrême lassitude, pour servir assidûment les malades, et ne les laisser manquer de rien !...

Le dimanche suivant, 8 mars, qui était le second de la Quadragésime, le V. Père Vicaire, après l'Office de None, réunissait la Communauté, afin de connaître ses intentions relativement à l'élection de la nouvelle Prieure, comme il a été expliqué précédemment.

Toutes les religieuses étaient présentes, et toutes également à l'unanimité, décidèrent, par scrutin secret, que, pour ce choix si important, elles s'en rapportaient avec pleine confiance à notre Révérend Père Général, auquel on fit part aussitôt de cette décision solennelle.

On en fit part également au V. P. D. Pierre Pépin, Prieur de Saint Hugues de Parkminster, Conviseur, et ancien Vicaire de nos Moniales au Gard en l'année 1901.

Ce Vén. Père fit à ses anciennes filles une réponse si belle, que nous nous reprocherions de ne pas l'insérer ici pour l'édification de tous, et afin de la conserver aux générations futures. En la lisant, on nous excusera sans doute d'avoir ajouté encore cette nouvelle citation à toutes les précédentes :

" Vén. et chère Mère Sous-Prieure, et
V. S. Cellerière

" Deux mots du V. Père Vicaire m'apprennent votre décision au sujet de l'élection. Certainement que le Bon Dieu bénira cet acte d'abandon filial, et vous donnera une Mère selon son cœur. Il ne vous reste pour le moment qu'à bien prier Dieu d'éclairer notre Révérend Père qui vous est si dévoué, et attendre patiemment et sans

" inquiétude qu'il vous fasse connaître son choix, ou plutôt celui de l'Esprit-Saint. Nous Le priérons en même temps de remplir le cœur de cette nouvelle Mère du trésor de piété, de patience, de bonté, de prudence et de dévouement que vous admiriez dans votre si digne et si justement regrettée Prieure.

" Une grande consolation pour vous, et c'est la réalité, c'est de penser qu'elle vous est plus présente à chacune, et à chaque moment du jour qu'elle ne pouvait l'être lorsqu'elle était avec vous. Son cœur a cessé de battre, mais l'âme qui l'animait vit toujours, vous aime toujours, et même d'une manière infiniment plus parfaite. Elle vous voit en Dieu, connaît même mieux qu'autrefois tous vos besoins et toutes vos peines, et est plus puissante sur le cœur de Dieu pour vous soulager. Il faut certainement prier beaucoup pour elle, et vous n'y manquerez pas, mais vous pouvez aussi la prier pour vous, et vous sentirez son secours toujours maternel. Elle sera comme votre Mère gardienne. Comme votre bon Ange, elle vous suivra dans tous les détails de votre vie religieuse, et ce souvenir uni à la prière, vous aidera à être toujours bien ferventes.

" Je vous remercie bien pour les détails que vous m'avez donnés toutes les deux sur les derniers jours et les derniers instants de cette bonne Mère. J'en ai été extrêmement édifié et consolé. C'est une sainte mort couronnant une sainte vie. Efforçons-nous d'imiter ses vertus pour mériter la même récompense.

" Et la bonne Soeur Cécile, elle a enfin recou-
 " vré l'oise, et elle écoute maintenant, ravie,
 " les concerts des Anges ! Quel réveil !
 " Vous avez maintenant une petite communauté
 " de Bardiane au Ciel. Il y a Bardiane en haut
 " et Bardiane en bas. Vous allez rivaliser de fer-
 " veur dans l'amour du divin Époux. Il est avec
 " vous aussi véritablement qu'il est au Ciel. En
 " haut, il se montre dans la gloire, en bas, il
 " se cache dans l'humilité, mais c'est le même
 " Jésus, le même Coeur, le même Amour ! Bardiane
 " d'en haut jouit dans la gloire du Ciel, Bardiane
 " en bas, souffre encore dans les épreuves,
 " et c'est le Paradis de la terre, en attendant
 " celui du Ciel que je vous souhaite à toutes.
 " Je prie la Sainte Famille, Jésus, Marie, Jo-
 " seph, de vous bénir toutes, et de vous donner
 " bientôt une bonne Mère que vous aimerez de tout
 " votre coeur, malgré tous ses défauts, car le
 " Bon Dieu en laisse toujours aux Supérieurs pour
 " les tenir dans l'humilité, et pour les rendre
 " plus compatissants aux défauts des autres. Je
 " me recommande à vos bonnes et charitables priè-
 " res et reste toujours votre humble et dévoué
 " confrère en Jésus-Christ.

" Fr. Pierre M. Pépín pr.

En attendant, la pauvre Communauté, toujours
 bien affligée, se remettait néanmoins peu à peu
 de tant d'émotions, et retrouvait son calme. Rien
 ne souffrit dans l'observance régulière, et tout
 marcha comme avant nos jours si douloureux. On
 pria avec ferveur, afin que notre Révérend Père
 fit au plus tôt cesser le veuvage de la famille.
 On ne tarda pas à être exaucé : au commencement

d'avril sa Révérence adressait en effet à Bar-
 dinne la lettre suivante :

J.M.J.

" Fr. René-Marie, Prieur de Chartreuse, et Mi-
 " nistre Général de l'Ordre des Chartreux, à
 " la Vén. Soeur Marie-François Bonnois, Celle-
 " rière de la Maison des Moniales de Notre-Dame
 " du Gard, réfugiées à Bardiane.

" Salut en Notre-Seigneur Jésus-Christ

" Après la mort de la regrettée Mère Marie
 " du Saint Enfant Jésus Roy, la Communauté au-
 " rait pu procéder à l'élection d'une nouvelle
 " Prieure; mais puisqu'elle a préféré s'en re-
 " mettre à nous pour ce choix, après avoir prié
 " et tout pesé devant Dieu, nous croyons oppor-
 " tun de vous nommer, et nous vous nommons, par
 " ces présentes, Prieure de la dite Maison de
 " Notre-Dame du Gard, réfugiée à Bardiane, au
 " nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, Ain-
 " si soit-il.

" Dans l'exercice de votre charge, vous vous
 " efforcerez surtout de concilier le zèle pour
 " l'observance et le maintien de l'esprit et
 " des bonnes traditions de votre Maison, avec
 " la condescendance pour les personnes, condes-
 " cendance particulièrement nécessaire dans les
 " conditions actuelles. Amie de la régularité,
 " vous en donnerez l'exemple et en inspirerez
 " l'amour à vos filles, parce que la régularité
 " est le soutien de la vie intérieure, et la
 " vie intérieure est notre vie propre; attenti-
 " ve aux besoins de chacune, vous ferez en sor-
 " te que toutes servent Dieu dans la paix et
 " dans une sainte joie.

" Afin qu'il en soit ainsi, je vous souhaite à
" vous et à vos filles les plus abondantes bénédiction
" dictions du Ciel.

" Donné en la Maison de Jacques, sous le sceau
" de l'Ordre le 4 avril 1908.

" Fr. René-Marie

Prieur de Chartreuse " (1)

La cérémonie de l'installation se fit le II du
même mois, sous les auspices de la fête de la Com-
passion de la Très Sainte Vierge Marie, le matin
après l'Office de Sexte. La Communauté s'étant
alors rassemblée à l'église, le V. Père Vicair
lat en sa présence les lettres de nomination; et,
la nouvelle Prieure lui ayant ensuite, selon nos
Statuts, promis obéissance, il se permit de lui
adresser les quelques paroles suivantes :

" Vénérée Mère Prieure,

" Après la belle et touchante exhortation que
" vous fait notre Révérend Père, que peut-il bien
" nous rester à vous dire, sinon de vous encoura-
" ger à notre tour à porter votre croix avec un
" saint courage, vous rappelant que c'est le Bon
" Dieu Lui-même qui la place sur vos épaules, et
" que, Lui-même aussi la portera avec vous, pourvu
" que vous ne vous sépariez jamais de Lui par une
" constante humilité et une confiance inébranla-
" ble.

" Vous vous aiderez également du souvenir de la
" belle âme si riche en vertus, qui vous a précé-
" dée dans votre charge; vous l'invoquerez dans

(1) Alors la Vénérée Mère Prieure Marie-François
était remplacée dans son office de Cellierière, par
la Vén. Sœur Marguerite-Marie Cousien.

" les difficultés, et sentirez certainement
" son secours, car au Ciel la si regrettée Mè-
" re Marie du Saint Enfant Jésus peut-elle ou-
" blier une famille qu'elle a tant aimée sur
" la terre !

" Vous serez aussi grandement encouragée par
" la pensée que ces chères filles que Dieu vous
" donne et vous confie en ce jour, prieront
" constamment pour vous. Il y a un beau mot
" dans l'Imitation de Notre-Seigneur, c'est ce-
" lui-ci : Ama et fac quod vis, aimez et faites
" ce que vous voudrez. Oui, dès cet instant,
" elles deviennent vos brebis ces pieuses fil-
" les, vous les connaîtrez, comme dit le divin
" Maître, et vous les aimerez; de leur côté,
" elles vous connaîtront et vous aimeront.
" Votre cœur de Mère tendre va s'agrandir enco-
" re pour les embrasser toutes, et pourvoir à
" tous leurs besoins. Vous marcherez à leur
" tête dans le chemin de la perfection, et el-
" les vous suivront à l'odeur de vos parfums.
" En vous imitant elles vous rendront votre
" croix plus légère, et, tous ensemble, ne
" faisant qu'un cœur et qu'une âme, nous n'au-
" rons désormais qu'un seul but : imiter Notre-
" Seigneur et L'aimer toujours davantage jus-
" qu'à la réunion éternelle dans le Ciel.

Ainsi soit-il "

Pour terminer, nous citerons encore la lettre
suivante de Mgr. Dizien, notre ancien premier
pasteur de Notre-Dame du Gard.

" Evêché d'Amiens, le 24 avril 1908,

" Révérend Père,

" Je garde un trop dévoué souvenir à la fa-

" mille religieuse du Gard, pour ne pas bénir avec elle la divine Providence qui vient consoler son deuil.

" Daigne Dieu bénir le gouvernement spirituel de la nouvelle Prieure, et garder la chère Communauté dans la ferveur, la paix et l'union ! C'est le meilleur de mes vœux, et je lui offre volontiers, avec l'espoir qu'on voudra bien continuer à l'Evêque d'Amiens et à son diocèse, un pieux souvenir.

" Veuillez agréer, mon Révérend Père, l'assurance de mes sentiments tout dévoués en Notre-Seigneur.

" + Léon, Evêque d'Amiens ".

Ici prend fin notre travail sur la Chartreuse de Notre-Dame du Gard, dont la Communauté est aujourd'hui complètement installée à Burdinne. Qu'il nous soit permis maintenant d'exprimer un pieux et bien sincère désir : celui de n'être jamais oublié, devant Dieu, par celles, dont Il a bien voulu, malgré notre indignité, nous confier la direction spirituelle !

Que notre Bien-Aimé Jésus daigne, dans sa miséricorde, nous accorder, comme il a été dit précédemment, la grâce ineffable de nous retrouver un jour, tous ensemble, dans la bienheureuse éternité. Ainsi soit-il !

Burdinne, en la solennité de la Résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le 19 avril 1908.

F. Ambroise M. Bulliat
Vicaire

Courte Notice

sur le V. P. Dom THURIBE ROCHER

décédé à BURDINNE (Belgique)

le 20 AOÛT 1909

Notre V. P. Dom Thuribe était né le 19 9bre 1837, à Courbeville, diocèse de Laval (Mayenne) de Rocher René, cultivateur au hameau de la Bordelière, et de Jeanne Flachais son épouse. Dès le lendemain, il fut baptisé et reçut les noms de Prosper - Esprit. Il eut pour parrain Jean Chauvé, son cousin maternel, et, pour marraine, Renée Rocher, sa tante paternelle.

Les parents de notre Vén. Père modestes cultivateurs et chrétiens très pratiquants, s'appliquèrent à bien former l'âme du jeune Prosper-Esprit en y imprimant, de bonne heure, la crainte et l'amour de Dieu. Depuis longtemps déjà, passés à une vie meilleure, ils sont encore représentés aujourd'hui, surtout par M. Pierre Moussu, marié à Jeanne Rocher, sœur de D. Thuribe, qui habite avec sa fille Angèle au hameau des Basses-loquelinnières. Malgré ses quatre-vingts ans ce vieillard vénérable ne manque jamais, bien que la distance soit assez considérable, de se rendre chaque dimanche à Saint Berthevin pour assister à la messe paroissiale : " excellente famille, écrit le vicaire du lieu ! On aurait de la peine à trouver mieux

dans Saint Berthevin; aussi, reçoit-elle souvent la visite de ses prêtres ? »

A l'âge de douze ans, Prosper-Esprit Rocher commença son latin avec l'intention de devenir prêtre, mais sa santé l'ayant obligé d'abandonner l'étude, il reprit chez ses parents, le travail des champs, en conservant néanmoins toujours son pieux désir. Arrivé à 27 ans, et se sentant fortifié, il reprit de nouveau ses livres et étudia chez M. le Curé de Saint Charles-la-Forêt, qui le fit entrer directement au Grand Séminaire.

En date du 30 juillet 1871, D. Tharibe recevait de Mgr. Casimir Alexis, J. Wicart, Evêque de Laval, la tonsure cléricale dans la chapelle du Grand Séminaire, les ordres mineurs, le 24 mars 1872, dans l'église cathédrale, et le 25 juin 1873, le sous-diaconat. Sept mois après, au 20 décembre suivant, il recevait, avec dispense des interstices, le diaconat, et, deux mois plus tard, le 28 février, toujours avec la même dispense, il était ordonné prêtre, dans la chapelle du Grand Séminaire; il avait alors 37 ans. Il faut croire que cette double dispense lui fut accordée à cause de son âge avancé, et des espérances que sa piété et ses saintes dispositions faisaient concevoir pour l'heureux succès de son ministère dans le monde. Peut-être aussi le besoin de prêtre se faisait-il sentir dans le diocèse de Laval ?

Quoiqu'il en soit, six jours après son ordination, le 6 mars, l'abbé Prosper-Esprit Rocher était nommé vicaire de la paroisse de Champgeneteux, où il resta jusqu'au 25 mai 1883, c'est-à-dire pendant neuf ans. Alors, le nouvel Evêque de Laval, Mgr. Jules Denis Le Hardy Du Marais, le transférait, en la même qualité dans la paroisse de Courbe-

veille (1), son pays natal. Sa Grandeur le nomma à ce nouveau poste pour venir en aide au bon vieux Curé, qui avait dû lui demander lui-même (2).

Ayant, à cette époque, déjà atteint sa quarante sixième année, ouvrier, par conséquent, de la dernière heure, dans la vigne du Seigneur, l'Abbé Rocher se proposa, il n'en faut pas douter, de regagner le temps perdu, en faisant à ses compatriotes tout le bien possible.

En ce temps-là, il y aura bientôt trente ans, la guerre religieuse était déjà déclarée, et la secte ténébreuse et diabolique avait commencé à prendre ouvertement ses dispositions pour réunir insensiblement la France catholique, en la séparant de Rome, et surtout en s'emparant de l'éducation de l'enfance. De toutes parts, on comprit l'immensité du danger, de là, la fondation d'un grand nombre d'écoles libres, où la jeune génération pourrait encore recevoir, avec l'enseignement catholique, une éducation solidement pieuse, basée sur la crainte et l'amour de Dieu, seule vraie garantie de toutes les vertus chrétiennes, civiles et patriotiques.

Le vicaire de Courbeveille, qui aimait tant l'Eglise et la France, ne pouvait pas rester en retard dans ce beau mouvement inspiré par la foi et le plus pur amour de la patrie ! Il s'efforça donc de créer, lui aussi, dans sa paroisse, une double école libre, pour lutter contre les écoles du gouvernement, ainsi que

(1) Courbeveille, canton de Cossé-le-Vivien, arr. de Château-Gonthier, (Mayenne).

(2) Archives de Bardinne. Lettres d'Ordinations.

le prouve l'extrait suivant d'une lettre qui lui est adressée à la date du 13 8bre 1904 :

" Mon Révérend Père,

" ... A Courbeville, l'œuvre à laquelle vous
" avez tant travaillé, est toujours debout : je
" veux dire, nos deux écoles chrétiennes. La De-
" moiselle qui remplace les Soeurs, tient sa clas-
" se au contentement de tous. Elle a présenté en
" juillet quatre élèves au certificat d'études;
" toutes ont été reçues. Monsieur Le Cam, l'an-
" cien frère Adale, ayant été acquitté par la
" Cour de Cassation, est resté à la tête de sa
" classe. Il prend toujours pension chez moi,
" mais est obligé par le Préfet à coucher ail-
" leurs qu'au presbytère. Lui aussi a complète-
" ment réussi au certificat ... Ces deux écoles
" nous coûtent beaucoup, et nous ne sommes pas
" riches. Espérons que la divine Providence nous
" viendra en aide, etc ...

Signé : Pascal Jamin prêtre

Curé de Courbeville " (1).

Le même M. Jamin répondant à notre lettre de faire part, lui annonçant la mort de notre Vén. et saint Coadjuteur, nous écrivait encore ceci :
" Je vous remercie sincèrement de nous avoir fait
" connaître la mort de notre cher et vénéré pa-
" roissien, Monsieur l'Abbé Rocher. Sa mort si é-
" difiante couronnant une vie si sainte, nous con-
" sole de la grande perte que nous faisons en lui.
" Je me suis empressé de le recommander aux priè-
" res de la paroisse, rappelant à tous le grand
" bien que ce bon prêtre avait accompli parmi eux,
" particulièrement en ce qui concerne les écoles

(1) Archives id.

" chrétiennes. Puis, j'ai moi-même célébré tout
" de suite la Sainte Messe à son intention. Par
" mes soins, la nouvelle de sa mort a paru au
" Nécrologe de notre Semaine religieuse, etc. "(1)
Mais voici quelques mots qui vont nous appren-
dre ce que devient aujourd'hui, comme tant d'au-
tres hélas, l'œuvre créée par notre bon P. Thu-
rize Rocher : " Il m'a été impossible, continue
" M. P. Jamin, de vous écrire plus tôt. J'ai eu
" la peine d'enterrer un ancien vicaire emporté
" à la fleur de l'âge. Puis, il m'a fallu faire
" hospitaliser notre institutrice chrétienne
" très malade. Depuis quinze jours je voyage et
" j'écris de tous côtés, afin de lui trouver u-
" ne remplaçante, et c'est en vain ! Les reli-
" gieuses ne veulent plus se séculariser, ou
" bien s'en vont à l'étranger. Il nous faudra
" donc fermer nos chères écoles chrétiennes !
" C'est lamentable ! Que le bon P. Rocher qui
" aimait tant les écoles de Courbeville, nous
" vienne en aide en priant Dieu au Ciel ! " (2).

Dans cette courte notice nous ne ménagerons pas les citations, afin de faire mieux connai-
tre et apprécier notre bon P. D. Thurié; celles-
ci en particulier de M. Jamin, étaient bien né-
cessaires pour nous apprendre, à défaut d'autres
documents, tout le bien, que celui que nous re-
grettons, s'efforça de faire pendant les six
années qu'il resta à Courbeville. N'ayant pas
de fortune personnelle, que de peines il dû se
donner pour trouver les sommes nécessaires à
l'établissement et au bon fonctionnement des

(1) Archives id.

(2) Ibid.

deux écoles ! Mais, selon un témoignage bien autorisé " l'Abbé Rocher était regardé parmi ses " confrères, comme un prêtre dévoué, intègre, et " d'un sèle qui ne reculait devant aucune diffi- " culté " (1).

Après la mort de son bon vieux Curé, qu'il n'avait pas voulu abandonner avant de lui avoir fermé les yeux, D. Tharibe se sentant libre de toute attache, pensa alors à réaliser un pieux désir, constamment jusque-là, renfermé dans son coeur : celui d'aller se reposer en Dieu en embrassant la vie religieuse ! Et quoi d'étonnant si son regard se tourna du côté des montagnes de la Chartreuse ! N'y avait-il pas déjà des compatriotes, entr'autres, le V. P. D. Michel Baghin, plus tard Général de l'Ordre, qui, dans des jours bien tristes, devait s'immortaliser par sa lettre au " Petit père ", si pleine de noble fierté et de sainte énergie ! Le V. P. D. Victor Doreau mort Prieur de Vedana, n'appartenait-il pas aussi au diocèse de Leval ?

Quoiqu'il en soit, l'heure bénie ayant sonné pour lui, notre pieux vicair de Courbeveille dut alors s'appliquer à lui-même ces paroles du roi prophète : Locutus sum in his que dicta sunt mihi, in domum Domini ibimus. Ecce elongavi faciem et mansi in solitudine. Quis dabit mihi pennas columbas, et volabo et requiescam ! Je me suis réjoui pour les paroles qui m'ont été dites, nous irons dans la maison du Seigneur. Voici que j'ai pris la fuite pour me réfugier

(1) Lettre du Révérend Père D. Michel Baghin, en date du 30 octobre 1909.

dans la solitude. Oh! qui me donnera les ailes de la colombe pour m'envoler et me reposer ... (1)

D. Tharibe se présenta au Secrétariat de l'Evêché le 9 juillet 1889, à l'effet d'obtenir un celebret, c'est-à-dire l'autorisation écrite de pouvoir célébrer la Sainte Messe hors de son diocèse, pendant un voyage de quinze jours. Nous possédons la pièce, elle est signée Le Maître Vicair Général.

D'autre part, nous savons qu'il prit l'habit en Chartreux le 14 août suivant, c'est-à-dire le 35^e jour après avoir obtenu son celebret. Or, si de ces 35 jours, nous défalquons le court séjour à l'hôtellerie à son arrivée, et de plus le mois du postulat, nous trouvons alors que notre cher Père ne perdit pas son temps pour se rendre à l'appel de Dieu, car son voyage aurait duré à peine deux ou trois jours, en fixant son départ immédiatement après avoir pris congé de ses Supérieurs ecclésiastiques. Nous avions donc raison de faire allusion aux ailes de la colombe, dont il se servit pour mettre au plus tôt entre le monde et lui une barrière infranchissable !

Notre postulant chartreux revêtit les livrées de Saint Bruno, nous l'avons dit, la veille de la fête si solennelle de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie. L'année suivante il prononçait ses vœux simples le jour même de la fête, et, en 1894, à pareille époque, il faisait sa profession annuelle.

Voulons-nous savoir maintenant comment il se comporta pendant son noviciat, les quatre ans

(1) Ps. 31 et 54.

de sa petite profession, et jusqu'au moment où il fut envoyé à Notre-Dame du Gard ? Écoutez ce qu'a bien voulu nous écrire à ce sujet un confrère qui fut constamment avec lui pendant tout ce temps-là.

" Je crois que le principal motif qui a amené D. Thuribe en Chartreuse, a été celui d'embrasser une vie plus parfaite. Il était assurément l'un des membres les plus édifiants du clergé séculier de son diocèse; mais comme il menait déjà la vie la plus cachée, bien peu, parmi ses confrères, ont dû le connaître et l'apprécier comme il le méritait.

" Il se prépara à la vir cartusienne, pendant plusieurs années, en vivant dans le monde comme un véritable religieux. Il nous racontait ingénument qu'il sortait peu (1), se contentant d'une nourriture ordinaire, grossière même, et qu'il sciait lui-même son bois de chauffage, comme le font nos religieux dans leurs cellules.

" A son arrivée à la Grande-Chartreuse nous fûmes frappés de son humilité et de son obéissance. Il avait cependant plus de 50 ans, et je ne crois pas qu'aucun novice n'ait jamais été plus soumis que lui ! A cet âge, on a évidemment quelques difficultés pour apprendre les cérémonies du chœur : en recevant les avertissements quelquefois un peu trop répétés, et qui échappent involontairement au zèle encore trop ardent,

(1) Nous ferons remarquer ici que D. Thuribe, dans sa profonde humilité, se garda bien de parler des écoles qu'il avait fondées à Courbeville, et pour lesquelles, il dut nécessairement, faire bien des sorties.

" dès tout jeunes novices, non seulement il ne se fâchait jamais, mais il semblait pénétré de sa maladresse, et remerciait toujours affectueusement ceux qui étaient chargés de l'avertir.

" Le premier à tous les exercices, il se plaçait au contraire invariablement toujours à la dernière place quand cela lui était possible. Tout naturellement il s'effaçait volontiers, et, dans les conversations et petites discussions théologiques, il ne donnait que bien rarement son opinion. Il était presque scrupuleux pour garder le silence, il se taisait d'ailleurs si volontiers dans les récréations, préférant écouter ses confrères; et s'il prenait la parole, c'était toujours pour parler de choses édifiantes. Jamais il ne parlait du monde, il l'avait complètement oublié. Sa modestie à l'église et dans les lieux réguliers était parfaite. Un peu avant sa grande profession, étant 3^e sacristain, et le 1^{er} sacristain ayant été indisposé pendant quelques mois, sa parfaite régularité le fit choisir comme sonneur. C'était merveille de le voir partir quelques instants avant chaque sonnerie. Il était aussi radieux que modeste. A le voir passer à ces moments-là, on le sentait pénétré de la présence de Dieu. Il allait en effet à l'église, en présence de Notre-Seigneur pour donner le signal de la prière à toute la Communauté. Et, devant le Saint-Sacrement, il récitait lui-même son office canonial avec la plus grande ferveur.

" Sa mortification, était bien connue : il n'omettait jamais aucune abstinence, ne faisait

" jamais de feu, même la nuit au plus fort de l'hiver.

" En résumé, je pense que D. Thuribe, déjà, pendant les 5 années de son noviciat à la Grande-Chartreuse, a personnifié, à un degré très éminent, la perfection du véritable religieux chartreux : vie de silence et de solitude, cachée en Dieu, humble et obéissant, charitable, et entièrement mort à lui-même et au monde ! " (1).

C'est ainsi que saintement disposé et déjà si uni à Dieu, D. Thuribe, peu après sa grande profession, au lendemain de la fête de notre Patriarche Saint Bruno (7 8bre), fut envoyé à Notre-Dame du Gard, près Picquigny (Somme) pour y remplir chez nos Moniales l'office de coadjuteur (2).

L'Ordre des Chartreux, qui se compose d'un certain nombre de monastères d'hommes, en compte aussi plusieurs de femmes suivant la même règle, portant le même costume, et s'acquittant des mêmes offices du jour et de la nuit. Nos Vénérables Sœurs vivent encore plus solitaires que nous dans leur clôture protégée par de hautes murailles, qu'elles ne peuvent jamais franchir, excepté dans des cas excessivement rares. Toutefois, à leur grande satisfaction, elles jouissent d'un privilège bien

(1) Lettre de D. Albert Dumaine, datée de Farneta au 14 7bre 1909.

(2) Lorsque le R. P. D. Michel envoya notre Père au Gard, il écrivit ces courtes paroles au V. P. D. Gabriel alors Vicaire : " Je vous envoie D. Thuribe, tout ce que je puis vous dire sur son compte, c'est que je ne lui connais aucun défaut ! "

précieux et peu commun parmi les autres Congrégations de leur sexe, celui d'avoir pour aumôniers deux Pères Chartreux, qui président leurs offices conventuels, chantant la Messe et dirigeant leurs consciences. Contrairement aussi à ce qui se fait dans nos Maisons d'hommes, où l'on chante en grande partie l'Office canonial, nos Moniales le psalmodient presque continuellement, et n'en chantent que quelques parties seulement aux jours de dimanches et fêtes solennelles. D'où il résulte pour les deux Pères aumôniers, les V.V. P.P. Vicaire et Coadjuteur, un temps notablement plus long à consacrer en cellule à l'oraison, ou à quelque autre occupation intellectuelle.

Telle était la situation que la divine Providence faisait à notre cher D. Thuribe, en l'appelant des montagnes du Dauphiné au sein des plaines de la Picardie. C'était bien celle qu'il aimait, qu'il recherchait; oui, passer ses jours en compagnie d'un seul confrère, les passer presque entièrement seul dans sa cellule, excepté aux heures où l'Office divin l'appelait au chœur, pour lui selon sa propre expression, c'était l'idéal, et le vrai bonheur sur la terre en attendant celui du Ciel !...

Da reste, en arrivant au Gard, n'y trouvait-il pas un vrai modèle dans la personne du V. P. D. Gabriel Voland, qui y remplissait si bien la charge de Vicaire depuis déjà un certain nombre d'années ! Ce D. Gabriel, réputé dans tout l'Ordre pour être un religieux avancé dans l'oraison, d'une simplicité vraiment cartusienne, d'une grande ferveur et tout brûlant d'amour pour Dieu et les âmes ! Ce D. Gabriel, qui ai-

maît ses Moniales au point de ne s'en séparer que péniblement, pour se rendre au Chapitre Général, où il savait si bien nous répéter ces mots : "mon ami, mon ami, elles sont plus ferventes et plus généreuses que nous ...".

Alors, si nous interrogeons le personnel en contact avec D. Tharibe pendant tout le temps de son séjour au Gard, c'est-à-dire, pendant 9 ans, ce ne sont que des éloges et pas la moindre plainte : " Il ne se montrait, nous dit-on, que pour remplir son devoir, et faire tout ce qui lui incombait de faire, mais rien au-delà sans autorisation. Sa régularité était parfaite; il s'occupait peu des choses du monde, et vivait retiré dans sa cellule comme un ancien Père du désert ! "

Cependant deux amis de la Maison désirèrent le voir à cette époque et faire sa connaissance, or voici l'impression qu'ils ont gardée de leur visite et de leurs courts entretiens avec lui. Leurs deux lettres sont datées d'Amiens du 30 août, et 4 7bre 1909, après la mort de notre regretté Père :

" Mon Révérend Père,

" J'ai appris avec une douloureuse émotion par le journal " La chronique Picarde ", la mort de l'excellent Coadjuteur D. Tharibe, que j'ai connu intimement quand il était à votre Abbaye du Gard. Ce n'est pas trop dire de lui qu'il était le type du parfait religieux : doux, humble, charitable et zélé, d'une piété angélique. Je trouvais toutes les vertus cartusiennes incarnées en ce saint et vénéré religieux. Que je serais heureux si vous pouviez me faire parvenir quelques détails sur la mort de ce fidèle imitateur du grand Fondateur de l'Ordre insigne des Chartreux !

" Bien que son âme n'ait guère besoin de mon pieux souvenir, je prierai cependant pour elle, afin de me conformer à l'esprit de l'Eglise. Puisse le bon P. D. Tharibe protéger dans le Ciel l'Ordre qui lui était si cher, et qui vient d'être si éprouvé dans la Sainte Maison de Bardinne, etc ...

" Signé : Alexis Berger organiste de Saint Remi à Amiens "

" Cher et Vénérable Père, ... D. Tharibe était d'une nature tout angélique. Je me rappellerai toute ma vie le premier entretien que j'ai eu avec lui, il y a de cela une quinzaine d'années. Il me parla du Bon Dieu avec une onction qui me saisit le cœur; c'était à se demander, pour l'entendre parler ainsi, s'il n'avait pas en quelque révélation. Quelle belle âme, et d'une modestie si exemplaire. Je le vois encore à l'Abbaye du Gard : la cloche sonnait, immédiatement, toute occupation cessait, et le bon Père s'en allait tranquillement, sans hâte, à l'église; toute sa vie fut un hymne à la louange de Dieu et de votre sainte règle !

" Au reçu de votre première lettre, j'en ai vaie passé communication au Nouvelliste. Vous avez dû voir, par les soins d'Alfred Ansart, l'article qu'il a écrit à ce sujet (1). Il

(1) " De Bardinne en Belgique, où se sont réfugiées les Chartreuses, chassées cyniquement de l'Abbaye du Gard près de Picquigny, nous apprenons la mort de Dom Tharibe, le collaborateur du dernier supérieur, le vénéré Dom

" reflète bien le sentiment de vos amis et de

" ceux qui ont connu le V. P. D. Thuribe.

" Signé : Ernest Schytte " (I) .

Mais pendant que notre V. Père goûtait si pleinement dans sa petite cellule du Gard, le bonheur de vivre seul avec Dieu, l'orage grondait en dehors; un nouveau souffle persécuteur de la Sainte Eglise, d'une violence extraordinaire, passait sur la France, et dispersait à l'étranger presque toutes les Congrégations religieuses ! Et, pour ne parler que de l'Ordre des Chartreux, la loi du 1er juillet 1901 obligea tous les membres de nos différentes Maisons à se réfugier en Angleterre, en Espagne, en Italie, en Suisse, en Belgique, et jusqu'en Autriche. La Communauté elle-même de la Grande-Chartreuse, après avoir temporisé pendant deux ans et plus, venait finalement, à la date du 30 avril 1903, d'être expulsée par la force armée de son antique monastère !

Suite de la Note (I) de la page 301 .

" Ambroise Balliat.

" La population de Bardinne a fait d'imposantes et touchantes obsèques au bon et saint religieux, victime, comme tant d'autres, hélas, de la persécution d'un gouvernement qui s'est ignoblement séparé de Dieu.

" Sept Moniales de l'Abbaye du Gard et le V. P.

" D. Thuribe Rocher dorment déjà leur dernier sommeil

" meil dans le cimetière de l'exil à Bardinne ".

De Nouvelliste d'Amiens 27 août 1909

(I) Archives id.

Restaient encore en France nos trois Maisons de Moniales dont nous avons raconté ailleurs les différentes épreuves, en cette circonstance, et le départ pour l'exil. Pour la Communauté du Gard en particulier, bien qu'elle eût fait en son temps la demande d'autorisation exigée pour rester en France, elle ne pouvait plus prudemment compter sur l'avenir. Il lui fallait donc se trouver une terre plus hospitalière, plus libre et moins troublée par les orages politiques. Or, cette terre de son choix fut l'heureuse et paisible Belgique, où elle s'envolera bientôt pour y continuer à vivre selon sa règle; à servir et aimer Dieu dans la paix et le calme !

Grâce aux actives et incessantes démarches du V. Père Dom Valéry Rey, alors procureur de la Grande-Chartreuse, un immeuble convenable était bientôt trouvé et acquis à Bardinne près de Namur, mais du diocèse de Liège, en date du 30 juillet 1903 (I). On commença aussitôt à y expédier une partie du mobilier du Gard, et à tout disposer et à préparer pour recevoir en temps opportun la Communauté entière.

Mais pour que tout fut accommodé à notre règle et à nos usages, il fallait là pour présider quelqu'un qui les connût et les avait pratiqués, en un mot, il fallait un Chartreux, notre Révérend Père Général n'hésita pas et choisit

(I) Cette date est celle du jour où l'acte fut passé, devant notaire, mais D. Thuribe était déjà arrivé depuis un mois. De plus la Belgique était relativement très rapprochée du Gard, et anciennement, elle avait possédé jusqu'à quinze Chartreuses !

ait le V. P. Dom Tharibe Rocher, lequel, du reste, était forcé de quitter le Gard, pour ne pas être accusé d'y vouloir, malgré la loi, y continuer la vie commune. Le choix ne pouvait être meilleur, car, tout en surveillant les travaux d'aménagement du vieux château des anciens Toparques ou gouverneurs temporels de Burdinne, Dom Tharibe devait produire sur la population la plus heureuse impression, par le spectacle de ses vertus chrétiennes, religieuses, sacerdotales, et donner une très bonne opinion de l'Ordre auquel il avait l'honneur d'appartenir.

Notre Vén. Père arriva à Burdinne en juin 1903, accompagné du V. P. D. Valéry Roy qui l'installa lui-même dans son nouveau logis. Ce n'était plus, hélas, la cellule étroite et si recueillie du Gard, mais une demeure vaste, spacieuse, et, encore en partie, habitée par l'honorable docteur de Burdinne et sa famille. Ce n'était plus le monastère situé dans le désert et si régulier qu'il venait de quitter, mais un chantier où allait bientôt arriver de nombreux ouvriers, avec tout le bruit et le tracas que causent nécessairement les travaux tant soit peu considérables ! Toutefois, ce changement de situation si radical ne devait pas troubler l'âme forte et généreuse de D. Tharibe : il était assuré de faire la volonté de Dieu, et cette pensée lui suffisait pour garder sa sérénité et toute sa paix intérieure !

Tout d'abord, il se choisit un petit coin bien retiré sous les toits, pour y dresser sa pauvre couche, et jusqu'à l'arrivée du cher Frère Benoît, profitant de l'offre si charitable de M. le Curé de Burdinne, il prit ses repas au presbytère. Chaque matin, il célébrait la Sainte Messe à la

paroisse, et bientôt, sans qu'il l'eût prévu, il allait reprendre, de temps à autre, ses anciennes fonctions de Vicaire de Courbeville.

En effet, dès le premier dimanche qui suivit son arrivée, M. le Curé ayant été obligé de s'absenter, D. Tharibe célébra la Messe paroissiale et fit le prône, ce qui se renouvela plusieurs fois, et toujours, on se retira satisfait de ses courtes et pieuses exhortations.

Et l'année suivante, le même M. le Curé lui ayant proposé de porter le Saint-Sacrement à la procession de la Fête-Dieu, en vrai Chartreux, il hésita : sa condition de religieux solitaire, lui permettait-elle d'accepter cette offre si honorable ? Il soumit son doute à notre Révérend Père qui lui répondit : " Oui, " mon cher Père, en raison des circonstances " vous pouvez assister à la procession, et si " M. le Curé vous invite, comme vous le dites, " à porter l'ostensoir, faites-le sans difficulté " (1).

Un jour, un fonctionnaire très haut placé des environs, après un entretien pieux, tout de charité et d'amour de Dieu avec notre Révérend Père, en demeura si touché et si profondément ému, qu'il lui témoigna le désir de lui confier la direction de son âme, et le pria de vouloir bien entendre sa confession. Dom Tharibe parut y consentir, mais à la condition qu'il y serait autorisé par ses Supérieurs, c'est-à-dire par Monseigneur de Liège et notre Révérend Père Général, qui, seuls, pouvaient

(1) Lettre du T. Révérend Père Dom Michel, en date du 30 mai 1904.

lui conférer la juridiction nécessaire en cette circonstance. Voici la réponse de notre Révérend Père; il n'est pas hors de propos de la citer en entier; elle nous fera comprendre quel est l'esprit, quelles sont les intentions de l'Ordre relativement aux étrangers qui aimeraient à se faire diriger par les nôtres :

" J.M.J. Farneta le 27 août 1905 .

" Mon Vénérable Père en Notre-Seigneur Jésus-Christ,

" Pardonnez-moi d'avoir tant tardé à répondre
" à votre bonne lettre. Je l'avais un peu oubliée,
" au milieu de tant d'autres qui me sont arrivées.
" Merci pour les sentiments que vous m'exprimez,
" merci pour vos prières.

" Vous pouvez profiter de l'offre de Monseigneur
" de Liège pour la Sainte Messe. Je vous engage
" à vous abstenir pour les confessions. Une fois
" que l'on aurait commencé à recevoir des pénitents,
" il serait difficile de ne pas recevoir ceux qui
" se présenteraient ensuite, et le Père qui vous
" succèdera, si une Communauté s'établit à Bardin-
" ne n'aura peut-être pas de goût pour ce ministè-
" re. Il ne faut pas oublier ce que dit le Statut :
" Nous exhortons et engageons autant que possible
" nos Prieurs à se montrer très difficiles pour re-
" cevoir les confessions de ceux qui n'appartien-
" nent pas à notre Ordre, et où la coutume de les
" entendre n'est pas établie, qu'ils se gardent
" bien de l'introduire " (I).

(I) " Veruntamen, quantum possumus, hortamur et
" suademus est Priores sese in hoc multum diffici-
" les exhibeant : et nisi necessitas argens, vel

Les travaux commencèrent tout d'abord à l'intérieur du château, où il fallait établir des divisions dans les grandes pièces, afin de pouvoir donner une cellule indépendante à chaque religieuse. Puis on enleva la belle grille en fonte qui fermait l'entrée, et donnait à la façade un aspect grandiose et tout à fait seigneurial. Peu à peu les anciens murs de clôture s'élevèrent à la hauteur exigée par les règles canoniques pour les monastères de religieuses. En 1904, on construisait la muraille de séparation entre le quartier des Moniales et celui des Pères amoniers. Au premier étage de l'immeuble, on convertit une grande chambre en chapelle, et, dans l'étroit sanctuaire, on situait le maître-autel en marbre du Gard, nécessairement soutenu à la base, par quatre fortes colonnes de bronze. En ouvrant un arc dans la muraille du fond de la petite chapelle, on put relier au chœur des religieuses, une pièce contiguë (I) qui servit de chœur aux Sœurs

Suite (X) " évidens utilitas exigat, nullatenus dictas
" Confessiones admittant, et ubi hactenus non
" fuit consuetudo admittendi, nullo modo im-
" pterius introducat : ubi vero jam forte intro-
" ducta est, si sine scandalo, et perturbatione
" magna fieri poterit, omnino tollatur, aut cer-
" te paulatim abscindatur. Ex Statutis nostris
" Nova Collectio II Pars, Cap. VII De Confes-
" sione et Communionibus."

(X) Suite de la Note (I) de la page 306 .

(I) Plus tard, on trouva encore le moyen de ménager tout à côté une agréable chapelle des reliques.

converses. Bientôt, au-dessus de ce si modeste oratoire s'éleva un gracieux campanile avec son carillon destiné à sonner les heures. La cloche du Gard étant arrivée à Bardinne en date du 3 janvier 1905, on l'y installa aussitôt. Plus tard le 10 septembre de la même année, M. le Curé ayant demandé à Monseigneur de Liège l'autorisation de bénir la nouvelle chapelle des Chartreux, et d'y conserver la Sainte Réserve, la cérémonie eut lieu le 31 8bre suivant présidée par M. le Curé lui-même délégué à cet effet, et, en présence de quelques fidèles.

A cette époque, les travaux étaient donc bien avancés ! Et maintenant que le pieux D. Thuribe possédait sous son même toit, à côté de lui, le Saint-Sacrement nuit et jour, c'est-à-dire, son bien-aimé Jésus ! Maintenant qu'il pouvait quotidiennement célébrer les saints mystères dans ce temple si modeste, où il lui semblait déjà entendre, ému et ravi, chanter les louanges divines ! Pourrons-nous alors deviner, soupçonner au moins, tout ce que son cœur si plein d'amour de Dieu dut éprouver de joie ineffable et de céleste consolation ! Et en remerciant le Seigneur de tous les bienfaits reçus jusqu'à ce jour, le pieux exilé ne devait-il pas, en même temps, appeler, de toute son âme, celles qui devaient mettre le comble à son bonheur !...

De fait, deux mois après la bénédiction de la petite chapelle, à la date du 13 9bre deux des blanches colombes du Gard arrivaient jusqu'à notre Vén. Père. Elles venaient s'assurer, sur le lieu même, si tout serait bientôt prêt et bien conforme à nos usages. Elles venaient aussi exhorter à la patience leur saint confrère qui, depuis plus de deux ans, vivait dans cette solitude pres-

que seul et sans vie de communauté ! Toutefois notre Révérend Père ayant expressément recommandé de ne point quitter notre monastère du Gard, tant que tout espoir de le conserver ne serait pas entièrement perdu, D. Thuribe devait encore attendre un an entier avant de voir se réaliser le plus cher de ses désirs. Un moment même, il perdit presque toute espérance.

Pendant l'année suivante (1906), à l'approche des Fêtes de Pâques, notre bon Père se trouva de nouveau perplexe sur un point d'une certaine gravité : "Maintenant que depuis plusieurs mois il célébrait la Sainte Messe dans sa petite chapelle, avec l'autorisation de Monseigneur de Liège, ne pouvait-il pas pour le jeudi et le samedi saints, se conformer à ce qui se fait dans nos Monastères, célébrer dans sa chapelle et le jeudi donner la Sainte Communion à son cher Frère ?..." Voici la réponse de notre Révérend Père D. René Herbault, en date de la Certosa di Farneta presso Lucca, du 6 avril de la susdite année :

"Mon Vénérable Père en Jésus-Christ, Le Samedi-Saint, vous ne pouvez pas dire la Messe dans votre chapelle. Le Jeudi-Saint non plus. Demandez-le, si vous le voulez, à Sa Grandeur. Elle peut vous donner cette permission, avec celle de donner la Sainte Communion au cher Frère. Autrement, vous irez à la paroisse comme vous avez déjà fait".

La divine Providence allait, du reste, confirmer cette réponse si sage, et, en même temps, conforme aux prescriptions de la sainte liturgie : il arriva que notre Vénéré Pasteur fut sérieusement atteint d'une angine vers la fin

du Carême. Alors D. Thuribe fut obligé de faire seul tous les Offices à la Paroisse, à partir du Dimanche des Rameaux jusqu'à Pâques inclusivement, et ainsi, il distribua la Sainte Communion aux fidèles de Bardinne y compris son cher Frère Benoît. Pour la Fête-Dieu, il eut encore l'honneur de porter le Saint-Sacrement à la procession, mais cette fois ce fut avec un surcroît de fatigue physique remarqué de tous, et attribué à sa vie de pénitences extraordinaires.

En attendant, les choses se précipitaient pour nous au Gard : en date du 31 juillet de cette même année 1906, la Cour d'Appel de Grenoble rendait un décret qui mettait définitivement le très honorable M. Lecouturier, liquidateur en possession de notre cher monastère ainsi à nous légalement et honteusement volé ! On chercha encore à gagner du temps, afin de pouvoir faire filer sur Bardinne le restant du mobilier, mais le 10 7bre, le garde communal sonna le premier coup de glas funèbre, en venant, " par ordre supérieur " prendre des renseignements sur le personnel de la Maison. Le 23 suivant, c'était l'huissier de Picquigny qui, finalement, apportait, au nom du liquidateur, la respectueuse sommation d'avoir à partir dans la huitaine, si on ne voulait pas voir arriver les gendarmes, qui auraient à nous jeter dehors de chez nous comme des malandrins, des misérables incapables de payer leur location !... C'était la douce récompense de la France sectaire et franc-maçonne, pour tout le bien que, pendant plus de trente ans, on avait fait là-bas, sans jamais inquiéter personne !...

On arriva néanmoins jusqu'au 6 8-bre, fête de notre Père Saint Bruno que l'on célébra pour la

dernière fois sur ces bords si tranquilles, de la Somme, mais dans quels sentiments, il est facile de s'en rendre compte !...

Le troisième jour après la fête, avait lieu un premier départ de huit religieuses, et le vendredi 12, le reste de la Communauté, y compris le V. Père Vicaire, et son frère donné, prenait aussi, avant le lever du jour, le chemin de l'exil, accompagnée et noblement protégée par l'unique, l'inoubliable M. Ernest Schytte ! On arriva à Bardinne à cinq heures du soir ; l'ardent et pieux désir de notre bon Père D. Thuribe était enfin réalisé !...

Le séjour de notre Vén. Père loin de la Communauté de Notre-Dame du Gard à laquelle il appartenait, et dont il avait été détaché, afin de lui préparer un refuge à l'étranger, fut exactement de trois ans et trois mois. Quelle fut alors sa vie pendant ce temps-là, où, tout autre que lui, aurait peut-être été tenté de se ménager certaines compensations, et quelques diversions bien permises, afin d'adoucir les ennuis de l'exil et d'un isolement si profond !

Disons d'abord qu'à l'arrivée du cher Frère Benoît, quatre mois après lui, il se hâta de désertier la table de M. le Curé pour prendre ses repas dans sa cellule au château. Et là, nous le savons, il se livra à tout son attrait pour une nourriture pauvre et grossière, il lavait aussi lui-même ses vêtements et couchait sur un lit bien dur ! La nuit, il se levait avec le Frère pour réciter son Office comme on le fait en Chartreuse et suivait sa règle autant que possible. Après avoir célébré la Sainte Messe et rempli tous ses devoirs envers Dieu,

D. Tharibe se mettait en rapport avec les ouvriers, surveillant leur travail, les reprenant au besoin, et surtout ne manquant pas de faire à chacun, son petit sermon. Il se montrait aimable et complaisant pour ceux qui désiraient visiter la maison. Il était aussi très généreux envers les pauvres. A la paroisse, lorsqu'il officiait ou qu'il parlait aux fidèles, c'était toujours avec une grande piété, et avec des paroles qui sentaient l'homme de Dieu, le saint prêtre et le parfait religieux. Partout, autour de lui, il répandait la bonne odeur de Jésus-Christ ! On comprend alors quelle heureuse idée cet ensemble de vertus (que rehaussait encore une belle et rare simplicité) devait faire concevoir de l'Ordre des Chartreux auquel notre Vén. Père avait l'honneur d'appartenir !...

Et ne semble-t-il pas qu'aux yeux de cette population si chrétienne de Bardiane qu'il avait constamment édifiée, D. Tharibe dût naturellement occuper la première place après notre installation ? N'était-ce pas lui, du reste, qui avait si patiemment préparé la nouvelle et paisible demeure ?

Quoiqu'il en soit, notre Vén. Père se mit aussitôt au second rang, laissant très volontiers le premier à celui qui, depuis deux ans, avait eu la direction des religieuses sur la terre de France, et ainsi, il nous donnait à tous un grand exemple d'humilité et d'abnégation personnelle ! Dès le lendemain, en effet, nous apportant spontanément et avec joie, tous les papiers, les comptes et le numéroire de la construction, il rentra dans sa cellule où alors délivré de toute responsabilité, il retrouvait son précieux silence. Il avait quitté sa solitude pour faire l'obéissance, il y rentrait de même, comme dans son élément or-

dinaire, afin d'y reprendre et poursuivre son Idéal, la vie entièrement cachée en Dieu !...

Son empressement pour se rendre au chœur sans même se donner le temps d'arranger convenablement sa cuculle, son goût pour les saints offices surtout pour la psalmodie qu'il appelait la vraie prière, son attrait pour célébrer et chanter la Sainte Messe, nous montraient bien tout son bonheur d'avoir retrouvé la vie régulière, et de partir au premier coup de la cloche. Et, en le voyant passer, on sentait l'homme de foi pénétré du devoir qu'il allait remplir, et tout fier de chanter les louanges de Dieu, prier pour la Sainte Eglise et les pauvres pécheurs ! Après la Messe conventuelle, il rentrait chez lui pour méditer et contempler, et, jusqu'au temps de relâche qui précède le dîner, il ne fallait pas aller frapper à sa porte, autrement en le voyant se présenter sur le seuil avec un air un peu étonné, on comprenait bien vite qu'il avait été péniblement dérangé !

Dans sa bibliothèque particulière, composée seulement de quelques ouvrages bien choisis, notre Vén. Père en avait un surtout dont il ne cessait de vanter l'excellence et la beauté. Il avait pour titre : "La Vierge Marie et le Plan divin, ou nouvelles études philosophiques sur le Christianisme, par Auguste Nicolas, imprimé à Paris, chez Vaton, lib. éditeur, en 1869.

Les nombreux signets trouvés dans les quatre volumes in 12, et les pages défraîchies en plus d'un endroit, nous montrent bien l'usage fréquent qu'en faisait notre Chartreux.

D. Thuribe goûtait beaucoup aussi les Elévations dogmatiques de Sauvé.

Le plan divin : ses trois fins, ou l'Incarnation du Verbe atteignant la première fin de la création qui est la gloire de Dieu, la seconde qui est la gloire du Christ, et la troisième la félicité et le bonheur des créatures !

Marie, son ministère dans le plan divin. - Vue du plan divin par rapport à la chute et à la Rédemption. Manifestation personnelle du Verbe dans ce double but - Ministère de Marie dans l'Incarnation. - Relations de Marie avec Dieu et le monde. - Prédétermination de la Sainte Vierge, sa Conception immaculée, ses fêtes, son culte, antiquité de ce culte. Culte d'imitation et d'intercession : son influence sur les individus, sur les arts, les sciences, la poésie. Rapport de Marie avec la France, son Royaume, etc. etc... Tels sont quelques titres des principaux Chapitres de ce beau et vaste travail, bien capable, en effet, d'agrandir l'horizon spirituel et d'émonvoir le cœur si ardent de D. Thuribe ! Aussi, disait-il parfois : "Nicolas, c'est mon homme, c'est-à-dire l'auteur où je trouve une nourriture solide pour mon âme : elle éclaire mon intelligence, touche mon cœur; elle me suffit ici-bas, et me tient lieu de tout, en attendant d'aller contempler face à face ce que j'aime déjà sur la terre !.... "

En effet, le Dieu de la création, si admirable cependant et si magnifique dans ses œuvres, même les plus communes, comme la simple fleur des champs, l'épi de blé ou le gentil petit oiseau, ce Dieu, disons-nous, ne parlait pas au cœur du Vén. Père, ne le touchait point comme le Dieu

de l'Incarnation, dont il faisait l'objet de ses méditations quotidiennes. Aussi ravi et pénétré de plus en plus, de la beauté et de l'excellence du plan divin dans cet ineffable mystère, il aurait désiré en parler toujours, dès que l'on se montrait tant soit peu disposé à l'écouter ! C'est ainsi qu'une personne amie de l'Ordre ayant demandé à le voir, D. Thuribe lui parla pendant plus d'une heure sur son sujet favori. Et elle, de dire le lendemain : " Ce Vén. Père m'a fait beaucoup de bien par son sermon, je veux revenir l'année prochaine pour l'entendre encore " (1).

Chargé des conférences de chaque dimanche à nos Soeurs converses, notre pieux Coadjuteur revenait constamment sur son plan divin : son cœur en était si plein ! Il fallait nécessairement qu'il débordât et se répandit au dehors.

Mais d'où venait donc à cet admirable fils de Saint Bruno un si grand besoin de parler de Dieu et avec tant de facilité, si ce n'est d'une grâce spéciale que lui avait méritée la ferveur de son oraison, sa vie sainte, pénitente, sa vie si recueillie ! En effet, à part sa récréation quotidienne, prise au petit jardin, où il faisait les cent pas, en égrenant son rosaire; à part, sa promenade hebdomadaire, hors de la clôture, dans les endroits du pays les plus solitaires, Dom Thuribe, en dehors des heures du chœur, était presque toujours renfermé dans sa cellule ! De temps à autre

(1) M.elle Deltour de Courtrai. Elle revint en effet, mais alors notre Vén. Père, déjà très souffrant, ne put descendre au parloir !

cependant, il recevait quelque visite intime, de l'extérieur, pour lui demander un bon conseil, des encouragements dans une peine, une difficulté, et, où alors, sa parole et ses décisions étaient considérées comme inspirées et venant du Ciel ! A part cela, disons-nous, vivant de plus en plus avec Dieu, il s'efforçait de Lui donner tout son temps, tout son esprit, tout son cœur !.....

Au commencement de la présente année 1909, notre V. Père eut le pressentiment de sa mort prochaine : " Cette année, disait-il, où j'entrerai dans la 72^e de mon âge, me sera fatale, je sens mes forces diminuer et le déclin qui se précipite ! " Toutefois, malgré tout ce qu'on pouvait lui dire pour le persuader de ménager ses forces et soigner sa santé, il n'en faisait rien ! Ne fallut-il pas le supplier, presque les larmes aux yeux, d'accepter un pauvre petit peïle pendant l'hiver, afin d'enlever au moins la plus grosse humidité et la trop grande fraîcheur de sa cellule ! Il l'accepta par obéissance et pour ne pas nous contrister, mais il s'en servit si peu ! Le Carême était commencé, et tous, nous nous apercevions que sa voix allait toujours s'affaiblissant davantage ; à un moment, il s'en montra inquiet lui-même. Néanmoins, il ne modifia pas davantage ni sa vie ni son régime : c'était toujours la même assiduité au chœur et, pour les jeûnes, toujours aussi la même vigueur ! Et quand après une fonction pénible, il rentrait presque chancelant dans sa cellule, ses traits exprimaient un air de contentement intérieur : il se sentait heureux et fier d'avoir souffert pour Dieu et les âmes ! Finalement pendant la semaine sainte, passant par dessus tous les conseils de la prudence et de

l'amitié fraternelle, D. Tharibe voulut encore chanter les quatre longues Passions ; c'était héroïque, mais malheureusement au-dessus de ses forces !...

Bientôt, après Pâques, le Vén. Père se sentit bien affaibli, il fut bien alors obligé de se reposer ! Du reste, son estomac digérant péniblement, il ne pouvait prendre que peu de nourriture, et, à la cuisine, en voyant revenir son portoir presque intact, on disait couramment : " Si le V. Père Coadjuteur continue ainsi, il ne sera pas longtemps de ce monde ! " En vain s'ingéniait-on, avec une charité qui ne se lasa jamais pour lui préparer les mets les plus légers, et, à toute heure du jour et de la nuit, notre pauvre malade les renvoyait ordinairement sans avoir pu y toucher !...

Cependant, après quinze jours d'un repos complet, D. Tharibe voyant son état de santé sensiblement amélioré, ne manqua pas de s'accuser bien vite de paresse et de lâcheté, et voulut reprendre toute sa besogne comme auparavant, mais hélas ! cela dura peu, car bientôt la maladie reprenait son cours !

Au commencement de Mai, les Docteurs Draxhellet et Grosjean appelés successivement, trouvèrent notre cher Père atteint sérieusement d'une lésion interne de l'estomac. La nourriture qu'il s'efforçait de prendre ne pouvait passer sans lui causer des douleurs intolérables, au point qu'il en vint à ne plus vouloir absorber que de l'eau de Notre-Dame de Lourdes : " Ma bonne Mère " disait-il, sera désormais mon unique médecin, " et son eau miraculeuse ma seule nourriture (1).

(voir la Note (I) page 318)

Malgré sa grande faiblesse, D. Tharibe se traîna encore péniblement à la chapelle, pour y célébrer de grand matin la Sainte Messe, pendant tout le mois de Mai et même la première quinzaine de juin. Le 23, le docteur Draxhelet, appelé de nouveau, nous confia que l'état de notre malade s'était aggravé : " peu à peu, dit-il, la fin approche ". En effet, le vendredi 25, pour la première fois, il ne peut pas célébrer. Le lendemain, se sentant plus fort, et grandement réjoui, du reste, par l'arrivée du V. Père Dom Valentin Paré, envoyé de Saint Hugues de Parkminster, pour nous aider et encourager dans cette rude épreuve, il se procura encore la grande consolation de monter à l'autel, et continua même pendant les derniers jours de juin. Mais, à partir de juillet, ne pouvant plus se rendre à la chapelle, chaque matin, après minuit, le V. P. D. Valentin, lui portait la Sainte Communion. Le 2 juillet, il demanda à recevoir les derniers Sacraments, et bientôt après, se sentant encore plus faible, il désira qu'on lui

Note (I) de la page 317 .

On le sut dans le pays : aussi, l'eau miraculeuse nous arriva-t-elle bientôt en quantité suffisante. A cette occasion, nous pûmes constater combien notre bon Père était vénéré et aimé de ceux qui le connaissaient dans l'intimité, par tant d'attentions délicates à son égard, et les offres généreuses qui furent faites, en vue de procurer sa guérison, ou tout au moins du soulagement dans sa longue et cruelle maladie ! Qu'ils soient ici bien sincèrement remerciés !

fit les prières de la recommandation de l'âme auxquelles il s'associa avec la piété la plus profonde. Cependant, ayant consenti, sur les instances du docteur Grosjean à prendre un peu plus de nourriture, le mois de juillet s'écoula avec des alternatives de mieux et de moins bien, et il en fut de même pendant toute la première quinzaine d'août (I).

(I) Vers cette époque, le V. B. Dom Pierre Pépin qui avait pour notre Vén. Père une grande vénération, lui écrivit les deux lettres suivantes :

" Cher et Vénérable Père, Mon estomac m'a fait un peu souffrir la nuit dernière, c'est sans doute pour cela que je me sens pousser à vous adresser quelques mots de compassion et d'encouragement, et à vous répéter avec Saint Paul : " Non sunt condignae passionibus hujus temporis ad futuram gloriam quae revelabitur in nobis !... " Encore un peu, et vous allez entendre de la bouche de notre bon Maître : " Euge, serve bone et fidelis, quia super pauca fuisti fidelis, quia intra in gaudium Domini tui ". Profitez du petit délai pour renouveler souvent, au moins de coeur, votre profession religieuse (Denys le Chartreux dit qu'on recouvre chaque fois l'innocence baptismale), et aussi le sacrifice de votre vie au Bon Dieu, en union avec le sacrifice de Notre-Seigneur Jésus-Christ par Marie, c'est très méritoire ! Enfin, memento mei quando veneris in regno Dom. J. C^{ti} "

" Du 18 juillet 1909, Saint Hugues de Parkminster "

Pendant ces quatre longs mois de cruelles souffrances, D. Thuribe étendu sur son lit de douleurs,

Suite de la Note (I) de la page 319 .

" Vén. et cher Confrère en Notre-Seigneur,
 " Depuis plusieurs jours, je me propose de vous
 " écrire pour vous demander s'il est bien vrai
 " que vous êtes encore de ce monde, et si ce ne
 " serait pas par oubli qu'on aurait omis de m'an-
 " noncer votre départ pour le Paradis. Le Bon
 " Dieu le retarde sans doute pour vous donner le
 " temps de faire encore beaucoup pour sa gloire,
 " et pour enrichir aussi beaucoup votre couronne,
 " en renouvelant souvent le sacrifice de votre
 " vie en union avec Jésus mourant pour nous sur
 " la Croix ! Ce qui me décide à vous écrire ce
 " matin, c'est une belle page que je viens de li-
 " re dans l'Abbé Sauvé, et que je vais vous copier,
 " ici, pour votre consolation !
 " La mort sainte, la mort en union avec Jésus
 " mourant, voilà pour nous l'acte satisfaisant
 " par excellence, en même temps, qu'il est sancti-
 " fiant et fécond par dessus tous les autres. Heu-
 " reux déjà celui qui meurt uni au sacrifice de
 " Jésus par le simple état de grâce. Bien plus
 " heureux celui qui, en outre, voit venir la mort
 " et l'accepte, et, avec un grand amour de Dieu
 " et des âmes, l'offre pour la gloire du Père,
 " et pour le salut du monde entier, à l'exemple
 " de Jésus expirant, et en s'unissant à ses dispo-
 " sitions. Par ces actes d'amour et d'union, il
 " s'approprie le sacrifice, la satisfaction et
 " les mérites de son Sauveur. Il s'approprie
 " l'adoration et la reconnaissance du Verbe incar-

gardait le plus souvent le silence : on devinait
 qu'il trouvait encore sa consolation et le cou-
 rage nécessaire, pour porter sa rude croix,
 dans la contemplation des grandeurs de Dieu et
 du plan divin dont malgré son état si angoissé,
 il aurait néanmoins parlé toujours très volen-
 tiers. Il aimait à se confesser souvent, et
 c'était toujours aussi, avec les sentiments
 d'une componction vraiment extraordinaire !

Suite de la Note (I) de la page 319 .

" né, mourant en croix pour bénir et remercier
 " son Père, il s'approprie sa propitiation in-
 " finie, pour obtenir son pardon et celui de
 " beaucoup de pécheurs, sa prière toute puis-
 " sante pour attirer sur l'Eglise les grâces
 " les plus précieuses, et sur son âme les su-
 " prêmes bénédictions. Quand le chrétien souf-
 " fre et meurt ainsi, n'est-ce pas Jésus qui,
 " ne pouvant plus souffrir et mourir en person-
 " ne, souffre et meurt dans d'autres lui-même,
 " et qui, en eux adore par le sacrifice suprê-
 " me ? Et, pour le Prêtre, en particulier,
 " une paisible mort, c'est comme une dernière
 " messe dans laquelle Jésus renouvelle son im-
 " molation et dont la Communion est le Ciel !...
 " Courage donc, cher et vénéré Confrère, en-
 " core un peu, et ce sera la Communion du Ciel,
 " où vous prierez beaucoup pour le pauvre moi-
 " ne, etc. etc. "

" Saint Hugues de Parkminster

5 août 1909 "

Que de fois n'a-t-il pas demandé pardon de ses vivacités, disant bien haut qu'il n'aurait jamais cru avoir un si mauvais caractère ! Que de fois, en particulier, il s'humilia de ses brusqueries envers nos deux chers Frères qui, nous devons le dire aussi, lui ont prodigué, pendant sa longue maladie, les soins les plus assidus du jour et de la nuit. Ne comptant jamais avec la fatigue ou l'ennui, ces braves et chers enfants ne le quittaient à peu près jamais, accourant au premier signal, pour rendre à notre malade tous les services nécessaires, avec une charité persévérante, inlassable, que nous ne pouvons assez louer, et dont Dieu leur tiendra certainement compte un jour !

D. Thurière aimait beaucoup la Vierge Marie : avant son entrée chez nous, il l'avait visitée plusieurs fois dans ses Sanctuaires de La Salette, Lourdes et Pontmain ! Est-il besoin de rappeler ici avec quelle dévotion il récitait son office, le chapelet, et quelles précautions il prenait pour ne jamais se séparer de son saint scapulaire pendant sa maladie. Il était vraiment Enfant de Marie, et Marie était vraiment sa Mère, la Lumière de son intelligence, la Reine de son cœur, Marie si grande, si admirable dans le Plan divin ! Aussi, est-ce sous ses auspices, et pendant l'Octave de sa glorieuse Assomption que notre cher Père D. Thurière allait quitter cette terre de misères et de ténèbres, de combats et de larmes, pour entrer, avec sa protection maternelle, dans la terre des Vivants ! N'oublions pas, du reste, que c'est en cette fête si solennelle du couronnement de notre Mère bien-aimée au Ciel, que l'ancien Vicaire de Courbeville avait fait sa profession religieuse.

Le 19 vers midi, notre malade eut une crise si forte qu'on le crut arrivé à sa fin. On alla bien vite chercher le Père Vicaire, qui le trouva déjà revenu à lui-même : " Vénérable Père Vicaire, lui dit-il, maintenant je ne puis plus rien prendre, voulant dire que puis-que la moindre nourriture le faisait tant souffrir, il devait s'en abstenir complètement : " Mon cher Père, lui fut-il répondu, votre nourriture est maintenant de faire la volonté du Bon Dieu ! " Ah, reprit-il, voilà qui est bien, à quoi sert, en effet, de s'inquiéter, oui toujours, rien que la sainte volonté du Bon Dieu ! Oh Jésus, ajouta-t-il, avec une expression de ferveur et d'amour que nous n'oublierons jamais ! "

Le soir de cette journée et les premières heures de la nuit suivante, se passèrent assez paisiblement, et, comme à l'ordinaire, D. Thurière avait impérieusement envoyé les deux frères prendre leur repos, prétextant toujours aussi qu'en restant près de lui pendant la nuit, il les gênait tout en étant gêné lui-même par leur présence. Il se réservait, du reste, de les appeler si c'était nécessaire. De fait, vers 11 h 1/2, ayant entendu le signal convenu, ils accoururent en toute hâte : " Mettez-moi sur le fauteuil, dit-il, " mais à peine y était-il assis qu'il éprouva un frémissement considérable dans tout son corps ! " Mais qu'avait-il donc ", dit l'un des Frères ? On le regarde de près, il ne respirait plus ! Vite, on va chercher le V. Père Vicaire qui lui donne l'absolution sous condition. Toutefois on ne pouvait se rendre à la réalité : il

venait de parler encore, et en pleine connaissance ! Une glace est présentée à ses lèvres entr'ouvertes, mais elle n'indique pas la moindre respiration. D. Tharibe nous avait réellement quittés pour un monde bien meilleur. Encore quelques minutes, et il allait, comme de coutume, recevoir le Dieu de la Sainte Eucharistie et du Plan divin !... Mais cette fois, son âme impatiente de Le contempler face à face dans le Ciel, venait de prendre son essor pour la Communion éternelle !...

Replacé péniblement sur le lit, le corps du cher défunt fut aussitôt revêtu de la robe, de la cuculle et de la ceinture, avec le chapelet entre les mains, et alors celui qui écrit ces lignes déposa sur son front, mouillé par la sueur de la mort, un suprême baiser fraternel et lui ferma les yeux !... (I).

" Voilà donc le bon Père Coadjuteur parti pour le Paradis, nous écrivait, en date du 1er Septembre, le Révérend Père D. Michel : je trouve qu'il a bien de la chance ! Il est débarrassé de tous les ennuis de cette pauvre vie, où l'on trébuche à chaque pas, où l'on est appesanti par tant de misères physiques et morales, où l'on a tant de peines à s'élever un peu, où (spirituellement parlant) il y a tant de déserts à parcourir, tant de nuits sombres à passer ... Le voilà maintenant en possession de son éternité, il voit, il jouit, il est heureux ! "

Aussitôt après la mise en bière, eut lieu la levée du corps, à la fin des Vêpres, et de l'Agende, le vendredi 20, jour de la fête de Saint Bernard Abbé. Les religieuses ayant désiré revoir une dernière fois celui qui, pendant l'espace de

quinze années, les avait constamment édifiées, on disposa le cercueil dans le Sanctuaire de façon que la tête du regretté défunt se trouvât en face de la grille de la Sainte Communion. Ce ne fut pas sans émotion que nos Vénérables Soeurs contemplèrent ce visage amaigri, creusé par de longues et cruelles souffrances, et néanmoins resté si calme et si serein. Cette vue d'un saint et vénérable religieux qu'on aurait dit simplement endormi, faisait du bien à l'âme !

D. Tharibe resta donc avec nous dans ce choeur où il était accouru si souvent, avec un saint empressement et tant de bonheur, depuis le vendredi à 4 heures du soir, jusqu'au dimanche à la même heure. Il fut constamment assisté par le personnel de la Maison se renouvelant sans cesse, ce qui permit à chacun de prier auprès de lui pour son repos éternel !

L'heure fixée pour la sépulture approchant, la Communauté vint se ranger en face du cercueil pour chanter les trois répons de notre liturgie cartusienne, après quoi, on descendit notre cher défunt dans la salle du rez-de-chaussée, en attendant l'arrivée de M. le Curé. Là se présenta M. le Bourgmestre qui nous exprima avec beaucoup de dignité, la participation bien sincère de toute la population à notre deuil !..

Mais voici que les cloches de la paroisse s'ébranlent : à leurs sons graves et solennels se mêlent les tintements modestes, plutôt tristes de la petite cloche du monastère. M. le Curé se présente, et le cercueil, porté par nos plus proches voisins, suivi du V. P. Dom Valentin et des deux frères, franchit notre seuil ! C'était un dimanche, nous l'avons dit, et tout

Bardanne se trouvait rassemblé. Après une courte halte à l'église, le pieux Abbé Brisbois commença à haute voix le chapelet auquel tous répondent avec empressement et dévotion ! Et ainsi, en priant toujours, cette foule de grands et de petits, heureux de donner à notre V. Père cette dernière marque d'affection et de regret, l'accompagne pieusement jusqu'à sa dernière demeure !...

Pendant ce temps-là, afin de se conformer autant que possible aux usages de l'Ordre, le V. Père Vicairé achevait au chœur la récitation des Psaumes avec la Communauté des religieuses, auxquelles il adressait ensuite les quelques paroles suivantes :

" In memoria osterna erit iustus, la mémoire du juste vivra éternellement ". Du psaume III.

" Vénérables Mères et bien chères Soeurs en

" Notre-Seigneur Jésus-Christ,

" Nous pouvons bien appliquer ces paroles de la Sainte Ecriture à notre bon Père qui vient de nous quitter pour un monde meilleur, pour une terre plus réjouie, plus belle que celle où, pauvres mortels, nous vivons et continuons encore à gémir !...

" Sa justice, ou plutôt la sainteté de sa vie, nous était bien connue à tous !

" Pourrons-nous, en effet, jamais oublier la vraie et solide piété, sa fidélité constante pour le devoir, son zèle pour l'Office divin poussé jusqu'à l'imprudence et l'héroïsme, son amour pour la sainte pauvreté, son dévouement pour les âmes, la franchise, la sainte liberté, et la charité de sa conversation, son amour pour le silence, et son esprit de pénitence, de mortification et d'abnégation personnelle !

" De tels hommes sont rares sur la terre, même dans la vie religieuse; heureuses sont les Communautés qui les possèdent, car, par leurs prières et leurs immolations, ils sont pour elles une constante bénédiction du Ciel !

" L'avenir en France s'était fait menaçant, et l'exil devait être nécessairement prévu, l'Ordre alors ne pouvait faire un choix meilleur, en envoyant notre Vén. Père dans ce pays comme avant-garde, afin d'y préparer les esprits et les coeurs à nous bien recevoir, et cela, cause du parfum de toutes les vertus qu'il devait répandre autour de lui !

" Et c'est ce qui est arrivé en effet, car, si à Bardanne nous sommes si bienveillamment supportés et respectés, nous le devons à notre Vén. et bon Père D. Thuribe Rocher, qui édifia constamment cette paroisse !

" Notre arrivée en ce lieu paisible et chrétien, Dom Thuribe l'attendait avec une sainte impatience, à la pensée de reprendre bientôt la belle vie de communauté. Il l'attendait surtout, cette heure bénie, délivré de toutes les préoccupations matérielles de l'installation, il allait pouvoir se rapprocher davantage de Dieu, par la douce, silencieuse contemplation de ses infinies perfections !

" Alors, que de bonnes et saintes matinées il a passées dans sa cellule ! Que de consolations il a éprouvées en voyant Dieu de plus près : son coeur en débordait, il aurait désiré en parler à tous et constamment !

" Et, pour lui, la terre s'éloignait toujours davantage, la vraie patrie se faisait plus proche, jusqu'au moment où cloué sur son lit

" de douleurs, il a finalement couronné une si
" belle vie par de longues semaines de souffran-
" ces, saintement acceptées et supportées pour
" la gloire de Dieu et le salut des pécheurs,
" souffrances qui ont achevé de purifier sa bel-
" le âme, et l'ont rendu digne de contempler au
" plus tôt Celui qui était son Tout sur la terre !
" En nous quittant, ce cher et bien-aimé Père,
" il est allé augmenter le Gardien d'en haut,
" car à mesure que celui d'ici-bas diminue, le
" premier s'accroît toujours de ceux que nous
" perdons !
" Plaise à Dieu que chacun de nous vive désor-
" mais, et plus que jamais, en vraies filles et
" vrais fils de Saint Bruno, et puisse, bientôt
" peut-être, prendre aussi sa place parmi ces â-
" mes, déjà si nombreuses, que nous avons connues
" et aimées, et, avec elles, chanter les cantiques
" éternels !
" En attendant, notre devoir est aussi de prier
" beaucoup pour tous nos chers disparus : il faut
" être si pur pour entrer au Ciel ! Ainsi soit-
" il "

F. AMBROISE M. BULLIAT

Vicaire

Bardonne, le 18 9^{bre} 1909 .



LE GARD-CHARTREUX.

Cet ouvrage, tapé à la machine dans une communauté italienne par une dactylographe qui savait mal le français, est bourré de fautes qui en rendent la lecture pénible. Le Rd Père m'a dit de ne pas corriger ces fautes moi-même, mais de faire une liste des principales. Laisant de côté les fautes de ponctuation qui sont fréquentes, et des fautes sans grande importance quant au sens, j'ai établi de mon mieux la liste suivante.

P.7, note 2 milieu : Bologne, Ferrare.

8 fin : en 1854.

I5, 1.3 : sur le lieu.

I8 vers la fin : bienheureux Ayrald.

I9 milieu : D. Stanislas Séguet.

25 ¶ 2, 1. 3. les commencements du manque de...

62 ¶ 2, 1.2. : une fort intéressante...

66, ¶ 2, 1.5 : à la Chartreuse et en Calabre...

69, 1. 10 : Briois.

" ¶ 2 1. 8 : sainte Césarie...

70. Cette page est entièrement inexacte, spécialement sur la question de l'étole et du manipule, (de même la note de la page précédente), puis sur le rattachement à Prébayon de la coutume de recevoir ces insignes.

I00. 1, I2 : associé de Chartreuse...

I06, 1. 1 : dans l'intimité, ne l'a pas perdu de vue et a compris...

I07, 1. 10 : cette Grande Chartreuse.

I08, 1. 10; I09, 1.3 : Fr. Anselme Marie.

I10, 1.6 : Fr. Michel.

I12, ¶ 3, 1.1 : dit dans son Evangile.

I14, 1.6 : en faire un bon usage.

" ¶ 2, 1.15 : méritait.

I24, note : 1.1 et 1.3 : une sous-prieure.

I28, 1.3. Ici encore il y a une erreur historique; il faudrait: sont redevables de leur affiliation à l'Ordre cartusien.

I30, ¶ 4, 1.7 : exite obviam ei.

I33, 1.1 : récrée par les rayons.

" 1.3, 1.4 : nous en avons la confiance.

I34, ¶ 4, 1.6 : et huit mois.

" 3ème ligne avant la fin : se trouver seule.

I38, ¶ 2, 1.2 : de les quitter.

I39, fin. au mois d'Aût 1871.

I42, ¶ 4, 1.7 : elle se mit à genoux.

I43 fin. grande (édification?) leur vie...

I46, 1.5 : il appela.

" 1.9 : arrivèrent.

" ¶ 3, 1.3 : s'annonçait.

I55, note. Colombet ne prend qu'une 1.

" " 1.5 et suivante: Sr Adélaïde de Serre, professe de Prémol; Sr Anne Louise Badin, professe de Mélan; Sr Marie Joséphine Mollot... (tout ce qui est souligné manque)

" " ¶ 2 : Sr Madeleine de Colombet... (elle était bénédictine.)

I61, 1.1 : San Francesco...

I62, ¶ 2, 1.5 : Villa... C'était un ancien couvent de franciscains.

I63, 1.5 : D. Jean Baptiste Mortaize.

" 1.8 : nouvel asile.

I64, fin 1.4 : premières pierres spirituellss.

" 1.14 : une postulante converse.

I66, ¶ 2, 1.13 fin : manquant pas...

I68, ¶ 2, 1.19 : inscrivait...

I70 fin 1.1 : trancha alors...

- 171, § 2, 1.17 : elles en furent...
- 187-88. Il manque au moins une ligne ~~entre~~ les deux pages. On pourrait rétablir ce qui manque à l'aide des divers actes, PP. 180-87, 194-96.
- 188, 1.5 : Ce doit être I2, I3, I6, etc.
- 192, § 2, 1.9 : dernière nuit...
- " § 3, 1.3 : Ce doit être: ami et fils spirituel... Voir p.190, note
- 195, 1.3 et suiv. : lieu de déclarer éteinte... Voir p. 196, § 4.
- " § 4, 1.1 : du Sr Legrand...
- 196, § 3 : Il faut les mêmes chiffres que p.188, § 2.
- " § 4 : N'est-ce pas plutôt: le Tribunal dit d'action publique...?
- 203, 4ème ligne avant la fin : Lire sur la Semaine...
- 215, 1.1 : J'ouvris alors...
- 221, § 3, 1.9 fin : veulent...
- 226, § 4, 1.2 : Sénateur, je pense.
- 230, § 3, 1.10 : qui allaient...
- 247, § 3, 1.8 : qui utilisait...
- 248, 1.3 : plus large que...
- " § 2, fin 1.6 : effacer: comme.
- 259, § 2, 1.9 : 66 ans.
- 266, note, 1.4 : Magistrae Novitiarum et...
- 266, vers la fin : Beatricis.
- 286, note. Cette note serait à effacer. Mère Marguerite Marie a dit elle-même n'avoir jamais été cellérière.
- 291, § 3, 1.5 : ruiner insensiblement...
- 295 fin : profession perpétuelle (ou solennelle).
- 296, § 3, 1.1 : vie cartusienne...
- 304, § 2, 1.9 : où allaient...
- 312 § 3, 1.9 : numéraire.
- 318, 1.9 : ne put pas...
- 319, note, § 2, 1.II : Effacer: quia intra...
- 323, § 2, 1.15 : qu'a-t-il donc...
- 327, § 3, 1.5 : heure bénie où délivré...

J'ai signalé les grosses erreurs historiques; évidemment on ne peut les corriger; mais peut-être voudra-t-on mettre quelque note indicative...

L. J. C.

Lettre de D. Pierre M^r Papin

à D. Ambroise M^r Bulliot

(L'original est aux archives de Honenque) -

J M J

Sont décédés à N. D. du Gard:

La S. S. M^{re} Virginie Thomas 28 juin 1878
 La Chère S. Catherine Rieu 2 juillet 1885
 La Chère S. Josephine Eraber 20 L^e 1894
 La S. S. M^{re} Joseph Sage --- 3 juin 1896
 La Chère S. Marie Dumas 13 L^e 1896
 La S. S. M^{re} de la Présentation Bernardin 24 Mai 1899
 La Ch^{re} Sœur Ursule Gaudé 3 juin 1901
 La Ch^{re} Sœur Marthe Liandou 10 août 1905

Le Cher Frère Jean Marie Ferrer Juan
 24 Mai 1892

Le S. Père Dom Pierre Joseph Ligeon
 25 juillet 1904

La S. S. M^{re} de la Présentation était
 professe des S. Cours

Les Chères Sœurs Catherine Rieu -
 Ursule Gaudé et Josephine Eraber
 étaient professe de Beauregard

Telegrams.
 Monastery Cowfold
 Sussex.

St. Hugh's Charterhouse
 Partridge Green,
 Sussex.

1st 117.

22 May 1905.

Veuillez adieu cher bien en N. D.

Toute la Communauté a été en grand deuil depuis
 une quinzaine de jours par la influence, qui est
 partout dans les maisons, et chez nous aussi.

Qu'il a été, jusqu'à présent nous n'avons pas eu
 un décès, mais cher fr. Joseph M^{re} Bourson (v. 85 ans de
 ch^{re}, 60 ans) n'est pas tout à fait influencé, mais son
 Diabète, auquel on veut s'opposer par des injections de sucre.

Comme nous sommes nombreux, la chère marche qu'on
 mène, malgré les obstacles. Quel bon Dieu vous en ferez.
 A Beauregard, elle est été très malade, mais elle est
 à la mort. (une occasion d'administration) il y a 20 jours une
 quinzaine de jours. Depuis je ne suis pas.

Il y a quelques jours la M^{re} Pierre d'un Com^{te}
 Anglaise de Tongue (The English Countess) m'a écrit pour
 me demander quelques explications sur les cérémonies
 de l'Office divin, car il paraît que les cérémonies
 à été effacées du livre. C'est pourquoi elle me demande
 sur de savoir bien lui faire le service et autre

Cérémonial. au vu de la nouvelle édition qu'elles vont
faire en leur. J'ai répondu à tes quelques questions.
mon frere Cérémonial je lui ai conseillé de s'a-
dresser à Baudouin. car lui faisant espérer que vous
pourriez lui rendre ce service.

Si vous le pouvez, j'en serais bien reconnaissant.
car cette Communauté, qui a un monastère tout près
d'ici (à Haywards Heath) nous a été très charitable.
Mais le M. S. précieusement qu'on a publié un
ouvrage sur nos Mystères Anglais, qui leur a été dédié.
celui-ci en 1897. Alors une demande qu'on ne
peut s'empêcher.

X J'ai achevé (oui, enfin!) la lecture de votre
M. S. C'est délicieux! La matière était très intéressante.
et vous avez traité de moi de maître. C'est une
vaine de telles vivants. Vous avez immortalisé les
derniers années, et les derniers jours surtout, de
N. D. de la Garde. Vous avez bien mérité de la Comté.
et de tous ses fidèles amis. J'espère bien que ce sera
un jour imprimé.

Donc vous donnez le temps d'arriver à Mr Schytte, je
suis sûr qu'il sera très intéressé. Le même, à
cause de la prise de la ville, je me demande si c'est

bien prudent. et s'il ne vaudrait pas mieux attendre un peu.
Une carte postale de votre part me fiera. Si je n'ai
rien d'autre à vous dire. Le M. S. partira lundi à 2^h 1/2.

J'espère que le Carême ne vous a pas trop affaibli.
et que votre infatigable "daring" va toujours bien aussi.
Dans un mois, il faudra penser au Chapitre, ayez-
vous déjà fait vos plans?

Mon meilleur souvenir à la V. Mère Supérieure de toute
la Communauté.

Le M. S. 1. juin.

Votre très dévoué cousin. M. S.

Frère M. S. Schytte
Junior